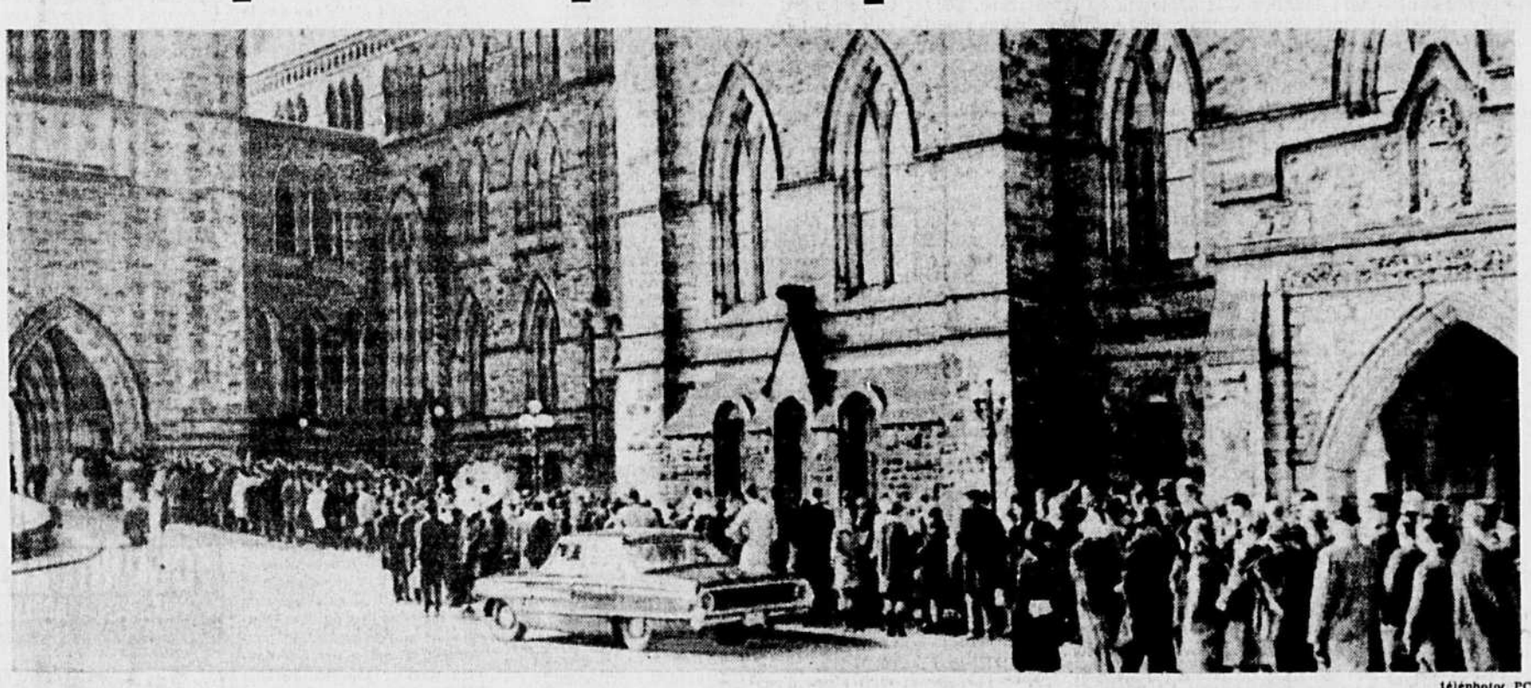
LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, mardi 15 mars 1966 / sainte Louise de Marillac / 82e année, No 62 / 6 cahiers / 72 pages / La météo : plus froid, périodes nuageuses / Minimum 15 / Maximum 35

L'UCC demande une pension pour les fermiers qui doivent quitter leur ferme • En page 17

Affaire Munsinger: l'Opposition accepte le principe d'une enquête



Des centaines de personnes ont fait la queue devant le Parlement hier matin dans l'espoir d'assister au débat sur l'affaire Munsinger

téléphotor PC

Plusieurs centaines de personnes sont venues assister au débat

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Comme les députés, les balayeurs du parlement ont leur jour de gloire.

Comme les premiers laissaient le parlement hier, les seconds s'apprêtaient à débarrasser les corridors qui entourent la Chambre des Communes des souvenirs laissés par les milliers de visiteurs qui ont assisté au débat d'hier; mégots, paquets vides, chiffons de papier, etc.

On n'avait plus vu foule semblable au parlement depuis de nombreuses années.

Dès neuf heures hier matin, des centaines de personnes flânaient dans la grande rotonde sous la tour de la Paix, attendant l'heure d'entrer aux Communes pour assister au débat; des hommes et des femmes de tous âges, des étudiants, des organisateurs politiques de tous les partis, des amis de députés.

A l'heure de l'ouverture des travaux de la Chambre, on se serait cru au Forum tant la foule était dense aux abords des portes menant aux tribunes publiques. Une longue queue se déroulait à l'extérieur du parlement jusqu'à la porte du Sénat.

Lorsque la cloche annonça finalement le début de la séance d'après-midi, la majeure partie des gens durent retourner chez eux dépités car les tribunes publiques ne peuvent contenir que quelques centaines de personnes.

Toute la journée, les députés avaient été ennuyés par des commettants, des parents, des amis requérant des "laissez-passer" pour entrer à la Chambre des Communes.

Même les quartiers des journalistes de la tribune de la presse parlementaire furent assiégés par un nombre impressionnant de photographes, d'éditorialistes et de commentateurs venus exprès pour l'occasion.

La réunion extraordinaire du

Voir CENTENAIRE en page 2

Favreau réfute les accusations de chantage de Davie Fulton

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — "Jamais, o grand jamais il n'a été question entre M. Fulton et moi de la possibilité que les libéraux dévoilent l'affaire Munsinger en chambre."

C'est la déclaration qu'au bord des larmes et avec des trémolos dans la voix le président du conseil privé, M. Guy Favreau a faite en chambre hier pour réfuter les accusations de chantage renouvelées en fin de semaine par l'ancien ministre de la justice M. Davie Fulton.

Illustration parfaite de la rancoeur et du ressentiment dans lequel s'est déroulé depuis quelques jours le débat, les deux hommes qui ont toujours eu un grand respect l'un envers l'autre, associés dans la formule F-F, en sont venus aux prises hier après-midi pour se détruire l'un et l'autre dans la solennité de l'occasion.

C'est M. Fulton qui a attaqué peu après que le premier ministre eut annoncé la tenue d'une enquête judiciaire. L'ancien ministre de la justice a tenté de prouver que ce n'est pas par hasard, mais à la suite d'un véritable coup monté que les libéraux avaient fini par utiliser l'affaire Munsinger dans le débat sur Spencer.

Puis il a raconté comment huit jours avant que le nom "Munsinger" soit lancé en chambre, il avait été invité à rencontrer le président du conseil privé à son bureau pour discuter de l'obstruction des conservateurs sur ce sujet.

"Durant la conversation, on me fit savoir que si nous persistions à discuter du cas Spencer et à demander une enquête judiciaire, les libéraux se verraient forcés de mentionner l'affaire Munsinger".

M. Guy Favreau se leva, et parla avec quelque émotion. Il se dit bouleversé, étant donné les relations qu'il a toujours entretenues avec M. Fulton, de

Voir FAVREAU en page 2

Douglas affirme que le dossier original a été détruit et condamne l'attitude de Cardin

VANCOUVER (PC) — Au cours d'une conférence de presse donnée hier, le leader du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas a révélé qu'il avait appris d'une source fiable que le dossier original du ministère de la Justice sur l'affaire Munsinger avait été détruit par une personne qu'il a refusé de nommer mais qu'une copie était toujours entre les mains de la Gendarmerie royale du Canada.

Etudiant le rôle joué dans cette affaire par M. Lucien Cardin, M. Douglas a souligné qu'il ne peut plus être utile comme ministre de la Justice.

"M. Cardin voulait prouver qu'il était fort, a-t-il dit. Il arrive souvent que les faibles veulent se montrer forts au mauvais moment. Il avait été tellement atteint dans son orgueuil qu'il a agi en enfant gâté et qu'il lui fallait s'en prendre à quelqu'un. Dans un moment de colère, il a mentionné l'affaire Munsinger."

Au cours de sa conférence de presse, M. Douglas qui s'était rendu à Vancouver pour tenir une promesse qu'il avait faite il y a deux mois de prendre la parole devant la Chambre des jeunes de Westminster, a également abordé les points suivants :

• Le gouvernement libéral recevra l'appui des créditistes de MM. Thompson et Caouette. Il serait donc étonnant que son existence soit mise en péril par l'affaire Munsinger.

• Non seulement les libéraux et les conservateurs sont en train de se détruire avec l'affaire Munsinger mais ils détruisent aussi le renom du Parlement, ce qui est beaucoup plus sérieux. Et le lader NPD d'ajouter: "Nous devrions bannir cette affaire du Parlement et nous mettre au travail. Nous n'avons pas gagné notre salaire depuis quelque temps."

• Le NPD n'espère pas remporter une victoire lors de la prochaine élection en se basant sur l'affaire Munsinger.

• La vie privée d'une personne occupant une fonction publique est l'affaire du public, particulièrement quand cette personne est un ministre.

M. Douglas a également déploré que la décision du premier ministre Pearson d'instituer une enquête sur la sécurité au Canada n'ait pas mis fin au débat sur l'affaire Munsinger et il a réitéré qu'il était prêt à sortir de la Chambre à la tête de son parti en guise de protestation si les libéraux et les conservateurs ne mettaient pas fin à ce qu'il a qualifié de "fatras".



M. T. C. Douglas
Cardin ne peut plus être utile comme ministre de la Justice

Injonction contre les professeurs de l'enseignement spécialisé

par Maurice Laperrière

QUEBEC. — Les professeurs de l'enseignement spécialisé, membres du SPEQ, ne pourront faire la grève comme ils l'avaient décidé récemment pour protester contre la lenteur des négociations avec les autorités du gouvernement de la province de Québec.

On se souvient que le 9 mars mars dernier, le président du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, M. Claude Sabourin, annonçait que la grève serait déclenchée le 16 mars prochain, soit demain.

Le ministère public présenta immédiatement une requête dans la Cour supérieure de Québec dans le but d'empêcher que le déclenchement de ce conflit ne prive près de 30,000 élèves des écoles de l'enseignement spécialisé du Québec des cours auxquels ils ont droit.

Dans son jugement, rendu hier midi, le juge Dorion précise que l'année académique tire à sa fin et que les nombreux élèves qui fréquentent les diverses écoles concernées doivent y subir prochainement les examens requis pour l'obtention de leurs brevets et diplômes.

C'est pourquoi, considérant que le syndicat intimé ainsi que tous ses membres sont, comme tous les citoyens, soumis aux lois et doivent en conséquence les respecter, surtout lorsqu'on considère qu'ils sont chargés de l'éducation des enfants ;

Considérant que tel que ci-dessus mentionné, la grève est interdite aux membres du syndicat intimé, tout aussi longtemps que les services essentiels et la façon de les maintenir ne sont pas déterminés ;

Considérant que la Commission des relations du travail a fixé la date du 16 mars pour l'audition de la requête de l'intimé ;

Considérant qu'aussi longtemps que la Commission des relations du travail du Québec n'aura pas pris de décision, il faut considérer que l'enseignement dans les écoles où les membres du syndicat intimé sont appelés à remplir leurs fonctions constitue un service essentiel ;

Considérant qu'une grève par les salariés enseignants représentés par le syndicat intimé serait présentement un acte attentatoire de leur part aux dispositions de la loi de la fonction publique et des lois régissant l'enseignement spécialisé dans la province de Qué-

Voir INJONCTION en p. 2



Voir en page 17

Le juge Spence dirigera l'enquête



OTTAWA. — Sur avis conforme du premier ministre, le Comité du Conseil privé a recommandé que le juge Wishart Flett Spence soit nommé commissaire en vue de faire une enquête complète sur une déclaration du ministre de la justice au premier ministre dans une lettre datée du 11 mars dernier à propos d'une affaire mettant en cause Gerda Munsinger.

L'enquête devra également porter sur toutes les déclarations faites en chambre les 4 et 7 mars concernant cette affaire et sur les déclarations du ministre de la Justice lors d'une conférence de presse, le 10 mars 1966.

Le juge devra aussi enquêter sur le défaut de demander l'avis des conseillers juridiques du ministère de la Justice ainsi que les circonstances qui ont pu constituer un danger pour la sécurité du Canada.

L'enquêteur devra s'enquérir si l'on a traité cette affaire selon les règles et principes qui s'appliquent normalement aux personnes ayant accès aux renseignements confidentiels et sur toutes les circonstances pertinentes qui y ont trait.

Le juge sera chargé d'examiner tous les rapports soumis au gouvernement ou à tout membre du gouvernement de l'époque et toute preuve déposée devant eux à cet égard ainsi que toute autre preuve découverte par le commissaire.

Le comité recommande de plus :

1. **que le commissaire se prévale de son pouvoir absolu d'appréciation quant à la procédure à suivre, y compris la faculté de tenir des séances à huis clos et d'adopter les mesures qu'il peut juger propres à garantir la sécurité du Canada ;**
2. **que le commissaire soit autorisé à exercer tous les pouvoirs que lui confère l'article 11 de la loi sur les enquêtes ;**
3. **que le commissaire soit autorisé à siéger aux dates et endroits dont il pourra décider à l'occasion ;**
4. **que le commissaire soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et du personnel requis à des taux de rémunération et de remboursement approuvés par le Conseil du Trésor ;**
5. **que le commissaire fasse rapport au gouverneur en conseil dans les meilleurs délais.**

Mais elle veut en préciser les attributions

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Cette grave crise politique, axée sur l'affaire Munsinger, et qui, depuis jeudi dernier paralyse le parlement, a perdu de son intensité, hier, lorsque l'opposition a d'abord accepté le principe d'une enquête et offert un compromis pour faciliter l'adoption de ses termes de référence.

Certes ce compromis, prévoyant la formation d'un comité formé de membres de tous les partis, pour étudier les dits termes de référence, n'a pas été accepté par le gouvernement.

Mais les discours d'un bon nombre de conservateurs, M. Davie Fulton en tête, ont démontré que l'opposition n'entend pas recourir aux mêmes tactiques que la semaine dernière.

L'opposition avait d'ailleurs réservé une grande surprise au millier de spectateurs massés dans les galeries. Elle avait, en effet, décidé de jouer la carte de la respectabilité et de la noblesse en confiant, à l'ancien ministre de la justice, le rôle normalement réservé au grand John Diefenbaker.

C'est donc M. Davie Fulton qui a livré, aux libéraux, l'essence du message que les leaders conservateurs, réunis avec leur chef hier matin, avaient décidé de livrer.

Le grand et fascinant monologue que John Diefenbaker réserve normalement aux galeries dans de telles circonstances a ainsi été délibérément étouffé par l'exposé technique et froid de Davie Fulton.

Les termes de référence, tels qu'ils sont énoncés par l'arrêté en conseil, ne lui plaisent pas parce qu'ils sont trop vagues. D'après lui, certaines accusations ou allégations, faites en Chambre par le premier ministre, devraient y être ajoutées.

Le chef du gouvernement, a-t-il déclaré, a déjà dit que la sécurité de l'état avait certainement été menacée dans cette affaire. Or l'ordre en conseil devrait la préciser.

Deux sons; deux violons

Mais son collègue, le député du Yukon, a poussé beaucoup plus loin les exigences conservatrices. Il a encore soutenu, hier, que l'arrêté en conseil devrait préciser les accusations portées contre les ministres et donner les noms de ceux qui y sont impliqués.

"En refusant de donner les noms, a-t-il dit, le gouvernement a commis la plus grande trahison qui soit contre les droits des individus."

Le gouvernement, a-t-il conclu, a subjugé la justice à des fins politiques. En soumettant de tels termes de référence,

Voir MUNSINGER en p. 2

"C'est du fascisme", s'écrie Diefenbaker

OTTAWA. (PC) — Le chef de l'opposition, rentré dimanche soir d'un voyage de pêche sur la côte du Pacifique, a accusé les libéraux d'utiliser l'affaire Munsinger comme vengeance, après leur retraite sur l'affaire Spencer.

Le chef de l'opposition a même affirmé avoir entendu lui-même M. Guy Favreau, ancien ministre de la Justice, suggérer à M. Cardin d'utiliser le mot magique. On a voulu utiliser le mot Munsinger comme une épée de Damoclès au-dessus de ma tête, s'est écrié M. Diefenbaker, qui affirme que les libéraux ont délibérément sorti l'affaire en son absence.

"Le premier ministre est-il d'avis que toutes les maladresses de ses ministres qui n'ont pas trait à la sécurité de l'Etat doivent être référées au ministre de la Justice" ? a demandé l'ancien premier ministre. S'appuyant sur le discours précédent de M. Davie Fulton, le leader tory a réaffirmé qu'il n'y avait aucune question de sécurité dans cette affaire Munsinger, et qu'en conséquence le gouvernement salissait actuellement des membres du Conseil privé sans raisons valables.

Fascisme

Refusant d'admettre qu'il ait pu bénir des gestes malhonnêtes dans la précédente administration, M. Diefenbaker a déclaré que la façon de procéder de M. Cardin, soit affirmer que d'anciens ministres sont compromis, sans donner des noms, est "du fascisme à son pire".

Le chef tory s'est amusé de la manière dont le gouvernement a introduit le problème aux Communes. Plutôt que de faire des accusations en bonne et due forme, le ministre Cardin a préféré convoquer une conférence de presse et ensuite écrire une lettre au premier ministre, dit-il.

M. Diefenbaker a promis de revenir sur la question en soirée, mais entre-temps a déploré que le Parlement soit tombé si bas, alors que le gouvernement actuel fouille de vieux dossiers, et que le premier ministre appuie les "bêtises d'un de ses ministres".

Hees admet qu'il a connu Gerda

OTTAWA. (J. P.) — L'ancien ministre conservateur George Hees admet aujourd'hui avoir déjà rencontré la belle Gerda Munsinger.

Il s'empresse cependant de préciser que, jamais, sa conduite personnelle n'a mis en péril la sécurité de l'état.

Le député de Northumberland a momentanément quitté son lit d'hôpital pour venir déclarer, à la Chambre, qu'il a bien pu avoir déjà déjeuné avec cette femme, comme elle le prétend.

Portant encore son bracelet d'identification de l'Hôpital Général de Montréal, M. Hees a dit avoir reconnu la jeune femme sur les photos publiées dans les journaux.

A plusieurs reprises, au cours des derniers jours, j'ai dit que je ne connaissais pas Olga Munsinger, a-t-il rappelé. On dit que j'ai déjeuné avec elle, à une couple de reprises, il y a sept ou huit ans de cela.

"Ça pourrait très bien être vrai, bien que je ne me rappelle pas avoir connu une personne de ce nom. Mais les photos que j'ai vues évoquent des souvenirs", a dit M. Hees en présentant sa question de privilège.

L'ancien ministre n'hésite cependant pas à affirmer que dans cette affaire, la seule question importante est celle qui concerne la sécurité de l'Etat.

Or, précise-t-il, je défie le premier ministre et son collègue de la Justice de dire que j'ai pu, à quelque moment que ce soit, mettre en péril la sécurité de l'Etat.

Je les défie de se lever et de me contredire.

Si elles ne se rapportent en rien à la sécurité de l'Etat, les relations, les connaissances des membres des Communes n'ont rien à voir avec le public.

L'ancien ministre du Commerce dans le cabinet Diefenbaker a regagné hier soir son lit d'hôpital, dans la Métropole. Il y subit de nombreux examens en rapport avec un trouble de vision à son oeil droit.

Il demeurera sous observation à l'Hôpital Général pendant plusieurs jours.

Hier, au début de la séance de la Chambre, il a lu une déclaration qu'il dit avoir préparée il y a déjà deux jours de cela.

•

Radia-Canada cherche toujours à interviewer Gerda

Il est facile d'entrer au Canada . . . — Gerda

Gerda quitte Munich

C'est un complot pour détruire Cardin — Scott

Pierre Sévigny . . . aucun écho hier

Gerda citée au prône

En page 61

Une invasion menace le Ruanda, où se trouvent environ 100 Canadiens

NAIROBI, Kenya (PA) — Un avion canadien C-13 se tient prêt à Léopoldville, au Congo, à ramener au pays une centaine de Canadiens enseignant au Ruanda, alors qu'une invasion de ce pays de l'Afrique centrale par les guerriers Watutsi semblait imminente hier soir.

Les Canadiens enseignent à l'université nationale du Ruanda, à Butare.

Géants de sept pieds

Les femmes et les enfants des employés de l'ambassade américaine ont été évacués de Kigale, la capitale du Ruanda, vers Nairobi.

On évalue à 2,500 le nombre de Watutsis fortement armés qui se sont massés dans trois camps près de la frontière du Burundi, dans le voisinage du Ruanda. Les guerriers sont munis d'armes automatiques modernes, la plupart d'origine chinoise.

Les Watutsis, une race guerrière, se sont enfuis du Ruanda en 1963 alors que les Bahutus, plus nombreux, s'étaient tournés contre eux et en avaient tué des milliers.

D'après les rapports arrivant du Burundi, les Watutsis, dont quelques-uns mesurent plus de sept pieds, ont combattu aux côtés des rebelles congolais, mais au début de l'année ils sont passés au Burundi. Ils sont dirigés par plusieurs experts en guerilla, entraînés à Pékin.

Le Burundi est présentement gouverné par un régime Watutsi et les autorités du pays ont fait peu d'efforts pour tenter de désarmer et de disperser leurs compatriotes.

Le Ruanda possède une armée d'environ 800 soldats entraînés par des Belges.

Le Burundi et le Ruanda sont situés au coeur de l'Afrique et sont les pays les plus populeux du continent.

Environ 2,000 Blancs, la plupart des Belges, habitent le Ruanda tandis qu'il s'en trouvent en plus grand nombre au Burundi.

On est sans nouvelles du R. P. Lévesque et de l'abbé Louis O'Neil

Les nouvelles mauvaises mais encore vagues en provenance du Ruanda inquiètent les Pères Dominicains de Québec. On sait que le R. Père Georges-Henri Lévesque se trouve présentement à l'université nationale du Ruanda, à l'établissement de laquelle il travaille depuis quelques années.

Le R. Père prieur de la maison des Dominicains à Québec, rejoint par téléphone ce matin, a déclaré qu'il n'avait pas eu de nouvelles récentes du Père Lévesque, pas plus d'ailleurs de l'abbé Louis O'Neil (des célèbres abbés Dion et O'Neil), qui travaille avec lui.

Le Père prieur n'était pas au courant de l'imminence de l'invasion du Ruanda par les guerriers Watutsis.

Mis au courant d'une dépêche de la Presse Associée, il a déclaré que "cette nouvelle nous inquiète beaucoup".

SOMMAIRE

Annonces classées / 58 à 60, 62 à 70
Bandes dessinées / 12
Courrier "Que faire ?" / 30
Décès, Naissances, etc. / 71
Des mots et des phrases / 15
Editorial / 4
Finance / 32 à 34
Horoscope / 24
La bonne table / 25 à 27
Loisirs et récréation / 12, 13
Mots croisés / 59
Nouvelles internationales / 53
Radio et télévision / 8
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 54 à 57
Tribunaux / 10, 11
Vie féminine / 28 à 31
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 9

Le jury est choisi au procès d'Yvon Dupuis

par Claude Gendron,
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE — Le juge Evender Veilleux qui préside au procès de l'ancien député Yvon Dupuis, à Sherbrooke, a recommandé en fin de journée hier, aux journalistes, de s'abstenir de tout commentaire et de rapporter objectivement les procédures, de façon à ne causer aucun préjudice, ni à la Couronne ni à l'accusé.

Le juge a fait cette recommandation après qu'on eut complété le choix des jurés et convenu, bien que cela ne fut pas obligatoire dans ce genre de procès, que le jury soit tenu sous séquestre pendant la durée du procès.

On sait, par ailleurs, que l'accusé, M. Dupuis, a manifesté son intention de rapporter lui-même le procès dans un autre quotidien montréalais.

Le choix des jurés n'a pas donné lieu à des problèmes particuliers. On compléta le choix des 12 élus, après en avoir interrogé 33, du tableau de 87 candidats amenés dans la cour du Palais de justice de Sherbrooke, au début de la journée.

Quelques remarques de certains candidats ont cependant déridé le tribunal, les avocats et les journalistes. A chacun, l'avocat de la défense, Me Paul Martineau, demanda s'il savait quelque chose sur l'affaire Dupuis, s'il avait lu les journaux à ce sujet, entendu la radio ou regardé la TV.

La plupart déclarèrent n'avoir pas lu les journaux, certains affirmèrent le contraire, mais ajoutèrent ne pas trop se souvenir de ce qu'ils avaient lu. Interrogé sur les opinions qu'il pouvait en avoir tiré, un des candidats répondit : "Il ne faut pas tout prendre ce qu'ils (les journaux) écrivent."

D'autres soulignèrent qu'ils n'entretenaient aucun préjugé contre les politiciens, mais un individu affirma qu'il ne les aimait pas et fut rapidement rejeté par les vérificateurs.

Un autre candidat fut rejeté parce qu'il avait affirmé avoir une "petite opinion" sur cette affaire.

Le procès de l'ancien député et ministre avait débuté en fin de matinée, hier, par une petite surprise. Me Paul Martineau, ancien député de Pontiac-Témiscamingue et ancien ministre des Mines et Relevés techniques dans le cabinet Diefenbaker, fit savoir qu'il occupait pour M. Dupuis, ancien ministre d'Etat dans le cabinet Pearson.

M. Dupuis, ancien député de la circonscription St-Jean-Iberville-Napierville, subit son procès sous l'accusation d'avoir accepté une somme de $10,000 pour exercer son influence relativement à l'émission d'un permis de piste de courses, à Saint-Luc, non loin de Saint-Jean, en 1961.

Peu avant le début du procès, Me Martineau a demandé au juge Veilleux de remettre les procédures dans deux semaines, expliquant qu'il n'avait reçu son mandat qu'hier et qu'il n'avait pas eu le temps de prendre suffisamment connaissance de la cause.

Il a ajouté que M. Dupuis avait demandé à Me Rémi Paul d'agir comme avocat-conseil pour la Défense et que celui-ci ne serait pas libre cette semaine.

La Couronne, représentée par Me Jean-Guy Blanchette, de Sherbrooke, et Me Jean Bienvenue, de Québec, s'est opposée vivement à cette requête, principalement parce que cette cause ne relevait pas du district judiciaire de St-François, mais était entendue à Sherbrooke parce que l'on avait obtenu un changement de venue.

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

lire les accusations de ce dernier dans les journaux du matin.

"La vérité est tout autre dit-il. Jamais je n'ai menacé de lancer le nom Munsinger dans le débat si les conservateurs ne cessaient pas."

"Les circonstances de notre entretien n'ont d'ailleurs pas été rappelées. L'ancien ministre de la justice était le seul membre de l'opposition avec lequel je pouvais avoir une conversation raisonnable."

"C'est en tant que membre du Conseil Privé que je l'avais invité et ous le sceau du secret des conseillers privés. Le député de Kamloops a trahi ce secret en mentionnant que nous avions eu une conversation ensemble".

"J'en avais seulement appelé à son sens de l'équité et de la justice. Je lui ai dit que dans l'affaire Spencer il devrait se fier au jugement du premier ministre et du ministre de la justice. Je lui ai laissé entendre que l'affaire Spencer était insignifiante à côté de l'affaire Munsinger, mais jamais il n'a été question de référer au dossier en chambre. Il est complètement faux de dire que M. Cardin et moi avions monté un complot. Et la preuve, c'est que lorsque le ministre de la justice a laissé tomber le nom de Munsinger en chambre sous le coup d'une provocation humainement irrésistible, il n'était pas au courant de ma conversation avec M. Fulton."

"Au surplus, a dit M. Favreau, si j'avais voulu user de chantage, je l'aurais fait il y a un an et quatre mois alors que je connaissais aussi bien qu'aujourd'hui l'affaire Munsinger".

C'était une allusion évidente aux incidents qui ont conduit à l'enquête Dorion et au cours desquels, a dit M. Favreau, "Je fus l'objet durant un mois d'une véritable "crucifixion".

Le président du conseil privé a conclu en disant que l'ancien ministre de la justice l'avait "publiquement mal rapporté".

Dans le reste de son discours, M. Davie Fulton s'est appliqué à clarifier le comportement de M. Cardin dans l'affaire Munsinger. Il a dit qu'à la suite de ses déclarations, il se verrait forcé de prouver au moins quatre choses;

— Que les ministres conservateurs étaient liés avec Gerda Munsinger et que ces liaisons mettaient en danger la sécurité de l'état.

— Que le dossier soumis en 1961 contenait bel et bien un cas "bona fide" d'atteinte à la sécurité de l'état.

— Qu'il s'y trouvait matière suffisante pour le soumettre aux conseillers de la Couronne.

— Que Gerda Munsinger avait bel et bien été une espionne avant de venir au Canada.

Il a rappelé qu'il avait demandé au premier ministre de lui laisser voir le dossier qu'il avait étudié en 1961 et a critiqué la décision de M. Pearson de ne pas lui donner cette liberté. Enfin à partir de ses souvenirs sur le dossier, il a déclaré qu'à aucun moment dans cette affaire, il n'y avait eu atteinte à la sécurité de l'état. Selon lui d'ailleurs, le dossier de la Gendarmerie à cette époque n'avait pas été dressé au sujet de l'espionnage, mais au sujet d'une autre affaire sur laquelle il n'a pas élaboré.

Quant aux fameuses photos, il ne les a jamais vues et on ne lui a jamais dit dans le temps qu'elles existaient.

En terminant, M. Fulton a mis au défi M. Cardin de démissionner.

A défaut de celà le premier ministre aurait dû se dissocier de son ministre de la justice et le congédier sur le champ.

A défaut de cela, il a laissé entendre, sans le dire, que c'est le premier ministre lui-même qui devrait partir.



Journalistes canadiens à Londres

Des journalistes canadiens, invités du gouvernement britannique, participent présentement à une tournée d'information en Angleterre. On les voit ici alors qu'ils examinent un modèle réduit du pavillon britannique à l'Expo 67, exposé au bureau central de l'Office d'information gouvernementale, à Londres. Ce sont, de gauche à droite, J. Carr du Hamilton Spectator, Réginald Martel de LA PRESSE, R. Wilson du Montreal Star et G. Graham du Toronto Telegram.

CENTAINES

SUITE DE LA PAGE 1

cabinet n'était pas encore terminée hier midi que déjà des centaines de personnes encombraient les corridors, rendant la circulation des ministres et le travail des journalistes plutôt difficiles.

La Chambre commença ses travaux dans une atmosphère de grande solennité. On sentait qu'une foule nombreuse était venue voir crever l'abcès après un débat fangeux qui durait depuis une semaine.

M. Fulton après le premier ministre, parla sans passion mais il fut parfois éloquent et à aucun moment il ne fut interrompu. Cette atmosphère plutôt pieuse durait encore lorsque M. Guy Favreau termina son discours qui l'avait porté au bord des larmes et dans lequel il fut tragiquement forcé d'accuser son vieil ami Davie Fulton d'avoir mal rapporté les propos que les deux hommes avaient tenus lors d'un conciliabule secret.

Cela ne devait pas durer.

M. Diefenbaker se leva. Il dit que c'était le plus beau jour du Parlement.

Quelques instants plus tard, il était dans le coeur de l'un des plus mauvais discours qu'il ait prononcé de longue date. Alors qu'il avait toutes les munitions pour réduire en pièces ce gouvernement, il se lança dans des propos qui tenaient le plus souvent de la comédie de boulevard et du mélodrame.

Dès cet instant, la Chambre reprit son visage habituel. On commença à bouger sur les banquettes ministérielles et quelques invectives prononcées sur un mode mineur commencèrent à voler.

M. Cardin ne put s'empêcher de parler et s'enlisa davantage dans la pénible situation qu'il s'est créée depuis sa fameuse conférence de presse de jeudi dernier.

La foule était encore très dense hier soir, mais comme il semble qu'on s'acheminait vers une solution, elle était moins intéressée.

Tard hier soir un caricaturiste continuait à la tribune de la presse parlementaire d'esquisser des croquis des personnages du drame qui se joue depuis quelques jours : l'orateur de la Chambre, le premier ministre, MM. Cardin et Favreau, MM. Eric Nielsen, John Diefenbaker et Davie Fulton...

Le néo-démocrate Stanley Knowles disait hier soir qu'on n'a pas vu de situation pareille depuis les fameux débats sur la conscription en 1944.

MUNSINGER

SUITE DE LA PAGE 1

il a créé non une enquête, mais bien une inquisition.

Plus ou moins irréconciliables

Tel que prévu, le député Davie Fulton a apporté au débat une modération inconnue chez un grand nombre de ses collègues. Il a ainsi entrouvert la porte à ce qui pourrait bien être un règlement prochain du conflit. Et c'est lui que les conservateurs avaient chargé de plaider la cause de leur chef, accusé par M. Lucien Cardin, d'avoir balayé sous le tapis, une affaire impliquant la sécurité de l'Etat.

Mais son collègue Erik Nielsen croit que les conservateurs peuvent venir à bout du gouvernement, décidés, hier soir, à s'en tenir aux termes de référence édictés au cabinet. En 1964, a-t-il dit, ils ont présenté les termes de référence sur l'affaire Rivard. En deux jours nous les avons forcés à les reviser.

Cette attitude de M. Nielsen lui est typique. Cependant, bon nombre de ses collègues ne semblent pas disposés à mener une telle lutte.

D'ailleurs dans cette affaire, le gouvernement peut compter sur l'appui inconditionnel des créditistes qui de nouveau hier, par la voix de Gilles Grégoire, lui ont fait savoir qu'ils le supporteront jusqu'au bout.

Le fond de ce problème, a dit le député de Lapointe, c'est que John Diefenbaker est maintenant l'accusé. Et ça, l'arrêté ministériel l'établit clairement en soutenant qu'il se serait mal conduit en enterrant l'affaire Munsinger.

Quant aux Néo-Démocrates, ils attendent patiemment que la chambre reprenne ses travaux et semblent disposés à tout compromis pour que cet état de choses se réalise.

Hier, ils ont vu une lueur d'espoir. Après les exposés de MM. Davie Fulton et John Diefenbaker, la chambre a repris ses travaux ordinaires mais, à huit heures, le débat a repris de plus belle sur les termes de référence de l'enquête.

Est-ce à dire que les travaux de la chambre reprendront normalement maintenant? Il est difficile d'en venir à une telle conclusion, mais on croit généralement que l'affaire aura été réglée d'ici une couple de jours.

Le gouvernement s'apprêtait, hier, à présenter une motion de subsides. La présentation d'une telle motion permet aux députés de parler de n'importe quel sujet.

Mais la procédure prévoit que de telles motions ne peuvent, généralement, n'être présentées qu'un lundi. D'où un premier dilemme.

Cependant, des conservateurs se sont dits d'avis, après l'ajournement de la chambre hier soir, que si la présentation d'une telle motion était possible, ils permettraient probablement qu'elle soit débattue.

Si telle présentation ne peut se faire, il est probable que le débat reprendra de plus belle sur les termes de référence de l'enquête. Car bien que décidés à ne pas paralyser définitivement le parlement, les conservateurs n'ont pas dit leur dernier mot dans cette affaire.

Les leaders parlementaires pourraient cependant établir un compromis entre-temps.

Enfin il faut noter, comme signe d'encouragement, que le débat a été conduit selon des normes beaucoup plus dignes et raisonnables hier. Peu d'interjections ont entrecoupé les discours, beaucoup moins enflammés que la semaine dernière.

INJONCTION

SUITE DE LA PAGE 1

bec, ainsi qu'aux droits des élèves fréquentant ces institutions ;

Considérant que le déclenchement d'une grève dans les conditions présentes rendait illusoire l'article 75 de la loi de la fonction publique ;

Considérant qu'il s'agit d'une matière d'intérêt public ;

Considérant qu'il s'agit d'un cas de nécessité urgente ;

Le Tribunal décrète l'émission d'une injonction intérimaire, sans avis, qui restera en vigueur jusqu'au 28 mars prochain à 5 h. de l'après-midi ;

Enjoint au requérant, le Procureur général de la province de Québec, de fournir un cautionnement, qui consistera en un dépôt en argent de $500 entre les mains du protonotaire de la Cour supérieure de Québec ;

Enjoint aux intimés, et par leur intermédiaire, à tous les enseignants salariés représentés par le syndicat intimé, sous toute peine que de droit et sous réserve de tout autre recours prévu par la loi ; —

a — de n'avoir en aucune façon recours à la grève qu'ils menacent de faire le 16 mars prochain ;

b — de ne pas suspendre leur travail respectif ;

c — de ne pas priver les élèves de l'enseignement inscrit sous la juridiction des ministères de l'Education, de l'Agriculture et des Affaires culturelles du gouvernement de la province de Québec ;

d — de suspendre toute action ou opération relatives à la grève projetée et d'y mettre fin instantanément ;

e — de révoquer tout ordre et toute directive ou recommandation quelconques aux enseignants de ne pas se rendre au travail le 16 mars et subséquemment.

La cour ajourne au 28 mars prochain à 11 h. du matin la présentation de la requête pour injonction interlocutoire principale.

Entre-temps, à Montréal hier soir, le président du SPEQ, M. Claude Sabourin, a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu l'injonction, et que pour le moment, il agissait comme si elle n'existait pas. "Quand nous l'aurons, il sera toujours temps d'aviser", a-t-il précisé.

A une assemblée tenue à l'Institut de Technologie Laval, les membres montréalais du SPEQ ont voté à 86 p. cent en faveur de la grève qui doit débuter demain matin.

Famille jetée sur le pavé à Lachine

Plus de trente pompiers ont lutté durant plus d'une heure, hier soir, pour maîtriser un incendie qui a complètement détruit la maison située au 720 de la 38e Avenue, à Lachine.

La violence du brasier a nécessité deux alertes et l'emploi de quatre jets d'eau, mais tous les occupants du logement dévasté, à savoir M. Rémi Beauchamp, sa femme et leurs quatre enfants, en sont sortis indemnes.

Les causes du sinistre n'ont pas été déterminées.

Découverte d'une sixième victime du caisson de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES. (PC) — Grace à d'intensives recherches, menées par une équipe à l'emploi de la compagnie McNamara, on a réussi hier en fin d'après-midi à remonter le cadavre d'une des six victimes encore emprisonnées dans le caisson M-2 du futur pont de Trois-Rivières.

Le corps pétrifié n'a pas encore été identifié. Il s'agirait de Laurier Gagnon, de Hull, ou de John Henry Muise, de Montréal.

Les recherches se poursuivent dans le but de retrouver les cinq autres victimes, qui ont perdu la vie à la suite d'une explosion survenue sur les chantiers du pont le 7 septembre 1965.

Enfants, attention aux glaces flottantes !

Lors du dégel, les glaces flottantes attirent les jeunes enfants qui souvent y tombent et se noient. Dès que la glace commence à se briser au bord des mares et des criques, on devrait prévenir les enfants et les éloigner des endroits dangereux.

La France pourrait faire échouer les sanctions contre la Rhodésie

JOHANNESBOURG. (AFP) — "La France peut faire échouer tous les plans de Wilson contre la Rhodésie", écrit le correspondant à Londres du journal "Die Vaderland", qui ajoute : "Des acheteurs français sont déjà à Salisbury pour prendre part à la vente aux enchères du tabac rhodésien. Sur le conseil de la France, Madagascar a refusé une demande britannique pour obtenir des droits d'atterrissage et de ravitaillement en carburant pour les avions qui doivent espionner les éventuels pétroliers transportant de l'essence à Beira pour la Rhodésie".

Selon le correspondant, la Rhodésie aurait passé des accords à long terme avec plusieurs Etats riverains de la Méditerranée pour la vente de ses produits alimentaires et l'on croit, ajoute-t-il, "que la France pourrait être l'un d'entre eux".

On apprend d'Athènes que le roi Constantin a signé un décret interdisant aux bateaux battant pavillon grec de transporter du pétrole ou des dérivés du pétrole vers les ports du Mozambique et de l'Afrique du Sud, à destination de la Rhodésie.

M. Elias Tsirimokos, ministre grec des Affaires étrangères, a démenti avec force les informations selon lesquelles des bateaux grecs auraient transporté du pétrole destiné à la Rhodésie.

Tchécoslovaquie et Hongrie reconnaissent le régime du Ghana

(UPI) — La Hongrie et la Tchécoslovaquie ont reconnu le nouveau régime militaire du Ghana, défiant ainsi l'Union soviétique et la Chine.

Moscou et Pékin parlent de ce nouveau gouvernement comme d'un régime impérialiste et néo-colonialiste. Les deux pays sont les premiers du bloc communiste à reconnaître le gouvernement qui a expulsé l'ancien premier ministre Kwame Nkrumah.

Jusqu'à maintenant, 32 pays ont annoncé qu'ils reconnaissaient le nouveau gouvernement d'Accra. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont été parmi les premiers à le faire.

Cambriolage dans un établissement commercial

Vingt magnétophones stéréophoniques, un camion et un lot de meubles divers ont été volés, entre 11 h. et minuit hier soir, dans les locaux des établissements Living Room Furniture Manufacturers Ltd., au 2566 est, rue Ste-Catherine.

Le volumineux butin n'a pas encore été évalué, mais il semble que les voleurs se soient introduits dans le bâtiment par une fenêtre de l'arrière de l'immeuble.

Québec pourrait fort bien accueillir le France en 1967

par Denis Masse

Il est de plus en plus question de la visite du "France" sur le Saint-Laurent, en 1967. De fait, la Compagnie générale transatlantique à qui appartient le prestigieux navire de plus de 66,000 tonnes, a convoqué les journalistes à une conférence de presse qui aura lieu vendredi. On s'attend à ce que la visite exceptionnelle du "France" à Québec soit confirmée à cette occasion.

Il semble bien improbable que le "France", actuellement le plus long paquebot au monde, puisse remonter le fleuve jusqu'à Montréal. En premier lieu, sa superstructure élevée l'empêche de passer sous le pont de Québec. Son tirant d'eau, pleine charge, est de 34 pieds, ce qui lui interdit pratiquement de naviguer en amont de Québec puisque la marge de sécurité sous la quille serait trop faible. Enfin, on le considère trop large et trop long pour le chenal sinueux du St-Laurent.

Le "France" constitue en lui-même une attraction grandiose et on ne peut douter que les foules se déplaceront vers le port de Québec pour l'y admirer et peut-être monter à bord.

Le navire qui a été mis en service en janvier 1962 assure les liaisons maritimes entre Le Havre et New York, sur l'Atlantique-Nord. Il serait dérouté exceptionnellement sur Québec à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal en 1967. Les détails de sa visite seront donnés vendredi.

Déjà, il y a deux semaines, la Transat a fait savoir que son paquebot "Flandre", de 20,477 tonnes, viendra à deux reprises au port de Montréal en 1967 et y emmènera des centaines de touristes européens à l'occasion de l'Expo.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 15

Maximum demain : 35

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, de la Mauricie et de Québec** : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses, plus froid, vents du nord-ouest de 15 milles. Minima et maxima à Montréal 15 et 35; Ottawa 15 et 32; Ste-Agathe 10 et 25; La Tuque 0 et 20 au-dessus; Québec 5 et 30.

Régions des Cantons de l'Est et du Lac-St-Jean : ensoleillé, quelques périodes nuageuses, plus froid. Vents du nord-ouest de 15 milles. Minima et maxima à Sherbrooke 15 et 30; Chicoutimi 0 et 20.

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses, plus froid, vents de l'ouest de 15 milles avec bourrasques de 25 milles. Minima et maxima à Baie-Comeau 0 et 20; Mont-Joli et Rivière-du-Loup 10 et 25.

Régions de Sept-Iles et de Gaspé : ensoleillé avec périodes nuageuses, plus froid. Vents legers du nord-ouest. Minima et maxima à Sept-Iles 10 et 20; Gaspé 13 et 25.

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !



Inscrivez-vous aux cours de machines **IBM** comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM !
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

STEINBERG
MIRACLE MART

TIMBRES PINKY
AVEC TOUS VOS ACHATS



Pratiques et indispensables !
Venez tôt pour un meilleur choix !

Rideaux de douche et fenêtre
Agrémentez votre salle de bain de ces coquets rideaux de douche et fenêtres fabriqués au Canada.
En plastique de toute première qualité. Motifs modernes ou floraux. Choix varié de coloris : rose, blanc, vert jaune, lilas ou noir. L'ensemble comprend le rideau de douche de 72" et les rideaux à fenêtres 34" x 54".
Accessoires de maison
3.97 l'ensemble

Oreillers moelleux bien rembourrés
Oreiller rembourré de caoutchouc-mousse de première qualité. Contour piqué. Non-allergène. Recouvert d'un tissu français. Dimensions : 18" x 25". En blanc, rose, bleu ou vert. Rég. 1.97
1.47
Rayon de la literie

Pratique enveloppe pour oreiller
En gros coton blanchi et pratique fermeture éclair chromée. Ces enveloppes conviennent à tous les types d'oreillers.
Rég. 2 pour 87¢
2 pour 67¢
Rayon de la literie



OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 H.
• Sherbrooke E. • Pont Viau
• Greenfield Park • Chomedey
• LaSalle • Jean-Talon E.

Fini, la corvée de l'entretien !
Avant d'acheter il vous faut voir ce nouveau clapboard d'aluminium de couleur
LE SEUL
GARANTIE 30 ANS



Fini plastique cuit
Aluminium Tisco très épais
Couche protectrice permanente
Aucun autre CLAPBOARD comme ça
Fini grain de bois profondément incrusté à l'aspect et au toucher du bois naturel !
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
Vous épargnera vraiment beaucoup d'argent
CLAPBOARD D'ALUMINIUM
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
3388 EST, JEAN-TALON
722-1115

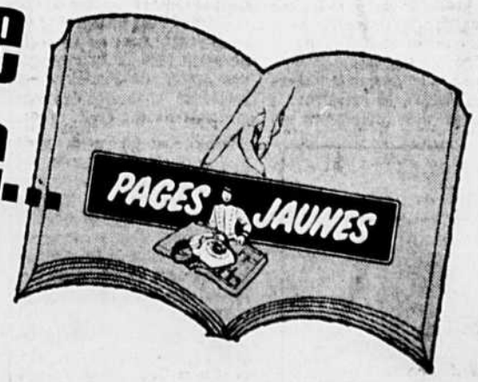
FOURNITURES de MACHINES à ADRESSER
Ne payez plus de prix élevés
EPARGNEZ 40% à 70%
ADRESSOGRAPH
SPEEDAUMAT
ELLIOTT
SCRIPTOMAT
CARTES PLASTIQUE
CADRES
STENCILS
ENCRE
PLAQUES
Service rapide d'impression en relief sur plaques tout métal et cartes de plastique. — Aussi
ARMOIRES
PLAQUES RAPIDES
Machines à adresser et à poster remanu facturées
Catalogue de 24 pages gratuit — échantillons et prix sur demande.
INDEX
CARTES SCRIPTO
Agissez maintenant !
RUBANS
CLASSEURS
Tout est garanti et retournable
LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTÉE
640 rue ST-PAUL OUEST
Tel. 861-7468

En respect à la mémoire de
Maurice Jolicoeur



Vice-Président de
Buanderie Nouvelle Méthode Ltée
et Directeur de
Hector Jolicoeur Inc.
nos bureaux, notre service de livraison et l'atelier seront fermés jeudi avant-midi durant les funérailles.

Cette ville comme cet annuaire... a de tout !



Bons services. Belles boutiques. Citoyens affables.
Pour y trouver ce que vous voulez, faites marcher vos doigts dans les Pages Jaunes.
Cet annuaire, comme cette ville, a de tout !

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Grève aux trois usines de la Dominion Rubber

Les 600 ouvriers de la Dominion Rubber, à Montréal, ont débrayé hier afin de forcer deux de leurs agents d'affaires à démissionner. La compagnie soutient toutefois qu'il s'agit d'une grève illégale. Le 27 février dernier, deux nouveaux agents d'affaires (succursale 78 du Syndicat international des distilleries d'Amérique-FTQ) avaient été élus. Les candidats défaits en ont alors appelé au représentant du syndicat au Canada, M. Paul Fournier, qui a exigé un recomptage devant un juge de la Cour supérieure. Le juge George Reid a confirmé par la suite le maintien en fonction des anciens agents, décision qui n'a pas été prisée par les ouvriers. D'où le déclenchement de cette grève dans les trois usines de la Dominion Rubber, qui faisait face récemment à une autre grève à son usine de St-Jérôme.

Laporte menace de fermer le Conservatoire d'Art dramatique

par Yves Leclerc et Gilles Daoust

Le ministre des Affaires culturelles du Québec a menacé de fermer indéfiniment le Conservatoire d'Art dramatique, section de Montréal, dès 2 h. cet après-midi, si les élèves de cette institution entrent en grève pour appuyer les réclamations des étudiants des Beaux-Arts et des Arts appliqués.

Ceux-ci sont entrés en grève hier matin pour protester contre le "rétrécissement" imposé par le gouvernement au mandat du Comité d'étude sur l'enseignement des Arts et malgré un utimatum des ministres de l'Education et des Affaires culturelles.

MM. Gérin-Lajoie et Laporte avaient affirmé qu'ils ne prêteraient aucune attention aux demandes des étudiants à moins que ceux-ci ne renoncent sans condition à leurs menaces de grève.

Entre-temps, le Comité d'étude, créé le 4 mars dernier, est inactif; son président, M. Marcel Rioux, professeur à l'Université de Montréal, a déclaré que l'organisme ne commencera pas ses travaux tant que les étudiants et le gouvernement ne se seront pas entendus sur son mandat.

Par ailleurs, M. Rioux a déclaré qu'il s'efforcera de trouver un médiateur pour intervenir dans cette affaire, et renouer le dialogue entre les deux parties. Il avait plus tôt admis que lui-même s'attendait à ce que le mandat du Comité soit beaucoup plus étendu.

Les professeurs respectent les lignes de piquetage

Hier, aucun cours n'a été donné aux Beaux-Arts, ni de jour, ni de soir. Car, même si les élèves des cours du soir avaient décidé de ne pas faire la grève, leurs professeurs, membres du SPEQ, ont respecté les lignes de piquetage des étudiants du jour.

Aux Arts appliqués, les élèves ne se sont pas présentés dans leurs classes, mais aucune ligne de piquetage n'a été établie. Aux Beaux-Arts de Québec, un vote de grève devait être pris hier matin, mais il a été reporté à aujourd'hui.

Plusieurs facteurs d'ordre technique ont empêché que le vote des étudiants de Québec ne soit pris en même temps que celui de Montréal.

Un sondage rapide révèle par ailleurs que les opinions sont beaucoup plus partagées à Québec qu'à Montréal en ce qui concerne le déclenchement d'une grève.

Les étudiants de Québec, tout en appuyant les revendications de leurs confrères de la métropole, ne sont pas tous d'accord avec le moyen de pression que constituerait le boycottage des cours.

La possibilité d'une grève prochaine de leurs professeurs, membres du SPEQ, n'est pas étrangère à l'hésitation manifestée par de nombreux étudiants.

D'autres élèves de l'Ecole des Beaux-Arts croient qu'ils ne peuvent se permettre de manquer d'autres cours sans mettre en danger leur année scolaire.

Il est donc difficile de dire, dès maintenant, quelle sera l'issue du vote qui sera pris ce matin.

La présidente des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts de Québec, Mlle Louise Cloutier, a déclaré qu'elle s'était entretenue, hier matin, avec les dirigeants étudiants de Montréal, déjà en grève.

Hier après-midi et hier soir, le comité exécutif de la "Masse" des étudiants de Québec s'est réuni afin de préparer la réunion générale de ce matin. Il est probable que l'issue du vote étudiant sera connue au début de l'après-midi.

Au Conservatoire d'Art dra-

Voir LAPORTE en p. 6

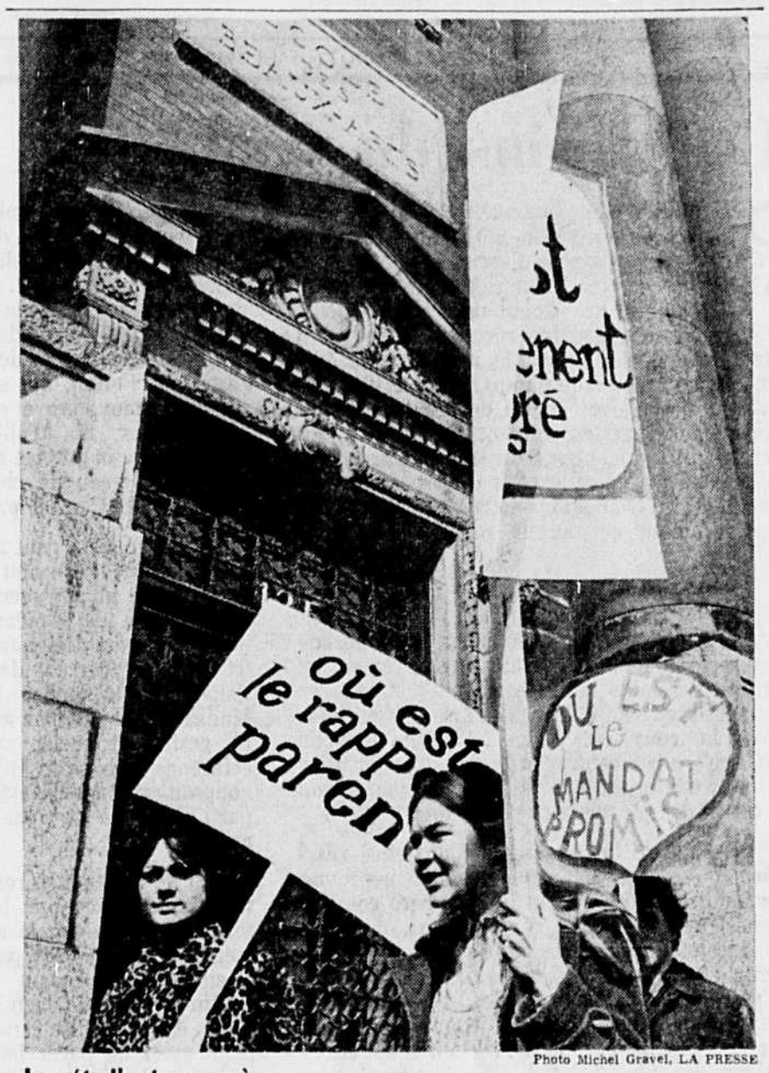


Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les étudiants en grève

Les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts et de l'Institut des arts appliqués de Montréal se sont mis en grève hier matin. Les pancartes qu'ils arborent décrivent ce qu'ils revendiquent : "Où est l'enseignement intégré ?", "Où est la planification des écoles d'arts ?", "Où est le mandat promis ?", "Où est le rapport Parent", "Une décision unilatérale".

Les Russes ont la permission de naviguer dans les Grands Lacs

par Denis MASSE

Les Etats-Unis ont accueilli favorablement la demande de trois capitaines russes de franchir la Voie maritime du St-Laurent et de naviguer dans les Grands Lacs au cours du mois d'avril prochain. La décision du côté canadien a été prise tard hier soir et les Russes, là encore, jouissent du consentement d'Ottawa.

Il faut rappeler à ce sujet que les trois commandants de vaisseaux soviétiques ont demandé il y a déjà quelque temps la permission d'utiliser la voie maritime pour se rendre dans les Grands Lacs. La réponse des autorités s'est fait attendre plus longtemps que de coutume. Ordinairement, les permissions sont accordées sur présentation d'un formulaire attestant le bon état des appareils de navigation et la responsabilité financière des armateurs.

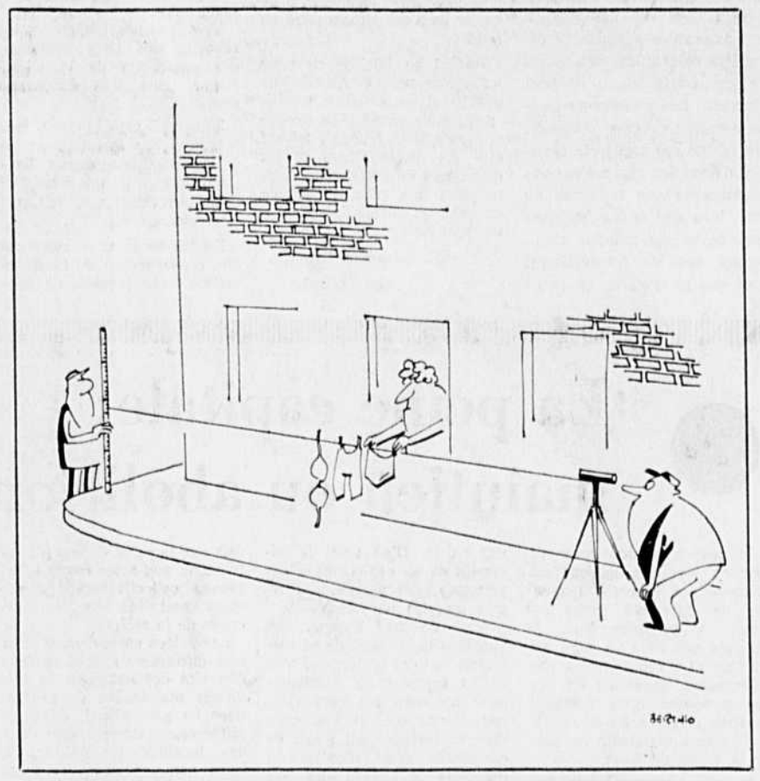
Dans le cas des navires russes, il est indéniable que des points de vue politique sont intervenus et expliquent les délais inhabituels.

L'an dernier, deux navires battant pavillon soviétique ont franchi pour la première fois l'écluse de St-Lambert en direction des Grands Lacs et ont jeté l'ancre à Toronto et Hamilton. Cette fois, l'un des trois navires doit se rendre dans un port en amont du lac Ontario. Aucun des trois cependant ne doit toucher des ports américains.

L'administration de la voie maritime étant conjointe, il faut nécessairement l'assentiment des Américains, même si les navires ne doivent rallier que des ports canadiens. La navigation dans les Grands Lacs relève de l'administration bicéphale.

La demande des Russes a dû être référée au gouvernement canadien mais c'est à l'Administration de la Voie maritime qu'il incombe de donner une réponse. Elle a été communiquée hier soir à Ottawa.

Les permissions sont accordées chaque année aux lignes qui en font la demande, et non pas sur une base permanente.



Smart nie avoir participé au hold-up de St-Hyacinthe

par Maurice Morin

Leonard Smart, âgé de 38 ans, électricien de son état, "domicilié" présentement au pénitencier de Kingston, Ontario, a nié avoir participé, déguisé en prêtre, au vol à main armée de $133,000 perpétré, le 17 janvier 1961, dans les locaux de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins, à St-Hyacinthe.

Mais ce récidiviste invétéré (il a dit que sa première condamnation remontait à 1945) a déclaré avoir commis un hold-up de $65,000 dans une bijouterie du centre de la métropole, mais il n'a pu dire dans quelle rue, quelques semaines avant le vol à St-Hyacinthe.

Et ce vol qu'il avait commis avec un autre individu dont il ne se rappelle pas le nom, non plus, il l'avait perpétré à la demande de Keith (Rocky) Pearson qui lui avait ensuite remis la somme de $18,000.

On sait que Pearson, un roi de la pègre, est mort assassiné dans son bureau du Chemin Chambly, à Jacques-Cartier, en juin 1961. Et, au dire de Smart, Pearson voulait à un certain moment "contrôler le monde de la pègre à Montréal et dans les environs".

Smart, qui a aussi admis s'être servi dans le passé, des noms de Spencer, Patrick, Dingman, Lumumba et Mercier, a été le dernier témoin de la défense, son propre témoin, hier après-midi.

Samedi, il en avait fait entendre une douzaine et, hier il devait en faire déposer une vingtaine d'autres, mais ils n'ont pas été entendus.

Smart, qui purge présentement une peine de huit ans et demi pour un vol à main armée commis à St. Thomas, Ontario, s'est défendu seul. . . ayant refusé l'assistance d'un avocat, depuis le début de son procès aux Assises, le lundi 28 février dernier.

Il a passé la journée d'hier dans la boîte aux témoins. Après avoir relaté dans ses moindres détails les différentes phases de sa vie depuis 1960, alors qu'il quittait le pénitencier de St-Vincent-de-Paul. . .

Voir SMART en p. 6

Policier victime d'un attentat à Côte-St-Luc

Un jeune policier de Côte-St-Luc a été grièvement blessé, vers 11 h. hier soir, par un individu qui lui a déchargé un revolver en pleine poitrine. Un suspect a été appréhendé cinq minutes après l'attentat.

L'agent Eugène Tassé, âgé de 24 ans, qui repose dans un état grave à l'hôpital Reine-Elisabeth, a été abattu d'une balle de calibre .22 tirée à bout portant par le conducteur d'une voiture Corvette volée. L'attentat s'est produit à l'intersection de l'avenue Adalbert et du Chemin-de-la-Côte-St-Luc, alors que la victime s'approchait à pied du véhicule suspect et que l'agent George Caldwell, collègue de M. Tassé, était resté dans la voiture utilisée pour la patrouille.

Tandis que le policier blessé s'effondrait sur la chaussée, le bandit démarra à toute vitesse pour tenter de disparaître. Un peu plus loin, croit-on, il aurait décidé d'abandonner la puissante voiture pour continuer à pied. Moins de cinq minutes après l'attentat l'agent Kotiko, de Côte-St-Luc également, arrêta un suspect âgé de 27 ans.

L'agent Eugène Tassé est le second policier de la province qui, en moins de dix jours, est la victime d'un semblable at-

Voir POLICIER en page 6

Le président de l'Association des chefs de police et de pompiers démissionne

par Martin Pronovost

Une querelle intestine, qui durait déjà depuis quelques mois, vient d'éclater au grand jour à l'Association des chefs de police et pompiers de la province de Québec par la démission de son président, M. Paul Charron, le directeur du Service de la police de Jacques-Cartier.

Les raisons qui ont motivé cette démission n'apparaissent pas dans la lettre que M. Charron faisait parvenir à l'administrateur, M. Roger Lemire, mais on croit savoir que le conflit interne de cette Association tourne autour du secrétariat permanent qui fonctionne depuis deux ans à Québec.

D'ailleurs, onze membres actifs de cette Association, dans une lettre adressée au président et datée du 4 mars dernier, jour de démission de M. Charron, invoquent l'article 3 de leur constitution pour qu'une assemblée générale extraordinaire de tous les membres soit convoquée dans les 15 jours, afin de discuter des points suivants :

1 — Etude de l'état financier du secrétariat permanent;
2 — Etude des conditions d'emploi du personnel du secrétariat;
3 — Etude des modalités du bail entre la Caisse populaire Notre-Dame du Chemin et l'Association (où sont logés les bureaux présentement);
4 — Etude des termes de l'achat de l'ameublement de ladite Caisse populaire par l'Association;
5 — Etude du contrat d'emprunt d'une somme de $1,500 de cette Caisse populaire par le secrétariat permanent de l'Association;
6 — Etude des déductions à la source à payer par le secrétariat permanent;
7 — Etude de l'achat et paiement de l'équipement de bureau par le secrétariat permanent;
8 — Etude des dépenses passées, présentes et futures du secrétariat permanent.

Nous avons appris que les



M. Paul Charron, directeur de police de Jacques-Cartier

dirigeants de l'Association des chefs de police prenaient les dispositions nécessaires à la tenue d'une telle assemblée générale extraordinaire. Celle-ci se tiendra probablement le 26 mars prochain, soit à Drummondville, si la chose est possible, soit à Granby.

Les pétitionnaires spécifient que leur demande est basée sur le rapport financier présenté le 30 novembre dernier par M. Paul Doray, c.a., de la firme Doray, Routhier & Cie, auditeurs de l'Association.

Le démissionnaire refuse de parler

M. Paul Charron a refusé hier de rendre publiques les raisons qui motivent son départ. "Pour le moment, a-t-il dit, je démissionne pour des raisons personnelles. Plus tard, en temps et lieu, j'expliquerai mon geste avec force détails".

Par ailleurs, nous avons appris que le coût d'entretien d'un secrétariat permanent à Québec dépassait de beaucoup les prévisions fixées il y a deux

Voir DEMISSION en p. 6

DODGE
CHRYSLER
VALIANT
CORONET
SIMCA
CAMIONS
L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT VEND MOINS CHER
AUTOS USAGÉES
Dependable
Vaste terrain d'autos usagees
Longueuil AUTOMOBILE LTÉE
268 O. St. Charles; Longueuil — 674-1571
MEDARD DENIGER, PRES.
Location à court et long termes 674-4921

"CARPORT"
WEATHER VANE
En Fiberglass Décoratif économique
PROTECTION le soleil la neige le givre la glace CONTRE
INSTALLE MAINTENANT PAYABLE PLUS TARD
Auvents Weather-Vane
3055, ave Verdun,
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P. me fournir tous les renseignements et votre offre de paiements différés.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
TEL. .....
☐ "Carport" ☐ Auvents ☐ Portes ☐ Fenêtres ☐ "Clapboard" d'aluminium

NOUVELLE ADRESSE 6741 ST-HUBERT
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Paul-E Talbot Bachelier en optométrie
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

IMPORTATION d'Allemagne de l'Ouest
L'homme soucieux de son élégance et de son confort sera enchanté en chaussant ce superbe soulier Dorndorf offert en brun derby découpé de noir ou entièrement noir.
$32.00
Nous honorons la carte Credico.
F.X. LA SALLE & FILS INC.
580 est, Ste-Catherine • 6575 rue St-Hubert
844-2642 273-1515

L'achat d'un cadeau n'est plus un problème,
QUAND ON CONNAIT
Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.
la maison par excellence
765 rue BEAUBIEN Tél. 274-6529
(Près St-Hubert)

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

Les raisins du scandale

DES milliers de personnes étaient massées hier midi devant la porte du Parlement d'Ottawa, dans l'espoir d'occuper une place à la galerie. Combien en aurions-nous comptées si la Chambre des Communes avait discuté d'autre chose que d'une aventure sordide ? A Munich, devant l'immeuble abritant une fille de joie, une meute de photographes et de journalistes s'écrasaient en fin de semaine, épiant ses moindres gestes, voulant boire toutes ses paroles, et les agences du monde entier se disputaient à prix d'or le récit de ses turpitudes. Combien en trouverions-nous devant la porte d'une femme qui aurait remporté un prix Nobel ?

Si grand est l'appétit des humains pour l'épicé, le faisandé, bien qu'ils s'en défendent hypocritement, que même si des scandales de toutes sortes leur sont offerts régulièrement en pâture, il semble qu'il n'y en ait jamais assez pour les rassasier et leur faire dire : "N'en jetez plus, la cour est pleine". Toute nouvelle "affaire" a au contraire le don d'émoustiller les plus taciturnes et de faire monter en flèche le tirage des journaux et périodiques.

Devant de tels étalages et de telles réactions, on est porté à se demander avec une certaine anxiété comment il est encore possible d'enseigner la morale aux garçons, de faire croire aux filles que la vertu porte sa récompense et d'inculquer à la jeunesse en général le respect des hommes publics. Il ne faut donc pas se surprendre si ladite jeunesse accueille ces énoncés de principes avec un scepticisme de plus en plus évident. Que les adultes se frappent la poitrine.

M. Lucien Cardin, que tous considéraient comme un assez falot personnage, a fait sortir un diable d'une boîte à surprise. Il appert que le diable était une diablesse ! Et notre pays, qui ne brille à l'étranger ni par la couleur ni par l'originalité de ses créations, s'étale tout à coup à la une de tous les journaux de l'Occident, ce qui procurera à plusieurs millions de personnes l'occasion peut-être unique d'apprendre qu'Ottawa est la capitale du Canada.

Il est cependant une question qu'on se pose un peu partout : si la boîte à surprise était explosive, pourquoi est-on demeuré aussi longtemps sans la désamorcer ? Etrange conduite, en vérité, que celle de M. Cardin, alors ministre associé de la Défense, qui n'a rien fait pour obtenir l'éclaircissement de cette affaire même s'il la connaissait, dit-il, depuis trois ans. Etrange conduite aussi que celle de M. Guy Favreau qui, pour intimider M. Davie Fulton, ministre de la Justice à l'époque de l'affaire Munsinger, a brandi la semaine dernière cette arme jusqu'alors secrète, à seule fin de museler l'opposition. M. Fulton, qui s'est fait hier le porte-parole sérieux, grave et respectable du parti conservateur, n'a d'ailleurs pas manqué de revenir avec insistance sur le sujet et de qualifier de nouveau de chantage la conduite du président du Conseil privé.

Toutefois, on peut affirmer que la journée d'hier, qui a donné lieu à d'abondants monologues plutôt qu'à d'acerbes dialogues, n'a pas été marquée par la même tension que les jours précédents. En désignant le juge W.F. Spence, (et non Spencer...) de la Cour suprême du Canada, pour mener l'enquête sur l'affaire Munsinger, le premier ministre a posé au moins un geste constructif, même si les termes de référence établis ont été jugés trop vagues par l'opposition, laquelle estime, semble-t-il, que le parti libéral ne s'est pas assez enferré dans son accusation.

Si M. Pearson se rend au désir des conservateurs, appuyés par les néo-démocrates, de former, pour régler la situation, un comité de membres de tous les partis, les travaux de la Chambre, comprenant la mise au vote des crédits, pourraient bien reprendre aujourd'hui. Et les contribuables canadiens, qui en ont vraiment assez de payer leurs représentants pour se lancer des fruits pourris à la figure, pousseront un soupir de soulagement.

Mais avec un gouvernement et une opposition dans un tel état de déliquescence, le contribuable canadien pourra-t-il vraiment connaître quelque repos ? et n'aura-t-il pas à se demander chaque matin ce que la journée lui réserve comme coup de théâtre ? Tout au plus se permettra-t-il de souhaiter que l'appareil parlementaire qu'il a lui-même installé à Ottawa (cela, il ne doit pas l'oublier...) ne se désintègre pas en même temps que la fonte des neiges et qu'il dure au moins jusqu'à l'été. Qui sait ? Les vacances estivales devraient constituer pour plusieurs figures politiques une période de réflexion assez salutaire pour leur inspirer la résolution de quitter définitivement une scène où ils furent de si minables acteurs.

Renaude LAPOINTE



La grande retraite...

VOUS AVEZ LA PAROLE

Privilège accordé à des professeurs anglophones

Monsieur le Rédacteur,

J'assistais récemment à un spectacle désolant, offert par des professeurs qui méritent sans peine le qualificatif de colonisés.

Un groupe de professeurs anglais catholiques de la région de St-Eustache désiraient se joindre au syndicat catholique français, parce que celui-ci est le seul qui possède le droit de négociation avec les commissions scolaires catholiques de la région.

Ils posaient toutefois une condition : étant donné qu'ils payent déjà une cotisation à une association anglaise, ils désiraient obtenir une diminution de leur cotisation au syndicat français. Les professeurs francophones, en vrais colonisés, ont décidé par une forte majorité d'accorder aux professeurs anglophones une réduction de 30%, bien que ceux-ci puissent jouir des mêmes avantages syndicaux que les francophones, sauf que le syndicat ne serait peut-être pas en mesure de leur offrir tous ses services en anglais.

Cela veut dire que, pour un salaire de $6,000, je paye $60 de cotisation, comme enseignant français, mais si j'enseigne à l'école anglaise, je ne paye que $42 et je jouis de la même protection.

Et ce qui est le plus révoltant, c'est que les salaires et les conditions de travail que les Anglais ont actuellement, ils les doivent aux négociations de l'association française, à laquelle ils n'ont jamais payé un sou !

Devant ce fait, je ne peux qu'approuver les Anglais de profiter d'une situation privilégiée; mais quand je pense que ces professeurs français doivent être les dispensateurs et les défenseurs de notre culture, je ne peux que crier au suicide culturel, un suicide dégoûtant à force de bêtise.

Jacques Lalande,
Saint-Eustache

La guerre aux bruits inutiles

Monsieur le Rédacteur,

Félicitations à M. Raymond Masse pour son article intitulé "Enquête sur le bruit à Montréal", paru dans LA PRESSE récemment.

Au moment du renouvellement des baux, la parution d'un tel article est minutée à souhait.

Il était temps de rafraîchir la mémoire des amateurs de musique et de danse trop récalcitrants.

Puisse le règlement numéro "1448" de la ville de Montréal modérer leurs transports !

Amateur de paix

Fiasco d'une fête d'enfants organisée par Radio-Canada

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée à M. Raymond David, directeur général adjoint de la radiodiffusion française à Radio-Canada, à Montréal :

Cher monsieur,

Vous pourrez toujours m'en reparler des fêtes d'enfants, des quinzaines de la télévision... dans très longtemps peut-être.

Je tiens à vous le dire : nous sommes chez moi tout acquis à Radio-Canada depuis toujours, et ce n'est pas nous qu'il faille convaincre que "le Canal 2, c'est notre affaire".

Raison de plus, ce me semble, d'être irrités de la désinvolture avec laquelle on nous a traités le samedi matin 26 février, avec 300 ou 400 autres parents et enfants, à l'occasion de la fête d'enfants donnée par Radio-Canada au Centre municipal Marquette.

Croirez-vous que quatre jours après la publication d'un communiqué pleine colonne dans LA PRESSE où était annoncée cette fête, on répondait à Radio-Canada à qui s'enquérait des conditions d'admission qu'il fallait s'adresser au Centre Marquette et que là la préposée au téléphone n'était encore au courant de rien ?

Ayant tout de même fini par savoir qu'il y aurait deux fêtes, l'une le matin, à 10 h. 30, pour les plus jeunes, qui ne nécessiterait pas de laissez-passer, et l'autre dans l'après-midi pour laquelle il en faudrait, nous arrivions vers 9 h. 30, ma femme, notre fils de 5 ans et moi, pour apercevoir environ 200 autres parents et enfants (il devait en arriver encore autant par la suite) déjà massés aux trois portes arrière du Centre (c'est-à-dire rue Bellechasse et non pas Drucourt comme disaient les annonces, détail qui déjà a son importance pour qui doit garer une voiture).

S'il ne s'était agi que de nous, nous ne serions même pas descendus. Pourquoi n'avait-on pas admis les gens à mesure qu'ils se présentaient plutôt que de les laisser s'entasser, se bousculer et se geler les pieds dehors ? Mais allez donc dire à un enfant que vous faites "marcher" depuis deux semaines sur la promesse de voir les "Croquignoles" en personne : il y a trop de monde, ça va trop bousculer on va avoir froid, rentrons à la maison. Quelle sorte de parents serez-vous à ses yeux ? Alors on s'intègre à la cohue et on fait de son mieux pour empêcher le petit de se faire enfoncer les côtes.

Vers 10 heures, l'une des portes s'ouvre et on commence à laisser entrer les gens par petites fournées (pourquoi pas les trois portes, autre mystère). Chaque fois, une puissante lame de fond plaque tout le monde en un demi-cercle compact contre la muraille. Il y a là des marmots de trois ans qui se font couper le souffle, sont pris de panique et crient à se déchirer les poumons quand ils retrouvent un peu d'air; leurs parents renoncent, mais n'arrivent qu'à grand mal à se dégager de la cohue. Un photographe de presse, appareil pardessus la tête, criant d'autorité, tente de se frayer un passage, finit par y renoncer lui aussi, dégoûté. Nous tenons bon et, à 10 h. 45 — le spectacle est censé être en cours depuis un quart d'heure — nous sommes à une quinzaine de pieds de la porte... qui se referme subitement sur l'annonce du gendarme de faction : "Y'a plus de place !"

Pas d'erreur : quelqu'un s'est éperdument fichu des gens là, quelque part. Il devrait y avoir une loi pour forcer les responsables à entendre les épithètes de choix émises à l'adresse des organisateurs dans de pareils cas; ça leur serait bénéfique. Je ne sais pas quant à moi à qui m'en prendre, mais certaines des plus savoureuses que j'ai entendues autour de moi s'adressaient à Radio-Canada, à tort probablement.

Nous nous étions proposé d'aller visiter les studios, boulevard Dorchester, après la fête d'enfants. Mais "chat échaudé... ou plutôt : gelé..."

Roger Gagnon,
Montréal

Une certaine idée du Québec

L'ETRANGER reçoit-il du Québec une image fausse ? Si oui, qui donne cette image ?

Je ne sais pas s'il existe dans le monde un seul pays qui soit absolument tranquille sur la représentation que se font de lui les peuples étrangers. Au Japon, les Japonais disent au journaliste de passage : "L'image que vous recevez chez vous de notre pays n'est pas la bonne image. Nous voulons la corriger".

C'est Jean Giraudoux qui, dans un livre publié vers 1940 et portant le titre "La Française et la France", remarquait que son pays avait omis de faire sa propre propagande dans le monde et qu'il lui en cuirait.

Toujours est-il que le premier ministre du Québec ne paraît pas lui-même complètement rassuré sur l'image que reçoivent de nous les autres provinces et les peuples étrangers. M. Lesage s'est exprimé là-dessus devant la Chambre de Commerce des Jeunes, district de Montréal. Il faut, dit-il, corriger l'idée erronée qu'on se fait de nous. Oui, mais comment ?

La première condition, qu'il est d'ailleurs impossible de remplir, est d'être maître de tous les moyens de fabrication et de transmission des images susceptibles d'être données de soi. C'est impossible, et ce n'est certainement pas non plus souhaitable, parce qu'il y a parfois plus de vérité dans certaines déformations de détails que dans les clichés officiels. M. Lesage remarque que l'expression "révolution tranquille" n'est pas elle-même une expression du cru. Observation intéressante et probablement fondée. Mais le slogan "Maîtres chez nous" ne doit pas sa création à l'imagination fertile de journalistes américains ou européens... Voilà une paternité que nous pourrons difficilement renier !

Soigner "l'idée que l'on se fait de nous", cela veut dire quoi exactement ? Ni le gouvernement de Québec ni les lecteurs qui lisent ce journal ne peuvent, assurément, être tenus responsables de la publicité douteuse que s'attirent depuis 18 mois certains personnages politiques affichant à Ottawa des noms bien de chez nous. Il est possible, il est probable que dans l'esprit de beaucoup de Canadiens qui ne parlent pas notre langue député et ministre canadiens-français soient devenus des vocables synonymes de mauvais coucheurs. On dira d'eux pis que pendre, non seulement d'eux mais de tout le Québec, sans que personne ne puisse intervenir utilement.

L'idée ou l'image du Québec est menacée par une confusion permanente. Par cette confusion qui naît des malentendus liés à deux langues différentes. M. Lesage a été à même de faire l'expérience amère des quiproquos auxquels peuvent donner naissance des erreurs de traduction ou d'interprétation de sa pensée. Mais il y a habituellement des remèdes prompts à ces confusions.

On est moins sûrement gardé contre les confusions pernicieuses et volontairement tendancieuses. Elles se présentent à l'occasion et méritent d'être vigoureusement dénoncées. Mais pour le reste, on est comme on est, comme disait une chanson, et ça finira bien par se savoir...

Guy CORMIER

Pour combler le vide politique

APRES des efforts patients, les créditistes québécois se sont trouvé un allié mais n'ont pu se gagner un chef. Le nouveau parti bicéphale sans nom qui vient d'apparaître dans le firmament politique québécois se cherche désespérément un leader. S'il avait bien voulu se laisser forcer la main, Gilles Grégoire serait ce leader. Mais le député de Lapointe est un réaliste. Un bon tient vaut mieux que deux tu l'auras, se dit-il. Avec raison, il préfère son siège à Ottawa à la direction d'un groupement dont l'avenir ne lui paraît pas très prometteur, du moins dans l'immédiat.

Soumis à de fortes pressions, l'adjoint de Réal Caouette est demeuré sur ses positions : "Je suis prêt à aider le nouveau parti (créditiste-séparatiste), a-t-il déclaré, mais j'irai jusqu'au bout du mandat que mes électeurs m'ont donné".

Du côté de M. Caouette, la caution est encore plus réservée. D'accord avec les "idées" du nouveau parti, le chef du Ralliement ne l'endossera pas aux prochaines élections, car "il a sa propre campagne à mener". Cette campagne, il entend la poursuivre, car "même si jamais le parti provincial obtenait la victoire à Québec et instaurait les Etats associés, il nous faudra toujours jouer le rôle de chien de garde à Ottawa pour les droits des Canadiens français".

Cette mise au point du député de Villeneuve en rejoint une autre, plus catégorique encore, qu'il avait faite en fin de décembre à Québec, à la suite d'une autre réunion créditiste : "Tant et aussi longtemps que la politique monétaire relèvera d'Ottawa, le parti de Réal Caouette n'ira pas à Québec parce que sa place est à Ottawa". "Dans ces conditions, avait-il ajouté, ceux qui veulent aller à Québec y iront sans Réal Caouette".

La campagne d'auto-destruction à laquelle se livrent les deux vieux partis à Ottawa fait naître de nouveaux espoirs pour les chefs des tiers partis. Comme son bras droit, Gilles Grégoire, Réal Caouette n'est pas prêt à abandonner la proie pour l'ombre.

Quant aux dirigeants intérimaires du nouveau parti des Etats associés, ils se préparent "à combler le vide politique au Québec". Dans ce champ ouvert à leur activité, ils se heurteront à la concurrence du RIN et du PSQ. Et que dire maintenant de celle du parti libéral et de l'Union nationale ? Car eux aussi entendent bien combler à leur façon "le vide politique au Québec..."

Cyrille FELTEAU

La peine capitale: maintien ou abolition?

Je prends connaissance de jour en jour des opinions exprimées par diverses personnes de différents rangs sociaux. A première vue, je constate que c'est un sujet qui présente radicalement des divergences de points de vue que provoque cette épineuse question qu'est celle de savoir si l'on doit maintenir ou abolir la peine de mort.

Je crois personnellement que malgré toutes les divergences d'opinions émises jusqu'à présent, il est extrêmement essentiel et primordial de considérer ce problème à sa juste valeur. Mais cette valeur quelle est-elle ? Où doit-on la rechercher ?

En réponse à la dernière question, je crois qu'on la trouvera parmi les relations, les contacts humains qui existent entre les hommes vivant en société. Or la société veut dire quoi au juste tant pour le profane que pour l'intellectuel dans des termes concrets ? C'est alors par cette dernière question que je crois répondre à la première, c'est-à-dire celle à savoir : "Cette valeur, quelle est-elle ?"

Une société, c'est un groupe d'hommes réunis en une seule communauté par la nature, les lois ou un contrat. C'est une union morale d'êtres intelligents, groupés d'une manière stable et efficace pour réaliser une fin connue et voulue de tous. Or, cette union morale d'êtres intelligents (facultés intellectuelles) possède trois éléments essentiels pour la réalisation de cette fin :

1) Unité de fin connue et voulue de tous
2) Unité des volontés en vue de la réalisation de cette fin
3) Coordination des moyens aptes à procurer cette fin d'OU la nécessité d'une autorité obéie de tous.

Les relations des membres du corps social comme tel sont des relations déterminées par la fin de la société et commandées par elle. Ce groupement d'hommes ou d'êtres intelligents est donc un fait social qui consiste essentiellement dans le comportement des sujets. D'où vient la nécessité de se conformer à des principes, des usages, des règles morales ou juridiques.

Selon ce bref aperçu, l'on voit bien qu'il s'agit de se conformer à des principes, des règles morales ou juridiques pour atteindre les buts visés par la société. Il est donc clair et certain qu'il s'agit de conformité, donc d'obéissance collective à l'égard des lois dictées par la société, reconnues par tous ses membres.

Il y a alors des responsabilités qui incombent à l'homme conscient de ce fait social. L'homme est donc tenu et doit être tenu responsable de ses actes en face de la société dont il est l'élément fondamental de la structure sociale. Evidemment cet homme doit être en possession de ses facultés intellectuelles pour assumer consciemment les responsabilités que la société lui impose.

La responsabilité de l'homme relève de sa nature qui est celle d'être raisonnable. Il agit donc en fonction de sa nature. Donc l'action humaine selon sa nature sera une action voulue parce que connue.

Or qu'advient-il à celui qui enfreint ces lois commandées et reconnues par tous les membres de la société ? Par exemple, qu'advient-il à celui qui se trouve coupable aux yeux de la société d'un meurtre qualifié ou prémédité à l'égard d'une personne ? A première vue, la société, selon ses lois, condamne et se doit de condamner collectivement des actes accomplis individuellement parce que n'étant pas reconnus juridiquement par le collectivité. Il y a donc lieu de réprimander de tels individus coupables aux yeux et au détriment de la société. Sans quoi, quelle est l'utilité de se conformer à des lois si nul n'en fait usage ?

Il est donc clair que la société doit imposer une discipline à quiconque en fait partie.

C'est alors que surgit cette question qui est celle de savoir quand et comment réprimander ces actes illégaux et par quels moyens ceux-ci doivent être réprimandés selon le degré de la gravité de ceux-ci ? Quelle doit être la peine encourue relativement aux actes commis, reconnus collectivement comme étant contraires aux lois prescrites de la société ?

Les peines encourues existent sous différentes formes selon la diversité des habitudes et traditions maintenues de générations en générations, dans les différentes nations vivant dans des localités particulières à leurs comportements et leurs développements tant intellectuels que matériels. Ces peines encourues sont donc particulières aux législations que s'imposent les hommes vivant en société pour la protection du bien commun connu et voulu de tous...

En ce qui concerne la législation pénale, celle-ci relève des diverses fonctions qu'assume un Etat. Dans un Etat démocratique, nul n'a le droit d'enlever la vie d'autrui quel que soit le motif qui l'ait provoqué, sauf dans les cas de légitime défense. Quelles sont donc alors les sanctions prévues par la législation pénale à cet effet? Dans certains pays, la peine imposée à une personne tenue criminellement responsable d'un meurtre qualifié ou prémédité est celle de la peine capitale, c'est-à-dire la peine de mort. Dans certains autres pays la peine imposée est celle de l'emprisonnement à vie. Les différentes raisons pour lesquelles certains pays imposent la peine capitale tandis que d'autres pays ne l'imposent pas semblent relever entièrement de la condition sociale de ceux-ci.

En ce qui me concerne personnellement, je crois sincèrement qu'il faut faire preuve de réalisme que lorsqu'une personne se trouve coupable de meurtre qualifié ou prémédité n'hésitera nullement pas de répéter son geste a nouveau si elle est parfaitement au courant que la société ne lui imposera pas la peine de mort pour corriger ce crime fait aux yeux et au détriment de la société. Dans un tel état de choses, de quel utilité peut servir cette personne à la société, lorsque l'on sait, au départ, qu'avant d'exiger le respect et la dignité de sa propre personne il faut d'abord et avant tout respecter les valeurs et les qualités de la personne d'autrui quels que soient ses griefs contre la personne en question. La démocratie non seulement prévoit mais assure dans son cours normal cet état de choses. Elle assure cet état de choses par le moyen de ses législations. Nous, Canadiens, ne faisons pas, je pense, exception à la règle.

Quel est donc le sort que l'on doit jeter sur une personne tenue criminellement responsable de la mort d'une autre personne ? Doit-on lui imposer la peine capitale ou doit-on l'emprisonner à vie afin de payer la dette contractée envers la société du fait de cet acte illégal condamné par la législation criminelle ?

Si on ne lui impose pas la peine capitale, il faut nécessairement lui imposer l'emprisonnement à vie pour maintenir un certain minimum de sécurité sociale à laquelle a dignement droit le citoyen honnête aux yeux de la loi. En ce qui concerne la sécurité sociale, l'on sait combien il y a à faire avec le problème de la pauvreté. A quoi peuvent servir des sommes énormes soutirées des poches d'honnêtes citoyens pour protéger INUTILEMENT la société contre cette peste sociale que sont ces criminels, soit en détenant ceux-ci dans des pénitenciers sous une surveillance craintive des gardes en fonction. J'ai bien dit "une surveillance craintive de la part des gardes" pour la simple raison que le seul but recherché par le détenu sujet à l'emprisonnement à vie est bien celui de s'assurer à nouveau sa liberté, par n'importe quel moyen imaginable. Le criminel qui a déjà tué une ou plusieurs fois n'hésitera pas du tout à la prochaine occasion, pour la simple raison qu'on ne lui supprimera pas la vie, quels que soient les gestes qu'il aura accomplis. En d'autres termes, on ne peut seulement que favoriser les crimes commis et à commettre au détriment de la société qui existe en fonction de ses lois en adoptant ainsi un tel système pénal.

La répercussion sociale d'un tel état de choses sera telle que pendant que la crainte se développera tant chez les policiers que chez les gardes, les crimes se multiplieront en raison d'un plus grand nombre éventuel de criminels sachant parfaitement bien que l'épée de Damoclès ne pend plus au-dessus de leurs têtes. Et ainsi, on aura multiplié des sommes d'argent énormes pour servir une cause perdue à l'avance et vouée à l'échec, lorsque l'on sait bien qu'on aurait pu au contraire employer ces sommes d'argent pour la lutte contre la pauvreté.

Ne connaissant absolument aucune alternative efficace pour assurer le bien commun connu et voulu de tous, donc de la majorité, je ne puis que favoriser le maintien de la peine capitale, quels que soient les moyens pris à cet effet.

Robert Rochon,
Etudiant aux cours de B.Sc. à S.G.W.U. (Div. du soir)

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.
Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

LAPORTE

SUITE DE LA PAGE 3

matique de Montréal, la situation est beaucoup plus complexe qu'ailleurs, en particulier à cause des interventions d'abord des autorités de l'institution, puis du ministre Laporte lui-même.

Le président des étudiants, M. Raymond Cloutier, a résumé les événements de la façon suivante : "Vendredi dernier, les autorités du Conservatoire m'ont fait venir au bureau du directeur, et m'ont averti que, si la grève était déclenchée, des mesures et des sanctions seraient prises contre les élèves : sanctions académiques, renvois, ou même fermeture de l'école.

"Malgré cela, les étudiants ont voté la grève pour mardi à 2 h. de l'après-midi. Mais aujourd'hui (lundi) au cours d'une assemblée, les dirigeants du Conservatoire ont convaincu M. Laporte de parler lui-même par téléphone avec les élèves.

"Au cours de la conversation qui a suivi, le ministre m'a dit que, si nous faisions la grève, lui faisait fermer l'école.

"Je dois cependant noter que M. Laporte n'a pas employé un ton menaçant, qu'il m'a expliqué carrément sa position, et que la conversation s'est déroulée dans une atmosphère fort sympathique."

M. Cloutier a convoqué pour ce matin une nouvelle assemblée, et il semble que, malgré l'intervention du ministre, les étudiants se mettront en grève cet après-midi, par solidarité pour leurs confrères des autres écoles. Ils tenteront cependant d'entrer de nouveau en contact avec M. Laporte au cours de la journée.

A la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, les étudiants doivent prendre ce soir un vote de grève, mais les opinions sont partagées et le résultat semble douteux. A la Faculté des Lettres, le Conseil a déjà appuyé en principe la position des grévistes, mais il doit maintenant étudier la possibilité de prendre des mesures concrètes.

Campagne dans le milieu des arts

D'autre part, les leaders étudiants ont lancé une grande campagne d'opinion dans le monde artistique de la province. Ils ont déjà obtenu l'appui de la Société d'éducation par l'art, qui a adressé au ministre de l'Education M. Gérin-Lajoie une lettre de protestation au sujet du mandat du Comité d'étude sur l'enseignement des arts.

Ils ont aussi demandé la collaboration de l'Union des artistes et il semble que son président, M. Pierre Boucher, assistera à une réunion des grévistes cet après-midi.

Divers autres organismes intéressés plus ou moins directement par ce problème ont été pressentis, il est même possible que toute l'affaire rebondisse d'ici peu sur le plancher de l'Assemblée législative.

Car soulignent les étudiants, ce n'est pas une question qui touche seulement les élèves des écoles d'art. Elle doit aussi occuper tous ceux qui se préoccupent de l'avancement des arts au Québec.

SMART

SUITE DE LA PAGE 3

jusqu'à hier, Smart n'a fait qu'effleurer, peut-on dire, l'incident du vol de St-Hyacinthe jusqu'à ce que Me Bruno-J. Pateras, procureur de la Couronne, le contre-interroge sur la journée du 17 janvier 1961.

Le procès se déroule sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno, en présence de 12 jurés de langue anglaise.

Un verdict est attendu à la fin de la journée.

C'est en contre-interrogatoire que Smart a admis avoir un casier judiciaire ... volumineux, avoir fait partie du gang de Pearson à la demande d'Eddie Callaghan.

Callaghan, actuellement détenu dans une prison du Vermont, aux Etats-Unis, est mentionné dans l'acte d'accusation touchant la conspiration en rapport avec le vol de St-Hyacinthe, mais il n'a pas été accusé formellement et l'on ne croit pas qu'il soit appelé à subir son procès ... mais il a été interrogé par une Commission rogatoire et il a déclaré que Smart avait participé au vol de St-Hyacinthe.

Un autre bagnard, Jean-Louis (Bijou) Piché, condamné, lui, à cinq ans de pénitencier pour sa participation audit vol, témoin-vedette de la Couronne au procès de Smart, avait déclaré que Smart, vêtu d'une soutane de prêtre avait pénétré dans la banque ... revolver au poing.

Il n'a pas eu la "chance" de participer au vol ...

A un certain moment, pendant le contre-interrogatoire de Me Pateras, Smart, après avoir affirmé qu'il n'avait pas participé au vol de St-Hyacinthe, a affirmé "qu'il n'avait pas eu la "chance" d'y participer ... mais que, si cette "chance" lui avait été donnée, il l'aurait "prise".

Il a ensuite déclaré "que Callaghan et Piché étaient des menteurs ... que les témoins de la Couronne, tout particulièrement les employés de la banque qui l'avaient positivement identifié, étaient dans l'erreur ... qu'ils s'étaient trompés".

Le témoin-inculpé a aussi parlé de l'achat d'un camion, véhicule qu'il avait acheté toujours à la demande de Pearson ... sous le nom d'emprunt de Jean Mercier.

Or, la Couronne avait mis en preuve que ce camion avait été utilisé pour masquer l'intérieur de la banque, au moment où le hold-up a été commis.

"J'ai appris après le coup, a ponctué Smart, que ce véhicule avait servi au hold-up".

Smart a parlé de ses "voyages" aux Etats-Unis, au Mexique, de ses démêlés avec la Justice américaine et la Justice canadienne, a raconté comment le vol commis dans la bijouterie de Montréal avait été conçu, perpétré. A un certain moment, il a affirmé avoir été brûlé au visage, mais ne pas se souvenir dans quelle circonstance et avoir été hospitalisé plusieurs jours. Mais, lorsque Me Pateras lui a demandé "si ce n'était pas vrai qu'il s'était brûlé ... en tentant de mettre le feu à la maison d'un nommé Jasco." Smart a affirmé "qu'il n'avait jamais mis le feu ... nulle part". Enfin, il a dit que Pearson, de son vivant, s'occupait de construction, d'immeuble ... et aussi de politique.

Et ses derniers mots ont été : "Moi, je sais que je ne me trouvais pas à St-Hyacinthe le 17 janvier 1961."

23 employés de H.-B. La Grenade encore en grève

Les employés de H.-B. La Grenade Ltée qui se sont mis en grève le 26 avril 1965 poursuivent toujours leur arrêt de travail dans le calme, sans incident, avec l'espoir que les pourparlers pourront bientôt reprendre.

Il reste encore 23 grévistes sur les 64 qui avaient débrayé il y a près d'un an.

Durant cette longue période de piquetage, ces grévistes ont reçu à différentes reprises l'appui d'autres groupes de syndiqués et de divers mouvements.

Il a été révélé que d'autres piquetages massifs auraient lieu sous peu.

DEMISSION

SUITE DE LA PAGE 3

ans.

Selon un porte-parole du conseil exécutif, l'Association aurait englouti plus de $10,000 depuis juin 1964 alors que l'ancien système rapportait des bénéfices annuellement.

Il est donc facile de prévoir que la prochaine assemblée générale du 26 mars réunira la presque totalité des membres (380).

Cet après-midi même, vers 2 h., une délégation d'une cinquantaine de chefs de police de la région métropolitaine doit se rendre au poste de police de Jacques-Cartier afin de demander à M. Charron de revenir sur sa décision et de garder son poste, au moins, jusqu'à la réunion extraordinaire du 26 mars.

Il semble que le président démissionnaire ait l'appui de la majorité des membres de la section de Montréal.

FAITS divers

Hold-up de $20,000 dans un bureau de la gare Centrale

Deux bandits ont fait main basse sur une somme approximative de $20,000, peu après midi hier, au cours d'un audacieux hold-up, perpétré à la gare Centrale, dans l'ouest de la métropole.

Pour ce faire, ils ont fait irruption dans le local 250, qui loge une succursale du "Credit Union CN", dont le bureau-chef est à Pointe-St-Charles.

Le visage caché derrière un foulard noir et tenant à la main un revolver également noir, les voleurs ont rapidement maîtrisé l'employé, M. Harold Neil McKenzie, âgé de 66 ans, qui se trouvait seul sur les lieux.

Les bandits ont solidement ligoté l'employé sur une chaise avant de s'enfuir avec une serviette de cuir brun qui contenait environ $20,000 en billets de banque, de même que trois cartes du "Credit Union CN".

On ignore de quelle façon les voleurs ont pris la fuite.

Vols à main armée

Les policiers du poste no 4 soupçonnent un jeune homme de vingt ans d'être l'auteur de deux vols à main armée commis coup sur coup, hier après-midi, rue Ste-Catherine, à l'est du boul St-Laurent, le premier à 3 h. 25 et le second vingt minutes plus tard.

Dans les deux cas, le suspect a été décrit comme un jeune homme blond, portant pantalon noir et manteau de cuir.

En premier lieu, il a fait irruption au 1346 est de la rue Ste-Catherine, chez Louise et Rachelle Coiffure, où il s'est fait remettre l'argent de la caisse, soit environ $30, par la copropriétaire, Mlle Louise Lanielle. Le bandit a alors fait volte-face, quittant les lieux d'un pas on ne peut plus nonchalant et faisant un peu de "lèche-vitrine" avant de disparaître.

Et, à 3 h. 45, le même voleur entrait au 1666 est de la même rue, soit à la pâtisserie A. St-Georges, où il s'est fait remettre $40 par un employé du nom de Robert Hunter. Cette fois, comme au cours du premier hold-up, le suspect simulait être en possession d'un revolver, mais il n'a pas été établi avec certitude qu'il en avait un.

Ouvrier grièvement blessé dans une chute de 60 pieds

Un jeune homme de 23 ans, M. Raymond Laforge, du 4792 rue Adam, appt 2, a été grièvement blessé, vers 6 h. hier soir, en tombant d'une hauteur de 60 pieds, sur un chantier de la route transcanadienne, dans la cour de triage Turcot, à la hauteur du Chemin St-Paul.

M. Raymond Laforge, un employé de Janin Construction, travaillait au sommet d'un pilier destiné à supporter un viaduc, quand il perdit pied et s'écrasa au sol.

Souffrant de fractures multiples, il a été transporté à l'hôpital Queen Elizabeth dans l'auto-ambulance 13-15 de la police. Sn état est jugé très critique.

Cet accident est survenu à proximité du saut-de-mouton Turcot, où sept ouvriers avaient été tués dans l'effondrement de formes dans lesquelles on était en train de couler du béton.

POLICIER

SUITE DE LA PAGE 3

tentat. Lundi dernier, à Russelltown, comté de Châteauguay, le détective Léopold Bergevin, de la Sûreté provinciale, a perdu un doigt sous une rafale de balles tirées par trois suspects qui avaient tenté de forcer un barrage dressé pour intercepter leur voiture également volée. Les trois présumés bandits sont aujourd'hui sous les verrous.

ANNONCE

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.



bon voyage! à bon compte!
avec les tarifs
rouge, blanc et bleu

Par le CN, vous voyagez à bon compte, surtout les jours de tarif Rouge! Et le confort du train est incomparable. Vous vous détendez dans un fauteuil moelleux, à dossier inclinable. Vous mangez dans l'ambiance d'un grand restaurant (le repas est inclus dans le prix du billet de voiture-lits ou de voiture-salon). Vous pouvez dormir dans un lit douillet. Demandez un exemplaire du calendrier des tarifs Rouge, Blanc et Bleu: il vous indique les jours où vous pouvez voyager à meilleur compte. Consultez l'agent de voyage accrédité par le CN ou le bureau des ventes du CN.

CN

bon repas
bon repos
bon prix

Exemples d'aubaines du tarif Rouge
(en voiture-coach)

de Montréal à:	
Moncton	$12.50
Ottawa	$ 2.90
Toronto	$ 8.00
Winnipeg	$23.00
Vancouver	$43.00

Comment se fait-il que des millions de gens choisissent La Métropolitaine et qu'aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens?



Vous pouvez obtenir de l'assurance-vie de deux manières fondamentales: par l'entremise d'un *groupe* (à votre lieu de travail, par exemple)—ou par choix *particulier*.

Des millions de Canadiens nous ont choisis—aucune autre compagnie n'assure autant de personnes. En outre, plus de 3,800 entreprises canadiennes se sont adressées à nous pour assurer leurs employés.

Comment cela se fait-il? Il y a une foule de raisons:

Votre assurance-vie de La Métropolitaine pourrait vous rapporter 20p. 100 de plus en espèces, selon la manière dont les paiements sont versés.

Nos représentants expérimentés, travaillant à plein temps —ils sont plus de 2,100—ont reçu une formation leur permettant de s'occuper vraiment de vous.

La réputée Vérification de la Sécurité Familiale que pratique La Métropolitaine, et qui consiste en un relevé confidentiel, effectué gratuitement, vous permet d'avoir, au sujet de la sécurité pécuniaire de votre famille, une idée plus précise que vous en ayez jamais eue auparavant. (Cette vérification vous fera peut-être découvrir des biens dont vous ne soupçonniez même pas l'existence.)

Voyez le conseiller de La Métropolitaine. Il n'y a aucune obligation ... *sauf envers les êtres qui vous sont chers.*

Des millions de gens choisissent La Métropolitaine

—Aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens.



Un rapport suggère de diminuer l'immigration

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand, a déposé hier aux Communes, un rapport de 9,000 mots préparé par un avocat de Toronto, M. Joseph Sedgwick, en vue de modifier la loi sur l'Immigration, vieille de 13 ans.

Le rapport prévoit la réduction d'immigrants sans qualification qui, présentement, sont admis grâce au parrainage.

"Je pense que le rapport détermine sans équivoque que l'admission au Canada, aussi bien à titre d'immigrant ou de non-immigrant est un privilège et non un droit", a dit M. Sedgwick. Il a ajouté que "la seule présence physique d'une personne au Canada ne lui accorde pas de privilège spécial".

Les propositions que formule M. Sedgwick sont les suivantes :

—La cour d'appel de l'immigration devrait avoir le dernier mot pour statuer sur les appels en cas d'ordres de déportation ou de refus d'accorder un visa;

—On pourrait prévoir que les décisions de la Cour d'appel pourraient être soumises à la Cour de l'Echiquier et à la Cour Suprême s'il y a contestation de la décision;

— Pour que les membres de cette commission puissent être indépendants, on suggère de leur permettre de siéger jusqu'à l'âge de 70 ans, plutôt que pour un terme précis ;

— Un appel pour un visa qui aurait été refusé dans le cas de parrainage devrait être permis seulement lorsque la femme ou les enfants ayant encore le statut de mineur sont en cause ;

— "Les autres parents devraient démontrer par leur seul mérite s'ils peuvent être admis" ;

M. Sedgwick précise qu'un grand nombre d'immigrants ne possédant aucune qualification ou illettrés ont été admis au Canada par le seul fait que des parents déjà dans notre pays avaient répondu pour eux. Ainsi 91 pour cent des Italiens, 81 pour cent des Grecs et des Portugais et 75 pour cent de Chinois ont été admis par le système de parrainage.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Offres d'emplois Ville de Montréal

Service du personnel

Architecte — ($8,000 - $12,440) — Etre membre en règle de l'association des architectes de la province de Québec lors de la nomination. De préférence, quelque expérience professionnelle dans la pratique de l'architecture.

Assistant-technique — Traitement initial : $4,545. Augmentations annuelles jusqu'à $5,625.
Effectuer, sous la direction d'un contremaire ou d'un ingénieur, diverses tâches manuelles, techniques et d'écritures relatives à l'exécution de travaux. Les candidats nommés à cette fonction subiront un entraînement au travail.
Résidence à Montréal. Posséder un diplôme d'une école technique reconnue conférant au détenteur le droit de faire partie de la Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec. Aptitudes à diriger un personnel. **Date limite d'inscription : 25 mars 1966.**

Bibliothécaire — Salaire initial : $5,200. Possibilités de promotion jusqu'à $7,245. Posséder un baccalauréat en bibliothéconomie d'une école ou université reconnue.

Chaîneur — Salaire initial : $2,500. Augmentations annuelles jusqu'à $3,460.
Effectuer des tâches élémentaires d'arpentage : transporter des instruments, déblayer le terrain, tenir la mire et le jalon, etc.
Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. L'équivalent d'une 9e année d'études. Aucune expérience requise. **Date limite d'inscription : 22 mars 1966.**

Chargé d'étude et de planification (Police) — Traitement initial : $12,000. Augmentations annuelles jusqu'à $14,000.
Faire les études et effectuer les travaux de recherche et de planification que comportent la détermination rationnelle des besoins du service, la recherche opérationnelle, l'élaboration des politiques et programmes d'action, l'analyse des structures et des méthodes de travail.
Posséder un grade universitaire d'une institution reconnue et avoir suivi des cours de criminologie. Un certain nombre d'années d'expérience dans une fonction permettant au titulaire de se familiariser avec les travaux se rapportant à la planification des politiques et activités propres à un service de police et à l'administration d'un tel service. **Date limite d'inscription : 22 mars 1966.**

Dactylo — Salaire initial : $2,700. Augmentations annuelles jusqu'à $4,000.
Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. L'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée. **Date limite d'inscription : 22 mars 1966.**

Enquêteur-ajusteur — Traitement initial : $5,950. Augmentations annuelles jusqu'à $7,245.
Etudier les cas de réclamations en dommages, recueillir les faits pertinents s'y rapportant et soumettre un rapport de ses constatations en vue de permettre une juste estimation des dommages.
Au moins 25 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Quelques années d'expérience dans un travail d'enquête en matière d'ajustement de réclamations. **Date limite d'inscription : 25 mars 1966.**

Infirmière — infirmière hygiéniste — Salaire initial : $4,545. Augmentations annuelles jusqu'à $5,625.
Etre membre en règle de l'association des infirmières de la province de Québec au moment de la nomination. De préférence, posséder un diplôme d'infirmière hygiéniste. **Date limite d'inscription : 22 mars 1966.**

Opératrice de perforatrice-vérificatrice — Salaire initial : $3,200, avec augmentations jusqu'à $4,545.
Au moins 17 ans. L'équivalent d'une 9e année d'études. Avoir une expérience suffisante pour permettre à la candidate de subir un test avec un rythme minimum de 8,000 frappes à l'heure.

Policier — Salaire initial : $4,955. Augmentations annuelles jusqu'à $6,350.
Etre citoyen canadien et avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonction. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Taille minimum : 5'8", pieds nus, poids minimum : 140 livres sans vêtement.

Préposé aux spécifications — Traitement initial : $6,490. Augmentations annuelles jusqu'à $7,790.
Analyser les demandes de fournitures et matériaux soumises par les services municipaux et rédiger les spécifications nécessaires aux appels d'offre du service des Achats et Magasins ; préparer, si nécessaire, des croquis et dessins ainsi que les devis qui s'y rattachent.
Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Quelques années d'expérience dans la préparation de spécifications ou de devis ; pouvoir lire des plans et exécuter certains travaux de dessin technique. **Date limite d'inscription : 22 mars 1966.**

Technicien (plomberie-chauffage-ventilation-climatisation) — Salaire initial $5,950. Augmentations annuelles jusqu'à $8,330.
Elaborer, à l'aide de notes ou croquis, des projets de systèmes de plomberie, chauffage, ventilation, climatisation ou réfrigération qui entrent dans la construction des édifices municipaux, dresser des plans généraux et de détails et diriger, lorsque requis, l'exécution des travaux.
Au moins une 11e année d'études et un certain nombre d'années d'expérience dans la préparation de plans généraux et de détails concernant la plomberie, le chauffage ou les systèmes de tuyauterie. **Date limite d'inscription : 22 mars 1966.**

FORMULES DE DEMANDE D'EMPLOI : Tout candidat doit s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" qui s'obtient par la poste ou au service du personnel, bureau 403, à l'Hôtel de ville, et qui doit être retournée au service du personnel dûment complétée et accompagnée des certificats originaux de naissance et d'études, ainsi que de trois photos récentes (app. 2½ x 3). Dans tous les cas les candidats doivent posséder une certaine connaissance du français et de l'anglais.

LE "FESTIVAL DU PRINTEMPS" EATON SE CONTINUE TOUTE LA SEMAINE

MARS
vous réserve une
AUBAINE DE LAINE
d'un océan à l'autre!

Profitez de l'occasion pour faire vos tricots... crochetez cette carpette très haute en couleur dont vous rêviez! Eaton vous offre un choix très important ; laines domestiques, fibres mixtes ou synthétiques, toutes marquées à prix étonnamment bas.



Laine/mohair d'Angleterre
Spécial mercredi peloton d'une once **.50**
Faites-en de somptueux tricots.
Blanc, Rose, Jaune, Rose azalée, Noir, Vert, Blanc cassé, Ecarlate, Beige chameau, Or, Turquoise, Bleu azur

Fibre "Licol" de France
Spécial mercredi peloton de 2 onces **.69**
Laine, fibre Acrylique et chlorofibre.
Brun cacao, Beige clair, Or clair, Bleu ciel, Gris clair, Noir

"Orlon/Antron" teintes giorées
Spécial peloton de 2 onces **.89**
Se lave et sèche à la machine.
Blanc, Rouge, Vert, Brun, Marine, Rose, Jaune, Turquoise, Bleu roi, Bleu poudre, Or, Noir

Laine à tapis Lady Fair Eaton
Rég. .70. L'écheveau de 2 onces. Spécial **.63**
Eprouvée et approuvée par le Bureau EATON de recherche.
Beige chameau, Blanc, Vert sauge, Blanc parchemin, Or, Beige naturel, Vert moyen, Vert feuille foncé, Ecarlate, Bleu moyen, Champignon clair, Jaune foncé

Laine/rayonne Glenn 4 brins
Spécial Peloton d'une once **.33**
Fibre renforcée nylon irrétrécissable.
Blanc, Rouge, Rose, Aqua, Brun, Beige, Bleu, Poudre, Gris, Jaune, Bleu roi, Bleu marine, Vert, Vert clair, Noir, Sable, Bleu ciel, Gris perle, Marron, Cuivre

Fibre mixte irrétrécissable
Spécial L'écheveau de 2 onces **.65**
Pure laine peignée, viscose et Polypropylene — une fibre aux reflets ravissants.
Blanc, Bleu clair, Rose, Rouge, Beige clair, Or, Bleu copen, Gris nuancé, clair, Brun, Vert, Gris nuancé foncé

COMPOSEZ 842-9211 *EATON en ville (rayon 224) au deuxième étage, et à Pointe-Claire*



ATTENTION!ATTENTION!

Le concours "JEUNESSE OBLIGE AUTOMOBILE" prend le départ! Pimprelin, jeune ourson nouvelle vague, est bien décidé à y participer. Faites comme lui. Voici comment peuvent participer au concours les garçons et les filles âgés de 21 ans ou moins.

Syntonisez Radio-Canada, au canal 2, demain le mercredi 16 mars, à 6 h. du soir. Ecoutez attentivement l'émission "Avec Madeleine" "JEUNESSE OBLIGE".

Présentez-vous chez EATON, en ville, à la Boutique de la jeune Montréalaise au 3e étage, ou au magasin EATON à Pointe-Claire, où se trouvent des formules de participation pour ce concours... de même que la VOITURE-CONCOURS, une fringante Peugeot de type ALOUETTE 404.

Aujourd'hui — au restaurant Eaton du neuvième étage

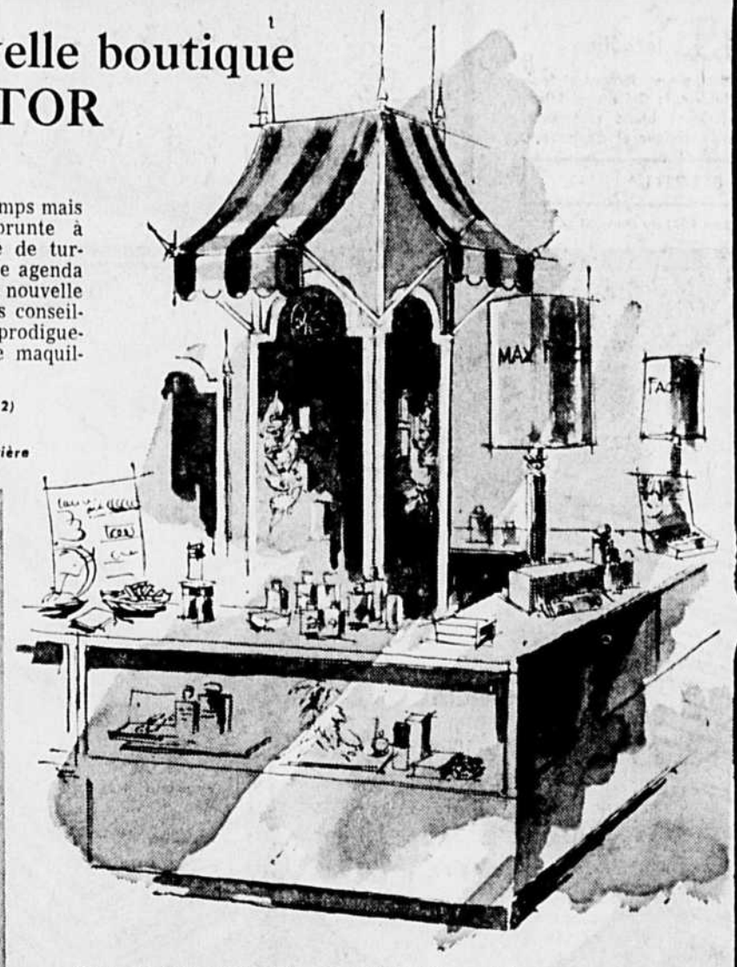
MODE A LA CARTE

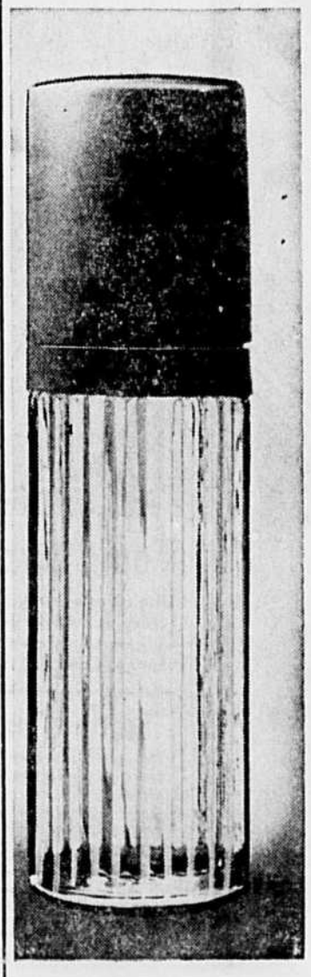
présentée dans l'intimité à l'heure du lunch, de 11 h. 30 à 1 h. 30. Prévenez vos amies et rencontrez-vous pour un déjeuner choisi au menu Eaton du printemps. Détendez-vous en savourant un plat délicieux tout en admirant les dernières créations de la mode printanière.

Toute nouvelle boutique MAX FACTOR chez Eaton

Elle précède de peu le printemps mais son comptoir invitant emprunte à celui-ci les tons haute-mode de turquoise et or. Inscrivez à votre agenda votre prochaine visite à cette nouvelle petite boutique EATON! Les conseillères MAX FACTOR vous prodigueront des conseils pour votre maquillage du printemps.

EATON en ville (rayon 212) au rez-de-chaussée, près des escalators à l'arrière





Lors de notre vente à la nouvelle boutique Eaton, ne manquez pas l'occasion d'obtenir

'Spray Mist' de Max Factor au bas prix spécial de l'heure!

L'eau de cologne de la femme raffinée : "Spray Mist" rafraîchissante à chaque moment de la journée! Une senteur vous convient particulièrement parmi cette gamme. "Golden Wood", "Hypnotique", "Primitif". 1½ oz. Offre spéciale du fabricant. **2.00**

COMPOSEZ 842-9211,
service de commandes téléphoniques

EATON en ville (rayon 212) au rez-de-chaussée, et à Pointe-Claire

"Moisture Balm" de JAQUET en spécial!



Une offre limitée qui vous permet de commencer le printemps en beauté. Cette lotion humidifiante de JAQUET est d'une riche texture crémeuse composée d'ingrédients qui combattent la peau sèche.. 8 oz. Offre spéciale du fabricant. **5.00**

atouts-printemps :

Sourire lumineux... avec les tons "Blanc perle", "Rose perle", "Pêche perle" de JAQUET sur ou sous votre rouge à lèvres. Employez-les aussi seuls, ils servent d'écran protecteur à vos lèvres. **3.00**

Regard en valeur... avec le fard à paupières de JAQUET composé de quatre teintes-mode que vous appliquez au pinceau. **6.00**



Spécial jumeau Clifton

Luxueuse lotion "Rosewater and Glycerine" enrichie de lanoline adoucissante pour les mains. Garde votre peau souple en toute saison. Le "Silicone" qu'elle contient protège en plus de l'action néfaste des détergents. 13 oz et 9 oz. Offre spéciale du fabricant. Les 2 **1.98**



Illusion de jeunesse?

Non pas... lorsque vous employez "Crème de la Crème" de JOHN ROBERT POWERS. Cette crème merveilleuse aide vraiment à effacer les cernes sous les yeux! Appliquez et voyez votre regard s'éclaircir. ½ oz. Le tube **4.75**

HEURES D'AFFAIRES EATON 9 H. 30 A 6 H. | OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS EN VILLE JUSQU'A 9 H. | A POINTE-CLAIRE JUSQU'A 10 H. | MAGASIN-ENTREPOT JUSQU'A 9 H. | LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 842-9211

LA PRESSE

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

L'UCC veut une "pension spéciale" pour les cultivateurs qui doivent quitter leurs terres

par Gilles Daoust

QUEBEC. — L'Union catholique des cultivateurs a remis hier au gouvernement son mémoire annuel, au cours d'une rencontre qui s'est déroulée entre le président de cet organisme, M. Lionel Sorel, et le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage.

M. Sorel a expliqué que le mémoire, en raison d'autres rapports plus élaborés qui seront soumis prochainement à la Commission royale d'enquête sur l'Agriculture, se voulait succinct mais rempli de mesures urgentes auxquelles le gouvernement devrait porter une attention immédiate.

Parmi ces mesures urgentes à étudier, l'UCC mentionne : le syndicalisme agricole, la politique d'aide spéciale pour les cultivateurs qui quittent l'agriculture, l'établissement et l'aménagement des fermes, une politique provinciale de prix, la formation d'un comité consultatif provincial de l'ARDA.

Il y a longtemps que l'UCC parle de syndicalisme agricole et dans son mémoire remis hier, elle propose un projet de loi détaillé que le gouvernement pourrait adopter.

L'Union catholique des cultivateurs a demandé également au gouvernement québécois d'accorder une "pension spéciale" aux cultivateurs âgés de 50 ans ou davantage qui doivent quitter leurs terres parce qu'elles ne sont pas viables.

"Le montant de cette pension, déclare le mémoire de l'UCC, devrait être supérieur à ce que recevra normalement le travailleur moyen du Québec par le régime de rentes et la pension de vieillesse parce qu'il s'agit de personnes défavorisées qui n'ont pas pu préparer d'aucune façon leur retraite".

Reconnaissance syndicale

La priorité relative à la reconnaissance syndicale, dit l'UCC, doit être considérée dès la prochaine session sous forme de législation si l'on veut que le syndicalisme agricole continue à jouer pleinement son rôle.

L'UCC déclare dans son mémoire que les derniers amendements apportés à la Loi des marchés agricoles du Québec ont grandement accru le rôle que peut jouer le cultivateur dans la mise en marché ordonnée de ses produits.

"Mais le problème du syndicalisme agricole demeure entier à bien des points de vue, dit l'UCC. Ce syndicalisme doit pouvoir se retrouver dans des cadres juridiques adaptés à ses besoins. Il ne peut plus opérer selon la Loi des syndicats professionnels.

Dans un mémoire soumis l'an dernier, l'UCC avait affirmé qu'elle soumettrait bientôt un projet de loi qui rendrait possible une véritable action syndicale en agriculture, une loi qui permettrait aux cultivateurs de se donner des structures syndicales appropriées et de les maintenir.

"Les syndicats de producteurs et leur fédération, disait l'UCC, se verraient confier des pouvoirs de contingentement, de retenue syndicale pour tous les producteurs, de représentation et de négociation tant au niveau des acheteurs qu'au niveau de l'Etat."



Exclusif à LA PRESSE

Le mémoire de l'UCC

L'atmosphère était plus cordiale que les années passées, hier, lors de la présentation par le président Lionel Sorel, à gauche, du mémoire annuel de l'Union catholique des cultivateurs au premier ministre Lesage et au ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, à droite.

Les relations entre le gouvernement et la CSN s'enveniment

par Claude Turcotte

QUEBEC. — Le dialogue entre le ministère de l'Education et le gouvernement d'une part, et la Confédération des syndicats nationaux d'autre part, se poursuit sur un ton élevé et l'humeur n'est pas propice aux compliments.

Tard hier soir, le secrétaire-général de la CSN remettait un communiqué dans lequel il était uniquement question du ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie.

"Il n'est pas possible d'admettre, dans une période aussi difficile pour l'éducation, qu'un ministre peut passer son temps à faire de la propagande pour présenter encore de nouvelles réformes au public, alors que sur le plan de l'exécution des réformes en vigueur, ce même ministre est à la merci du Conseil de la trésorerie, de la Commission de la fonction publique, du ministère des Finances, d'un comité ministériel, dont il ne fait même pas partie.

La déclaration de M. Robert Sauvé est évidemment une réponse aux propos que M. Gérin-Lajoie tenait en fin de semaine à Rouyn.

Le ministre avait alors déclaré que les problèmes des relations entre le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec et le gouvernement ne relevaient pas de lui, mais de tout le cabinet provincial et plus particulièrement d'un comité de ministres, composé de MM. Carrier Fortin, Eric Kierans et René Lévesque.

La grève des Beaux-Arts

M. Sauvé a fait également allusion à un autre commentaire du ministre, au sujet cette fois des étudiants des Beaux-arts. "Arrangez-vous!" aurait-il dit, selon le porte-parole de la CSN.

"Décidément, l'honorable Gérin-Lajoie est un garçon habile. Après avoir en différentes circonstances fait passer les élèves pour des ingrats, les parents pour des irresponsables, les commissaires d'écoles pour des incompétents et les professeurs pour des conspirateurs, il vient de se trouver une nouvelle excuse.

Depuis vendredi dernier, les commentaires de la CSN à l'endroit de l'Etat se font de plus en plus violents, comme on semble remarquer un raidissement chez la parie patronale.

Quoi qu'il en soit, M. Sauvé pense qu'il faut se poser la question suivante: "M. Gérin-Lajoie est-il absent du comité spécial du cabinet qui s'occupe des négociations de la fonction publique, parce que le premier ministre Jean Lesage ne veut pas le voir là ou parce que le ministre aime autant ne pas en faire partie ?

Le secrétaire-général de la CSN s'interroge également sur "le but d'un tel charivari administratif".

Il a affirmé en effet que "le ministre de l'Education a fait en fin de semaine la démonstration de l'incohérence et de l'inconscience administrative, qui règnent non seulement à son ministère mais, ce qui est encore pire, dans les relations entre son ministère, les autres ministères et le cabinet provincial.

"Inconscience premièrement dans son propre ministère, a dit M. Sauvé, parce que lorsque le ministre déclare que le salaire des professeurs ne peut être fixé tant que le gouvernement ignore leurs qualifications professionnelles, il est évident que cela fait partie des chinoiseries administratives, qui paralysent la classification.

"Le sous-ministre actuel du ministère de l'Education, Arthur Tremblay, dans son volumineux rapport sur l'enseignement spécialisé a dénoncé le mode de classification, il y a déjà quatre ans.

"Cette histoire est d'une complexité inimaginable. Je ne tenterai pas ici d'en faire l'explication.

M. Sauvé a rapporté toutefois quelques exemples, dont celui-ci: En septembre 1965, un comité du ministère prenait la décision de modifier une norme. Le 28 octobre, une lettre émanant du secrétaire du comité et adressée à la commission de la fonction publique demandait l'autorisation d'amender la dite norme.

Le sept janvier 1966, la commission répondait au comité qui avait pris la première décision, en rejetant la norme suggérée.

"Quand on prend six mois pour une pareille affaire, a commenté M. Sauvé, le public peut se demander ce que peut bien signifier le souverain détachement du ministre de l'Education, vis-à-vis des problèmes beaucoup plus graves, à la grandeur du champ de l'éducation.

"Le ministre de l'Education ne peut pas, à notre avis, se tenir continuellement à l'écart des débats qui concernent la marche de l'éducation.

"Il est parfaitement au courant des problèmes des enseignants professionnels depuis déjà des années. C'est pourquoi à notre avis, il doit prendre une part active à leur règlement.

M. Sauvé n'a, par ailleurs, formulé aucun commentaire, quant à l'injonction intérimaire ordonnée hier en Cour supérieure à Québec. Cette mesure légale interdit au SPEQ de déclarer la grève pendant une période, qui va jusqu'au 28 mars.

Syndicat des professeurs de l'université Laval ?

QUEBEC. (PC)—Deux membres du corps professoral de l'Université Laval se sont prononcés lundi en faveur de la syndicalisation des professeurs d'université tandis qu'un troisième s'y est opposé lors d'un colloque qui s'est tenu dans les cadres de la "semaine syndicale" qui se déroule présentement sur le campus de Laval.

Cette question qui fut débattue hier entre MM. Jean-Réal Cardin, Marc Giguère — tous deux favorables à l'idée — et M. Louis Berlinguet — opposé — fait aussi l'objet d'un référendum où tous les professeurs sont habilités à voter et dont les résultats seront connus le 22 mars.

D'après MM. Cardin et Giguère, l'association qui représente présentement les professeurs de Laval ne suffit pas car, comme l'a précisé M. Cardin, "le temps est venu d'en arriver à de nouvelles conceptions où l'on réglera les problèmes importants en termes syndicaux."

Cependant, tous deux ont tenu à préciser que la formule devrait être souple et nécessairement adaptée aux exigences de ses adhérants.

MM. Cardin et Giguère sont respectivement professeurs à la faculté des Sciences sociales et à la faculté de Droit.

Quant au Dr Berlinguet, biochimiste, il a manifesté son opposition en affirmant que le syndicalisme ne concorde pas avec le statut de professeur d'université.

Il est d'avis que le syndicalisme pourrait créer des compartiments et que les professeurs plutôt que de se représenter comme tels risqueraient de se voir comme membres de tel ou tel corps professionnel.

Le juge Landreville a touché $117,000 d'une compagnie de gaz sans investir un sou

VANCOUVER (PC) — La commission Rand qui enquête pour déterminer si le juge Léo Landreville peut continuer à siéger comme juge de la Cour suprême d'Ontario, a appris lundi que M. Landreville avait demandé aux deux principaux promoteurs de la compagnie de gaz s'il devait accepter sa nomination au poste de juge au moment où elle lui a été offerte en 1956.

M. C. Spencer Clark, financier de Seattle, Washington, qui était alors vice-président exécutif de la Northern Ontario Natural Gas, a déclaré qu'il avait conseillé à M. Landreville d'accepter le poste de juge plutôt que d'attendre un emploi possible comme directeur de la compagnie.

Le juge Landreville était maire de Sudbury, en Ontario, quand la NONG, en 1956, a obtenu la franchise pour la distribution du gaz dans cette ville. Après sa nomination sur le banc, il a reçu 7,500 actions de la compagnie, d'où il a retairé $117,000 sans avoir investi aucun argent.

M. Ivan C. Rand, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, a commencé lundi la tenue d'une enquête judiciaire du gouvernement fédéral pour déterminer si le juge Landreville est coupable de mauvaise conduite ou si la transaction le disqualifie pour remplir ses fonctions judiciaires.

M. Clark, maintenant président du conseil d'administration de la Northern and Central Gas, comme la NONG est maintenant nommée, a déclaré à l'enquête qu'il avait été question que M. Landreville entre au service de la compagnie à l'expiration de son terme à la mairie en 1956 et il a raconté que pour cette raison, on lui avait offert 10,000 actions de NONG au prix de $2.50 l'action, prix inférieur au marché, après que la franchise eut été approuvée au mois de juillet 1956.

C'était sensiblement les mêmes termes que ceux offerts aux actionnaires, a-t-il déclaré.

Questions

Au cours du même mois, a déclaré le financier, le maire Landreville s'est entretenu avec lui et M. Ralph K. Farris, de Vancouver, alors président de NONG, et leur a révélé qu'on lui avait offert un poste de juge en Ontario et il leur avait demandé ce qu'ils en pensaient.

"J'ai pensé que c'était là une curieuse question de la part d'un homme du rang de M. Landreville", a déclaré M. Clark, alors que M. Landreville écoutait son témoignage. Il a déclaré que M. Landreville s'était informé s'il devait accepter sa nomination sur le banc ou la refuser en raison de son avenir possible avec NONG.

"Je lui ai conseillé de se baser sur le vieux précepte qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", a déclaré M. Clark. A ce moment, l'avenir de NONG était incertain. Il a cité M. Landreville qui aurait dit : "Si j'accepte, qu'arrivera-t-il à mon option ?"

"M. Landreville, il s'agit d'un engagement de notre compagnie et de ma part et nous le tiendrons," aurait répondu M. Clark au futur juge.

Répondant plus tard aux questions du procureur de la commission, Me W. G. Morrow, d'Edmonton, M. Clark a déclaré : "Nous avons toujours trouvé qu'il était prêt à coopérer mais toujours avec le bien de la communauté en vue," a-t-il déclaré. Certains de ses associés nous mettaient continuellement des bâtons dans les roues ce qui, d'après nous, n'était pas dans l'intérêt de la ville. Il désirait simplement s'assurer que tout était fait comme il fallait."

Le problème de la bibliothèque de l'Université de Montréal est devenu prioritaire — L'AGEUM

par André Luchaire

"Les bibliothèques sont des instruments primordiaux pour les professeurs, les chercheurs et les étudiants — or la "tragique pauvreté de la bibliothèque de l'Université de Montréal est un fait qui a été souligné, entre autres, par le Rapport Parent, et dans 10 ans la crise déjà grave, le sera doublement . . ."

"Voilà pourquoi l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal a fait préparer et présente maintenant au public un rapport spécial sur ce problème, a déclaré M. Michel Pelletier, président de l'AGEUM, au cours d'une conférence de presse convoquée dans un salon du Centre social de l'Université de Montréal hier après-midi, en présence de M. Guy Sarrazin, enquêteur, auteur du volumineux rapport de 108 pages.

Le rapport a été présenté privément à l'administration de l'université il y a deux semaines environ.

"L'attitude des autorités, en particulier celle du recteur M. Gaudry, à la réception de ce rapport, a été sympathique" de déclarer M. Michel Pelletier.

M. Michel Pelletier a d'autre part précisé que si l'AGEUM demandait une enquête publique c'était, en outre la raison de l'importance directe ou indirecte des bibliothèques pour l'ensemble de la communauté canadienne - française, parce que des fonds considérables étaient en jeu, si l'on en juge, par exemple, par le montant des investissements prévus à l'université McGill dans ce domaine, et qui se chiffrent par $1,000,000.

Le rapport demande en outre que l'enquête soit menée par des "spécialistes extérieurs" — c'est à dire par des "bibliothéconomes" (c'est ainsi que l'on nomme les professionnels de la conservation des archives et bibliothèques:: "il ne faut pas, en effet, que ces spécialistes aient un point de vue trop intérieur du problème" de souligner M. Michel Pelletier. Mais il faut que ce soient des spécialistes qui fassent l'enquête, et élaborent un plan précis à 10 ou 20 ans de portée.

"Il est clair que l'Université de Montréal n'a pas de plan précis, ni du point de vue des collections, ni du point de vue des locaux — pensez qu'aucun bâtiment à usage de bibliothèque n'est prévu avant l'an 2000 ! . . ."

Désintéressement général pour la recherche

M. Michel Pelletier a d'autre part mentionné un autre aspect singulièrement grave du problème : le fait même que le problème des bibliothèques laisse à peu près tout le monde indifférent, ou pour le moins inconscient ; cette inconscience exprime au fond, de souligner le président de l'AGEUM, un "désintéressement général au niveau de la recherche".

Or "nous sommes tous touchés par cette déficience au niveau de la recherche" car elle signifie "une compétence moindre — précisément cette compétence dont le Québec a tant besoin".

Le rapport proprement dit est de 40 pages et comprend un avant-propos, et une introduction — contenant en particulier des extraits du Rapport Parent —, puis quatre chapitres : les statistiques — le budget — la collection, l'accessibilité, les locaux et les services, — le personnel.

De nombreux appendices contiennent des statistiques comparées sur les bibliothèques du Canada, et sur celle de l'Université de Montréal en particulier, ainsi que quelques articles consacrés à la question depuis octobre dernier.

Les principaux points du rapport

Nous donnons ci-dessous, tels que résumés par un communiqué de l'AGEUM, les principaux points de ce rapport :

"La bibliothèque, instrument indispensable au service de la recherche, s'avère, par le fait même, une des arêtes essentielles de l'Université. Or,

— la relation existant actuellement entre l'Université et sa bibliothèque ne semble pas répondre à des normes professionnelles; il y aurait lieu de prévoir un statut renouvelé du responsable de la bibliothèque, qui avec un comité de professionnels et d'usagers (professeurs et étudiants), pourrait planifier le développement de la bibliothèque, dépendre directement des plus hautes instances de l'Université et faire partie de tous les corps où celle-ci formule sa politique en matière d'éducation;

— tandis que l'Université de Waterloo dépensait $162.23 par étudiants pour sa bibliothèque en 1960-61, l'Université de Montréal a dépensé $130.00 par étudiant en 1965-66 ;

— des $600,000 votés l'an dernier au Bureau des Gouverneurs $200,000 environ semblent avoir été effectivement dépensés, et il n'est pas assuré que l'effort financier se poursuivra au rythme observé depuis deux ou trois ans ;

— depuis 1961-62, l'Université de Montréal a reçu deux fois moins de subventions que Laval de la part du gouvernement : dans ce contexte, les récentes coupures gouvernementales posent d'une façon dramatique le problème des besoins de l'Université ;

— tandis que le minimum de livres reconnu pour les bibliothèques universitaires est de 1,500,000 volumes, nous n'en possédons que le tiers, et au rythme actuel d'accroissement depuis quelques années, il faudrait attendre jusqu'en 1992 pour avoir ce minimum ;

— tandis qu'il est reconnu, en milieu universitaire, que l'ensemble de la collection doit être à la disposition immédiate des professeurs et des étudiants, à peine 10% de ces derniers peuvent y avoir accès directement dans des locaux par ailleurs inadéquats ;

— tandis qu'un bâtiment spécial de la bibliothèque occupant un poste-clé sur le Campus s'avérerait indispensable, la construction de ce bâtiment n'est pas envisagée avant l'an 2000; par ailleurs, l'ensemble des étudiants ne peuvent sérieusement compter sur aucun local sur le Campus pour pouvoir étudier sérieusement ;

— tandis qu'il faudrait plus de 37 bibliothécaires professionnels, nous n'en avons que 28; par ailleurs, les conditions de travail à la bibliothèque et la situation générale de celle-ci causent une instabilité du personnel, si bien qu'environ 10 personnes quittent chaque année.



photo LA PRESSE

Urgence à la bibliothèque

Le président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, M. Michel Pelletier, et l'enquêteur Guy Sarrazin, à droite, discutent avec les représentants de la presse montréalaise du mémoire présenté au conseil d'administration de l'AGEUM par le comité d'éducation et intitulé "Urgence à la bibliothèque".

L'Université, elle aussi est d'avis qu'il existe un retard considérable

Comme l'AGEUM, la direction de l'Université de Montréal est d'avis, "sans aucun doute", que l'organisation des bibliothèques dans cette maison de haut savoir accuse un retard considérable qu'il faut rattraper.

L'Université souligne dans un communiqué rendu public hier, que ce retard est notamment dû à la jeunesse de la bibliothèque qui n'a que 23 ans d'existence, au manque chronique de crédits et à la rareté du personnel qualifié.

Le communiqué note qu'il n'existe qu'une seule école de bibliothéconomie de langue française au Canada, et qu'elle dépend de l'Université de Montréal.

Le problème des locaux est aussi crucial; la direction de l'Université rappelle que les plans de l'immeuble principal ont été faits en 1928 et pourtant l'aménagement du magasin de livres pour la tour n'a été terminé qu'en 1964.

"Les autorités de l'Université de Montréal, enchaine le communiqué, sont conscientes des problèmes particuliers et des lacunes des bibliothèques et ont entrepris depuis quelques années un programme accéléré d'expansion. Il convient de faire le point de ces efforts à l'aide de données statistiques précises et récentes.

Une bibliothèque d'université, reconnait la direction, est un instrument essentiel d'enseignement et de recherche.

Il faut maintenant parler des bibliothèques de l'Université de Montréal car, surtout depuis trois ans, un effort de décentralisation a été entrepris afin de permetre la constitution de bibliothèques spécialisées par secteur et plus facilement accessibles aux étudiants.

Aussi en considérant l'effort financier de l'Université dans ce domaine il ne convient plus d'analyser uniquement la situation de la bibliothèque centrale qui, avec ses 500,000 volumes, demeure évidemment la principale mais il faut tenir compte également des bibliothèques spécialisées (près d'une quinzaine) distribuées dans l'Université.

Comparaison avec les autres institutions

En outre, souligne le texte, si l'on tient à comparer les bibliothèques de l'Université avec celles d'autres universités, il est important de se souvenir que les grandes écoles affiliées telles l'Ecole des hautes études commerciales et l'Ecole polytechnique ont chacune des bibliothèques de près de 200,000 volumes.

Cette remarque vaut également pour les bibliothèques des collèges classiques affiliés; les universités nord-américaines par leur faculté des Arts et des sciences dispensent l'enseignement au niveau du baccalauréat ès arts et nécessairement ont besoin de collections plus nombreuses.

Dans les universités anglophones du Canada, ces écoles ont généralement statut de faculté et leurs bibliothèques y sont intégrées.

La direction de l'Université de Montréal rappelle qu'au cours des trois dernières années, de nouvelles bibliothèques spécialisées notamment celles de pharmacie, chimie, biologie, chirurgie dentaire, sciences économiques, philosophie, etc., ont vu le jour et celles existant déjà en médecine, droit, géologie et hygiène ont été réorganisées.

Les locaux ont été améliorés et agrandis, d'une part au niveau des secteurs par l'ouverture ou le réaménagement des salles de lecture des bibliothèques spécialisées, d'autre part part l'agrandissement des magasins de livres dans les étages supérieurs de la tour et l'ouverture de salles de travail pour les chercheurs. Les bibliothèques spécialisées ont permis de dégager la grande salle de lecture de la bibliothèque centrale; les programmes de développement de l'Université prévoient l'aménagement de nouveaux locaux destinés à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants.

Les fonds ordinaires consacrés aux acquisitions sont, cette année, de $216,000, soit trois fois plus qu'en 1959-60. De plus l'Université a cette année, affecté des fonds spéciaux d'un demi million de dollars alors que, de 1943 à 1960, la somme totale des fonds spéciaux s'est chiffrée à $50,000.

La générosité des uns ne compense pas le manque de maturité des autres

— Le président de la section des paroisses

"Le rythme lent des rentrées au cours des trois derniers jours indique, de toute évidence, que la sollicitation dans la section des paroisses est loin de s'effectuer au rythme que nous aurions espéré qu'elle se fit", a déclaré ce matin le président général de la campagne 1966, M. Jules Tourillon.

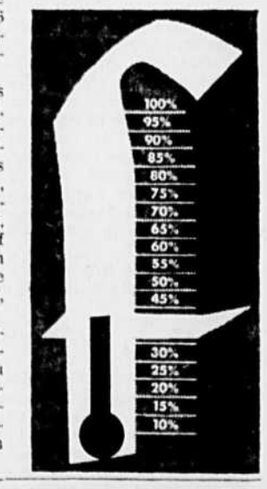
"S'il est impossible pour le moment de jauger exactement la gravité de ce fléchissement, parce qu'hier encore nous étions, à la Fédération, sans nouvelle de plus de la moitié des paroisses du diocèse, soit environ 170, je suis cependant en mesure de déclarer que le succès de la campagne 1966 s'en trouve définitivement compromis . . .", a jouté M. Tourillon.

M. Tourillon entouré de ses principaux collaborateurs, MM. Gaston Marchand, Paul Chapdeleine et Jacques-P. Villeneuve, a procédé à l'examen des derniers chiffres disponibles, qui s'établissent ainsi : $1,186,-500 de souscriptions recueillies, soit 42 pour cent de l'objectif total de $2,825,000. Il reste un peu moins qu'une semaine avant la fin de la campagne, lundi, le 21.

Par ailleurs, au sein de plusieurs comités paroissiaux disséminés aux quatre coins du diocèse, les responsables s'inquiètent des rapports en provenance des auxiliaires bénévoles chargés de la sollicitation de porte à porte.

A ce sujet, M. Gaston Marchand, président de la section des paroisses de la campagne, a déclaré : "La grande générosité des uns ne compense absolument pas pour le manque de maturité sociale et communautaire des autres . . . Je ne souhaite à personne d'avoir à recourir à l'une ou l'autre des 35 oeuvres de la Fédération".

Si la Fédération ne rencontre pas son objectif 1966, chacune des 35 oeuvres devra faire face à un terrible déficit qui portera un dur coup au bien-être communautaire du diocèse.



De nouvelles carrières sont créées chaque jour en programmation électronique

Les ordinateurs électroniques peuvent exécuter des tâches mieux et plus vite que nous. Ils ont une mémoire renversante, peuvent jongler avec les chiffres et solutionner des problèmes avec exactitude. C'est pourquoi l'industrie et le commerce se tournent de plus en plus vers l'automation. Pourtant, les ordinateurs ne PEUVENT PAS PENSER. Il leur faut quelqu'un qui pense pour eux . . . des "PROGRAMMEURS". Les gradués du cours supérieur (de 18 à 45 ans) doués d'imagination et d'un esprit méthodique peuvent devenir d'excellents programmeurs, s'assurer de bons salaires et la stabilité d'emploi. L'Ecole de Cybernétique et de Programmation Inc. vous garantit les meilleures études en programmation à l'aide d'un programme élaboré avec soin, de professeurs compétents, des plus nouveaux manuels et des facilités d'un cours moderne. Plusieurs gradués de l'E.C.P.I. occupent des postes intéressants dans l'industrie et le commerce. Pourquoi pas vous ?

POSTEZ CE COUPON AUJOURD'HUI

L'Ecole de Cybernétique et de Programmation Inc., Dept. P. 15
1421 Atwater, Montréal

Sans obligation, veuillez me poster des renseignements complets et un test d'aptitude

Nom ..... Années d'études .....

Adresse ..... Tél. .....

Ville ..... Prov. .....





Photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Fondue suisse

La fondue au fromage se prépare et se déguste dans de la vaisselle de terre cuite ou de grès vernissé. Un caquelon, des assiettes, des fourchettes à long manche et le réchaud qui, lui, peut servir à d'autres usages; une baguette de pain français découpée en cubes, une bonne bouteille de vin blanc, une rasade de kirsch et c'est tout ce qu'il faut pour souper à la suisse.

Fondue bourguignonne

Chaque convive, pour déguster la fondue bourguignonne, doit avoir à sa disposition une assiette compartimentée dans laquelle il répartira les différentes sauces qui lui sont offertes. La fourchette à long manche ne servira que pour faire cuire la viande. Des manches de couleurs différentes permettront de se reconnaître plus facilement. Le caquelon où frémit l'huile est en cuivre. Certains préfèrent la fonte émaillée.

Venez souper à la suisse

entre la poire et le fromage



Françoise Kayler

Pour recevoir avec simplicité et chaleur, rien ne vaut une fondue. Qu'elle soit suisse ou bourguignonne, peu importe, il suffit de s'assurer que ceux que l'on convient aiment ou le fromage ou la viande.

Si vous ne mangez qu'à votre faim et ne buvez qu'à votre soif;
si vous ne désirez que des mets de qualité et bien présentés;
si vous êtes bon vivant, sociable, aimable;
si vous ne fumez pas entre les plats et jamais avant le café;
alors vous êtes gastronome.

Et si vous donnez dans la gastronomie, pourquoi ne pas faire partie d'un club, d'une association de fins gourmets ? UN gastronome devra sans doute faire des sacrifices devant le nombre d'associations qui s'offrent à son choix. UNE gastronome, elle sera tout à fait à l'aise; le choix est déjà fait pour elle : les associations gastronomiques n'admettent pas de femmes en leur sein !

Pourquoi ?

Un amateur de bonne chère écrivait dans l'Almanach des Gourmands, il y a un siècle :

"Voulez-vous tuer nos saillies
Nos bons mots, nos transports si doux ?
Faites que dix femmes jolies
Prennent place au milieu de nous."

Trois associations cependant font exception à la règle, pour les femmes "jolies" et pour les autres.

Si vous aimez le poisson, Madame, vous choisirez AGAP (Association des Gastronomes Amateurs de Poisson); si la cuisine et les vins de France vous séduisent, vous irez vers les Amitiés gastronomiques internationales et si la cuisson à la broche vous fascine vous opterez pour la Chaîne des Rôtisseurs. Rien ne vous empêche, évidemment, de faire partie des trois.

Les membres de la Confrérie de la Chaîne des Rôtisseurs, ruban, chaîne et médaille autour du cou, se retrouvaient la semaine dernière au cours d'un dîner amical, donné par le chapitre des Laurentides au Chalet Cochand. Les maîtres de céans qui célébraient le cinquantenaire de leur installation dans les Pays d'en Haut avait choisi de donner un repas suisse. Chacun sait que le Chalet bat pavillon suisse.

Cela nous a valu le plaisir de découvrir des mets inconnus, dans une ordonnance de plats qui restaient classiques, arrosés de vins que l'on néglige parfois bien qu'ils se trouvent à la Régie des Alcools.

Comme tout repas gastronomique celui-ci était précédé d'une dégustation où la fondue au fromage disputait la vedette à la fondue-bourguignonne; en à-côtés, Les "Tartelettes Jurasiennes" garnies d'une macédoine de gruyères de boeuf séché à haute altitude. La Goutte d'Or Neuchâtel accompagnait le tout.

"Le Bouillon à la moelle" ouvrait le repas, suivi du "Luzerner Chugeli Pastete", vol-au-vent préparé avec des bouchées au veau. Le plat principal "Le Lapereau aux Chanterelles" était accompagné de pâtes alimentaires inconnues ici, les "spatzli". Dans la composition de ces pâtes entre un fromage vert, (vert à la façon du roquefort) typiquement suisse et qui leur confèrent un goût et un arôme bien particuliers.

Le dessert était une création d'un chef suisse, établi à Montréal, Le soufflé "Rodolphe Doseger" dont la sauce au kirsch mettait en valeur les saveurs mêlées de noisettes et de chocolat.

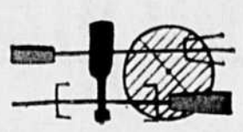
Un café noir bien chaud arrosé au kirsch évidemment. Un vin blanc, l'Etoile du Valais Fendant 64; un vin rouge, le Dôle Chanteauvieux 63 étaient offerts par l'hôte de la maison, Louis Cochand, Echanson de la Chaîne des Rôtisseurs.

Cette Chaîne qui fait le tour du monde pour "grouper tous les Gastronomes et les Professionnels fervents de la bonne chère, en général et de la cuisine à la broche, en particulier" a été fondée à Paris en 1950 sous la présidence d'honneur de Curnonsky, Prince élu des gastronomes, qui voyait dans "la broche, par sa droiture et sa netteté, le symbole et l'emblème de la cuisine française". La même broche tourne au chapitre du Québec de la Chaîne des Rôtisseurs, depuis le 18 mai 1961.

Fondue bourguignonne

Pour servir une bonne fondue bourguignonne il faut, d'une part, avoir de la viande de première qualité et, d'autre part, un bon assortiment de sauces.

Le corps gras qui sert à la cuisson du filet de boeuf détaillé en cubes est composé, en



parties égales, de beurre et d'huile (certains préfèrent mettre un peu plus de beurre que d'huile).

Quant aux sauces, il n'est pas besoin de chercher midi à quatorze heures pour les choisir : beurre à l'ail, ketchup-maison et mayonnaise. Cette dernière est de la mayonnaise dite "française" (faite avec un jaune d'oeuf et de l'huile) à laquelle on incorpore du persil,



des olives, des câpres, de l'oignon ou, tout simplement, du paprika. On peut aussi offrir une sauce béarnaise.

Lorsque l'huile "frissonne" dans le caquelon posé sur le réchaud, chacun y laisse tremper un cube de viande piqué au bout d'une fourchette à long manche et l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit assez cuit. Cette fourchette ne sert qu'à la cuisson; le couvert ordinaire sert à la dégustation.

Vin et dessert

Avec la fondue au fromage, on sert, il va de soi, un vin blanc. Et puisque ce plat est suisse, pourquoi ne pas servir un vin du pays? Etoile du



Valais et Neuchâtel se trouvent à la Régie des alcools.

Après la fondue, le kirsch est de rigueur. Pour ceux qui trouvent ce plat un peu lourd à digérer on suggère de suivre l'exemple de beaucoup de Suisses: prendre une bonne tasse de thé chaud.

Au dessert, la coupe de fruits au kirsch accompagnée de petits fours est le meilleur choix que l'on puisse faire.

La fondue bourguignonne demande un vin rouge. Le Dôle Chanteauvieux, suisse, peut être remplacé par un Beaujolais ou un St-Emilion ou tout autre vin servi habituellement avec le steak.

Fondue suisse

Pour quatre personnes, prévoir une livre de fromage composée en parties égales de gruyère et d'emmenthal, huit à dix onces de vin blanc sec et un verre de kirsch. Il faudra aussi une gousse d'ail, une cuillerée à thé de farine ordinaire ou de fécule de mais et



des assaisonnements : poivre, poivre de Cayenne, muscade, paprika.

Couper le fromage en fines lamelles. Frotter le caquelon avec la gousse d'ail, puis y verser le vin blanc.

Lorsque le vin commence à "chanter", verser le fromage en battant avec une spatule. (Eviter de battre en rond; former plutôt des 8, toujours dans le même sens ou battre en travers.)

Cette opération se fait sur feu ordinaire. A ce moment la fondue est prête à être dégustée; il suffit de la maintenir au chaud sur un réchaud de table.

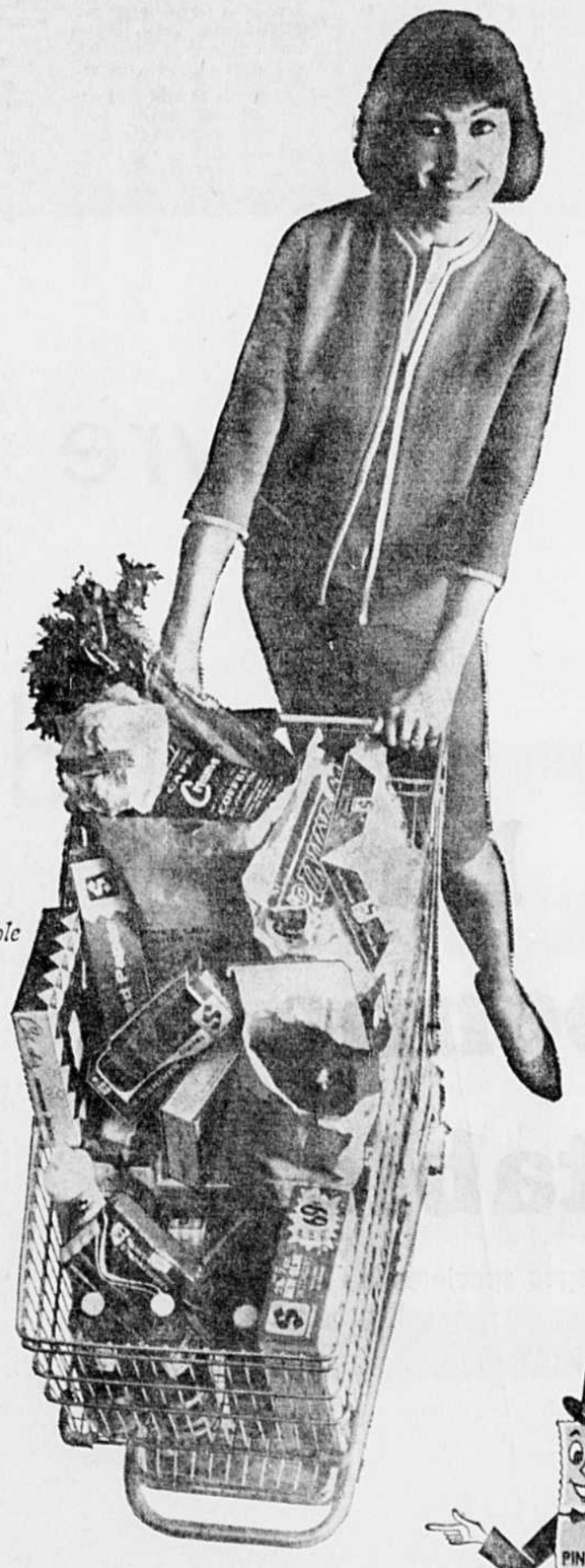
Muni d'une fourchette à long manche, chacun y trempera un petit morceau de pain taillé en cube dans une baguette de pain français. Attention à celui qui laissera tomber sa bouchée dans la fondue, il devra payer une bouteille à la compagnie !

Quand tout le monde sera rassasié, et qu'il restera au fond du caquelon une belle croûte dorée, y casser un oeuf



ou deux, bien remuer et partager.

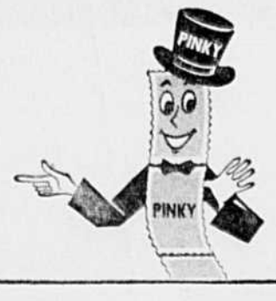
"Si vous dépensez $15.00 à une épicerie ou l'on ne vous donne pas de timbres Pinky, vous obtenez quelques sacs de nourriture...rien de plus."



Voyons ce que vous laissez passer:

Une poêle à friture, un service de vaisselle anglaise Barratts, un ensemble de casseroles Corning Ware, une rôtissoire Danby, un grille-pain automatique Proctor et 1700 autres cadeaux alléchants, offerts par Pinky!

Lors de votre prochain marché, profitez-en. Commencez à collectionner les timbres Pinky et offrez-vous ces cadeaux tant attendus. Pour chaque $15.00 d'épicerie que vous dépenserez, vous accumulerez vos timbres Pinky et, très bientôt, vous en aurez suffisamment pour faire votre choix parmi les centaines de cadeaux de qualité et de renom que vous offre Pinky. Cette semaine, rendez-vous donc chez un épicier Pinky, et dépensez avec plaisir!



la vie mondaine



Réception annuelle

La réception annuelle de la Société des Ergothérapeutes du Québec, en l'honneur des graduées en ergothérapie de l'Université de Montréal et de McGill, aura lieu le jeudi 17 mars, à l'hôtel Windsor. Dans l'ordre habituel Mlle Raymonde Hachey et Mlle Andrée Tekker, membres du comité.

Mariage Robillard Lussier

En la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, décorée pour la circonstance de mufliers roses et blancs, le R. P. St-Jacques, o.p., bénissait samedi dernier, à 11 heures, le mariage de Mlle Claude Robillard, fille de M. et Mme Claude Robillard, de Westmount, avec M. Paul Lussier, fils de M. et Mme Georges-A. Lussier, de Laprairie. MM. Claude Robillard et Georges-A. Lussier étaient les témoins de leurs enfants. M. Bernard Guité agissait comme garçon d'honneur tandis que MM. Philippe Robillard, Jean Robillard et Jacques Lussier plaçaient les invités.

Durant la cérémonie religieuse, un programme de chant fut interprété par M. Louis-A. Lapointe.

Au bras de son père, la mariée portait une création de Mario Di Nardo en dentelle blanche sur taffetas rose.

La demoiselle d'honneur, Line Robillard, était vêtue d'une longue robe de soie rose.

Mme Robillard, mère de la mariée, avait choisi un deux-pièces en soie bleu poudre, un chapeau et des accessoires harmonisés.

Mme Lussier, mère du marié, portait un deux-pièces en dentelle bleue et des accessoires assortis.

Après une réception chez les parents de la mariée, le nouveau couple partit pour un voyage à la Martinique.

Pour voyager, Mme Lussier portait un tailleur de tweed bordé de velours brun, un chapeau et des accessoires harmonisés.



Récent mariage

Récemment était béni, à Montréal, le mariage de Mlle Jocelyne Dupont, fille de M. et Mme Aldori Dupont, de Montréal, et de M. Robert Papa, fils de M. et Mme Anthony Papa, de Schenectady, N. Y. Les nouveaux époux partirent ensuite pour un voyage de noces dans les Vieux Pays.

Les bijoux de Braque

Le maître Heger de Lowenfeld, lapidaire de Paris et réalisateur des Bijoux de Braque, donnera une conférence sur ces désormais célèbres merveilles, demain soir, mercredi, au Musée des Beaux-Arts, ouest rue Sherbrooke. On est prié de noter que la conférence aura lieu à 8 h. 30. Une visite guidée suivra la conférence.



photo LA PRESSE

Soirée de la Symphonie

Le Comité féminin de l'Orchestre symphonique de Montréal prépare la "Soirée de la Symphonie". Cette manifestation mondaine se déroulera à l'hôtel Reine-Elizabeth, le samedi 16 avril et les bénéfices seront versés à l'orchestre. Sur la photo quelques membres du comité, dans l'ordre habituel : Mme Bartlett Morgan, Mme George Daly, présidente conjointe et Mme DeGuise Vaillancourt.

Le Shower du livre 1966

A l'occasion de la Semaine des Bibliothèques canadiennes et de la Semaine de l'imprimerie, le Cercle des femmes journalistes tiendra son traditionnel Shower du livre, une fois de plus, au Salon du livre de Montréal, du 31 mars au 5 avril, au Palais du Commerce.

Le 12e Shower du Livre du CFJ a fixé son objectif, le même depuis quelques années, à 5,000 volumes. Ces livres seront expédiés sur la Côte-Nord et la Basse Côte-Nord où ils seront distribués dans les centres de loisirs ou dans les bibliothèques où la carence de livres est manifeste.

La mission culturelle que s'est donnée le Cercle des femmes journalistes se poursuit par le truchement de son Shower du Livre annuel dont le but est d'aider à maintenir la culture française dans les centres minoritaires francophones où elle est particulièrement menacée et dans les centres éloignés de la province dépourvus de lectures d'expression française.

Depuis la fondation du Shower du Livre en 1954, le Cercle des femmes journalistes a distribué 35,000 volumes à travers le Canada, de Vancouver au Nouveau-Brunswick. Au Québec des milliers de livres ont été envoyés en Abitibi, en Gaspésie et dans nos Laurentides.

En 1963, le Cercle des femmes journalistes a appuyé la campagne de survivance française au Nouveau-Brunswick, en expédiant 5,000 volumes aux Acadiens de toutes les régions de cette province. L'an dernier, des centaines de livres scolaires ont été dirigés au Dépôt du livre français Québec-Rwanda.

Ces réalisations ont pu se concrétiser grâce à la générosité de nos auteurs, éditeurs, libraires et public, dont la réponse à nos appels antérieurs a toujours été spontanée.

Déjà le Cercle des femmes journalistes a reçu de nombreuses demandes de différentes régions de la Côte-Nord, pour garnir les rayons de leurs bibliothèques démunis de livres.

Le public est cordialement invité à venir déposer dans la corbeille du Shower du livre au kiosque 125, de la joie et du bonheur du 31 mars au 5 avril. Seuls les livres en bonne condition, neufs ou usagés, seront acceptés : des romans, nouvelles, biographies, poésies, livres de lecture saine et enrichissante. Les périodiques sont aussi les bienvenus. Nous sommes dans l'obligation de refuser les manuels scolaires.

On peut dès maintenant déposer les livres destinés au Shower du livre chez Mme Magdeleine Verdon, 3798 ave Northcliffe, N.-D.-G. HU. 6-7914, ou chez Mme Cécile Le-Bel, 454 ave Willowdale, appt 8, 733-5998. Prière de téléphoner auparavant.

Le Salon du livre de Montréal sera ouvert dès 6 hrs le jeudi 31 mars, et les jours suivants de 10 h. a.m. à 10 h. p.m. jusqu'au 5 avril.

à Noter ***

Thé causerie

Les membres de l'Association des femmes des ingénieurs sont invitées à un thé qui aura lieu au salon bleu de l'hôtel Ritz Carlton, à 2 h. p.m., le lundi 21 mars. M. D. B. Mac Farlane, chroniqueur en science et éducation au "Montreal Star", donnera une causerie avec film sur l'expédition médicale à l'île de Pâques. Pour renseignements, on peut communiquer avec Mme J. F. Raskin, en composant 255-1743.

Sherry-party

L'officier commandant du Régiment royal de Montréal, le lieutenant-colonel H. A. Etheridge, C.D., a aimablement autorisé le comité féminin du Régiment royal de Montréal à tenir un sherry au mess des officiers, au 4625 ouest, de la rue Sainte-Catherine, à Westmount, à 5 h. p.m., le samedi 26 mars prochain. Les recettes seront versées aux oeuvres de bienfaisance du comité féminin.

Béatrix et Claus au Yucatan

MEXICO (AFP) — La princesse Beatrix et le prince Claus des Pays-Bas sont arrivés samedi soir à Cozumel, petite île mexicaine au large du Yucatan, apprend-on à Mexico de source privée.

Le couple princier, qui serait arrivé à bord d'un avion mis à sa disposition par le gouvernement américain, se serait installé dans une propriété de M. Adolfo Lopez Mateos, ancien président de la république du Mexique. L'ancien président est un ami de la famille royale des Pays-Bas.

Aucune information officielle n'a été donnée à Mexico sur le séjour des jeunes époux.



MME A.-D. ARCHAMBAULT, présidente de la section de Montréal de l'Association France-Canada, a reçu la médaille de la ville de Paris. M. Philippe Tollu, président du groupe France-Canada à l'hôtel de ville de Paris, lui a remis cette distinction en soulignant qu'elle militait depuis 15 ans pour la cause franco-canadienne.



MME MICHELE JOHNSON, présidente du comité féminin des femmes membres de la Jeune chambre de commerce de Montréal, organise un défilé de mannequins qui présenteront la collection du prêt à porter de la maison Corbeil. Les commentaires seront faits par Mme Anita Barrière et Danielle Oderra sera l'artiste invitée.

la vogue est à SINGER

Aux CERCLES SINGER vous trouverez... téléviseurs, stéréos, radios, polisseurs à plancher, aspirateurs, séchoirs à cheveux et bien sûr, des machines à coudre.

A votre prochaine visite, ne vous contentez pas de regarder... écoutez! Entre autres, vous entendrez les enregistrements du jour, diffusés par les appareils stéréophoniques les plus perfectionnés et les moins chers que vous puissiez jamais trouver. Par exemple... le nouveau stéréo "mallette" Singer, Modèle HE 911, reconnu comme le plus remarquable par le magazine *Popular Science*. Ou encore, le magnifique stéréo "Slimline"* de RCA Victor, avec le changeur de disques automatique Garrard à 4 vitesses de même que le poste récepteur AM/FM, le tout ingénieusement agencé dans un appareil des plus compacts (profondeur de 10" seulement!). Vous pourrez également choisir parmi une vaste gamme d'autres tourne-disques de type stéréo ou monaural, des téléviseurs, radios, appareils pour l'entretien des planchers, séchoirs pour cheveux, accessoires de tous genres, tous de fabrication Singer. Et, évidemment, vous aurez le loisir d'admirer les machines à coudre renommées de marque Singer, qui depuis toujours ont conquis le public. Tout en regardant, en écoutant, ou en faisant l'essai d'une machine à coudre, demandez que l'on vous explique combien il est facile de posséder l'appareil Singer de votre choix, et ceci, sans qu'il y paraisse à votre budget. Par exemple, vous pouvez acquérir le stéréo "Slimline"* pour la somme de $2.36 par semaine. A l'instar de tous nos produits, cet appareil porte une garantie intégrale—sans compter que le service Singer est à portée de la main. Venez nous visiter dès cette semaine. Aux Cercles Singer, votre confort est depuis toujours notre plus grand souci.

LES CERCLES SINGER

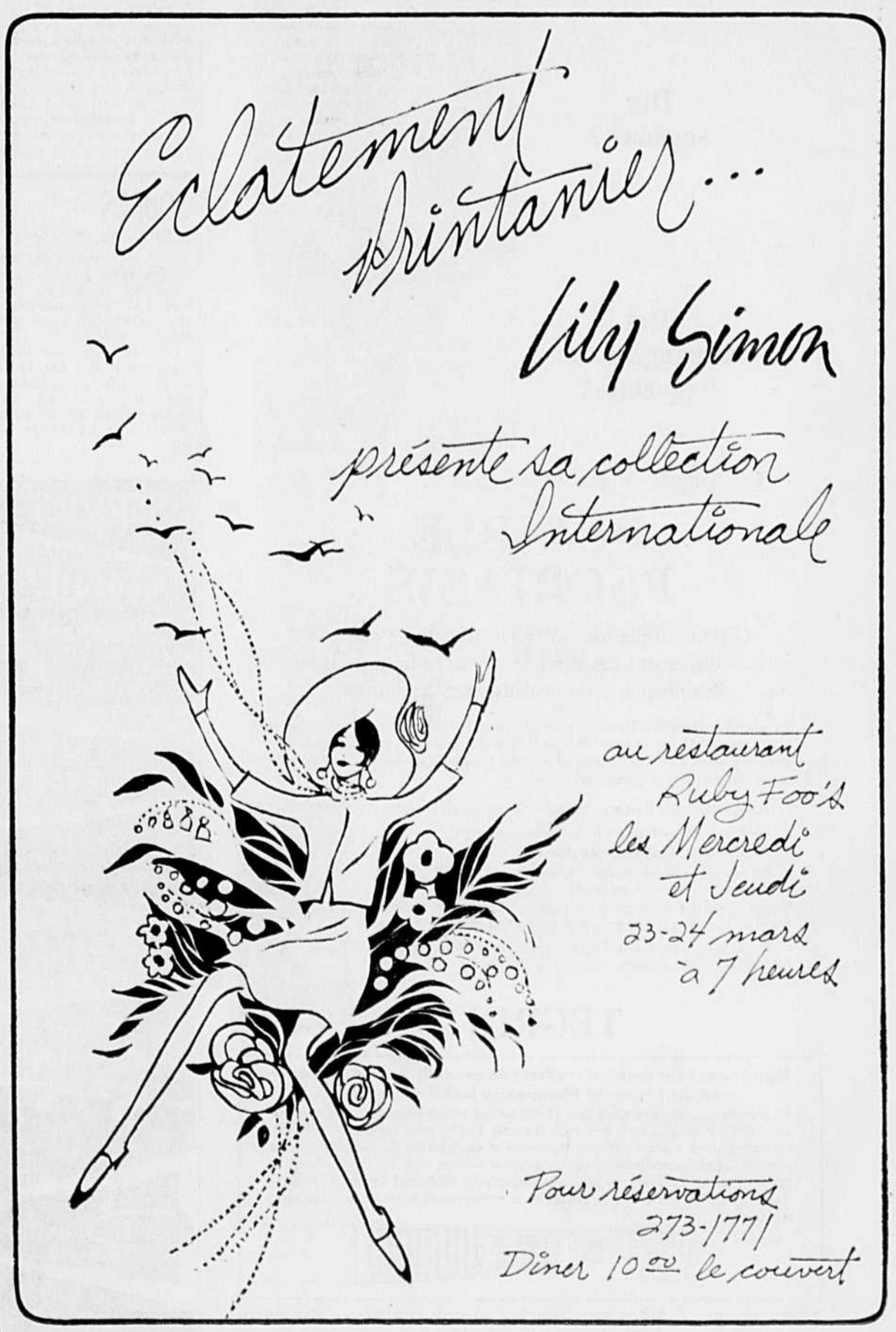
12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL

- 928 est, Mont-Royal — 526-2835
- 7058, St-Hubert — 276-1645
- 1201 est, Ste-Catherine — 526-1694
- 3026, Masson — 727-7920
- 7790 est, Sherbrooke — 351-0560
- 5619, Ave du Parc — 271-3563
- 1025, Notre-Dame, Lachine, Qué. — 637-6041
- 858, Décarie, St-Laurent, Qué. — 748-8931
- 4717, Wellington, Verdun, Qué. — 769-4541
- JAS. A. OGILVY'S (4e étage) — 288-8481
- 1307 ouest, Ste-Catherine — 878-9351
- 700 ouest, Ste-Catherine
- CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE — 697-3380

MAGASINS DE BANLIEUES

- 265, Principale, Granby, Qué. — 372-2717
- 465, 16e Av, St-Hyacinthe, Qué. — 773-9333
- 18, du Marché, Valleyfield, Qué. — 373-4933
- 20, Auguste, Sorel, Qué. — 743-5497
- 133, Richelieu, St-Jean, Qué. — 347-4422
- 388, Notre-Dame, Joliette, Qué. — 756-6100
- 30, Legault, St-Jérôme, Qué. — 438-3351
- 86, rue Water, Lachute, Qué. — 562-5551

*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Limitée ou des compagnies associées.





Poupées de porcelaine anglaise

Les figurines de fine porcelaine anglaise Royal Doulton se mettent à la mode du jour. De nouveaux modèles ont été créés pour s'harmoniser avec le style contemporain. Ces "Grandes dames" rajeunies et de nombreuses pièces anciennes feront l'objet d'une exposition qui se tient actuellement chez Birks jusqu'au 19 mars. Trois costumes sont portés par des mannequins vivants pour cette exposition qui présente plusieurs pièces commémoratives dont la réplique d'un groupe qui remporta le Grand Prix à l'exposition mondiale de Bruxelles en 1958.

Conférence de M. Thibon, le seize mars, sur la civilisation des Loisirs

Sous les auspices d'un groupe de professeurs et d'étudiants du collège Saint-Ignace, M. Gustave Thibon, écrivain et penseur, donnera, mercredi le 16 mars, à la salle du Gesù, une conférence qu'il portera sur la **civilisation des Loisirs.**

Le loisir représente la possibilité, non seulement de se reposer, mais de choisir son activité. Ces heures vides, toujours plus nombreuses à mesure que se développent les techniques de la production, il faut avoir en soi la capacité de les féconder. C'est là un des problèmes les plus urgents qui se posent à l'humanité moderne: comment échapper à l'ennui et à cette stérile agitation qui consiste à tuer le temps au lieu de le remplir ?

Le bon usage des loisirs implique donc une éducation de l'esprit et de l'âme. Le "temps libre" exige la liberté intérieure, faute de quoi nous risquons de verser dans la pire des barbaries: celle qui naît, non de la misère, mais de l'abondance inassimilée.

LEO-PAUL TROTTIER
Optométriste et opticien ophtalmique
exerce maintenant au
455 OUEST, RUE FLEURY
Tél. : 389-0361
Examen de la vue. Lunettes. Verres de contact. Ouvert jusqu'à 8 p.m.

De L'Acadie près Boul. Métropolitain, Ville Mont-Royal
Magasinez jeudi et vendredi soir
CENTRE D'ACHATS ROCKLAND
Carrefour du bon goût
Photographies gagnantes
MONTREAL PRESS PHOTOGRAPHERS ASS'N.
EXPOSITION : Les meilleures photos d'actualité de l'année.

L'imprimeur de la reine est le roi non couronné des éditeurs canadiens

par Paul Dunn

OTTAWA. — L'imprimeur de la reine est le roi non couronné des éditeurs canadiens. Mais ses sujets — le public canadien avide de lecture — ne sont pas au courant de ses préoccupations, pas plus d'ailleurs qu'ils ne connaissent l'agence fédérale qu'il est chargé d'administrer, le Département des impressions et papeterie publiques.

Pour se mieux faire connaître du public canadien, le Département a modifié sa politique. Cette librairie nationale qui se spécialisait dans les commandes postales a ouvert des succursales dans les principaux centres du pays, notamment Ottawa, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Une autre succursale sera ouverte cette année à Halifax.

Tous les libraires "bona fide" au Canada sont nos agents, d'expliquer le directeur de la promotion de l'Imprimerie nationale, M. Gérard Leroux, ancien journaliste et officier de l'armée.

La fonction d'imprimeur de la reine — le titre donné au sous-ministre du département et dont le titulaire actuel est M. Roger Duhamel — a été instituée en 1869 et le département organisé en 1886.

Le département publie actuellement 43,000 titres, vend plus de 1,000,000 de publications par année et, comme l'affirme M. Leroux, "peut offrir des renseignements sur à peu près n'importe quel sujet".

Le rôle du département consiste à faire l'exécution et la vérification de tous les travaux d'impression requis par le Sénat et la Chambre des communes, les divers ministères et agences gouvernementales. Il est également chargé de la diffusion et de la distribution de tous les documents publics.

Chargé de la publication

En 1963, pour faire suite à une recommandation de la Commission royale sur l'organisation au sein du gouvernement — la commission Glassco — l'Imprimeur de la reine et le Bureau d'impression du gouvernement canadien sont devenus des entités séparées. Le premier, qui dispose d'un personnel de 185 employés, voit principalement à la publication tandis que le Bureau est chargé des travaux d'impression proprement dits. Ce dernier emploie environ 1,500 employés.

L'imprimeur de la reine ne vend que les ouvrages réclamés par les Canadiens et qui ne sont pas offerts par d'autres sources canadiennes. Il est également responsable des publications culturelles comme celles par exemple émanant de la Galerie nationale.

Pendant nombre d'années, l'imprimeur de la reine fut responsable pour la publication au Canada des ouvrages provenant de 19 organisations internationales telles que l'Organisation économique, scientifique et culturelle des Nations unies — UNESCO — et l'Organisation pour les aliments et l'agriculture — FAO — etc.

L'an dernier, l'Imprimeur de la reine s'est chargé de la vente et de la promotion au Canada de toutes les publications des pays membres du Commonwealth et de l'OTAN. Ceci a eu pour effet d'ajouter 10,000 titres au catalogue déjà chargé du département.

L'Imprimerie de la reine est fière de ses "best sellers" tels que les plaquettes TBX et XBX de l'Aviation royale canadienne sur la culture physique. Plus de 10,000,000 d'exemplaires de ces plaquettes ont été publiées en anglais, français, italien, allemand et yiddish. On se propose maintenant de publier des éditions espagnole et portugaise.

sur votre bloc notes

Malade mental oublié

Une partie de cartes organisée par les dames auxiliaires de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu au bénéfice du malade mental oublié aura lieu le 27 mars prochain, à 2 h. à l'auditorium de l'hôpital, rue Hochelaga. Pour tous renseignements, composer CL. 4-1075 (Mme Pinet) ou 352-1530 (Mme Fournier).

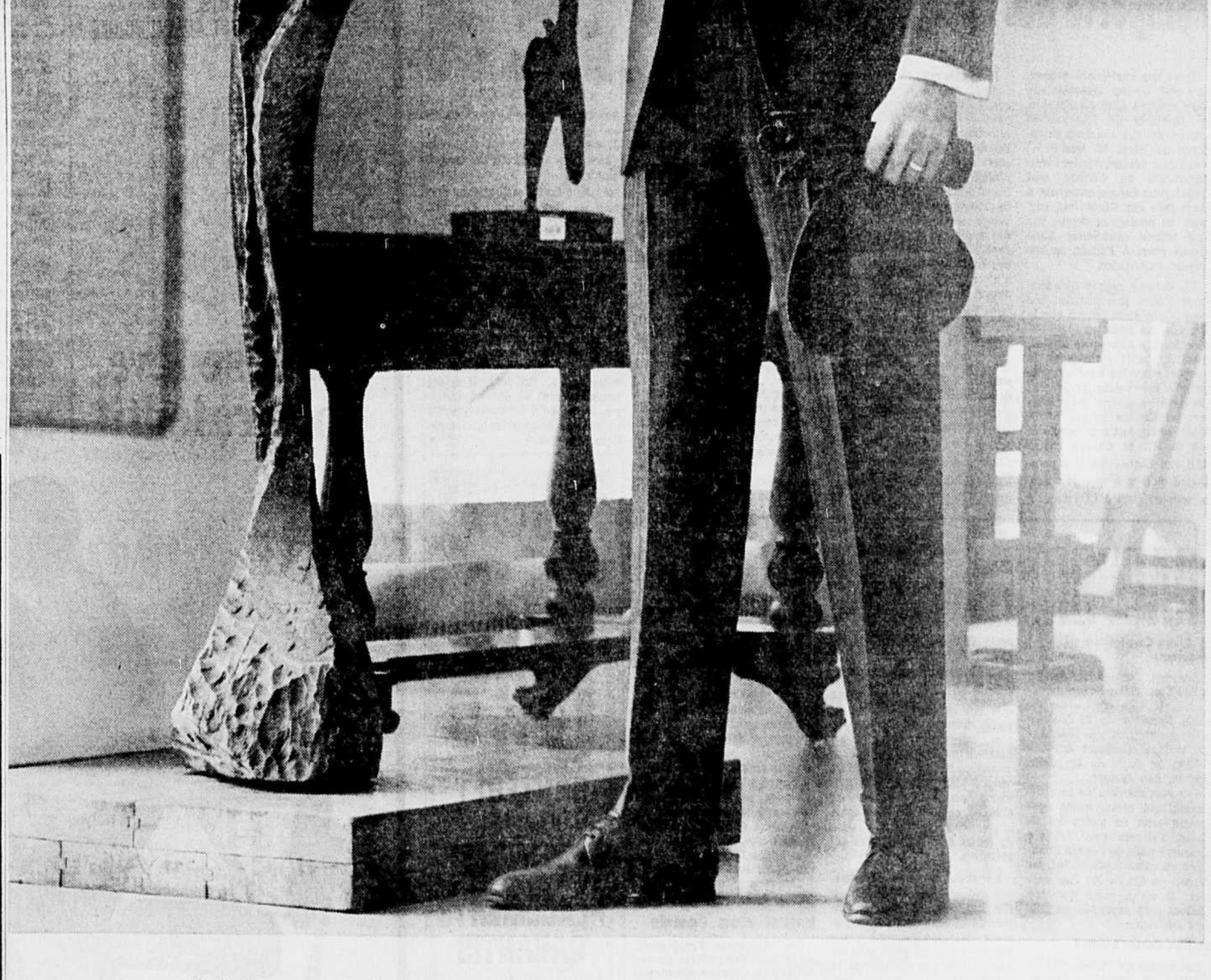
Réunion des philatélistes

La prochaine réunion de la Société philatélique du sud-ouest de Montréal aura lieu le 28 mars prochain, à 7 h., au Centre municipal de St-Henri

RENDEZ LES CHEVEUX BLONDS
PLUS PALES ET BRILLANTS
AVEC UN SHAMPOOING SPECIAL

Empêchez vos cheveux de devenir foncés ou fanés sans teintures, rincez ni vilaine apparence décolorée. DONNEZ-LEUR DES TEINTES PLUS PALES, SUREMENT, avec BLONDEX, qui donne aux cheveux blonds l'éclatante couleur dorée que les hommes aiment.
Achetez BLONDEX dans les pharmacies et magasins à rayons.

GAGNEZ UN VOYAGE à ROME
par ALITALIA AIRLINES
Séjour de 2 semaines en ITALIE offert par VOYAGES Panorama
Bulletins de participation à tous les magasins.
Le gagnant devra répondre à une question facile.
Le concours prend fin le 12 avril 1966.
galerie des achats PLACE VICTORIA
● Boutiques de modes ● Cinéma ● Restaurants ● Et autres services



Il jouit pleinement de la vie. Il peut assister à une réunion importante le matin . . . à une exposition de peintures l'après-midi . . . à un dîner en soirée. Qu'importe ce qu'il fait, qu'importe où il va, il a toujours un air de confiance qui provient des vêtements qu'il porte. Ses complets sont en laine pure. Il sait que la marque "laine vierge pure" prouve qu'il porte ce qu'il y a de mieux. Vous aussi vous apprendrez à connaître cette marque.

C'est la marque de la laine. Elle a été créée pour protéger les consommateurs du monde entier. C'est votre garantie que le produit est fait de laine pure vierge, de qualité contrôlée conformément aux meilleures normes internationales.

Connue et recherchée par les consommateurs de 19 pays, la marque de la laine apparaît maintenant sur les articles des manufacturiers canadiens autorisés par The Wool Bureau of Canada Limited.

Recherchez cette marque sur l'étiquette, lorsque vous magasinez.

PURE LAINE VIERGE

Une femme écope de 2 ans pour le cambriolage d'un garage

SAINT-JEROME. (C. B.) — Le principe du salaire égal pour un travail égal a été appliqué par le juge Camille-L. de Martigny. Il a condamné Huguette-Lise Royer à deux ans de pénitencier à cause de sa participation à un cambriolage, dans un garage de Lachute, au début du mois de décembre.

Quelques instants auparavant, le magistrat avait condamné à de semblables sentences Maurice Léveillé et Raymond Gratton, tous deux de la région outaouaise, relativement à la même infraction. Le trio a avoué sa culpabilité dans le vol avec effraction commis le 3 décembre au garage Don Boa's Motors Sales, situé à 85 rue Chatham, à Lachute. La police les avait appréhendés quelques heures plus tard alors qu'ils étaient en possession de documents et de cartes de crédit appartenant à cet établissement commercial.

A Me Pierre Mondor soutenant que la condition de femme, en l'occurrence la [illegible]ve-nue Royer requérait un adoucissement de la sentence, le juge de Martigny a rétorqué qu'il était favorable au principe du salaire égal à l'intention de la femme qui exécute un travail d'homme. "Ce principe s'applique dans les circonstances présentes. L'offense égale mérite une sentence égale", a-t-il dit.

La sentence aux trois accusés est concurrente à la peine de deux ans de pénitencier rendue antérieurement à la barre d'un tribunal de Hull, pour des vols commis dans ce secteur.



Délégation de Halifax à Montréal

Une nombreuse délégation de la ville de Halifax est présentement à Montréal dans le but d'activer le tourisme et l'expansion industrielle de la capitale de la Nouvelle-Ecosse. Les 22 personnes ont rencontré hier le président d'Air Canada, M. G. R. McGregor, pour discuter avec lui de liaisons aériennes entre Halifax et le reste du pays. Le groupe compte un membre chargé spécifiquement de "ne parler que français" pendant le séjour à Montréal. Il s'agit d'un Ecossais, M. Allan MacBeth (à gauche), professeur de littérature à l'université St. Mary's de Halifax, qui s'entretient ici (photo ci-contre) avec le maire de cette ville, M. Charles A. Vaugham. Dimanche, la délégation a visité les terrains de l'Expo 67, et tous, unanimement, se sont dits impressionnés par ce qu'ils ont vu.

$41,603 d'indemnité à un jeune homme qui ne peut respirer qu'avec un tube

Le bris du larynx et des cordes vocales et l'obligation de respirer au moyen d'un tube, de parler d'une voix sifflante comportent une très grande invalidité pour un jeune homme de 19 ans.

Pourra-t-il suivre un cours universitaire et embrasser une profession libérale comme il avait l'intention de le faire ? Le fait qu'il devra parler d'une voix étrange et d'une façon très limitée lui causera toujours un sérieux handicap dans la recherche d'un emploi.

C'est en substance ce que déclare le juge George S. Challies, de la Cour supérieure, alors qu'il condamne la compagnie Cumming Perrault Ltd. et un des chauffeurs de ses camions, M. Gaétan Myre, à verser conjointement et solidairement à M. Roy William Depodesta, à titre de tuteur à son fils Brian, la somme de $41,603, pour les blessures mentionnées plus haut que le jeune homme a subies, lors d'un accident de la route.

Cet accident survint lorsque la motocyclette que conduisait Brian Depodesta entra en collision avec un camion de la défenderesse, à l'intersection des rues Sherbrooke et Cavendish le 25 septembre 1963.

Les feux étant verts, rue Sherbrooke, le président du tribunal en vient à la conclusion que le camion n'aurait pas dû exécuter un virage dans la rue Cavendish, obstruant la route au motocycliste.

Le juge déclare que ce dernier allait à une trop grande vitesse, lui attribuant un quart des responsabilités et les trois quarts au chauffeur de la défenderesse.

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INFIRMIERS DU QUEBEC

tiendra une grande assemblée pour tous les infirmiers gradués et non gradués de Montréal ou des environs à la salle de l'école SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, 35 est, rue St-Zotique, le 19 mars à 2 heures p.m.

Tous pour un . . . Un pour tous

Sentence accrue pour avoir passé des faux billets

La Couronne a obtenu le maintien de son appel dans le cas des jeunes Yves et Gilles Leblanc, de Sherbrooke, qui avaient bénéficié d'une remise de peine après avoir été reconnus coupables d'avoir passé dans des magasins, à deux reprises, de la monnaie contrefaite, soit des coupures de $20 et d'avoir été en possession de ce genre de monnaie.

Dans le cas de Yves Leblanc le juge de première instance avait pris en considération le fait que le jeune homme avait 21 ans, qu'il avait subi deux jours de prison préventive, avait remboursé la somme de $100 aux victimes, était marié, père de famille et n'avait aucun dossier judiciaire.

A cause de la gravité de l'offense les cinq juges, à l'unanimité, portent cette sentence, qui comportait une remise de peine, à six mois de prison pour chacun des trois délits, peines devant être purgées toutefois en même temps.

"A cause de la gravité du crime qui prévoit une sentence de 14 ans de pénitencier et du fait que l'accusé a passé cette monnaie contrefaite, déclare le juge G. R. W. Owen, dans ses notes, j'impose une sentence de six mois sur les trois offenses, à être purgées en même temps."

Le juge Edouard Rinfret se porte dissident dans le cas de Yves Leblanc, ajoutant un mois de prison à l'une des sentences.

La Cour d'appel prononce une sentence semblable dans le cas de Gilles Leblanc.

Celui qui est faible dans la foi, accueillez-le sans discuter ses opinions.

(Rom 14, 1)

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ESTIMATEUR DE QUANTITÉ

Compagnie de construction sur la rive sud. Travail de bureau seulement. Le candidat doit avoir 4 ans d'expérience. Faire parvenir "curriculum vitae" à

CASE 9415 LA PRESSE

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ

Minimum 5 ans d'expérience, salaire à discuter

Faire parvenir "curriculum vitae" à

Pierre de Guise et Associés

10127, boul. St-Laurent, Montréal 12, Québec

VILLE DE CHATEAUGUAY CENTRE

TRÉSORIER

La Ville de Châteauguay Centre requiert les services d'un comptable bilingue pour remplir la fonction de trésorier. Salaire à discuter selon expérience. Veuillez adresser vos applications et votre curriculum vitae, avant le 22 mars 1966 au greffier de la

VILLE DE CHATEAUGUAY CENTRE

25 boul. D'Anjou

Châteauguay Centre — P.Q.

VILLE ST-PIERRE

POSITION OFFERTE : — Surintendant du Département des Travaux Publics.

RESPONSABILITE : — La direction d'une vingtaine d'hommes.
— L'exécution de tous les travaux municipaux tels que: entretien des rues et trottoirs, enlèvement de la neige, entretien des égouts, entretien de l'éclairage des rues, entretien des parcs, etc.

QUALITES REQUISES : — Une vaste expérience dans le domaine des travaux publics.
— Une assez bonne instruction et des capacités administratives.
— Une grande habilleté à diriger des hommes.

APPLICATION : — Elle devra être faite par écrit.
— Les candidats devront indiquer leur âge, leur état civil, leur expérience, leurs employeurs présents et antérieurs, le salaire désiré et enfin toutes autres informations jugées utiles.
— L'application devra être adressée à l'attention du soussigné à l'Hôtel de Ville, 69, 5ième avenue, Ville St-Pierre au plus tard le **28 mars 1966.**

CAMILLE CHOUINARD,
Ingénieur Municipal.

GÉRANT DES VENTES

Une compagnie internationale demande un gérant des ventes obligatoirement bilingue, avec initiative, capable d'embaucher, initier et stimuler les vendeurs. Il sera lui-même initié par un programme préparant à la gérance. Cet emploi commande plus de $12,000 par an de salaire.

Pour renseignements, appeler M. SIGAL à :

738-1106

COMPTABLE AGRÉÉ

Une situation intéressante comme auditeur interne en chef est offerte dans notre organisation aux multiples ateliers. Le titulaire, qui doit être parfait bilingue, sera en charge du personnel, responsable de la vérification comptable des ateliers de la compagnie et des compagnies affiliées et ses fonctions exigeront des voyages périodiques à travers le Canada. Cette situation offre d'excellentes chances d'avancement dans d'autres domaines dans les cadres de notre organisation.

Les bénéfices marginaux sont alléchants et la rémunération est sujette à entente mutuelle.

Les demandes doivent être adressées à :

CANADA CEMENT CO. LTD,
Gérant du bureau,
C.P. 490, Station "B",
Montréal, Québec.

SURVEILLANT DES achats

POUR

FIBERGLAS CANADA LTEE

La plus récente de nos usines requiert les services d'un acheteur expérimenté

LES RESPONSABILITES :
Sous l'autorité du gérant de l'usine il sera responsable de tous les achats et se basant sur l'inventaire physique du magasin verra à obtenir les matériaux et les pièces nécessaires à temps afin de maintenir l'usine en opération. Pour l'aider dans sa fonction il a 4 personnes à sa charge.

LE CANDIDAT :
Agé de 25 à 35 ans, il devra être bilingue et posséder une expérience connexe. De plus il devra être détenteur d'un certificat de 11e année au moins, son salaire sera proportionnel aux responsabilités.

Veuillez adresser vos demandes

AU SURVEILLANT DES RELATIONS INDUSTRIELLES

131 boul. Montcalm, Candiac
Tél.: 659-1985 — poste 37
Toute demande sera gardée strictement confidentielle

VENDEURS DEMANDÉS

CLIMATISATION
CHAUFFAGE
VENTILATION

HOMMES SERIEUX dynamiques, 25 à 35 ans, ayant automobile.

OFFRONS CONDITIONS EXCEPTIONNELLES avenir très intéressant. Discrétion assurée.

376-1040

REPRÉSENTANT AMBITIEUX

Bilingue, avec initiative, pour le marché de Montréal, demandé par compagnie internationale avec usine au Québec. Doit connaître le domaine des batteries d'auto et des produits électriques. Excellent salaire du début plus généreux compte de dépenses, auto, bon plan de retraite et assurances nombreuses. Nos employés sont au courant de cette demande.

Discrétion assurée aux réponses donnant tous détails à :

CASE 9427, LA PRESSE

MISE EN MARCHÉ – VENTES

On demande un vendeur ayant des aptitudes pour la mise en marché ainsi que l'instruction et les possibilités nécessaires pour une gérance Senior. Au début, il aura la responsabilité du développement et du contrôle des clients importants en fournissant des conseils sur l'augmentation des ventes et les ventes elles-mêmes.

L'expérience en gérance de marques ou de produits aiderait.

Notre compagnie est une grande manufacture de meubles ayant des clients par tout le pays.

L'heureux candidat aura l'occasion de parvenir à la gérance Senior à un rythme accéléré à cause du chiffre d'affaires extraordinaire de la compagnie. Le salaire intéressera sûrement les hommes capables de commander un salaire dépassant $20,000 par année. De préférence des candidats ayant de 33 à 42 ans. Bilinguisme parfait essentiel.

Envoyer tous détails dans la première lettre.

Notre personnel est au courant de cette annonce.

Case 9422 La Presse

Les personnes intéressées à devenir pilotes de navires dans la circonscription de pilotage de Kingston sont invitées à présenter une demande

Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :
(1) être citoyen canadien domicilié au Canada;
(2) être âgé d'au moins 25 ans et d'au plus 50;
(3) jouir d'une bonne santé (corps et esprit); le candidat qui aura réussi à toutes les autres épreuves sera tenu de subir un examen médical devant une commission de médecins approuvée par l'Autorité de pilotage;
(4) être en mesure de réussir à un examen de la vue et de l'ouïe, prescrit par l'Autorité de pilotage;
(5) être de bonnes vie et moeurs; le candidat pourra être tenu de fournir des attestations à cet égard;
(6) être titulaire d'une certificat valable de capacité non inférieur à celui de capitaine d'un navire à vapeur (sans restrictions) d'eaux intérieures du Canada;
(7) avoir été employé, pendant deux des cinq dernières années, comme capitaine ou officier de pont à bord de navires régulièrement en service dans la circonscription;
(8) avoir réussi à un examen subi devant un jury d'examen.

Tout candidat convoqué aux examens s'y présentera à ses frais, au jour, à l'heure et au lieu désignés.

S'il faut présenter des attestations de bonnes vie et moeurs, ne pas en présenter l'original car ces documents ne seront pas retournés.

Présenter sa demande par lettre avant le 22 mars 1966, en faisant mention du présent avis, et la faire parvenir à l'adresse suivante :

SURVEILLANT DES PILOTES
Boite postale 95, Cornwall, Ont.

Les demandes obtenues après le 22 mars 1966 seront refusées.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

requiert les services d'un

DIRECTEUR DE L'ÉLÉMENTAIRE

pour les écoles de son territoire

Envoyer qualifications et curriculum vitae par écrit à l'attention de :

JACQUES CHARTRAND,
Directeur Général des Ecoles,
17a, rue Boisvert,
Vaudreuil, P.Q.

P.S. Prière de faire parvenir le tout avant le 31 mars 1966

TRAVAIL INTÉRESSANT

pour une

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE

Dans un laboratoire de recherches de notre moulin de pâtes et papiers à Québec. Célibataire. Diplôme secondaire. L'expérience d'un laboratoire d'hôpital est un avantage. Salaire selon l'expérience. Vacances, assurance-groupe, soins médicaux et retraite. Les candidatures seront étudiées confidentiellement.

Veuillez adresser comme suit :

Directeur adjoint des Relations Industrielles

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited

C. P. 1487, QUEBEC 2, P.Q.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS :

Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

SERVICE CONFIDENTIEL

Réponse via numéro de case

Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case, vous apreniez, par la suite l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de LA PRESSE, case 0000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Téléphonez à 849-4711, poste 323 ou

écrivez à LA PRESSE — 7, rue St-Jacques, Montréal

Une compagnie d'ASSURANCE-VIE demande UN GERANT de succursale

Une compagnie d'assurance solidement établie dans tout le Canada . . . offrant une gamme complète de polices d'assurance-vie, d'assurance collective et de remplacement du revenu . . . a besoin d'un homme actif et expérimenté pouvant remplir les fonctions de gérant d'une importante succursale de la compagnie à Montréal. Le candidat choisi devra pouvoir assumer des responsabilités administratives et être disposé à travailler ferme à l'expansion des affaires de la compagnie.

Il bénéficiera de l'appui intégral de la compagnie, d'un programme dynamique de publicité et de promotion ainsi que d'une large mesure de sécurité personnelle.

Si vous possédez les aptitudes nécessaires, vous aurez tout intérêt à postuler ce poste exceptionnel, qui pourra vous assurer une magnifique carrière. Prière d'écrire au **CASIER 9396, LA PRESSE, Montréal**, pour demander une entrevue personnelle.

Toutes communications reçues dans la plus stricte confidence.

VOUS POUVEZ GAGNER

UN SÉJOUR GRATUIT

A WILDWOOD CREST

NEW JERSEY

Deux fois par semaine, jusqu'au 9 avril prochain, LA PRESSE publiera un coupon vous offrant la possibilité de gagner un merveilleux séjour gratuit d'une semaine pour 2 personnes — dans la période du 1er au 15 juin — à un luxueux hôtel de Wildwood Crest, dans le New Jersey.

A Wildwood Crest, tous les services, établissements commerciaux de tous genres, lieux et moyens de divertissement accueillent les villégiateurs à partir du mois de juin.

- LA PROMENADE (Boardwalk)
- SALLES DE SPECTACLES
- MAGASINS DE NOUVEAUTES ET DE SOUVENIRS
- RESTAURANTS
- EGLISES
- MAGASINS DE TOUS GENRES
- SPORTS ET JEUX
- PECHE
- CYCLISME
- CANOT A VOILES
- EXCURSIONS EN BATEAU

Pour y participer, remplir le coupon ci-dessous

COUPON DE PARTICIPATION

Remplir et adresser au BUREAU DU TOURISME, LA PRESSE, 7 ouest, rue SAINT-JACQUES, MONTREAL.

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... No de tél. .....

vous voulez

ÉPARGNER

temps, efforts, argent?

Vous trouverez à la Banque Royale le moyen d'épargner qui vous convient exactement à *vous:* compte ou autre formule de dépôt. Chaque succursale offre des services complets.

Consultez cette liste. Puis passez vite à votre succursale de la Banque Royale. Pour votre compte en banque, *comptez sur la Banque Royale.*

☐ **Comptes d'épargne**—pour épargner régulièrement et accumuler les intérêts. Avec un compte d'épargne à la Banque Royale, vous êtes en sécurité, et vos fonds sont toujours disponibles: vous êtes sûr de vous.

☐ **Comptes de chèques personnels**—pour acquitter vos factures sans toucher à vos économies, ce compte peut vous économiser jusqu'à un tiers des frais d'administration.

☐ **Comptes courants**—la façon simple et logique d'établir une comptabilité; vos chèques endossés vous sont retournés chaque mois.

☐ **Certificats d'épargne**—dépôt à long terme et à revenu élevé, entièrement rachetable en tout temps, avec intérêts payables tous les six mois.

☐ **Reçus de dépôt**—dépôt à long terme et à revenu élevé, avec intérêts payables à l'échéance.

Nos autres services comprennent: Mandats de banque—Chèques de voyageurs—Coffrets de sûreté et garde de titres—Change étranger—Traites bancaires—Lettres de crédit—Dépôt de nuit—Virements de fonds—Services d'investissement—Prêts plan-à-Terme—et bien d'autres encore.

Vous trouverez, près de chez vous, une succursale de la

BANQUE ROYALE

Il y a une succursale dans votre quartier

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

Policiers en grève à Bruxelles

BRUXELLES, (AFP) — C'est hier soir qu'a été déclenchée la grève des policiers bruxellois, organisée par les syndicats de policiers de la capitale belge, pour appuyer leurs revendications salariales.

Un accord de principe était intervenu hier, entre le ministre de l'Intérieur et un certain nombre d'organisations syndicales. Cependant, les syndicats autonomes ont décidé de déclencher le mouvement de grève. Les grévistes réclament également une amélioration de leur armement à la suite de l'assassinat récent de deux agents de police, par des bandits toujours en fuite.

Pendant ce temps, au Chili, une grève de 48 heures ordonnée par la Fédération nationale minière, qui groupe 40,000 membres, a commencé hier, en signe de protestation contre les incidents survenus vendredi dernier, à la mine "El Salvador" entre mineurs et forces de l'ordre, et qui ont fait huit morts, dont deux femmes, et 39 blessés.

D'autre part, une grève de solidarité de 24 heures, ordonnée par la Centrale unique des travailleurs du Chili, a lieu aujourd'hui. Elle affecte environ 300,000 salariés.



Non, ce n'est pas une espionne . . .

Elle a 29 ans, s'appelle Elisa Sheriff, travaille dans une boutique de produits de beauté à Londres. Mais elle se lance dans l'aventure politique, briguant, les suffrages de l'électorat dans la circonscription de Fulham, au cours des élections générales du 31 mars. Son étiquette : libérale. Son rival, Michael Stewart, travailliste, actuel secrétaire au Foreign Office. Elisa entretiendra les électeurs du "rôle de la femme dans la société" et du problème de Gibraltar.

Une grève générale, dirigée par les bouddhistes, paralyse Danang

(d'après UPI, PA, AFP) — La deuxième plus grande ville du Sud-Vietnam ressemble à une ville fantôme aujourd'hui. Une grève générale, commandée par les étudiants, est suivie à cent pour cent, paralysant le commerce, les bureaux du gouvernement et même l'hôtel de ville de Danang.

Les manifestations qui se poursuivent dans cette première région tactique depuis maintenant cinq jours consécutifs sont menées par des éléments bouddhistes. Danang traverse présentement de sérieuses difficultés économiques résultant de l'augmentation du coût de la vie. Les étudiants, appuyés par certains militaires, demandent la démission du gouvernement militaire de Saigon.

Tôt ce matin, ils parcouraient les rues de la ville sommant les marchands de fermer les portes de leurs boutiques et de rentrer chez eux. En moins de quelques heures, la plupart s'était conformés à la consigne.

Le prétexte immédiat des manifestations est la destitution du général Thi, commandant militaire de cette région, prononcée par le gouvernement de Saigon la semaine dernière.

Mais les observateurs sont d'avis que les étudiants et leurs partisans bouddhistes cherchent d'abord à promouvoir une campagne destinée à renverser le gouvernement central. Les étudiants semblent jouir de l'appui d'importants éléments militaires.

Le port de Danang est presque complètement paralysé. Les cargos militaires qui apportent le ravitaillement aux cinquante mille Américains stationnés dans la région s'accumulent dans le port. Seuls des débardeurs militaires travaillent à les décharger.

Aujourd'hui, les étudiants ont distribué dans la ville des tracts pour accuser le général Van Thieu, président de la junte militaire, de corruption et d'abus d'autorité. Le tract précise que le général Thieu dirige un réseau du marché noir, réseau grâce auquel il a réussi à s'enrichir rapidement.

Les dirigeants ecclésiastiques des Etats-Unis sont actuellement en congrès à Washington et tentent de créer l'unanimité sur un minimum de grandes questions internationales.

Le congrès est formé de 500 délégués venant de toutes les confessions religieuses du pays, allant de toutes les nuances des églises chrétiennes (catholiques et protestantes), jusqu'à celles des églises orthodoxes et judaïque.

Une des questions majeures étudiées par les délégués a trait à "la Chine et aux conflits de l'Asie". Les ecclésiastiques considèrent que la Chine constitue le plus grave problème qui se pose à l'Amérique au 20e siècle, et ils proposent : 1) la reconnaissance de Pékin par l'ONU; 2) le retrait de la Chine nationaliste (Formose) des îles de Quemoy et Matsu; 3) le règlement de la question de Formose (Taïwan) à la satisfaction des Taïwanais; 4) la fin de l'embargo américain contre la Chine rouge; 5) la mise sur pied d'un programme d'échanges et de communications avec la Chine.

Une autre question à l'étude a trait à la question de savoir comment des puissances étrangères peuvent moralement s'immiscer dans une guerre civile.

Les hommes d'églises sont d'avis qu'une intervention par un organisme international — comme l'ONU — est toujours préférable à l'intervention unilatérale d'un pays, quelle que soit la pureté de ses intentions.

Opérations militaires

Deux attaques ont été dirigées contre des concentrations vietcong par les troupes gouvernementales. La première de ces attaques s'est produite dans le delta du Mékong. L'ennemi a été pris de revers, au moment où il tombait dans un piège, attaquant à vide un adversaire qui se trouvait à 300 yards plus bas. Les gouvernementaux qui ont réussi ce coup sont affectés à la protection d'une route à 50 milles au sud-ouest de Saigon.

L'autre attaque s'est produite à 325 milles au nord-est de Saigon où 75 Vietcong sont tombés dans une embuscade. Ils ont tous été tués.

Au Nord-Vietnam, des tireurs au sol ont abattu un appareil américain Phantom, et coulé un avion amphibie qui tentait de sauver des aviateurs du Phantom.

Grâce à une sortie, d'une témérité indiscible, un hélicoptère américain a réussi, à travers un tir fourni, à porter secours aux aviateurs.

Un porte-parole américain dit que cet incident a fait dresser les cheveux de la tête de ceux qui l'ont vu. Le Phantom F4C venait d'un porte-avions de l'Aéronavale. Frappé par des tireurs au sol, l'appareil s'est écrasé, mais les pilotes ont réussi à s'éjecter. Ils sont tombés dans la mer, à deux milles de la côte, et à 32 milles au sud de Thanh Hoa.

Un appareil amphibie américain HU15 Albatros s'est aussitôt porté à leur rescousse, mais des mortiers, lancés de l'Ile Hon Me, tout près ont frappé l'Albatros qui a aussitôt coulé.

Le public préconise une attitude plus flexible des USA au sujet du Vietnam

STANFORD, Californie (AFP) — Il existe une tendance générale du public, même parmi les partisans du président Johnson, en faveur d'une plus grande flexibilité de la position américaine en ce qui concerne des négociations au Vietnam, annonce une étude menée par sept sociologues de l'université de Stanford (Californie) en coopération avec le "Centre de recherche d'opinion publique".

Fin février et début mars, 1,474 personnes ont été interrogées. Les résultats de l'enquête sont les suivants :

- 88 pour cent sont en faveur de négociations avec le Vietcong si celui-ci accepte de négocier;
- 70 pour cent appuieraient une trêve négociée par les Nations unies;
- 54 pour cent seraient en faveur d'élections libres au Sud-Vietnam, même si cela signifie que le Vietcong ait une chance de les remporter;
- 52 pour cent désireraient que le Vietcong participe à un gouvernement de coalition au Sud-Vietnam.

L'enquête révèle d'autre part que 61 pour cent des personnes interrogées approuvent la politique du président Johnson alors que 29 pour cent y sont opposées et 10 pour cent sont sans opinion.

"Colombes" et "éperviers"

Les opposants à la politique américaine sont constitués principalement par les "colombes". Ces opposants se déclarent à 2 contre 1 contre l'envoi de 500,000 hommes au Vietnam et à 3 contre 2 contre les bombardements des villes nord-vietnamiennes. Six pour cent des personnes interrogées seulement ont adopté une position constante d'"éperviers" au sujet de l'envoi de troupes supplémentaires, du bombardement du Nord, de la tenue d'élections libres et de l'établissement d'un gouvernement de coalition avec le Vietcong; ce groupe appuie la politique du président Johnson à une majorité de trois contre un. A l'opposé, 14 pour cent des personnes interrogées adoptent une position constante de "colombes" sur les quatre points précités. Ce groupe est en majorité opposé à la politique américaine au Vietnam.

Le sondage déclare enfin que les Américains sont clairement opposés à une escalade importante du conflit, mais qu'ils sont également opposés à une alternative extrême.

Tous les Américains se sentent concernés

Cinquante-six pour cent sont prêts à poursuivre la guerre si cela signifie combattre les Chinois au Vietnam, mais plus de la moitié préféreraient voir finir la guerre plutôt que bombarder les villes du Nord (55 pour cent), que de combattre sur le territoire chinois (60 pour cent), ou que de mener une guerre nucléaire contre la Chine (64 pour cent). En général, plus l'éventuelle escalade est importante, plus nombreux sont ceux se prononçant en faveur de la fin de la guerre.

En conclusion, les enquêteurs déclarent que le public américain se sent concerné par la guerre au Vietnam. Soixante et un pour cent se déclarent inquiets à ce sujet, plus inquiets qu'à propos de n'importe quelle autre question.

Par ailleurs, la commission des avocats sur la politique américaine au Vietnam a envoyé au président de l'Association du Barreau américain (ABA) une lettre critiquant et réfutant une récente résolution adoptée par l'ABA, qui affirmait la légalité de l'action des Etats-Unis au Vietnam. La commission des avocats déclare notamment que la résolution de l'ABA présente une version déformée des faits, car elle s'appuie sur une analyse partielle de phrases prises aux articles 51 et 52 de la charte des Nations unies et retirées de leur contexte.

Au credo du parti communiste français : la liberté de religion et d'expression

PARIS, (UPI) — Le parti communiste français a adopté la liberté d'expression et la liberté de religion pour tous comme des éléments de la doctrine officielle du parti.

Une résolution en ce sens a été approuvée à l'unanimité par le comité central du parti à l'issue d'une réunion de trois jours tenue à Argenteuil, dans la banlieue parisienne.

La résolution a été présentée par Louis Aragon, membre du comité central et célèbre écrivain. Aragon a vivement protesté récemment contre l'emprisonnement des écrivains soviétiques André Siniavsky et Yuli Daniel parce qu'ils avaient publié des oeuvres littéraires à l'étranger.

"On ne peut nier ou étouffer le caractère expérimental de la littérature et de l'art sans nuire gravement au développement de la culture et de l'esprit humain lui-même", déclare la résolution.

Main tendue aux chrétiens

Le document de 18 pages invite également les intellectuels communistes à aborder "avec audace et impartialité les problèmes qui se présentent dans le domaine de la science, de la philosophie et de l'art". Le parti tend la main aux chrétiens, même s'il demeure opposé à toutes les religions en principe.

"Les efforts communs pour une vie meilleure n'impliquent pas une union philosophique, mais le respect des convictions de chacun," dit la résolution.

La déclaration sur la religion accueille favorablement "les modifications qui se produisent au sein de l'Eglise".

"L'adoption par l'Eglise de positions nouvelles en faveur de la coexistence pacifique et à l'égard des relations entre croyants et incroyants représente un progrès encourageant," note le document.

OTAN: les efforts de Londres se heurtent à des difficultés

LONDRES. (UPI, AFP, PA) — M. Michael Stewart, chef de la diplomatie britannique, a ouvert aujourd'hui à Londres la réunion du Conseil ministériel de l'Union de l'Europe occidentale en lançant un nouvel appel en faveur du système de défense intégré de l'OTAN et de la solidarité collective des membres de l'organisation atlantique.

L'Union de l'Europe occidentale (UEO) groupe les six pays membres du Marché commun européen (France, Allemagne fédérale, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) et la Grande-Bretagne. Deux autres ministres des Affaires étrangères des sept pays de l'UEO participent à la réunion de Londres : MM. Joseph Luns (Pays-Bas) et Gerhard Schroeder (Allemagne occidentale). La France n'est pas représentée à la réunion par son ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, mais par M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Il a été convenu cependant entre les sept délégations que l'UEO ne constituait pas le lieu propice à une discussion sur la réorganisation de l'OTAN proposée par le gouvernement français, a déclaré un porte-parole de l'organisme. Chaque délégation a exprimé brièvement son point de vue sur la crise de l'OTAN au cours de la première séance de la réunion, a précisé le porte-parole.

Heath fait entendre un autre son de cloche

M. Edward Heath, leader du parti conservateur britannique, a fait entendre aujourd'hui un autre son de cloche au sujet de la réorganisation de l'OTAN. Le chef conservateur a préconisé une rencontre entre le général de Gaulle et le président Johnson en vue de régler la crise de l'OTAN. Au cours d'une conférence de presse, M. Heath s'est prononcé en faveur d'une revision des structures de l'Alliance atlantique.

Pendant ce temps, les efforts du cabinet travailliste britannique en vue de faire adopter par les autres pays membres de l'OTAN une déclaration commune de fidélité à l'égard de l'OTAN se heurtent à certaines difficultés. La position réservée du Danemark et de la Norvège seraient à l'origine de ces difficultés.

Point de vue américain

De leur côté, les Etats-Unis semblent insister beaucoup plus sur l'aspect des "réalités" du problème que sur celui de la "légalité" de la rupture envisagée par le gouvernement français.

Washington attend, avant de poser un geste, des précisions du gouvernement de Paris sur la manière dont il entend donner effet à sa déclaration d'intentions.

Cependant, les différents porte-parole de l'administration Johnson ont apporté hier leur contribution au débat. D'une part, le secrétariat d'Etat a formellement démenti l'information selon laquelle les Etats-Unis envisageraient la création d'une sorte de triumvirat au sein de l'Alliance atlantique, triumvirat de Washington, Bonn et Londres. D'autre part, le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate à la Chambre haute du Congrès, a affirmé de son côté que les Etats-Unis devraient envisager de réduire leur participation à la défense de l'Europe en raison de l'accroissement de leurs engagements au Vietnam.

M. Ronning fera rapport de sa mission au Vietnam

OTTAWA, (PC) — M. Chester Ronning, émissaire spécial du Canada, doit faire rapport cette semaine, probablement demain ou jeudi, de sa mission à Hanoi et à Saigon. M. Ronning a discuté avec les leaders du Nord et du Sud-Vietnam la possibilité de négociations pour mettre fin à la guerre du Vietnam.

Si cette mision et d'autres initiatives diplomatiques entreprises par le Canada aboutissent, ce sera probablement le plus grand succès du Canada dans les affaires étrangères, déclarait hier un personnage de l'entourage du cabinet. Il a ajouté que les pourparlers continuent avec la Pologne et l'Inde, partenaires du Canada dans la Commission internationale de contrôle, en vue d'organiser une nouvelle conférence de Genève sur le Vietnam.

Le Kremlin semble atteint d'"espionnite"

MOSCOU. (AFP) — L'espionnage, la diversion, la propagande et le combat idéologique sont actuellement les armes utilisées par les impérialistes "pour saper les forces de la paix et du socialisme", déclare le journal du comité central du parti communiste de l'URSS, "La vie du parti", qui met en garde les Soviétiques contre les activités des services de renseignement étrangers, opérant aussi bien sur le territoire soviétique que dans les pays occidentaux.

Dans un article de sept pages, la revue soviétique passe au crible les méthodes et les moyens utilisés par les "agents" étrangers pour obtenir des renseignements de toute sorte sur l'Union soviétique. Ces "agents", souligne la revue, pénètrent en URSS sous le couvert de diplomates, de commerçants, de touristes, de savants, d'étudiants et de gens de lettres", dans l'espoir d'enrôler dans les réseaux étrangers des citoyens soviétiques, indique la "Vie du parti".

"Certains Soviétiques, moralement lâches et intéressés par l'argent facile, s'y laissent prendre : Penkovsky a été l'un de ces traitres", écrit la revue en ajoutant toutefois que "son cas est assez exceptionnel".

Précautions inutiles

La revue indique ensuite que malgré "toutes les précautions" existant en URSS pour protéger les secrets militaires et industriels, certains Soviétiques par leur insouciance, leur négligence, leur vantardise et leur bavardage transmettent des renseignements aux agents étrangers. Pour éviter ce genre de faits, souligne la revue soviétique, "il faut surveiller son langage, ses conversations téléphoniques, et surtout les interlocuteurs à qui l'on a affaire".

En ce qui concerne les activités des services de renseignement dans les pays étrangers, "Vie du parti" met également en garde les citoyens d'URSS qui se rendent dans ces pays : "Chaque guide, chaque représentant des agences de voyages, les employés des hôtels et des restaurants, sont des espions à la solde des services de renseignements impérialistes", indique-t-elle.

"Ces personnes cherchent à compromettre les touristes soviétiques, à leur soutirer des informations, et également à les persuader de ne pas retourner en URSS."

La revue soviétique met en garde également les Soviétiques contre les provocations et cite le cas d'un savant russe qui avait reçu des documents "secrets" américains à la place d'un ouvrage scientifique qu'il avait prêté pour consultation à un collègue américain.

La revue ajoute que la "diversion idéologique" dirigée contre l'Union soviétique et les pays socialistes occupe une grande place parmi les activités des services étrangers.

Indonésie : une réunion anticommuniste groupe un million de personnes

DJAKARTA (UPI, AFP, Reuter) — Une réunion de masse groupant plus d'un million de personnes s'est tenue aujourd'hui à Djakarta. Au cours de cette manifestation, les participants ont affirmé leur soutien au général Souharto pour débarrasser le gouvernement et les ministères de tous les éléments communistes.

Les orateurs à cette réunion, organisée par le "Front patsajila" groupant sept partis politiques et des organisations d'étudiants anti-communistes, ont qualifié les changements intervenus au cours des derniers jours en Indonésie de "bénédiction du ciel".

Hier soir, Radio-Djakarta annonçait que le général Souharto avait donné l'ordre à tous les membres du parti communiste indonésien de se présenter aux autorités militaires d'ici la fin du mois. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront sévèrement punis, a ajouté l'annoceur.

Dans une autre émission captée à Singapour, Radio-Djakarta a indiqué que le Parlement indonésien siégerait aujourd'hui et demain, afin de discuter une résolution concernant la remise des pouvoirs par le président Soukarno au général Suharto.

D'autre part, la radio annonçait ce matin que M. Soukarno s'était entretenu pendant quatre heures hier avec des chefs militaires à son palais de Bogor, situé à 40 milles de la capitale. Elle précisait que le nouveau ministre indonésien de la Défense et commandant des forces armées, le général Sarbini, et son sous-ministre, le général Murshid, assistaient à ces conversations.

On affirme que l'ex-ministre des Affaires étrangères Soubandrio, qui se trouve au Palais de Bogor avec le président Soukarno, n'a pas été arrêté, mais on ajoute que les grilles d'entrée sont fortement verrouillées et que des détachements de l'armée montent la garde autour du palais.

Disparition mystérieuse d'un physicien nucléaire

MEXICO (AFP) — La disparition du physicien nucléaire américain Marcus Heller alors qu'il se rendait mercredi dernier de Brownsville (Texas) à Acapulco (Mexique) à bord d'un petit avion particulier, commence à préoccuper sérieusement le F.B.I., apprend-on aujourd'hui de bonne source à Mexico. La police américaine se demanderait en effet si l'affaire n'aurait pas des dessous politiques, le savant américain ayant des connaissances ultra-secrètes en matière atomique et pouvant par conséquent constituer une proie utile pour des nations "non-amies".

Heller et sa femme étaient partis le 9 mars de Brownsville pour prendre des vacances sur la plage mexicaine. Le même jour, leur bimoteur "Bonanza" disparaissait sans laisser de traces, et la force mexicaine commençait immédiatement les recherches. Le lendemain, quatre "jets" militaires américains se joignaient aux pilotes mexicains, mais bien qu'une vingtaine d'avions aient ainsi sillonné en tous sens depuis cinq jours la vaste région que devaient survoler les voyageurs, toutes les recherches sont restées jusqu'ici infructueuses.

On croit savoir de même source, que le F.B.I. aurait commencé à interroger le personnel de l'aéroport de Brownsville d'où avait décollé mercredi dernier l'avion du physicien américain, et que l'enquête chercherait à établir si un inconnu n'aurait pas pu se dissimuler opportunément dans la cabine, pour détourner l'appareil en vol ou dans tout autre but. De toute façon, le gouvernement américain aurait déjà demandé au Mexique l'autorisation pour ses policiers de poursuivre leur enquête en territoire mexicain.

Les avions militaires mexicains et une demi-douzaine d'avions privés n'en continuent pas moins leurs recherches sur le vaste périmètre compris entre la frontière des Etats-Unis, les ports de Tuxpan et Tampico sur le golfe du Mexique, et la région de Veracruz.

QUÉBEC 1966

DÉGEL

AUX CAMIONNEURS ET AUX PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS

Classification des chemins publics et pesanteurs totales permises, y compris la charge durant la période du dégel — printemps 1966.

Avis important: **Tous les permis spéciaux ou généraux sont annulés pour la période du dégel.**

Chemins publics — Chemins de la classe 1

(Pesanteurs totales permises y compris le véhicule et sa charge)

Camions à 2 essieux	28,000 livres
Camions à 3 essieux	40,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 3 essieux	46,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 4 essieux	60,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 5 essieux	70,000 livres
Autobus	28,000 livres

Grandes routes

Route 2:	Frontière d'Ontario à Frontière du Nouveau-Brunswick;
Route 2B:	Dorval — Boulevard Décarie;
Route 2C:	Québec — Champigny;
Route 3:	Sorel — Valleyfield;
Route 3A:	De la route 3 (St-Timothée paroisse) à la route 17 (Ste-Madeleine-de-Rigaud) via Pont Mgr Langlois;
Route 4:	Ville St-Pierre — Pont Honoré-Mercier — Huntingdon — Trout River;
Route 5:	Sherbrooke — Rock Island;
Route 6:	Matane — Ste-Flavie — Mont-Joli;
Route 7:	Pont Victoria—Boulevard Taschereau (route 9);
Route 8:	Montréal—Pont de St-Eustache—Hull—Aylmer;
Route 9:	État de New-York — Montréal — Québec;
Route 9B:	Laprairie — Notre-Dame-du-Mont-Carmel — Frontière des États-Unis;
Route 9C:	Candiac (route 9)—Caughnawaga (route 4);
Route 10:	Rivière-du-Loup — Ste-Flavie;
Route 11:	Pont-Viau — Ste-Rose — St-Jérôme — Mont-Laurier — Grand Remous;
Route 11A:	Pont de Cartierville — Pont de Ste-Rose;
Route 15:	Québec — Tadoussac — Baie-Comeau — Septîles — Moisie;
Route 16:	St-Siméon — Grande-Baie — Chicoutimi — St-Bruno;
Route 16A:	Bagotville-Jonquière via rond point (route 54);
Route 17:	Dorion — Pointe-Fortune;
Route 18:	Montréal — Pont de Terrebonne;
Route 19:	Trois-Rivières — Grand'Mère — La Tuque;
Route 29:	Oka — Ste-Marthe-sur-le-Lac (raccordement à l'autoroute des Laurentides);
Route 32:	St-Dominique — St-Hyacinthe (route 9);
Route 37:	Tour de l'Ile de Montréal;
Route 38:	Tour de l'Ile Jésus;
Route 48:	Charlemagne — l'Assomption — Joliette;
Route 48A:	St-Sulpice — l'Assomption;
Route 54:	Québec — Chicoutimi;
Route 54A:	Lac Jacques-Cartier — Hébertville;
Route 54C:	Québec — Charlesbourg (1ère avenue);
Route 55:	Hébertville — St-Bruno — Alma;
Route 58:	Mont-Laurier — Senneterre;
Route 59:	Cheminis — Rouyn — Louvicourt;
Route 60:	Amos — Val d'Or;
Route Transcanadienne:	St-Hilaire (jonction route 9) à Ste-Rosalie (jonction route 9) — Boulevard Métropolitain (St-Laurent) à Como (jonction route 17);

Chemins importants

Tous les chemins secondaires de l'Ile Jésus (cité de Laval).
Chemin Petite-Côte — de la route 11A à la route 8.
Chemin Bas St-Martin — de la route 11A à la route 11.
Route Ste-Claire (villes de Québec-Ouest et Charlesbourg-Ouest).
Boulevard Hamel (ville de Québec-Ouest).
Boulevard Henri IV (ville Ste-Foy).
Boulevard Charest (du Boul. St-Sacrement, Québec à la route 2).
Chemin de descente de la Butte dans Varennes.

Chemins publics — Chemins de la classe 2

(Pesanteurs totales permises y compris le véhicule et sa charge).

Camions à 2 essieux	23,000 livres
Camions à 3 essieux	32,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 3 essieux	37,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 4 essieux	48,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 5 essieux	56,000 livres
Autobus	28,000 livres

Ces pesanteurs sont permises sur tous les autres chemins publics.

Pour le transport des matières périssables, des animaux de boucherie, des engrais, des graines de semence, de l'huile, de la gazoline, du charbon et pour les déménagements, les pesanteurs permises sur les chemins de la classe 2 peuvent être augmentées de dix (10%) pour cent.

Le département de la Voirie pourra en tout temps modifier les pesanteurs totales permises.

P.S. *La date d'entrée en vigueur des restrictions sur la circulation routière pour la période du dégel sera annoncée par les médiums d'information.*

MINISTÈRE DE LA VOIRIE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le LaSalle bantam l'emporte de justesse contre le St-Bruno

Les porte-couleurs du club de hockey bantam de LaSalle ont eu la froussse, hier soir, alors qu'ils ont affronté le St-Bruno, hier, dans le cadre du 4e tournoi de hockey mineur de LaSalle.

Le St-Bruno, qui était considéré par les joueurs du LaSalle comme étant une proie facile pour eux, a causé une surprise en prenant les devants par 2-1 au cours du troisième vingt, grâce aux buts de John Martin et Daniel Major.

Le gardien de but du St-Bruno, Pierre Leroux, a offert une performance spectaculaire.

AUJOURD'HUI

aucune joute au calendrier

HIER

pee wee

Verdun (Police), 1; Riverside (LaSalle), 3
Verdun (Dynamiters), 2; Dorval, 3

bantam

LaSalle, 3; St-Bruno, 2

midget

Mont-Royal, 2; Red Wings (Verdun), 4.

Toutefois, Jacques Perras a provoqué une égalité vers la fin du match et a procuré une victoire de 3-2 au LaSalle après 9:12 de surtemps.

Ainsi, le LaSalle a atteint la ronde quart de finale et il sera opposé au Rosemont. Le vainqueur de cette joute sera favorisé pour remporter le championnat.

Dans la section pee wee, une autre joute a nécessité du surtemps.

Grant Morrison a scellé l'issue du match en faveur du Dorval après 57 secondes de jeu de la deuxième période supplémentaire, causant ainsi l'élimination des Dynamiters de Verdun. C'était son deuxième filet de la soirée, Gary Dorman a réussi l'autre.

Don Price et Don Williamson ont enregistré les buts des vaincus.

Dans l'autre match, le LaSalle Riverside a vaincu le Verdun Police par 3-1. Robert Matthews, Pierre Couillard et John Chubb ont marqué les buts des vainqueurs. Jacques Labelle a évité le blanchissage au Verdun.

Enfin, chez les midget, les Red Wings de Verdun ont causé une véritable surprise alors qu'ils ont éliminé le Mont-Royal au compte de 4-2.

Normand Délinelle a marqué deux buts tandis que les autres sont allés à Serge et Michel Boucher. John MacKay et Dan McDerby ont réussi ceux du Mont-Royal.

Début de la saison cycliste dimanche

La première des courses cyclistes du printemps pour la région de Montréal aura lieu à Montréal-Nord, dimanche le 20 mars. Ce sera un criterium de 30 milles pour juniors et seniors.

Le programme des courses du printemps pour la région de Montréal comprendra cinq courses. Une sixième course, à l'échelon provincial, en souvenir de Guy Jincherau sera également courue dans la région le 24 avril. Cette course sera en quelque sorte une première confrontation de tous les coureurs de la province avant le début officiel de la saison le 1er mai à St-Romuald.

Voici le calendrier des courses du printemps :

20 mars, Montréal-Nord, Criterium, 30 milles;

27 mars, Le Petit Tour de l'Ile Jésus, Route, 42 milles;

3 avril, Duvernay—Ste-Anne des Plaines, route, 48 milles;

10 avril, Chomedey, Criterium, 40 milles;

17 avril, Longueuil-Sorel, route, 42 milles;

24 avril, Guy Jinchereau (Provinciale), Duvernay-Ste-Anne des Plaines, Terrebonne, Duvernay, Route, 65 milles.

A chacune de ces courses, il y aura des classements différents pour les Seniors "A" et les Juniors et Seniors "B". Il en sera de même pour l'ensemble des courses du printemps.

Tous les départs seront donnés à 10.00 heures a.m. et SEULS les coureurs licenciés pour 1966 seront admis à ces courses.

Les Promotions des Six-Jours Inc. ont gracieusement offert les trophées perpétuels et les répliques pour les gagnants Seniors "A" et Juniors-Seniors "B" de ces courses du printemps.

Hull applaudi au parlement

OTTAWA. (PC) — Les Communes ont oublié momentanément l'affaire Munsinger hier soir pour saluer l'historique 51e but de Bobby Hull.

Douglas Alkenbrack (conservateur de Prince-Edouard-Lennox) a parlé de Hull en termes de "grand Canadien", et il a dit qu'il était certain que tous les parlementaires se joignaient à lui pour féliciter Hull de son exploit.

Alkenbrack, le représentant du comté où Hull demeure, a présenté l'affaire sous le couvert d'une "question de privilège".

Les membres des différents partis ont alors applaudi.

Geoffrion loue Hull

QUEBEC. (PC) — Bernard Geoffrion, l'instructeur des As de Québec, de la ligue américaine de hockey, s'est dit heureux que le record de 50 buts, dans une saison régulière de la LNH, ait été brisé par Bobby Hull, ailier gauche des Black Hawks de Chicago, samedi.

Geoffrion qui détenait le record avec Maurice Richard et Hull, a laissé entendre au cours d'une entrevue dimanche, à Québec, que Hull compterait fort probablement 60 buts au cours de la présente saison.

"Bobby est l'un des meilleurs athlètes à avoir joué dans la ligue Nationale," a noté l'instructeur des As, ajoutant que "les records existent pour être battus."

Geoffrion a souligné qu'il était malheureux qu'un record soit abaissé par un joueur qui "ne fait que passer qualques années dans la LNH", mais que ce n'est pas le cas avec Hull.



Nouveau gérant à St-Henri

Les membres de l'exécutif des Royaux de St-Henri, ont assisté à la signature du contrat du nouveau gérant des Royaux, Mario Taboika. Ce dernier occupait l'an dernier le poste d'assistant-gérant des Royaux sous Jean Charron. De gauche à droite, Jean-Guy Racine, gérant général ; Bernard Dufresne, président et Donat Sauvé, vice-président.



téléphoto PC

L'équipe canadienne accueillie à Winnipeg

L'équipe nationale de hockey du Canada revenait au pays hier, après s'être classé troisième au tournoi mondial de Ljubljana, Yougoslavie. Ici, l'ailier droit Raymond Cadieux, d'Ottawa, signe des autographes pour un groupe de jeunes admirateurs et admiratrices faisant partie de la foule qui était venue acclamer nos représentants à ce grand tournoi, à l'aéroport international de Winnipeg.

L'équipe du Canada revient avec un goût amer du tournoi mondial

WINNIPEG. (PC) — L'arbitrage au cours du tournoi mondial de hockey demeurait un sujet d'actualité alors que l'équipe nationale arrivait ici d'Europe, hier.

"On aurait l'impression que c'est "arrangé", a dit Seth Martin, de Rossland, C.B., dans une entrevue à l'aéroport international de Winnipeg. Martin a été choisi comme le meilleur gardien de but au tournoi de Ljubljana, Yougoslavie, qui s'est terminé dimanche.

"C'est le pire arbitrage que j'ai jamais vu dans le hockey international", a dit Martin en parlant de la défaite de 2-1 de son équipe aux mains de la Tchévoslovaquie qui enlevait alors au Canada la chance de décrocher le championnat pour la première fois depuis 1961.

Le Canada a fini troisième, derrière la Russie, championne, et la Tchécoslovaquie. Le joueur de défense Gary Begg, choisi sur l'équipe d'étoiles du tournoi avec Martin et le centre Fran Huck, a dit que certaines punitions durant le match Canada-Tchécoslovaquie "avaient été absolument fantastiques . . ."

"Si ces arbitres avaient fait la même chose au Canada, ils auraient été assaillis par la foule."

Abandonner ou persister ?

Il ajoutait qu'il ne participerait plus à un autre tournoi mondial parce que "ça ne vaut pas la peine tant que ces gens ne comprendront pas que nous avons droit d'être traités avec justice".

Un autre joueur déçu, le centre Roger Bourbonnais, a dit que lui aussi songeait à quitter l'équipe nationale.

"Dans les circonstances, je ne crois pas que j'aimerais à retourner en Europe l'année prochaine."

Alors que la plupart des joueurs suggéraient que le Canada ne participe plus à l'avenir aux tournois internationaux, les officiels de l'équipe n'étaient pas d'accord du tout.

"Je ne crois pas que nous devions nous retirer. Ce n'est pas la réponse", a déclaré Gordon Juckes, de Melville, Sask., secrétaire-gérant de l'Association canadienne de hockey amateur.

"Nous devons rester, mais batailler pour voir notre droit reconnus", Juckes a dit que la Fédération internationale de hockey doit "prendre des mesures bien définies dans la graduation des arbitres . . ."

On a proposé, selon lui, que des arbitres canadiens tiennent des cliniques en Europe et que les officiels des tournois futurs soient choisis par un organisme indépendant.

Le R. P. Bauer, conseiller spécial de l'équipe, s'attend à ce que la plupart des joueurs participent au tournoi de Vienne en 1967.

"Ils sont naturellement ennuyés du résultat final, mais ils ont également l'obligation morale de représenter le Canada aux Jeux Olympiques de 1968."

Le joueur-pilote Jackie McLeod, tout en critiquant les arbitres, était d'avis que l'équipe "avait assez bien joué même si elle aurait pu afficher une meilleure tenue contre les Russes".

Il prévoit un avenir brillant et, avec l'addition de quelques nouvelles figures, il croit que l'équipe sera plus puissante en 1967.

ON PARLE D'EUX

Le but que John Ferguson a marqué à New-York, dimanche soir, était le 200e réussi par le Canadien depuis le début de la saison . . . Le gardien de buts Cesare Maniago semble avoir mérité un poste pour la saison prochaine . . . par suite de ses récentes performances, les Rangers de New-York ont décidé de faire confiance à Maniago . . . De retour de la Floride, le Dr A. Letendre, de Drummondville se propose de répéter son expérience de l'an dernier et de suivre le Canadien durant les séries éliminatoires . . . Les Etoiles de Montréal ont atteint la finale du ballon balai intermédiaire de Montréal en éliminnt le Standard Paper Box . . . les Etoiles affronteront les Black Hawks de Montréal dans une série 4 de 7 qui débutera samedi à l'Auditorium de Verdun . . .

La campagne du timbre de Pâques 1966 dans la région de Montréal sera inaugurée mercredi le 23 mars lors d'une réception à la brasserie Molson . . . La même journée aura lieu le 4e rallye annuel de Souganges, organisé par le West End Car Club . . . Lee Pease et Owen Birds ont remporté la victoire l'an dernier . . . les meilleurs joueurs de hockey des écoles secondaires de langue anglaise de Montréal et du grand Montréal s'affronteront samedi au Forum dans l'attraction principale du carnaval annuel du collège Loyola . . .

Roger Larivée n'entraîne plus les boxeurs du club de boxe des Etoiles de Montréal . . .

Le San Francisco aurait des clubs fermes au Canada

VANCOUVER, C.B. (UPI) — Les Seals de San Francisco, l'une des six nouvelles équipes de la ligue Nationale, ont déjà commencé à tracer des plans en vue de l'organisation d'un système de filiales au Canada.

Le gérant-général Bud Poile est arrivé à Vancouver, première étape de son voyage de deux semaines au pays.

"Je m'entretiendrai avec plusieurs personnes reliées au hockey et j'assisterai au plus grand nombre possible de joutes de hockey mineur", a dit Poile, qui a joué un grand rôle dans l'organisation du système de filiales des Red Wings de Détroit.

En plus de Vancouver, Poile visitera Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Toronto et Montréal.

Poile a révélé que les Seals évolueront encore dans la ligue de l'Ouest la saison prochaine. "Mais nous jouerons nos parties au nouvel aréna d'Oakland", a-t-il dit.

Bobby Leiter de retour à Boston

BOSTON (PA) — Les Bruins de Boston, de la ligue Nationale de hockey, ont retourné l'ailier Wayne Maxner aux Seals de San Francisco, de la ligue de l'Ouest, hier, et rappelé le centre Bobby Leiter, des Bears de Hershey, de la ligue Américaine.

Leiter, dont la carrière a été interrompue par la fracture d'un bras subie dans une joute contre le Boston, la saison dernière, se joindra aux Bruins pour les joutes à New York, mercredi (demain) et à Détroit jeudi. Maxner avait été rappelé du San Francisco il y a deux ans.

Stanley au repos forcé

TORONTO (PC) — Le joueur de défense Allan Stanley, des Maple Leafs de Toronto, blessé lors de la joute de samedi contre les Bruins de Boston, sera au repos forcé pour une période de deux semaines.

"Il souffre de dommages internes à un genou mais il devrait revenir au jeu dans 10 à 14 jours", a dit un porte-parole des Maple Leafs.

Le vétéran joueur de défense du Toronto a quitté le jeu au milieu de la période initiale. Il n'a pas joué par la suite et manquait aussi à l'appel le lendemain lorsque les Leafs ont subi une défaite de 5-1 aux mains des Black Hawks de Chicago.

d'un SPORT à l'autre

Hubert Vogelsinger, qui s'était rapporté aux Alouettes l'an dernier avec une enviable réputation de botteur de précision mais qui avait craqué sous la tension, vient d'être nommé instructeur de l'équipe de soccer de l'Université Yale . . . pendant que l'instructeur **Weeb Ewbank,** des Jets de New York, visitait des amis en compagnie de son épouse, les voleurs ont dévalisé son domicile . . . ils sont partis avec une valeur de $1,000 en objets divers . . . les Falcons d'Atlanta, la nouvelle équipe de la ligue Nationale de football, viennent d'engager leur premier entraineur, **Clint Houy . . .** Houy a déjà rempli une tâche identique avec les Rough Riders d'Ottawa . . . les dernières statistiques de la ligue Nationale de football démontrent que **Tommy Watkins,** des Lions de Détroit, s'est avéré le meilleur joueur de la ligue sur les retours de bottés d'envol . . . le président **Calvin Griffith** a complètement démenti la nouvelle d'hier, nouvelle qui voulait que le transfert des Sénateurs de Washington à Minneapolis-St-Paul, où ils jouent maintenant sous le surnom de Twins, avait signifié la mort du baseball à Milwaukee . . . le receveur **Tom Haller** est devenu le premier blessé du camp d'entraînement des Giants de San Francisco, hier . . . il s'est coupé à un doigt . . .



Hubert Vogelsinger

Jim Maloney, un gagnant de 20 joutes l'an dernier avec les Reds de Cincinnati, s'est fait dire hier de passer un excellent été à Fresno, où il demeure durant la morte-saison . . . les Reds n'auraient aucunement l'intention de hausser leur offre finale . . . le gérant **Harry Walker,** des Pirates de Pittsburgh, a été condamné à une amende de $25, pour être arrivé au terrain avec un retard de 15 minutes hier . . . **Phil Rodgers,** le vainqueur de l'omnium Doral, est passé du 46e au 1er rang dans la course aux argents, chez les golfeurs professionnels . . . Rodgers a maintenant empoché $22,377, contre $18,332 pour **Arnold Palmer,** le meneur depuis le début de l'année . . . selon l'entraineur suédois **Onni Niskanen,** les coureurs de longue distance mettront leur vie en danger en participant aux épreuves d'endurance à une altitude de 7,300 pieds, lors des Jeux de Mexico City, en 1968 . . . le Révérend **Réginald Thompson,** un vicaire anglicain de Portsmouth, en Angleterre, s'est porté à la défense de la lutte pour femmes . . . "c'est un sport excellent et de santé" a-t-il dit . . . le jockey **Larry Loughry** a été projeté au bas de sa monture, hier, à Aqueduct, et il a subi une fracture au poignet . . .



Calvin Griffith



John Surtees

Le conducteur **John Surtees,** qui a frôlé la mort lors d'un accident d'auto, est monté à bord d'une nouvelle Ferrari, en fin de semaine . . . le quart-arrière **Jackie Parker,** des Argonauts de Toronto, a subi une autre intervention chirurgicale au genou, hier . . . le poids lourd anglais **Brian London** rencontrera le champion argentin **Eduardo Corletti,** à Manchester, le 2 mai . . . la Fédération britannique de boxe a pris position hier contre le prochain combat entre **Cassius Clay** et **George Chuvalo . . .** elle appuie par contre la candidature du Britannique **Henry Cooper . . .** le poids mi-lourd **Joey Archer** a obtenu un ordre de la cour enjoignant la Commission athlétique de l'état de New York de dire pourquoi elle ne lui permettait pas d'affronter le champion **Jose Torres** dans la métropole américaine, dans un match pour le titre . . . hier soir, à Londres, le poids mi-lourd argentin **Jose Menno** a vaincu **Chic Calderwood,** par mise hors de combat technique à la 10e ronde . . . **Lee C. Magee,** qui a porté l'uniforme de cinq clubs différents dans les majeures, est mort, hier, à 76 ans . . . deux golfeurs, **Doug Sanders** et **Paul Bondeson,** ont été condamnés à des amendes de $100 pour avoir violé des règlements de la PGA américaine . . .



Paul Bondeson

5 Canadiens sont choisis

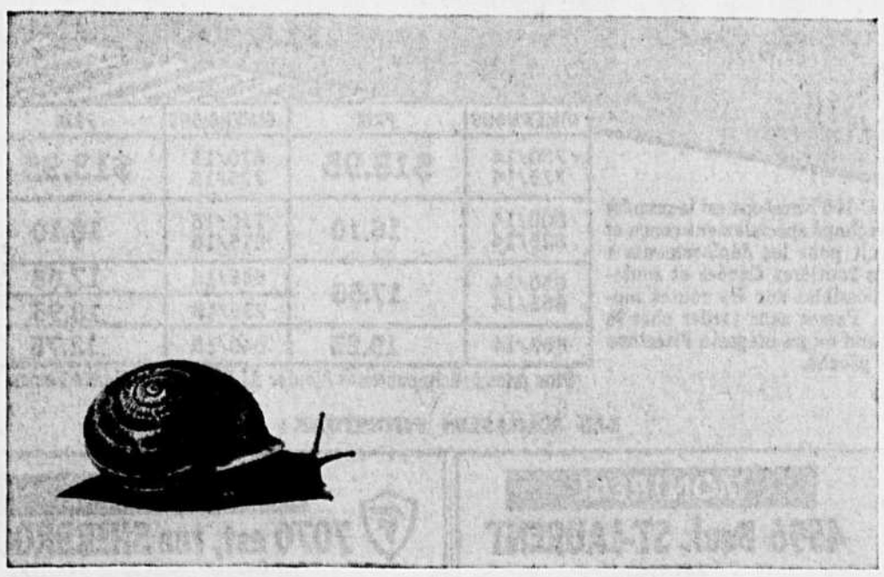
CAMBRIDGE, Mass. (PC-PA) — Cinq Canadiens ont été choisis sur l'équipe d'étoiles de hockey de la ligue Ivey de 1966, choisie par les instructeurs de la ligue.

Le seul choix unanime a été Doug Ferguson, 22 ans, un des trois frères de Birsay, Sask., jouant pour Cornell, champion de la ligue. Ferguson était le champion compteur de la ligue avec 31 points.

Egalement choisis sur l'équipe Cornel, l'avant Mike Doran, d'Islaington, Ont., co-capitaine de l'équipe avec Doug Ferguson, et le gardien de but Erroll McKibbon, de Thorold, Ont.

Les deux autres étoiles sont Bruce Darling, de Sudbury, Ont., et Bob Gaudreau, de Providence, R.I.

Qui veut voler à 2000 m/h?



NOUVEAU SERVICE "DIRECT" EN 1966

A compter du 4 avril
4 VOLS MONTRÉAL-ROME PAR SEMAINE: les lundi*, mardi, jeudi et samedi

A compter du 1er juin
6 VOLS MONTRÉAL-ROME PAR SEMAINE: les lundi*, mardi, mercredi*, jeudi, samedi et dimanche

*Montréal-Rome sans escale. Tous les autres vols comprennent une escale à Milan.

Nous connaissons au moins 63 personnes que cela tente. Ce sont celles qui ont déjà réservé leur place pour le vol inaugural de l'avion à réaction supersonique d'Alitalia, actuellement en construction aux Etats-Unis. Il n'est pas encore prêt, bien sûr, mais cela n'empêche pas Alitalia d'être la première compagnie aérienne non américaine à commander un tel avion. En attendant, vous pouvez toujours utiliser nos réseaux de DC-8 et de Caravelles pour atteindre 84 villes dans 49 pays. Leur confort et l'agrément du voyage sont tels que vous direz peut-être: "500 milles à l'heure, c'est trop rapide!"

Adressez-vous à une agence de voyage. C'est facile . . . et c'est gratuit. Profitez-en pour vous renseigner sur le système de paiements différés "Creditaire" Alitalia.

ALITALIA AIRLINES

KARATE
Sous la direction de M. Ary Anastasiadis
276-1916



AUTOS USAGÉES

Vu le succès de notre vente d'autos usagées, nous avons besoin d'autos 1963-62-61-60-59 et de modèles plus anciens pour compléter notre choix. C'est votre chance de faire de réelles économies sur les prix d'échange maintenant offerts contre un modèle '66. Visitez notre poste d'échange aujourd'hui.

VENEZ DÈS AUJOURD'HUI

POSTE D'ÉCHANGE
PONTIAC-BUICK

LA TRANSACTION DE VOTRE VIE

Parkway Pontiac ltd.

3500 OUEST, JEAN-TALON — 739-2291

LA PRESSE

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

Les démissions de MM. Hees et Sévigny sont-elles reliées à l'affaire Munsinger ?

par Philip Deane

TORONTO. — Il y a des tas de questions dans cette affaire Munsinger auxquelles je voudrais bien obtenir des réponses.

Par exemple, est-ce que M. Diefenbaker en a parlé, quand il était premier ministre, à certains de ses ministres qui se soulevaient contre lui ?

En a-t-il parlé à M. Hees et à M. Sévigny ?

Pour des hommes politiques, même une toute innocente relation peut devenir la cause d'un scandale. On n'a pas toujours à être coupable pour être condamné, pour en être embarrassé ou pour que la famille en souffre.

Est-ce l'affaire Munsinger qui amena MM. Hees et Sévigny à se retirer de la vie politique pour éviter d'avoir à prouver leur innocence à leur famille ?

Les autres ministres qui s'opposèrent à M. Diefenbaker ne jugèrent pas devoir quitter la politique.

Autre question. Qui répandait la rumeur que Mme Munsinger était morte ? On ne peut pas être traduit en justice pour avoir médit d'une morte, mais on peut avoir à payer des dommages et intérêts pour avoir détruit la réputation d'une personne en pleine santé.

Encore une question. J'apprends que ce n'est pas la Gendarmerie royale qui a obtenu certains documents et photographies compromettants. (Je ne dis pas, remarquez, que ces documents compromettent qui que ce soit.)

Où est l'oeil qui voit tout ?

Mais, alors, qui faisait de la photographie indiscrète ? Un gangster ? Celui qui, selon le Toronto Star, fait peur à Mme Munsinger ?

Supposez pour l'instant que vous êtes un haut personnage, que vous avez une petite amie et qu'un criminel, sans la coopération de votre petite amie, vous photographie pour vous faire chanter.

Vous refusez de payer. Le malfaiteur fait parvenir les photos à vos supérieurs qui, ensuite, vous demandent des explications.

Vous répondez qu'il s'agit d'une petite indiscrétion privée. Les supérieurs vous recommandent d'être plus prudent à l'avenir. Plus tard, vous créez des embêtements à vos supérieurs qui, à ce moment, peuvent bien vous rappeler vos vieilles escapades.

Entre-temps, votre petite amie a été interrogée. Par qui ? Par le service de sécurité de la boite pour laquelle vous travaillez.

Qui lui conseillera de quitter la ville ? Le service de sécurité de votre boite ? Pas nécessairement. Peut-être votre amie avait-elle un autre amant pour lui suggérer de disparaître, de faire la morte.

Tout cela n'est que roman ! Peut-être bien. Mais aussi des rumeurs qui circulent à Toronto et à Ottawa.

Le bonhomme qui a pris les photos en a peut-être gardé des copies. Les a-t-il vendues à un grand journal ? Quelques journalistes canadiens-anglais parlent avec une assurance qui ne saurait être basée que sur des informations "privilégiées".

Et pourquoi les rumeurs sont-elles plus explicites au sujet de certains et beaucoup moins au sujet d'autres ?

Certaines personnes, qui connaissent les faits, pas les journalistes, ont pu faire des arrangements profitables avec certains et échouer avec d'autres. Rumeurs incroyables? Je préfère ne pas y croire.

"C'est un complot des Anglais contre Cardin"

— Reid Scott, député NPD

OTTAWA. — Selon M. Scott, député néo-démocrate de Danforth, l'aspect le plus inquiétant de l'affaire Munsinger est l'influence que tout cela peut voir sur les Canadiens français. Il a ajouté qu'il avait prévenu la députation néo-démocrate que les citoyens du Québec considéraient cette histoire comme une lutte raciale, comme un complot monté par les Anglais pour détruire M. Cardin. Il a déclaré que si M. Cardin devait quitter le gouvernement, tous les députés libéraux du Québec pourraient bien abandonner les rangs du parti.

Retrait des néo-démocrates ?

M. Scott a également indiqué que les 21 députés du Nouveau parti démocratique au parlement pourraient bien se retirer de la Chambre des Communes si les deux grands partis continuaient de se chamailler au sujet de l'affaire Munsinger. Il a dit qu'il avait suggéré un tel geste la semaine dernière et qu'il ferait de nouveau sa proposition prochainement à moins d'un règlement et d'un retour au calme.

De son côté, le secrétaire parlementaire du premier ministre, M. Matheson, a indiqué au cours d'une entrevue téléphonique que l'affaire Munsinger est le résultat d'une campagne délibérée de dénigrement entreprise par un petit groupe de progressistes-conservateurs contre les ministres canadiens-français dans le gouvernement libéral. Il a dit que ce qui a fait déborder la mesure, c'est "l'attaque insupportable" du chef de l'Opposition, M. Diefenbaker, contre le ministre de la Justice.

"Ceci tombe dans le domaine des questions de sécurité — a-t-il ajouté — puisque depuis 1963 il y a eu des attaques personnelles et délibérées contre des ministres de langue française. Nous sommes des députés protestants, anglo-saxons, de race blanche et nous avons recueilli suffisamment de matériel pour déclencher une contre-attaque contre ceux qui ont avili nos collègues de langue française".

L'affaire Munsinger

"C'est facile d'entrer au Canada..."

— Gerda Munsinger

Peu de temps après son mariage avec le policier Munsinger, en 1952. Gerda lui aurait déclaré qu'il était facile d'entrer au Canada, mais son mari ne savait pas, apparemment, ce qu'elle voulait dire par là. Il avait rencontré sa future épouse à Bad Naugheim, près de Francfort, et trois jours plus tard il l'épousait ! A ce moment, le troupier Munsinger était cantonné à Garmish-Partenkirchen. Puis, quelques semaines plus tard, il était démobilisé et entrait aux Etats-Unis pour attendre son épouse. Le mariage est annulé depuis 14 ans, n'ayant duré que quelques mois.

Par la suite, Gerda s'est rendue au Canada. Avant de s'embarquer pour Montréal, elle a toutefois fait un court séjour à Paris.

A partir de là, sa vie a été des plus mouvementées. Elle a souvent été vue à l'ancien restaurant El Morocco et dans des bars de la rue Stanley. Et son étoile a grimpé : Gerda ne devait plus porter son attention que vers des gens influents et riches. Il a été dit qu'un homme d'affaires de Montreal lui aurait même fait cadeau d'une luxueuse voiture, mais qu'il l'a reprise à la suite d'une brouille.

Gerda est même tombée amoureuse d'un joueur de baseball des Royaux de Montréal à l'époque du stade De Lorimier et elle l'aurait même suivi au camp d'entraînement de Vero Beach, en Floride.

Quelques jours seulement avant de quitter le Canada, au mois de février 1961, la Munsinger se retrouvait au quartier général de la Sûreté municipale de Montréal... pour un bref séjour.

La police l'interrogeait à la suite d'une plainte pour fraude qui avait été portée contre elle par un magasin à rayons de la rue Ste-Catherine.

La plainte ayant été retirée par les propriétaires du magasin, la blonde Allemande fut libérée sur le champ et retourna aussitôt dans son pays d'origine.

L'inculpée avait alors fourni comme adresse le 1420, de la rue Tower, app. 512, et comme date de naissance, le 10 septembre 1929.

Gerda a quitté Munich

MUNICH. — C'est en vain que depuis hier les journalistes et les curieux tentent d'entrer en contact avec Gerda Munsinger car, selon son agent personnel, Josef von Ferenczy, la blonde Allemande a quitté son appartement de Munich pour se réfugier chez des amis quelque part en Bavière.

Avant son départ, Gerda a signé un document dans lequel elle déclare notamment : "Je certifie par la présente que je me nomme bien Gerda Munsinger, que je suis née le 10 septembre 1929 à Koenigsberg, en Prusse orentale, et que, contrairement à ce que disent les journaux, je n'ai jamais souffert de leucémie. J'ai séjourné au Canada de 1955 à 1961 et je suis bien la personne citée présentement devant le gouvernement du Canada."

En attendant, tous ceux qui veulent approcher Gerda doivent passer par M. Ferenczy. Ce dernier a offert l'histoire de sa cliente à l'enchère et il avoue que, jusqu'ici il a reçu des offres allant jusqu'à $10,000 de la part de certains journaux nord-américains ou allemands.

Plusieurs journaux européens ont publié différentes versions de l'histoire, mais M. Ferenczy déclare qu'elles sont fausses et que, jusqu'ici, seul un journal du Canada, le "Toronto Star" possède une partie de la version authentique des faits.

Radio-Canada n'a pas encore obtenu son interview avec Gerda Munsinger

L'envoyé de Radio-Canada à Munich tente désespérément d'obtenir une entrevue exclusive avec Gerda Munsinger mais, apparemment, il n'a pas encore réussi. Un porte-parole de CBC a fait savoir hier soir que l'interview qui devait d'abord être diffusée lundi dernier a été remise parce qu'il a été impossible d'en venir à une entente avec la troisième personne qui agit comme "intermédiaire" entre Gerda et les journalistes.

Le directeur du service des Affaires Publiques de Radio-Canada à Toronto, M. William H. Hogg, a refusé de divulguer le montant qui a été offert à Gerda Munsinger pour la réalisation de cette entrevue.

La Société Radio-Canada a quand même laissé savoir hier qu'il est possible que l'entrevue puisse être diffusée ce soir.



Dief est de retour

A son retour de Colombie-Britannique, le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a été assailli par les journalistes qui désiraient l'interroger au sujet de l'affaire Munsinger. On le voit ici à l'aéroport d'Uplands, alors qu'il venait de descendre d'avion.

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

Etes-vous un "security risk" ?

Qu'est-ce au juste qu'un "security risk" ? Ce terme, généralement interprété de la façon la plus générale possible, qualifie toute personne qui, volontairement ou involontairement, peut être utile à une puissance ennemie.

Par exemple, un Allemand qui veut entrer aux Etats-Unis et qui a des parents en Allemagne de l'Est pourrait se voir refuser le visa, étant donné que les communistes pourraient menacer la vie de ses parents et ainsi le forcer à agir en espion. Il constitue donc un "security risk".

Un employé du gouvernement qui a un enfant faisant usage de drogue devient un "security risk"; si la femme de cet employé est cleptomane, il devient un double "security risk", parce que son épouse pourrait succomber au chantage pour cacher ses méfaits.

Une étrangère qui a une liaison amoureuse avec un Américain haut placé peut très bien être considérée comme un "security risk", même si elle n'a aucune intention de pratiquer le chantage.

Des situations gênantes pourraient en résulter. Sans lui demander son avis, des agents soviétiques pourraient, par exemple, prendre des photos compromettantes de cette femme avec l'Américain haut placé et le faire chanter, lui.

Pour le Federal Bureau of Investigation, l'amour est un "security risk".

D'autres représentent des risques plus directs encore. Un proxénète, une prostituée, une lesbienne, tous sont des "security risk" parce que même si elles se réforment, il est toujours possible de faire chanter ces personnes.

Mais les dangers ne se limitent toutefois pas aux questions sexuelles. Un joueur est tout aussi "menaçant" parce qu'il s'expose continuellement à perdre de fortes sommes qu'il ne peut toujours payer, d'où possibilité de chantage.

Vous me direz que des joueurs de cartes ou des dames galantes sont bien parvenus à obtenir un visa d'immigration pour les Etats-Unis.

Certes. Mais tout dépend du bonhomme qui accorde le visa. Supposons que vous êtes une jolie fille plutôt généreuse, que vous ayez connu dans l'intimité un vice-consul ou un autre haut personnage américain.

Supposons que son épouse, sa fiancée ou une autre amie vit aux Etats-Unis ou que, plus simplement, il veut vous plaquer. Il n'a qu'à laisser entendre que, selon des informations confidentielles, vous êtes un "security risk". Le tour est joué et il n'y a pas de cour d'appel.

Mais il y a d'autres "security risk". Le savant qui se saoule, qui ne prend pas la guerre froide assez au sérieux; un fonctionnaire qui n'aime pas être surveillé ou sa petite amie étrangère qui n'aime pas répondre aux questions des flics. Ça touche à tout. Pas besoin d'être espion pour devenir "security risk".

Les autorités américaines n'expliquent d'ailleurs jamais pourquoi elles refusent un visa. Le refus peut très bien être basé sur un tuyau voulant que vos moeurs ne soient pas conformes à la moralité conventionnelle, que vous ayez eu des relations homosexuelles. Il faut bien protéger la pureté de moeurs des Etats-Unis.

On peut même se voir refuser un visa parce que grand-père était fou. Ça peut toujours devenir un "security risk".

Sévigny ne participe pas aux "Echos du Québec"

Tout était en place. Dès 8 h. hier soir, les quatorze lignes de la station étaient occupées. Les journalistes attendaient patiemment l'arrivée de l'ancien ministre associé de la Défense en face de CJMS, calepin en main. Les photographes avaient chargé leurs appareils. Bref, M. Sévigny était assuré d'une chaude réception...

L'émission "Les échos du Québec" commence à neuf heures. Dès sept heures, l'animateur Claude Bruchési avait téléphoné à son invité et ce dernier lui avait confirmé sa participation à l'émission. Il avait ajouté qu'il était prêt à répondre à toutes les questions des auditeurs, qu'il ne ressentait aucune crainte à s'exprimer sur les ondes et qu'il n'avait rien à cacher.

Neuf heures... l'émission est en ondes. Les appels téléphoniques pleuvent. Des centaines d'auditeurs veulent parler à l'invité de marque de Claude Bruchési, mais justement... l'invité n'est pas là !

Nouvel appel téléphonique à M. Sévigny. Il informe l'animateur des "Echos du Québec" que ses conseillers juridiques lui demandent de ne pas se présenter à l'émission. L'animateur insiste... peine perdue. Pourtant, de dire M. Bruchési, l'ancien ministre associé de la Défense avait déjà participé à l'émission il y a quelques mois en compagnie de M. Raymond Barbeau. Il avait alors été question de bilinguisme.

Oui, mais du bilinguisme à l'affaire Munsinger, il y a quand même une marge... marge que M. Sévigny n'a pas voulu franchir. Il a pourtant informé son hôte qu'il viendrait peut-être à l'émission, un peu plus tard, enfin qu'il verrait.

Journalistes et photographes sont repartis, l'émission s'est déroulée... mais de M. Sévigny, aucun écho !

Un pasteur pentecôtiste fustige le Parlement

DANFORTH, Ont. — Le pasteur J. H. Faught, du Temple Evangélique de Danforth, en Ontario, s'en est pris hier de façon énergique aux membres du Parlement, tant du côté du gouvernement que de l'opposition. "Si Dieu jetait un regard sur le Parlement, dit-il, il n'y verrait que l'anarchie politique, la corruption et l'inconséquence." Cette affaire Munsinger, selon lui, est une insulte à la nation.

L'homme d'Eglise déclare que la conduite du ministre Lucien Cardin dans cette affaire laisse à désirer et que les indiscrétions d'un ancien membre du cabinet n'auraient jamais dû être étalées aux yeux des Canadiens.

Il va même jusqu'à déclarer que le premier ministre et le chef de l'opposition devraient démissionner s'ils sont incapables de diriger le pays.

"Il y a belle lurette, dit-il, que M. Diefenbaker prouve qu'il n'a aucune influence constructive envers la nation et que le premier ministre manque d'énergie dans l'administration du pays."

Le pasteur a conclu en disant que ce qui se passe à Ottawa présentement jette le discrédit sur le prestige du Canada à l'étranger et que les Canadiens en ont assez.

Gerda n'a pas encore demandé de visa pour entrer au Canada

La question de savoir si Gerda Munsinger pourra venir au Canada est toujours à l'étude au ministère de l'Immigration et la situation n'a pas changé depuis la fin de semaine.

Même si devant les journalistes la belle Allemande a maintes fois signalé son désir de venir "s'expliquer" dans notre pays, elle n'a formulé aucune demande officielle auprès du ministère de l'Immigration. Pour l'instant, seul le juge Spence qui dirigera l'enquête pourrait ordonner la venue de Gerda au Canada.

On a déjà refusé son entrée aux Etats-Unis

A Washington, le secrétariat d'Etat a déclaré qu'une jeune Allemande du nom de Gerda Munsinger, qui serait compromise dans un scandale au Canada, s'était vu refuser un visa pour les Etats-Unis au mois de mai 1953.

Le porte-parole du secrétariat d'Etat a précisé que la décision de lui refuser ce visa avait été prise par un fonctionnaire au consulat des Etats-Unis à Munich. Il a toutefois décliné de préciser les raisons qui ont motivé cette mesure en faisant valoir qu'en principe le secrétariat d'Etat n'a pas à rendre publiques les causes de refus d'un visa.

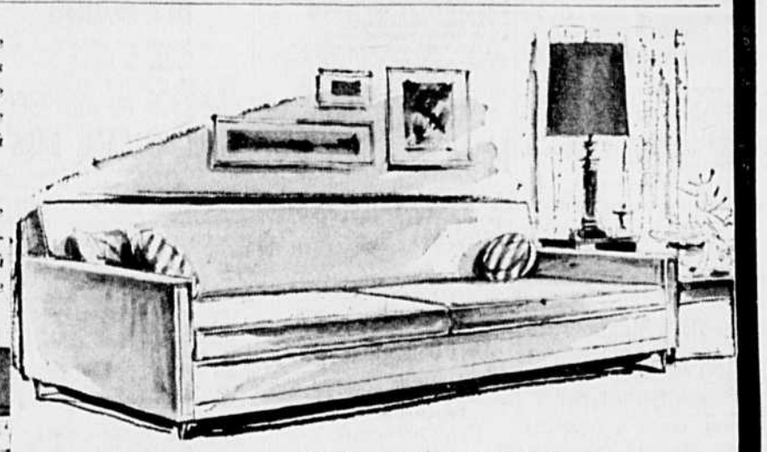
Les milieux officiels américains soulignent cependant que le gouvernement canadien a été informé des motifs de ce refus. A Ottawa, aucun commentaire n'a été fait au sujet de cette note remise par Washington sur le refus de visa pour la belle Allemande.

Cameo VENTE ANNUELLE DE MARS

SOFAS-LITS

On ne peut trouver meilleure occasion pour faire l'achat de l'un de ces magnifiques sofas-lits Cameo. Chacun offre confort parfait et apparence luxueuse... tous s'ouvrent facilement pour se transformer en très grands lits, avec matelas à ressorts fermes mais souples.

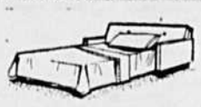
Chez Cameo, on peut trouver des sofas-lits de styles provincial français, espagnol, italien, colonial, danois, contemporain et moderne, offerts à prix de grande économie durant cette grande vente de mars.



Sofa-lit Cameo long et solide, se transformant en un confortable lit double. Grand choix de tissus. Rég. 299.00 $208. chacun

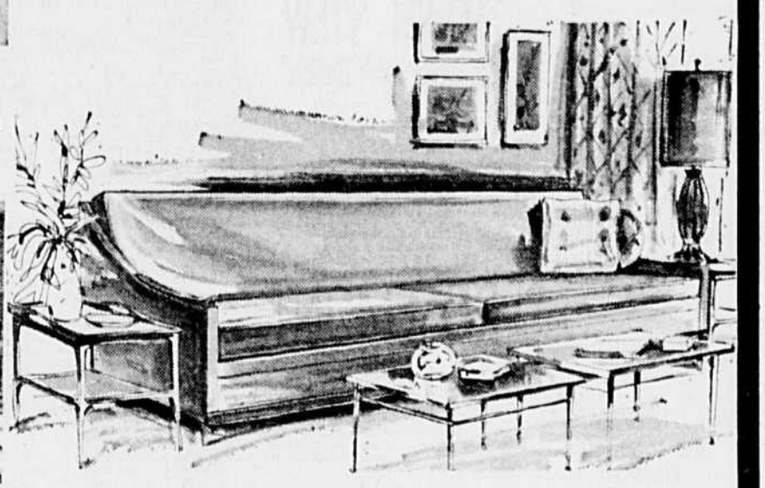
Fauteuil s'harmonisant si désiré.





Causeuse Cameo Junior pratique, joli modèle tailleur, se transformant en un confortable lit simple. Grand choix de tissus. Rég. 229.00 $179. chacun

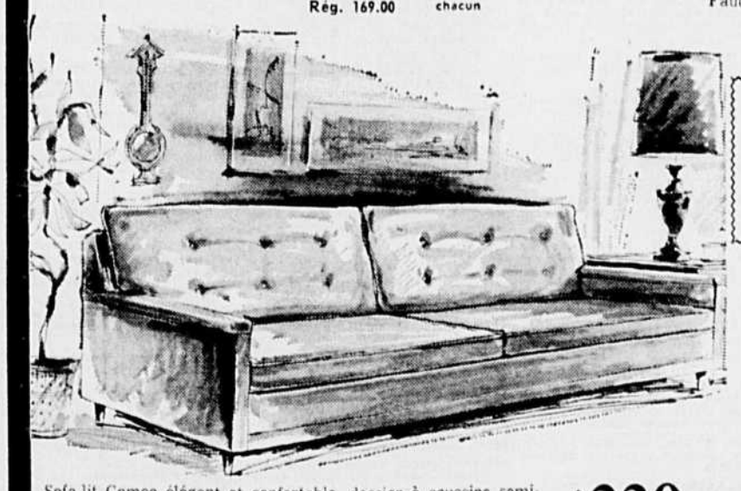




Petits lits jumeaux. Modèle Cameo à sections, chacune se transformant en un petit lit. Grand choix de tissus. Existent aussi en plus grandes dimensions. Rég. 169.00 $129. chacun

Sofa-lit Cameo long style danois, bois apparent aux appuis-bras et à l'avant. Format lit double. Grand choix de tissus. Rég. 319.00 $239. chacun

Fauteuil s'harmonisant si désiré.



Sofa-lit Cameo élégant et confortable, dossier à coussins semi-attachés. Format lit double. Grand choix de tissus. Fauteuil s'harmonisant si désiré. $239.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
chez
les plus importants spécialistes
en sofas-lits du Canada

Les sofas-lits Cameo sont différents

- Ligne élancée
- Toute surface unie
- Hauteur de lit régulier
- Panneau de chevet de construction exclusive protégeant le tissu
- Mécanisme solide
- Matelas à ressorts plus gros et plus fermes
- Angle de sofa assurant tout confort

CHAQUE SOFA-LIT CAMEO EST ENTIEREMENT GARANTI

FACILITES DE PAIEMENT

1425 RUE ST-ALEXANDRE 845-3103

Centre de la ville : une rue à l'ouest de Bleury, au nord de Ste-Catherine

Ouvert le soir les jeudis et vendredis jusqu'à 9 heures, le samedi jusqu'à 5.30 p.m.

Cameo CONVERTIBLES

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

BOYD (Irène) — A Montréal, le samedi 12 mars 1966, est décédée Irène Gazmon, épouse de Daniel Boyd, mère de Robert, Andrée et David. Exposée au salon
Kane & Fetterley
5301 boul. Décarie
Service mercredi 16 mars à 10 hrs 45 à l'église St. Malachy's.

CHARBONNEAU (Bernadette) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Charles Charbonneau, née Bernadette Drapeau, demeurant au 7934 St-Gérard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078 rue Drolet, coin Jarry,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Hermisdas) — A St-Hermas, le 13 mars 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Hormisdas Charbonneau, époux de Mathilda Laffrance. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
J.-P. Filion
St-Hermas
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAUMONT (Alice) — A Ville de Laval, le 14 mars 1966 à l'âge de 91 ans est décédée Alice Marcoux épouse en 1ères noces de Stanislas Provencher et en 2es noces de feu Albert Chaumont demeurant chez sa petite-fille, Mme Roger Hétu, 145, rue St-Luc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, Boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Elzéar, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Ernest) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 69 ans est décédé M. Ernest Clément époux de feu Alice Poirier. Père de Ronald, et Mme Bernard Renaud (Estelle) demeurant à 3247 Mousseau. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bonaventure où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Dorothée lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 12 mars 1966, est décédée Mme Octave Cloutier, née Marie-Jeanne Charbonneau, demeurant au 10,825 Verville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Yves) — Accidentellement à Ste-Adèle, le 13 mars 1966, à l'âge de 22 ans, est décédé Yves Comtois, professeur de l'Ecole Arcand, fils de Lucien Comtois et de Mariette David, demeurant à 3605 boul. Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse
coin 11ème ave, Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Louisa) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 81 ans est décédée Mme Napoléon Courtemanche née Louisa Baril demeurant à 7050, Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
2251 rue Jean-Talon est,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Ephrem de Upton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPATIE (Raoul) — A Verdun, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Raoul Dépatie, époux de Germaine Lacombe, demeurant au 4327 Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512 rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (André) — A Montréal-Nord, le 12 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé André Dufour, époux de Denise Legault, demeurant au 3707 boul. Henri-Bourassa, appt 4. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925 rue Monselet,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Elzéar, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Ernest) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Ernest Emond, époux de Simonne Girard, demeurant au 1182 Maisonneuve. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 rue Ontario est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ENGLISH (Alfred) — Subitement, à Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Alfred English, époux de Jeanne Brousseau, demeurant 923, Napoléon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
807, rue Roy Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Jeanne) — A l'Hôtel-Dieu, le 13 mars 1966, est décédée Soeur Marie-Florine, religieuse Ste-Croix, née Jeanne Fournier, fille de feu Raoul Fournier et d'Evelina Normandeau. La dépouille mortelle est exposée au Pavillon St-Joseph, 1000, Côte-Vertu. St-Laurent. Les funérailles auront lieu le 17 courant courant, à 8 heures 30 a.m., à la Maison Mère des Soeurs Ste-Croix
815, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent.

GARIEPY (Sylva) — A Montréal, le 14 mars 1966, est décédée Sylva Gariepy, après une courte maladie, ex-employé de Miner Rubber Company, Chambly, époux d'Alice René. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier
362, Avenue du Parc
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Salette, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAULT (Gérard) — A l'hôpital du Sacré-Coeur, de Cartierville, le 12 mars 1966, à l'âge de 38 ans, est décédé Gérard Gaudreault, époux de Marie-Jeanne Ouellette, père de Nicole. Il laisse 2 frères : Ludger et Pierre, ainsi que 2 soeurs : Marie-Ange (Mme Aubert Chouinard) et Isabelle (Mme veuve Oscar Courtoyer) et 1 beau-frère, M. Cléophe Ouellette. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix, St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bois-Franc, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERASCH (Evelina) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme vve Richard Gérasch, née Evelina (Nina) Leroux. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Lucienne) — Accidentellement, à Tokio, le 4 mars 1966, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Roland Giroux, née Lucienne Beaupré, demeurant au 428 Wakefield, Beaconsfield. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Roland) — Accidentellement, à Tokio, le 4 mars 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé Roland Giroux, époux de Lucienne Beaupré, demeurant au 428 Wakefield, Beaconsfield. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIGNON (Eugène) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Eugène Grignon, fils de feu Rosario Grignon, et de feu Marie-Louise Dumoulin, demeurant 6624, Boul. Monk. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6239, Boul. Monk
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Maurice) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 35 ans, est décédé Maurice Jolicoeur, vice-président de la Buanderie Nouvelle-Méthode, époux de Monique Poulin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Célenie) — A Ste-Barbe, le 13 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Joseph Joly, née Célenie Leblanc, demeurant chez sa fille Mme Onésime St-Aubin, à Ste-Barbe. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils Inc.,
317 rue Victoria, à Valleyfield,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Barbe, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Irène) — A Châteauguay, le 14 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Pierre Lachapelle, née Irène Lefebvre, demeurant à 302 Salaberry Nord, Châteauguay. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église de la paroisse du Christ-Roi, Châteauguay où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA RUE (Marie-Laurina) A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Marie-Laurina Coulombe, épouse en 1ères noces de Willie Minville et en 2èmes noces de Pierre A. La Rue, demeurant 7970, Drolet. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Drolet, coin Jarry
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Pacifique) — A Ste-Rose, Ville de Laval, le 13 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Pacifique Laverdure, époux de Jeanne Gauthier, demeurant à 5, rue Auriol, Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
167, Boul. Ste-Rose
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laval, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Ovila) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ovila Leduc, époux de feu Rose-Anna Paquette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Angéline) — A Ste-Rose, Ville de Laval, le 13 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Armand Lefebvre, née Angeline Olivier, demeurant à 120, rue Mont-Royal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
249, Boul. Ste-Rose
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEWIS, Eva (Evelyn) — A l'hôpital Général Lakeshore, le 12 mars 1966, est décédée Eva Cloutier, épouse de Charles E. Lewis, mère de Michelle (Mme T. L. Richardson), Diane et Suzanne. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires
D. A. Collins
222, boul. Métropolitain,
Pointe-Claire
Service funèbre à l'église St. Edmund of Canterbury, Beaconsfield, Que., mardi matin à 10 h. Inhumation au cimetière catholique de Pointe-Claire.

LORTIE (Albina) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Edmond Lortie, née Albina Lanthier, mère de Mme Roger Lachapelle (Annette), Mme Johnny Mitchell (Marcelle), Mme A. Paquin (Rollande), Mme Joe Epaule (Claire), Mme Jean Desrochers (Simone), Mme Jacques Sawyer (Jacqueline). Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Sts-Martyrs-Canadiens, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSON (Laurette) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 35 ans, est décédée Mme Derby Masson, née Laurette Allard, mère de Jean-Paul, Jean-Guy, Marcel, Mme Raymond Paulet (Thérèse), et Maryse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
4320 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Napoléon) — A Plattsburg, New York, le 13 mars 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Napoléon Ménard époux de Bertha Labelle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (Claude) — A St-Roch l'Achigan, le 12 mars 1966, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Claude Mercier, époux de Julienne Brien, demeurant à St-Roch l'Achigan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
St-Roch l'Achigan
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONDOR (Ferdinand) — A Montréal, à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'un accident, le 13 mars 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Ferdinand Mondor, époux de Fernande Giguère, demeurant au 564 Sylvain, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, père de Réal, Suzanne et Gilbert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
200 rue St-Louis, Le Moyne,
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAINCHAUD (Joseph-Emile) — A Verdun, le 13 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Joseph-Emile Painchaud, fils de feu Alexandre Painchaud et de feu Marie-Anne Bergeron, demeurant à 3763, boul. Gouin, Cartierville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue De l'Eglise
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE (Cécile) — Subitement, à Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Cécile Page, fille de feu Auguste Page et de feu Maria Larivière. Elle laisse deux soeurs : Mme L.-J. Dionne (Gabrielle), Mme Maurice Thompson (Madeleine) et deux frères, Paul et Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Desiauriers Ltée
5850 Chemin Côte-des-Neiges
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Nicolet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (J.-Amédée) — A Ville Chambly, le 13 mars 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé M. J.-Amédée Paré, époux de feu Odile Bourbonnais, et père de Georges, et de Mme Roland Mongeau (Hélène). Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
6662, rue St-Denis
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Yvonne) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 79 ans est décédée Mlle Yvonne Pelletier fille de feu Henri Pelletier et de feu Tellerise Gervais. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

PRIMEAU (Madeleine) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Maurice Primeau, née Madeleine Lapierre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Arthur) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Arthur Robert, fils de feu Albert Robert et de Emma Buschini, demeurant à 3204 Hochelaga. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires
302 est, rue Ste-Catherine
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAURIOL (Adhémar) — A Jacques-Cartier, le 13 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Adhémar Sauriol, époux de feu Marie-Louise Gervais, demeurant au 2434 Lincourt. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEERS (Ghislain) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Ghislain Seers, époux d'Alberte Robert, demeurant à 6647, Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEVIGNY (Paulette) — A Laval-des-Rapides, le 12 mars 1966, à l'âge de 24 ans, est décédée Mme Paulin Sévigny, née Paulette Bérard, demeurant à 153, 6e Avenue, appt 3. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
90, Boul. Lévesque
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SICARD (Willibrord) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Willibrord Sicard, époux de Germaine Narbonne, demeurant à 6432, 25e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien Est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Charles Edouard) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Charles Edouard Simard, époux de Marcelle Cormier, demeurant au 3097 Baldwin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635 rue Hochelaga,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire, de Tétreaultville, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SMITH (Rose-Anna) — A Sorel, le 12 mars 1966, est décédée Mme Léon M. Smith, née Rose-Anna Bélisle, épouse en 1ères noces de Louis Bourcier, demeurant 117-B, rue Charlotte, Sorel, mère de M. Gérard Bourcier, agent pour la Compagnie Labatt. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Antoine Brunette Enrg.
75, rue Elizabeth, Sorel
pour se rendre à l'église St-Pierre, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THOMAS (Edouard) — A Ottawa, le 11 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Edouard Thomas, demeurant à 211, Bolton, représentant pendant 35 ans de l'Imperial Tobacco Co. Ltd. of Canada, et membre des Chevaliers de Colomb, époux de feu Bertha Trudel. Il laisse 1 fils, Arthur-François, et 2 filles, Mme Marcel Brisebois (Thérèse), Mme Robert Bishop (Marcelle), et 8 petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 14 courant. Le convoi funèbre est parti des salons
Gauthier
259, rue St-Patrice
à 8 hrs 15, pour se rendre à la basilique, où le service fut célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière Notre-Dame d'Ottawa, lieu de la sépulture.

TREMBLAY (Mélanie) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Cyrias Tremblay, née Mélanie Briard, mère de Ernest, Jean-Baptiste, M. l'abbé Alfred Tremblay, vicaire à la paroisse St-Mathieu, Mme Victor Provost (Antoinette), et de Mme Rene Lezault (Simone). Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Sanscartier
2573 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Véridiane) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Joseph Tremblay, née Véridiane Archambault, de Rosemont, mère de Marcel, Louis-Aimé, Léo, Thérèse (Mme H. Chiasson), Yolande (Mme J. Gill), Lucille (Mme Roger Pilon), Marie-Marthe (Mme M. Chiasson) et Suzanne (Mme M. Tremblay). Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11ème ave, Rosemont,
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et ami sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURGEON (Isola) — A Ville St-Pierre, le 12 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Wilbrod Turgeon, née Isola Rahl, autrefois de Ville St-Pierre, mère d'Adrien, Lionel et Jacques. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame, Lachine,
à 2 h. 30, pour se rendre à l'église de St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 3 h. p.m., et de là, au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. SVP pas de fleurs.

VERILLI (Cesario) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Cesario Verilli, époux de Rosalina D'Agostino, père de Clarinda, Pierino (Perry), Lucy, Mme Roland Jetté (Ida) et Anna. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granata Enrg.
202 rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERMETTE (Dora) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 44 ans, 9 mois, est décédée Mme Joseph Edmond Vermette, née Dora Poirier, demeurant 8991, 14e, Ville St-Michel, appt 12. Les funérailles auront lieu le 17 courant. La dépouille mortelle sera exposée au salon Giroux et Fils Inc., 8880, Boul. St-Michel, jusqu'à mardi soir à la fermeture, et sera re-exposée, mercredi après-midi, au salon
Legrélev
à Grande-Anse
pour se rendre à l'église paroissiale de Grande-Anse, où le service sera célébré, et de là au cimetière du même endroit. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VIGEANT (Oscar) — Le 13 mars 1966, à sa résidence, est décédé Roméo Oscar Vigeant, époux d'Eva Bérard, père de Mme Pierrette Voss, Mme K. Rose (Françoise), Jacques et Lucille. Exposé au salon
Clarke,
5580 Sherbrooke ouest
Service mercredi matin à 9 heures à l'église Notre-Dame-de-Grâces. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

Messe anniversaire

BOIVIN (Napoléon) — Le 17 mars 1966, à 5 hrs 15, à l'église Ste-Bibiane de Rosemont, sera chantée une grand-messe 3e anniversaire, pour le repos de l'âme de M. Napoléon Boivin. Recommandée par M. et Mme Arthur Boivin.

Naissances

DUMONTET — A Montréal, le 1er mars 1966, est née une fille, Marie-Carole, à M. et Mme Paul-Emile Dumontet. Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Dumontet, Porteuse, Mme Paul Desbiens.

WESNER — A l'hôpital Maisonneuve, jeudi, le 10 mars, 1966, à Monique et Michel, une fille Natalie-Allison, 8 lbs et 3 onces. La mère et l'enfant se portent bien.

Remerciement

FLEURY (Paul-E.) — Mme Paul E. Fleury et la famille remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de M. Paul-E. Fleury, survenue le 7 février 1966, soit par offrande de messe, de fleurs, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

NECROLOGIE

M. Maurice Jolicoeur

M. Maurice Jolicoeur, vice-président de la buanderie Nouvelle Méthode et directeur de la maison Hector Jolicoeur, est décédé subitement à l'âge de 35 ans. Il habitait au 10,726 de la rue André-Jobin, dans la paroisse Saint-Antoine - Marie - Claret, à Ahuntsic.

Outre son épouse, née Monique Poulin, le défunt laisse son fils, Stéphane ; sa mère, Mme Hector Jolicoeur ; ses frères et soeurs, l'abbé Roland Jolicoeur,



P.M.E., missionnaire au Japon en séjour au Canada, Georges et Charles-Edouard Jolicoeur, Mmes Jérôme Nolin (Fernande), Germain Lemire (Marie-Ange) et Jean-Claude Bleau (Marie-Rose) ; ses beaux-parents, M. et Mme Georges Poulin ; ses belles-soeurs, Mmes Georges Jolicoeur (Yvette Cadieux), Charles-Edouard Jolicoeur (Hélène Béland), Mlles Luce, Diane et Danielle Poulin ; se beaux-frères, le Rév. Frère Fernand Poulin, F.E.C., Denis Poulin, Germain Lemire et Jean-Claude Bleau, ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, le 17. Le convoi funèbre partira des salons funéraires au 130 est, boulevard Henri-Bourassa, à 9 h. 45. Le service se déroulera en l'église Saint-Antoine - Marie - Claret, à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Larose. L'inhumation se fera au cimetière de Sainte-Dorothée. On y chantera un libéra.

Au lieu de fleurs, on vous prie d'adresser vos dons aux Missions Etrangères de Pont-Viau.

M. R. A. Emerson

Le président et directeur des opérations du Canadien Pacifique, M. R. A. Emerson, est décédé subitement hier. Il était âgé de 54 ans.

M. Emerson, qui devint président et directeur des opérations en octobre 1964, était directeur et membre du comité exécutif de la compagnie depuis 1958. Il avait occupé précédemment les postes de vice-président de l'exploitation et de l'entretien et de vice-président de la compagnie.

Il laisse sa femme, née Katherine West ; son père et sa mère, M. et Mme B. H. Emerson, de Victoria, C.-B. ; sa soeur, Mme R. F. Bruce, de Camberley, en Angleterre.

Le président général du Canadien Pacifique, M. N. R.



Crump, a fait l'éloge suivant du défunt :

"La mort subite de M. R. A. Emerson est une perte tragique. Son apport extraordinaire au Canadien Pacifique et au Canada demeurera longtemps à la mémoire de ceux qui l'ont connu au travail. M. Emerson était la troisième génération d'une lignée de cheminots. Il avait débuté dans cette carrière en 1928. Il a rapidement gravi les échelons des responsabilités. Sa nomination à la présidence remonte à 1964.

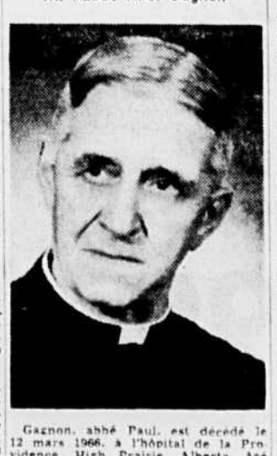
Je connaissais le disparu depuis nombre d'années et sa mort m'affecte profondément.

"Au nom de nous tous du Canadien Pacifique, je désire exprimer mes condoléances sincères à la famille".

Félins chéris

Les quelque 6,000,000 de chats se trouvant actuellement dans des foyers de Grande-Bretagne collaborent au maintient d'une industrie de 75,000,000 de livres par an, avec tous leurs aliments spéciaux et les remèdes que les propriétaires leur administrent.

Décès de M. l'abbé Paul Gagnon



Gagnon, abbé Paul, est décédé le 12 mars 1966, à l'hôpital de la Providence, High Prairie, Alberta, âgé de 77 ans.

Service à la cathédrale de McDennan, Alberta, mardi à 10 heures a.m. Inhumation à Girouxville, Alberta.

Il laisse dans le deuil ses frères Henri, notaire, Emile, avocat, Dr Charles et l'abbé Maurice Gagnon, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les témoignages de sympathie ou messes peuvent être envoyés à M. H. Gagnon, 813 est, Duluth, LA. 4-5376.

Après les émeutes de la faim, l'Inde est aux prises avec les désordres linguistiques

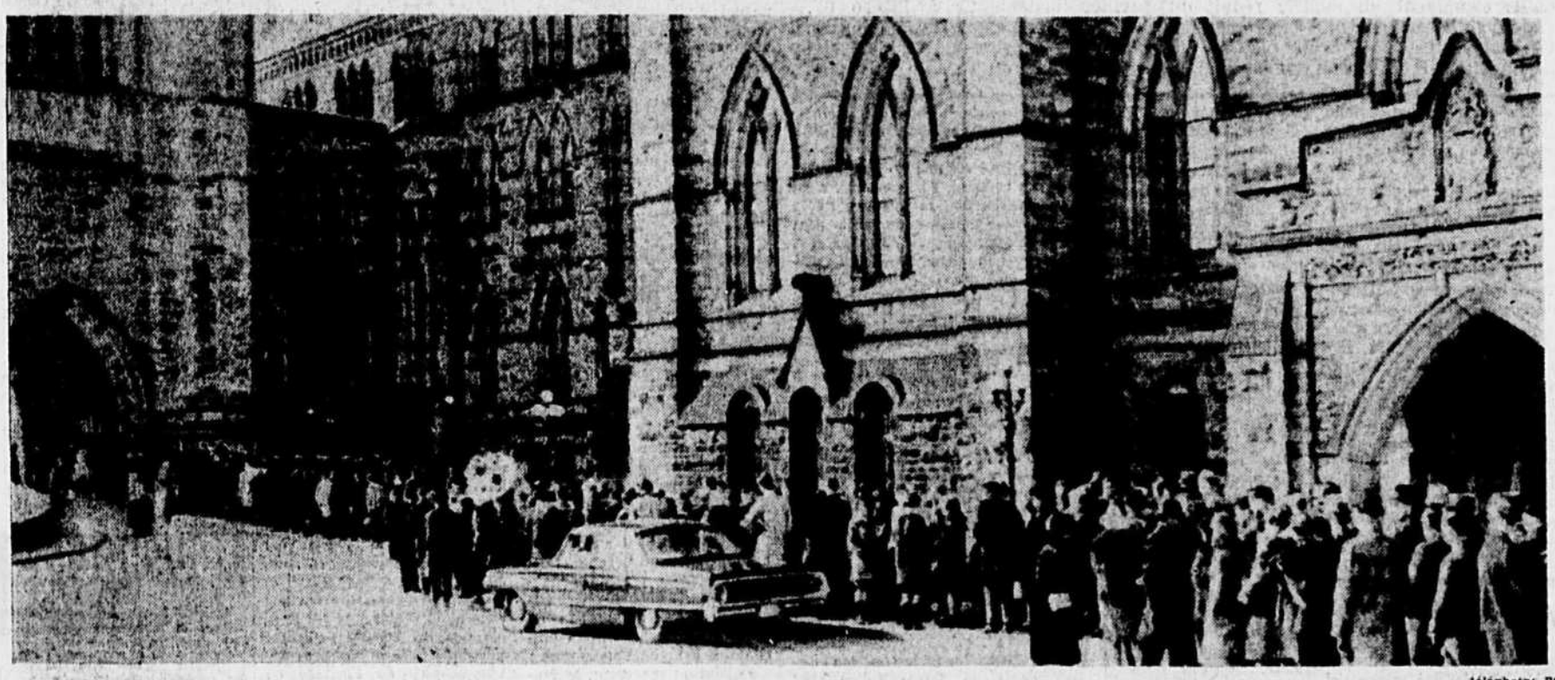
LA NOUVELLE-DELHI. (PA) — Des foules en colère ont combattu et lapidé les policiers tout en incendiant des véhicules dans les rues de la Nouvelle-Delhi hier, alors que de

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ · Montréal, mardi 15 mars 1966 / sainte Louise de Marillac / 82e année, No 62 / 6 cahiers / 72 pages / La météo : plus froid, périodes nuageuses / Minimum 15 / Maximum 35

L'UCC demande une pension pour les fermiers qui doivent quitter leur ferme • En page 17

Affaire Munsinger: l'Opposition accepte le principe d'une enquête



téléphoto PC

Des centaines de personnes ont fait la queue devant le Parlement hier matin dans l'espoir d'assister au débat sur l'affaire Munsinger

Mais elle veut en préciser les attributions

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Cette grave crise politique, axée sur l'affaire Munsinger, et qui, depuis jeudi dernier paralyse le parlement, a perdu de son intensité, hier, lorsque l'opposition a d'abord accepté le principe d'une enquête et offert un compromis pour faciliter l'adoption de ses termes de référence.

Certes ce compromis, prévoyant la formation d'un comité formé de membres de tous les partis, pour étudier les dits termes de référence, n'a pas été accepté par le gouvernement.

Mais les discours d'un bon nombre de conservateurs, M. Davie Fulton en tête, ont démontré que l'opposition n'entend pas recourir aux mêmes tactiques que la semaine dernière.

L'opposition avait d'ailleurs réservé une grande surprise au

OTTAWA (PC) — Le cabinet libéral s'est réuni ce matin à 9 h. Les membres du cabinet devaient y élaborer la stratégie à utiliser au cours de la session à 2 h. 30 cet après-midi. Le défi majeur consiste évidemment à passer outre aux récriminations de l'Opposition et à aborder, le plus rapidement possible, l'étude des affaires courantes. M. Diefenbaker a également traité de stratégie en compagnie de ses principaux lieutenants au cours de la matinée.

millier de spectateurs massés dans les galeries. Elle avait, en effet, décidé de jouer la carte de la respectabilité et de la noblesse en confiant, à l'ancien ministre de la justice, le rôle normalement réservé au grand John Diefenbaker.

C'est donc M. Davie Fulton qui a livré, aux libéraux, l'essence du message que les leaders conservateurs, réunis avec leur chef hier matin, avaient décidé de livrer.

Le grand et fascinant monologue que John Diefenbaker réserve normalement aux galeries dans de telles circonstances a ainsi été délibérément étouffé par l'exposé technique et froid de Davie Fulton.

Les termes de référence, tels qu'ils sont énoncés par l'arrêté en conseil, ne lui plaisent pas parce qu'ils sont trop vagues. D'après lui, certaines accusations ou allégations, faites en Chambre par le premier ministre, devraient y être ajoutées.

Le chef du gouvernement, a-t-il déclaré, a déjà dit que la sécurité de l'état avait certainement été menacée dans cette

Voir MUNSINGER en p. 2

Le juge Spence dirigera l'enquête



OTTAWA. — Sur avis conforme du premier ministre, le Comité du Conseil privé a recommandé que le juge Wishart Flett Spence soit nommé commissaire en vue de faire une enquête complète sur une déclaration du ministre de la justice au premier ministre dans une lettre datée du 11 mars dernier à propos d'une affaire mettant en cause Gerda Munsinger.

L'enquête devra également porter sur toutes les déclarations faites en chambre les 4 et 7 mars concernant cette affaire et sur les déclarations du ministre de la Justice lors d'une conférence de presse, le 10 mars 1966.

Le juge devra aussi enquêter sur le défaut de demander l'avis des conseillers juridiques du ministère de la Justice ainsi que les circonstances qui ont pu constituer un danger pour la sécurité du Canada.

L'enquêteur devra s'enquérir si l'on a traité cette affaire selon les règles et principes qui s'appliquent normalement aux personnes ayant accès aux renseignements confidentiels et sur toutes les circonstances pertinentes qui y ont trait.

Le juge sera chargé d'examiner tous les rapports soumis au gouvernement ou à tout membre du gouvernement de l'époque et toute preuve déposée devant eux à cet égard ainsi que toute autre preuve découverte par le commissaire.

Le comité recommande de plus :

1. **que le commissaire se prévale de son pouvoir absolu d'appréciation quant à la procédure à suivre, y compris la faculté de tenir des séances à huis clos et d'adopter les mesures qu'il peut juger propres à garantir la sécurité du Canada ;**
2. **que le commissaire soit autorisé à exercer tous les pouvoirs que lui confère l'article 11 de la loi sur les enquêtes ;**
3. **que le commissaire soit autorisé à siéger aux dates et endroits dont il pourra décider à l'occasion ;**
4. **que le commissaire soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et du personnel requis à des taux de rémunération et de remboursement approuvés par le Conseil du Trésor ;**
5. **que le commissaire fasse rapport au gouverneur en conseil dans les meilleurs délais.**

Plusieurs centaines de personnes sont venues assister au débat

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Comme les députés, les balayeurs du parlement ont leur jour de gloire.

Comme les premiers laissaient le parlement hier, les seconds s'apprêtaient à débarrasser les corridors qui entourent la Chambre des Communes des souvenirs laissés par les milliers de visiteurs qui ont assisté au débat d'hier: mégots, paquets vides, chiffons de papier, etc.

On n'avait plus vu foule semblable au parlement depuis de nombreuses années.

Dès neuf heures hier matin, des centaines de personnes flânaient dans la grande rotonde sous la tour de la Paix, attendant l'heure d'entrer aux Communes pour assister au débat; des hommes et des femmes de tous âges, des étudiants, des organisateurs politiques de tous les partis, des amis de députés.

A l'heure de l'ouverture des travaux de la Chambre, on se serait cru au Forum tant la foule était dense aux abords des portes menant aux tribunes publiques. Une longue queue se déroulait à l'extérieur du parlement jusqu'à la porte du Sénat.

Lorsque la cloche annonça finalement le début de la séance d'après-midi, la majeure partie des gens durent retourner chez eux dépités car les tribunes publiques ne peuvent contenir que quelques centaines de personnes.

Toute la journée, les députés avaient été ennuyés par des commettants, des parents, des amis requérant des "laissez-passer" pour entrer à la Chambre des Communes.

Même les quartiers des journalistes de la tribune de la presse parlementaire furent assiégés par un nombre impressionnant de photographes, d'éditorialistes et de commentateurs venus exprès pour l'occasion.

La réunion extraordinaire du

Voir CENTAINES en page 2

Favreau réfute les accusations de chantage de Davie Fulton

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — "Jamais, o grand jamais il n'a été question entre M. Fulton et moi de la possibilité que les libéraux dévoilent l'affaire Munsinger en chambre."

C'est la déclaration qu'au bord des larmes et avec des trémolos dans la voix le président du conseil privé, M. Guy Favreau a faite en chambre hier pour réfuter les accusations de chantage renouvelées en fin de semaine par l'ancien ministre de la justice M. Davie Fulton.

Illustration parfaite de la rancœur et du ressentiment dans lequel s'est déroulé depuis quelques jours le débat, les deux hommes qui ont toujours eu un grand respect l'un envers l'autre, associés dans la formule F-F, en sont venus aux prises hier après-midi pour se détruire l'un et l'autre dans la solennité de l'occasion.

C'est M. Fulton qui a attaqué peu après que le premier ministre eut annoncé la tenue d'une enquête judiciaire. L'ancien ministre de la justice a tenté de prouver que ce n'est pas par hasard, mais à la suite d'un véritable coup monté que les libéraux avaient fini par utiliser l'affaire Munsinger dans le débat sur Spencer.

Puis il a raconté comment huit jours avant que le nom "Munsinger" soit lancé en chambre, il avait été invité à rencontrer le président du conseil privé à son bureau pour discuter de l'obstruction des conservateurs sur ce sujet.

"Durant la conversation, on me fit savoir que si nous persistions à discuter du cas Spencer et à demander une enquête judiciaire, les libéraux se verraient forcés de mentionner l'affaire Munsinger".

M. Guy Favreau se leva, et parla avec quelque émotion. Il se dit bouleversé, étant donné les relations qu'il a toujours entretenues avec M. Fulton, de

Voir FAVREAU en page 2

Douglas affirme que le dossier original a été détruit et condamne l'attitude de Cardin

VANCOUVER (PC) — Au cours d'une conférence de presse donnée hier, le leader du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas a révélé qu'il avait appris d'une source fiable que le dossier original du ministère de la Justice sur l'affaire Munsinger avait été détruit par une personne qu'il a refusé de nommer mais qu'une copie était toujours entre les mains de la Gendarmerie royale du Canada.

Etudiant le rôle joué dans cette affaire par M. Lucien Cardin, M. Douglas a souligné qu'il ne peut plus être utile comme ministre de la Justice.

"M. Cardin voulait prouver qu'il était fort, a-t-il dit. Il arrive souvent que les faibles veulent se montrer forts au mauvais moment. Il avait été tellement atteint dans son orgueuil qu'il a agi en enfant gâté et qu'il lui fallait s'en prendre à quelqu'un. Dans un moment de colère, il a mentionné l'affaire Munsinger."

Au cours de sa conférence de presse, M. Douglas qui s'était rendu à Vancouver pour tenir une promesse qu'il avait faite il y a deux mois de prendre la parole devant la Chambre des jeunes de Westminster, a également abordé les points suivants :

- Le gouvernement libéral recevra l'appui des créditistes de MM. Thompson et Caouette. Il serait donc étonnant que son existence soit mise en péril par l'affaire Munsinger.
- Non seulement les libéraux et les conservateurs sont en train de se détruire avec l'affaire Munsinger mais ils détruisent aussi le renom du Parlement, ce qui est beaucoup plus sérieux. Et le lader NPD d'ajouter: "Nous devrions bannir cette affaire du Parlement et nous mettre au travail. Nous n'avons pas gagné notre salaire depuis quelque temps."
- Le NPD n'espère pas remporter une victoire lors de la prochaine élection en se basant sur l'affaire Munsinger.
- La vie privée d'une personne occupant une fonction publique est l'affaire du public, particulièrement quand cette personne est un ministre.

M. Douglas a également déploré que la décision du premier ministre Pearson d'instituer une enquête sur la sécurité au Canada n'ait pas mis fin au débat sur l'affaire Munsinger et il a réitéré qu'il était prêt à sortir de la Chambre à la tête de son parti en guise de protestation si les libéraux et les conservateurs ne mettaient pas fin à ce qu'il a qualifié de "fatras".

"C'est du fascisme", s'écrie Diefenbaker

OTTAWA, (PC) — Le chef de l'opposition, rentré dimanche soir d'un voyage de pêche sur la côte du Pacifique, a accusé les libéraux d'utiliser l'affaire Munsinger comme vengeance, après leur retraite sur l'affaire Spencer.

Le chef de l'opposition a même affirmé avoir entendu lui-même M. Guy Favreau, ancien ministre de la Justice, suggérer à M. Cardin d'utiliser le mot magique. On a voulu utiliser le mot Munsinger comme une épée de Damoclès au-dessus de ma tête, s'est écrié M. Diefenbaker, qui affirme que les libéraux ont délibérément sorti l'affaire en son absence.

"Le premier ministre est-il d'avis que toutes les maladresses de ses ministres qui n'ont pas trait à la sécurité de l'Etat doivent être référées au ministre de la Justice" ? a demandé l'ancien premier ministre. S'appuyant sur le discours précédent de M. Davie Fulton, le leader tory a réaffirmé qu'il n'y avait aucune question de sécurité dans cette affaire Munsinger, et qu'en conséquence le gouvernement salissait actuellement des membres du Conseil privé sans raisons valables.

Fascisme

Refusant d'admettre qu'il ait pu bénir des gestes malhonnêtes dans la précédente administration, M. Diefenbaker a déclaré que la façon de procéder de M. Cardin, soit affirmer que d'anciens ministres sont compromis, sans donner des noms, est "du fascisme à son pire".

Le chef tory s'est amusé de la manière dont le gouvernement a introduit le problème aux Communes. Plutôt que de faire des accusations en bonne et due forme, le ministre Cardin a préféré convoquer une conférence de presse et ensuite écrire une lettre au premier ministre, dit-il.

M. Diefenbaker a promis de revenir sur la question en soirée, mais entre-temps a déploré que le Parlement soit tombé si bas, alors que le gouvernement actuel fouille de vieux dossiers, et que le premier ministre appuie les "bêtises d'un de ses ministres".

Hees admet qu'il a connu Gerda

OTTAWA. (J. P.) — L'ancien ministre conservateur George Hees admet aujourd'hui avoir déjà rencontré la belle Gerda Munsinger.

Il s'empresse cependant de préciser que, jamais, sa conduite personnelle n'a mis en péril la sécurité de l'Etat.

Le député de Northumberland a momentanément quitté son lit d'hôpital pour venir déclarer, à la Chambre, qu'il a bien pu avoir déjà déjeuné avec cette femme, comme elle le prétend.

Portant encore son bracelet d'identification de l'Hôpital Général de Montréal, M. Hees a dit avoir reconnu la jeune femme sur les photos publiées dans les journaux.

A plusieurs reprises, au cours des derniers jours, j'ai dit que je ne connaissais pas Olga Munsinger, a-t-il rappelé. On dit que j'ai déjeuné avec elle, à une couple de reprises, il y a sept ou huit ans de cela.

"Ça pourrait très bien être vrai, bien que je ne me rappelle pas avoir connu une personne de ce nom. Mais les photos que j'ai vues évoquent des souvenirs", a dit M. Hees en présentant sa question de privilège.

L'ancien ministre n'hésite cependant pas à affirmer que dans cette affaire, la seule question importante est celle qui concerne la sécurité de l'Etat.

Or, précise-t-il, je défie le premier ministre et son collègue de la Justice de dire que j'ai pu, à quelque moment que ce soit, mettre en

Voir HEES en page 2

En principe, Gemini-8 part demain

CAP KENNEDY, (PA) — Après avoir travaillé durant toute la nuit pour surmonter une série de problèmes mécaniques, les autorités de la NASA ont aujourd'hui donné le feu vert aux cosmonautes Neil Armstrong et David Scott pour se lancer demain dans un vol spatial de trois jours à bord de la capsule "Gemini 8". Au cours de ce vol, les cosmonautes doivent réaliser des rendez-vous avec un autre satellite sur orbite et Scott doit "marcher" dans l'espace pendant deux heures et demie.

•

Radio-Canada a réussi à interviewer Gerda

Il est facile d'entrer au Canada . . . — Gerda

Gerda quitte Munich

C'est un complot pour détruire Cardin — Scott

Pierre Sévigny . . . aucun écho hier

Gerda citée au prône

En page 61

Injonction contre les professeurs de l'enseignement spécialisé

par Maurice Laperrière

QUEBEC. — Les professeurs de l'enseignement spécialisé, membres du SPEQ, ne pourront faire la grève comme ils l'avaient décidé récemment pour protester contre la lenteur des négociations avec les autorités du gouvernement de la province de Québec.

On se souvient que le 9 mars mars dernier, le président du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, M. Claude Sabourin, annonçait que la grève serait déclenchée le 16 mars prochain, soit demain.

Le ministère public présenta immédiatement une requête dans la Cour supérieure de Québec dans le but d'empêcher que le déclenchement de ce conflit ne prive près de 30,000 élèves des écoles de l'enseignement spécialisé du Québec des cours auxquels ils ont droit.

Dans son jugement, rendu hier midi, le juge Dorion précise que l'année académique tire à sa fin et que les nombreux élèves qui fréquentent les diverses écoles concernées doivent y subir prochainement les examens requis pour l'obtention de leurs brevets et diplômes.

C'est pourquoi, considérant que le syndicat intimé ainsi que tous ses membres sont, comme tous les citoyens, soumis aux lois et doivent en conséquence les respecter, surtout lorsqu'on considère qu'ils sont chargés de l'éducation des enfants ;

Considérant que tel que ci-dessus mentionné, la grève est interdite aux membres du syndicat intimé, tout aussi longtemps que les services essentiels et la façon de les maintenir ne sont pas déterminés ;

Considérant que la Commission des relations du travail a fixé la date du 16 mars pour l'audition de la requête de l'intimé ;

Considérant qu'aussi longtemps que la Commission des relations du travail du Québec n'aura pas pris de décision, il faut considérer que l'enseignement dans les écoles où les membres du syndicat intimé sont appelés à remplir leurs fonctions constitue un service essentiel ;

Considérant qu'une grève par les salariés enseignants représentés par le syndicat intimé serait présentement un acte attentatoire de leur part aux dispositions de la loi de la fonction publique et des lois régissant l'enseignement spécialisé dans la province de Québec.

Voir INJONCTION en p. 2



Voir en page 17

Roméo Lorrain (UN) quitte la politique

BUCKINGHAM, QUE. (PC) — M. Roméo Lorrain, qui représente le comté de Papineau à l'Assemblée législative de Québec depuis plus de 30 ans, a annoncé aujourd'hui qu'il se retire de la vie politique.

M. Lorrain qui est âgé de 64 ans avait été élu pour la première fois en 1935. Il fut ministre des Travaux publics dans le cabinet Duplessis pendant 16 ans.

M. Lorrain a fait cette déclaration ce matin au cours d'une interview. Il ne sera donc pas candidat lors de la mise en candidature pour le comté de Papineau le 20 mars prochain.

Une invasion menace le Ruanda, où se trouvent environ 100 Canadiens

NAIROBI, Kenya (PA) — Un avion canadien C-13 se tient prêt à Léopoldville, au Congo, à ramener au pays une centaine de Canadiens enseignant au Ruanda, alors qu'une invasion de ce pays de l'Afrique centrale par les guerriers Watutsi semblait imminente hier soir.

Les Canadiens enseignent à l'université nationale du Ruanda, à Butare.

Géants de sept pieds

Les femmes et les enfants des employés de l'ambassade américaine ont été évacués de Kigale, la capitale du Ruanda, vers Nairobi.

On évalue à 2,500 le nombre de Watutsis fortement armés qui se sont massés dans trois camps près de la frontière du Burundi, dans le voisinage du Ruanda. Les guerriers sont munis d'armes automatiques modernes, la plupart d'origine chinoise.

Les Watutsis, une race guerrière, se sont enfuis du Ruanda en 1963 alors que les Bahutus, plus nombreux, s'étaient tournés contre eux et en avaient tué des milliers.

On est sans nouvelles du R. P. Lévesque et de l'abbé Louis O'Neil

Les nouvelles mauvaises mais encore vagues en provenance du Ruanda inquiètent les Pères Dominicains de Québec. On sait que le R. Père Georges-Henri Lévesque se trouve présentement à l'université nationale du Ruanda, à l'établissement de laquelle il travaille depuis quelques années.

Le R. Père prieur de la maison des Dominicains à Québec, rejoint par téléphone ce matin, a déclaré qu'il n'avait pas eu de nouvelles récentes du Père Lévesque, pas plus d'ailleurs de l'abbé Louis O'Neil (des célèbres abbés Dion et O'Neil), qui travaille avec lui.

Le Père prieur n'était pas au courant de l'imminence de l'invasion du Ruanda par les guerriers Watutsis.

D'après les rapports arrivant du Burundi, les Watutsis, dont quelques-uns mesurent plus de sept pieds, ont combattu aux côtés des rebelles congolais, mais au début de l'année ils sont passés au Burundi. Ils sont dirigés par plusieurs experts en guerilla, entraînés à Pékin.

Le Burundi est présentement gouverné par un régime Watutsi et les autorités du pays ont fait peu d'efforts pour tenter de désarmer et de disperser leurs compatriotes.

Le Ruanda possède une armée d'environ 800 soldats entraînés par des Belges.

Le Burundi et le Ruanda sont situés au coeur de l'Afrique et sont les pays les plus populeux du continent.

Environ 2,000 Blancs, la plupart des Belges, habitent le Ruanda tandis qu'il s'en trouvent en plus grand nombre au Burundi.

Voir R.P. LEVESQUE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 58 à 60, 62 à 69
Bandes dessinées / 12
Courrier "Que faire ?" / 30
Décès, Naissances, etc. / 71
Des mots et des phrases / 15
Editorial / 4
Finance / 32 à 34
Horoscope / 24
La bonne table / 25 à 27
Loisirs et récréation / 12, 13
Mots croisés / 59
Nouvelles internationales / 53
Radio et télévision / 8
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 54 à 57
Tribunaux / 10, 11
Vie féminine / 28 à 31
Vie mondaine / 29
Votre médecin / ?

La Couronne tentera de prouver que Dupuis a reçu $10,000 et montrera comment la somme a été dépensée

par Claude Gendron

SHERBROOKE — Me Jean Bienvenue, procureur de la Couronne, a déclaré ce matin devant les jurés qu'il tentera de prouver, au cours du procès qui a débuté hier à Sherbrooke, que l'ancien député fédéral Yvon Dupuis a reçu une somme de $10,000 du chiropraticien Roch Deslauriers, de St-Jean, au début de mai 1961.

Sans en dire davantage, Me Bienvenue a ajouté que la Couronne tentera également de prouver ce à quoi ont servi les $10,000 que Deslauriers aurait remis à Dupuis. Il s'agit là de faits nouveaux que la Couronne se propose de révéler dans cette affaire.

L'avocat a tenu ces propos ce matin en résumant devant les jurés les faits qu'il tentera de présenter pour prouver l'accusation de prébende et de trafic d'influence portée contre l'ancien ministre du cabinet Pearson.

Par ailleurs, en fin de journée d'hier, le juge Evender Veilleux, qui préside au procès de M. Dupuis, avait recommandé aux journalistes de s'abstenir de tout commentaire et de rapporter objectivement les procédures, de façon à ne causer aucun préjudice, ni à la Couronne ni à l'accusé.

Le juge a fait cette recommandation après qu'on eut complété le choix des jurés et convenu, bien que cela ne soit pas obligatoire dans ce genre de procès, que le jury soit tenu sous séquestre pendant la durée du procès.

On sait, par ailleurs, que l'accusé, M. Dupuis, a manifesté son intention de rapporter lui-même le procès dans un autre quotidien montréalais.

Le choix des jurés n'a pas donné lieu à des problèmes particuliers. On compléta le choix des 12 élus, après en avoir interrogé 33, du tableau de 87 candidats amenés dans la cour du Palais de justice de Sherbrooke, au début de la journée.

Quelques remarques de certains candidats ont cependant déridé le tribunal, les avocats et les journalistes. A chacun, l'avocat de la défense, Me Paul Martineau, demanda s'il savait quelque chose sur l'affaire Dupuis, s'il avait lu les journaux à ce sujet, entendu la radio ou regardé la TV.

La plupart déclarèrent n'avoir pas lu les journaux, certains affirmèrent le contraire, mais ajoutèrent ne pas trop se souvenir de ce qu'ils avaient lu. Interrogé sur les opinions qu'il pouvait en avoir tiré, un des candidats répondit : "Il ne faut pas tout prendre ce qu'ils (les journaux) écrivent."

D'autres soulignèrent qu'ils n'entretenaient aucun préjugé contre les politiciens, mais un individu affirma qu'il ne les aimait pas et fut rapidement rejeté par les vérificateurs.

Un autre candidat fut rejeté parce qu'il avait affirmé avoir une "petite opinion" sur cette affaire.

Le procès de l'ancien député et ministre avait débuté en fin de matinée, hier, par une petite surprise. Me Paul Martineau, ancien député de Pontiac-Témiscamingue et ancien ministre des Mines et Relevés techniques dans le cabinet Diefenbaker, fit savoir qu'il occupait pour M. Dupuis, ancien ministre d'Etat dans le cabinet Pearson.

M. Dupuis, ancien député de la circonscription St-Jean-Iberville-Napierville, subit son procès sous l'accusation d'avoir accepté une somme de $10,000 pour exercer son influence relativement à l'émission d'un permis de piste de courses, à Saint-Luc, non loin de Saint-Jean, en 1961.

Peu avant le début du procès, Me Martineau a demandé au juge Veilleux de remettre les procédures dans deux semaines, expliquant qu'il n'avait reçu son mandat qu'hier et qu'il n'avait pas eu le temps de prendre suffisamment connaissance de la cause.

Il a ajouté que M. Dupuis avait demandé à Me Rémi Paul d'agir comme avocat-conseil pour la Défense et que celui-ci ne serait pas libre cette semaine.

La Couronne, représentée par Me Jean-Guy Blanchette, de Sherbrooke, et Me Jean Bienvenue, de Québec, s'est opposée vivement à cette requête, principalement parce que cette cause ne relevait pas du district judiciaire de St-François, mais était entendue à Sherbrooke parce que l'on avait obtenu un changement de venue.



Journalistes canadiens à Londres

Des journalistes canadiens, invités du gouvernement britannique, participent présentement à une tournée d'information en Angleterre. On les voit ici alors qu'ils examinent un modèle réduit du pavillon britannique à l'Expo 67, exposé au bureau central de l'Office d'information gouvernementale, à Londres. Ce sont, de gauche à droite, J. Carr du Hamilton Spectator, Réginald Martel de LA PRESSE, R. Wilson du Montreal Star et G. Graham du Toronto Telegram.

CENTAINES

SUITE DE LA PAGE 1

cabinet n'était pas encore terminée hier midi que déjà des centaines de personnes encombraient les corridors, rendant la circulation des ministres et le travail des journalistes plutôt difficiles.

La Chambre commença ses travaux dans une atmosphère de grande solennité. On sentait qu'une foule nombreuse était venue voir crever l'abcès après un débat fangeux qui durait depuis une semaine.

M. Fulton après le premier ministre, parla sans passion mais il fut parfois éloquent et à aucun moment il ne fut interrompu. Cette atmosphère plutôt pieuse durait encore lorsque M. Guy Favreau termina son discours qui l'avait porté au bord des larmes et dans lequel il fut tragiquement forcé d'accuser son vieil ami Davie Fulton d'avoir mal rapporté les propos que les deux hommes avaient tenus lors d'un conciliabule secret.

Cela ne devait pas durer.

M. Diefenbaker se leva. Il dit que c'était le plus beau jour du Parlement.

Quelques instants plus tard, il était dans le coeur de l'un des plus mauvais discours qu'il ait prononcé de longue date. Alors qu'il avait toutes les munitions pour réduire en pièces ce gouvernement, il se lança dans des propos qui tenaient le plus souvent de la comédie de boulevard et du mélodrame.

Dès cet instant, la Chambre reprit son visage habituel. On commença à bouger sur les banquettes ministérielles et quelques invectives prononcées sur un mode mineur commencèrent à voler.

M. Cardin ne put s'empêcher de parler et s'enlisa davantage dans la pénible situation qu'il s'est créée depuis sa fameuse conférence de presse de jeudi dernier.

La foule était encore très dense hier soir, mais comme il semble qu'on s'acheminait vers une solution, elle était moins intéressée.

Tard hier soir un caricaturiste continuait à la tribune de la presse parlementaire d'esquisser des croquis des personnages du drame qui se joue depuis quelques jours : l'orateur de la Chambre, le premier ministre, MM. Cardin et Favreau, MM. Eric Nielsen, John Diefenbaker et Davie Fulton...

Le néo-démocrate Stanley Knowles disait hier soir qu'on n'a pas vu de situation pareille depuis les fameux débats sur la conscription en 1944.

MUNSINGER

SUITE DE LA PAGE 1

affaire. Or l'arrêté ministériel devrait la préciser.

Deux sons; deux violons

Mais son collègue, le député du Yukon, a poussé beaucoup plus loin les exigences conservatrices. Il a encore soutenu, hier, que l'arrêté en conseil devrait préciser les accusations portées contre les ministres et donner les noms de ceux qui y sont impliqués.

"En refusant de donner les noms, a-t-il dit, le gouvernement a commis la plus grande trahison qui soit contre les droits des individus."

Le gouvernement, a-t-il conclu, a utilisé la justice à des fins politiques. En soumettant de tels termes de référence, il a créé non une enquête, mais bien une inquisition.

Plus ou moins irréconciliables

Tel qu'on l'avait prévu, le député Davie Fulton a apporté au débat une modération inconnue chez un grand nombre de ses collègues. Il a ainsi entr'ouvert la porte à ce qui pourrait bien être un règlement prochain du conflit. Et c'est lui que les conservateurs avaient chargé de plaider la cause de leur chef, accusé par M. Lucien Cardin, d'avoir balayé sous le tapis, une affaire impliquant la sécurité de l'état.

Mais son collègue Erik Nielsen croit que les conservateurs peuvent venir à bout du gouvernement, décidés, hier soir, à s'en tenir aux termes de référence édictés au cabinet. En 1964, a-t-il dit, ils ont présenté les termes de référence sur l'affaire Rivard. En deux jours nous les avons forcés à les reviser.

Cette attitude de M. Nielsen lui est typique. Cependant, bon nombre de ses collègues ne semblent pas disposés à mener une telle lutte.

D'ailleurs dans cette affaire, le gouvernement peut compter sur l'appui inconditionnel des créditistes qui de nouveau hier, par la voix de Gilles Grégoire, lui ont fait savoir qu'ils le supporteront jusqu'au bout.

Le fond de ce problème, a dit le député de Lapointe, c'est que John Diefenbaker est maintenant l'accusé. Et ça, l'arrêté ministériel l'établit clairement en soutenant qu'il se serait mal conduit en enterrant l'affaire Munsinger.

Quant aux Néo-Démocrates, ils attendent patiemment que la chambre reprenne ses travaux et semblent disposés à tout compromis pour que cet état de choses se réalise.

Hier, ils ont vu une lueur d'espoir. Après les exposés de MM. Davie Fulton et John Diefenbaker, la chambre a repris ses travaux ordinaires mais, à huit heures, le débat a repris de plus belle sur les termes de référence de l'enquête.

Est-ce à dire que les travaux de la chambre reprendront normalement maintenant? Il est difficile d'en venir à une telle conclusion, mais on croit généralement que l'affaire aura été réglée d'ici une couple de jours.

Le gouvernement s'apprêtait, hier, à présenter une motion de subsides. La présentation d'une telle motion permet aux députés de parler de n'importe quel sujet.

Mais la procédure prévoit que de telles motions ne peuvent, généralement, n'être présentées qu'un lundi. D'où un premier dilemme.

Cependant, des conservateurs se sont dits d'avis, après l'ajournement de la chambre hier soir, que si la présentation d'une telle motion était possible, ils permettraient probablement qu'elle soit débattue.

Si telle présentation ne peut se faire, il est probable que le débat reprendra de plus belle sur les termes de référence de l'enquête. Car bien que décidés à ne pas paralyser définitivement le parlement, les conservateurs n'ont pas dit leur dernier mot dans cette affaire.

Les leaders parlementaires pourraient cependant établir un compromis entre-temps.

Enfin il faut noter, comme signe d'encouragement, que le débat a été conduit selon des normes beaucoup plus dignes et raisonnables hier. Peu d'interjections ont entrecoupé les discours, beaucoup moins enflammés que la semaine dernière.

HEES

SUITE DE LA PAGE 1

péril la sécurité de l'Etat.

Je les défie de se lever et de me contredire.

Si elles ne se rapportent en rien à la sécurité de l'Etat, les relations, les connaissances des membres des Communes n'ont rien à voir avec le public.

L'ancien ministre du Commerce dans le cabinet Diefenbaker a regagné hier soir son lit d'hôpital, dans la Métropole. Il y subit de nombreux examens en rapport avec un trouble de vision à son oeil droit.

Il demeurera sous observation à l'Hôpital Général pendant plusieurs jours.

Hier, au début de la séance de la Chambre, il a lu une déclaration qu'il dit avoir préparée il y a déjà deux jours de cela.

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

lire les accusations de ce dernier dans les journaux du matin.

"La vérité est tout autre dit-il. Jamais je n'ai menacé de lancer le nom Munsinger dans le débat si les conservateurs ne cessaient pas."

"Les circonstances de notre entretien n'ont d'ailleurs pas été rappelées. L'ancien ministre de la justice était le seul membre de l'opposition avec lequel je pouvais avoir une conversation raisonnable."

"C'est en tant que membre du Conseil Privé que je l'avais invité et ous le sceau du secret des conseillers privés. Le député de Kamloops a trahi ce secret en mentionnant que nous avions eu une conversation ensemble".

"J'en avais seulement appelé à son sens de l'équité et de la justice. Je lui ai dit que dans l'affaire Spencer il devrait se fier au jugement du premier ministre et du ministre de la justice. Je lui ai laissé entendre que l'affaire Spencer était insignifiante à côté de l'affaire Munsinger, mais jamais il n'a été question de référer au dossier en chambre. Il est complètement faux de dire que M. Cardin et moi avions monté un complot. Et la preuve, c'est que lorsque le ministre de la justice a laissé tomber le nom de Munsinger en chambre sous le coup d'une provocation humainement irrésistible, il n'était pas au courant de ma conversation avec M. Fulton."

"Au surplus, a dit M. Favreau, si j'avais voulu user de chantage, je l'aurais fait il y a un an et quatre mois alors que je connaissais aussi bien qu'aujourd'hui l'affaire Munsinger".

C'était une allusion évidente aux incidents qui ont conduit à l'enquête Dorion et au cours desquels, a dit M. Favreau, "Je fus l'objet durant un mois d'une véritable "crucifixion".

Le président du conseil privé a conclu en disant que l'ancien ministre de la justice l'avait "publiquement mal rapporté".

Dans le reste de son discours, M. Davie Fulton s'est appliqué à clarifier le comportement de M. Cardin dans l'affaire Munsinger. Il a dit qu'à la suite de ses déclarations, il se verrait forcé de prouver au moins quatre choses:

— Que les ministres conservateurs étaient liés avec Gerda Munsinger et que ces liaisons mettaient en danger la sécurité de l'état.

— Que le dossier soumis en 1961 contenait bel et bien un cas "bona fide" d'atteinte à la sécurité de l'état.

— Qu'il s'y trouvait matière suffisante pour le soumettre aux conseillers de la Couronne.

— Que Gerda Munsinger avait bel et bien été une espionne avant de venir au Canada.

Il a rappelé qu'il avait demandé au premier ministre de lui laisser voir le dossier qu'il avait étudié en 1961 et a critiqué la décision de M. Pearson de ne pas lui donner cette liberté. Enfin à partir de ses souvenirs sur le dossier, il a déclaré qu'à aucun moment dans cette affaire, il n'y avait eu atteinte à la sécurité de l'état. Selon lui d'ailleurs, le dossier de la Gendarmerie à cette époque n'avait pas été dressé au sujet de l'espionnage, mais au sujet d'une autre affaire sur laquelle il n'a pas élaboré.

Quant aux fameuses photos, il ne les a jamais vues et on ne lui a jamais dit dans le temps qu'elles existaient.

En terminant, M. Fulton a mis au défi M. Cardin de démissionner.

A défaut de celà le premier ministre aurait dû se dissocier de son ministre de la justice et le congédier sur le champ.

A défaut de cela, il a laissé entendre, sans le dire, que c'est le premier ministre lui-même qui devrait partir.

R. P. LEVESQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Mis au courant d'une dépêche de la Presse Associée, il a déclaré que "cette nouvelle nous inquiète beaucoup".

A la maison provinciale des dominicains, on n'a pas eu de nouvelles récentes non plus, du Père Lévesque, ni des quatre autres dominicains qui enseignent à l'université nationale du Ruanda.

Un porte-parole du bureau du R. Père provincial a déclaré à LA PRESSE que les premières nouvelles en provenance d'Afrique, au sujet de l'imminence de l'invasion des Watutsis inquiètent les dirigeants de la communauté.

Il a précisé qu'en plus des cinq dominicains et de l'abbé O'Neil, d'autres canadiens, dont un Oblat et plusieurs laïcs, enseignent à l'université.

On se souvient que les autorités du pays avaient confié aux dominicains la création de cette université dont le Père Lévesque est actuellement le recteur.

INJONCTION

SUITE DE LA PAGE 1

bec, ainsi qu'aux droits des élèves fréquentant ces institutions ;

Considérant que le déclenchement d'une grève dans les conditions présentes rendait illusoire l'article 75 de la loi de la fonction publique ;

Considérant qu'il s'agit d'une matière d'intérêt public ;

Considérant qu'il s'agit d'un cas de nécessité urgente ;

Le Tribunal décrète l'émission d'une injonction intérimaire, sans avis, qui restera en vigueur jusqu'au 28 mars prochain à 5 h. de l'après-midi ;

Enjoint au requérant, le Procureur général de la province de Québec, de fournir un cautionnement, qui consistera en un dépôt en argent de $500 entre les mains du protonotaire de la Cour supérieure de Québec ;

Enjoint aux intimés, et par leur intermédiaire, à tous les enseignants salariés représentés par le syndicat intimé, sous toute peine que de droit et sous réserve de tout autre recours prévu par la loi : —

a — de n'avoir en aucune façon recours à la grève qu'ils menacent de faire le 16 mars prochain ;

b — de ne pas suspendre leur travail respectif ;

c — de ne pas priver les élèves de l'enseignement inscrit sous la juridiction des ministères de l'Education, de l'Agriculture et des Affaires culturelles du gouvernement de la province de Québec ;

d — de suspendre toute action ou opération relatives à la grève projetée et d'y mettre fin instantanément ;

e — de révoquer tout ordre et toute directive ou recommandation quelconques aux enseignants de ne pas se rendre au travail le 16 mars et subséquemment.

La cour ajourne au 28 mars prochain à 11 h. du matin la présentation de la requête pour injonction interlocutoire principale.

Entre-temps, à Montréal hier soir, le président du SPEQ, M. Claude Sabourin, a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu l'injonction, et que pour le moment, il agissait comme si elle n'existait pas. "Quand nous l'aurons, il sera toujours temps d'aviser", a-t-il précisé.

A une assemblée tenue à l'Institut de Technologie Laval, les membres montréalais du SPEQ ont voté à 86 p. cent en faveur de la grève qui doit débuter demain matin.

Cambriolage dans un établissement commercial

Vingt magnétophones stéréophoniques, un camion et un lot de meubles divers ont été volés, entre 11 h. et minuit hier soir, dans les locaux des établissements Living Room Furniture Manufacturers Ltd., au 2566 est, rue Ste-Catherine.

Le volumineux butin n'a pas encore été évalué, mais il semble que les voleurs se soient introduits dans le bâtiment par une fenêtre de l'arrière de l'immeuble.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 15
Maximum demain : 35

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, de la Mauricie et de Québec** : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses, plus froid, vents du nord-ouest de 15 milles. Minima et maxima à Montréal 15 et 35; Ottawa 15 et 32; Ste-Agathe 10 et 25; La Tuque 0 et 20 au-dessus; Québec 5 et 30.

Régions des Cantons de l'Est et du Lac-St-Jean : ensoleillé, quelques périodes nuageuses, plus froid. Vents du nord-ouest de 15 milles. Minima et maxima à Sherbrooke 15 et 30; Chicoutimi 0 et 20.

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses, plus froid, vents de l'ouest de 15 milles avec bourrasques de 25 milles. Minima et maxima à Baie-Comeau 0 et 20; Mont-Joli et Rivière-du-Loup 10 et 25.

Régions de Sept-Iles et de Gaspé : ensoleillé avec périodes nuageuses, plus froid. Vents légers du nord-ouest. Minima et maxima à Sept-Iles 10 et 20; Gaspé 15 et 25.

Québec pourrait fort bien accueillir le France en 1967

par Denis Masse

Il est de plus en plus question de la visite du "France" sur le Saint-Laurent, en 1967. De fait, la Compagnie générale transatlantique à qui appartient le prestigieux navire de plus de 66,000 tonnes, a convoqué les journalistes à une conférence de presse qui aura lieu vendredi. On s'attend à ce que la visite exceptionnelle du "France" à Québec soit confirmée à cette occasion.

Il semble bien improbable que le "France", actuellement le plus long paquebot au monde, puisse remonter le fleuve jusqu'à Montréal. En premier lieu, sa superstructure élevée l'empêche de passer sous le pont de Québec. Son tirant d'eau, pleine charge, est de 34 pieds, ce qui lui interdit pratiquement de naviguer en amont de Québec puisque la marge de sécurité sous la quille serait trop faible. Enfin, on le considère trop large et trop long pour le chenal sinueux du St-Laurent.

Le "France" constitue en lui-même une attraction grandiose et on ne peut douter que les foules se déplaceront vers le port de Québec pour l'y admirer et peut-être monter à bord.

Le navire qui a été mis en service en janvier 1962 assure les liaisons maritimes entre Le Havre et New York, sur l'Atlantique-Nord. Il serait dérouté exceptionnellement sur Québec à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal en 1967. Les détails de sa visite seront donnés vendredi.

Déjà, il y a deux semaines, la Transat a fait savoir que son paquebot "Flandre", de 20,477 tonnes, viendra à deux reprises au port de Montréal en 1967 et y emmènera des centaines de touristes européens à l'occasion de l'Expo.

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir!



Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM :
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

TIMBRES PINKY
AVEC TOUS VOS ACHATS
STEINBERG
MIRACLE MART



Pratiques et indispensables!
Venez tôt pour un meilleur choix!
Rideaux de douche et fenêtre
Agrémentez votre salle de bain de ces coquets rideaux de douche et fenêtres fabriqués au Canada.
En plastique de toute première qualité. Motifs modernes ou floraux. Choix varié de coloris : rose, blanc, vert, jaune, lilas ou noir. L'ensemble comprend le rideau de douche de 72" et les rideaux à fenêtres 34" x 54".
Accessoires de maison
3.97 l'ensemble

Oreillers moelleux bien rembourrés
Oreiller rembourré de caoutchouc-mousse de première qualité. Contour piqué. Non-allergène. Recouvert d'un tissu français. Dimensions : 18" x 25". En blanc, rose, bleu ou vert. Rég. 1.97
1.47
Rayon de la literie

Pratique enveloppe pour oreiller
En gros coton blanchi et pratique fermeture éclair chromée. Ces enveloppes conviennent à tous les types d'oreillers.
Rég. 2 pour 87¢ 2 pour 67¢
Rayon de la literie



OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 H.
• Sherbrooke E. • Pont Viau
• Greenfield Park • Chomedey
• LaSalle • Jean-Talon E.

FOURNITURES de MACHINES à ADRESSER
Ne payez plus de prix élevés
EPARGNEZ 40% à 70%
ADRESSOGRAPH
SPEEDAUMAT
ELLIOTT
SCRIPTOMAT
CARTES PLASTIQUE
CADRES STENCILS PLAQUES ENCRE ARMOIRES
Service rapide d'impression en relief sur plaques tout métal et cartes de plastique. — Aussi
PLAQUES RAPIDES Machines à adresser et à poster remanié, factures
INDEX Catalogue de 24 pages gratuit — échantillons et prix sur demande. CARTES SCRIPTO
RUBANS Agissez maintenant! CLASSEURS
Tout est garanti et retournable
LES EQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTEE
640 rue ST-PAUL OUEST
Tel 861-7468

Fini, la corvée de l'entretien!
Avant d'acheter il vous faut voir ce nouveau clapboard d'aluminium de couleur
LE SEUL
GARANTIE 30 ANS



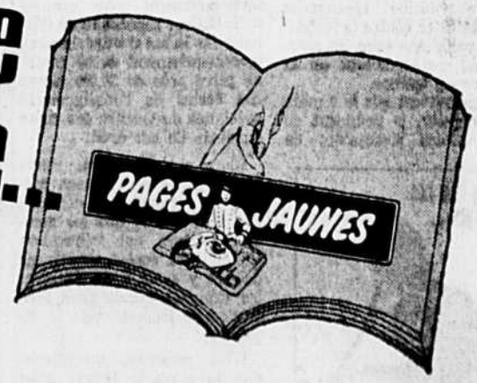
Fini plastique cuit
Aluminium Tisco très épais
Couche protectrice permanente
Aucun autre CLAPBOARD comme ça
Fini grain de bois profondément incrusté à l'aspect et au toucher du bois naturel!
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
Vous épargnera vraiment beaucoup d'argent
CLAPBOARD D'ALUMINIUM
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
3388 EST, JEAN-TALON
722-1115

En respect à la mémoire de
Maurice Jolicoeur



Vice-Président de
Buanderie Nouvelle Méthode Ltée
et Directeur de
Hector Jolicoeur Inc.
nos bureaux, notre service de livraison et l'atelier seront fermés jeudi avant-midi durant les funérailles.

Cette ville comme cet annuaire... a de tout!



Bons services. Belles boutiques.
Citoyens affables.
Pour y trouver ce que vous voulez,
faites marcher vos doigts dans les Pages Jaunes.
Cet annuaire, comme cette ville, a de tout!

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

La FTQ intervient à la Dominion Rubber

Les 600 ouvriers de la Dominion Rubber, à Montréal, ont poursuivi aujourd'hui l'arrêt de travail qu'ils ont déclenché hier pour exiger la démission des deux agents d'affaires. Le premier résultat d'un vote tenu le 27 février favorisait deux nouveaux venus, mais un recomptage effectué en présence d'un juge de la Cour supérieure a donné la victoire à deux ex-agents d'affaires. C'est le résultat de ce recomptage qui a provoqué l'arrêt de travail. Ce matin, le président et le secrétaire de la FTQ, MM. Louis Laberge et Gérard Rancourt, ont tenté de chercher une solution à l'impasse afin que le travail reprenne. Le représentant au Canada du Syndicat international des distilleries, M. Paul Fournier, était également présent. Mais les travailleurs ne voulaient pas entendre parler d'une autre élection, constitutionnelle celle-là. La compagnie soutient pour sa part qu'il s'agit d'une grève illégale, dans laquelle elle n'est en rien concernée.

Laporte menace de fermer le Conservatoire d'Art dramatique

par Yves Leclerc et Gilles Daoust

Le ministre des Affaires culturelles du Québec a menacé de fermer indéfiniment le Conservatoire d'Art dramatique, section de Montréal, dès 2 h. cet après-midi, si les élèves de cette institution entrent en grève pour appuyer les réclamations des étudiants des Beaux-Arts et des Arts appliqués.

Ceux-ci sont entrés en grève hier matin pour protester contre le "rétrécissement" imposé par le gouvernement au mandat du Comité d'étude sur l'enseignement des Arts et malgré un ultimatum des ministres de l'Education et des Affaires culturelles.

MM. Gérin-Lajoie et Laporte avaient affirmé qu'ils ne prêteraient aucune attention aux demandes des étudiants à moins que ceux-ci ne renoncent sans condition à leurs menaces de grève.

Entre-temps, le Comité d'étude, créé le 4 mars dernier, est inactif; son président, M. Marcel Rioux, professeur à l'Université de Montréal, a déclaré que l'organisme ne commencera pas ses travaux tant que les étudiants et le gouvernement ne se seront pas entendus sur son mandat.

Par ailleurs, M. Rioux a déclaré qu'il s'efforcera de trouver un médiateur pour intervenir dans cette affaire, et renouer le dialogue entre les deux parties. Il avait plus tôt admis que lui-même s'attendait à ce que le mandat du Comité soit beaucoup plus étendu.

Les professeurs respectent les lignes de piquetage

Hier, aucun cours n'a été donné aux Beaux-Arts, ni de jour, ni de soir. Car, même si les élèves des cours du soir avaient décidé de ne pas faire la grève, leurs professeurs, membres du SPEQ, ont respecté les lignes de piquetage des étudiants du jour.

Aux Arts appliqués, les élèves ne se sont pas présentés dans leurs classes, mais aucune ligne de piquetage n'a été établie. Aux Beaux-Arts de Québec, un vote de grève devait être pris hier matin, mais il a été reporté à aujourd'hui.

Plusieurs facteurs d'ordre technique ont empêché que le vote des étudiants de Québec ne soit pris en même temps que celui de Montréal.

Un sondage rapide révèle par ailleurs que les opinions sont beaucoup plus partagées à Québec qu'à Montréal en ce qui concerne le déclenchement d'une grève.

Les étudiants de Québec, tout en appuyant les revendications de leurs confrères de la métropole, ne sont pas tous d'accord avec le moyen de pression que constituerait le boycottage des cours.

La possibilité d'une grève prochaine de leurs professeurs, membres du SPEQ, n'est pas étrangère à l'hésitation manifestée par de nombreux étudiants.

D'autres élèves de l'Ecole des Beaux-Arts croient qu'ils ne peuvent se permettre de manquer d'autres cours sans mettre en danger leur année scolaire.

Il est donc difficile de dire, dès maintenant, quelle sera l'issue du vote qui sera pris ce matin.

La présidente des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts de Québec, Mlle Louise Cloutier, a déclaré qu'elle s'était entretenue, hier matin, avec les dirigeants étudiants de Montréal, déjà en grève.

Hier après-midi et hier soir, le comité exécutif de la "Masse" des étudiants de Québec s'est réuni afin de préparer la réunion générale de ce matin. Il est probable que l'issue du vote étudiant sera connue au début de l'après-midi.

Au Conservatoire d'Art dramatique de Montréal, la situation est beaucoup plus complexe qu'ailleurs, en particulier à cause des interventions d'abord des autorités de l'institution, puis du ministre Laporte lui-même.

Le président des étudiants, M. Raymond Cloutier, a résumé les événements de la façon suivante : "Vendredi dernier, les autorités du Conservatoire m'ont fait venir au bureau du directeur, et m'ont averti que, si la grève était déclenchée, des mesures et des sanctions seraient prises contre les élèves : sanctions académiques, renvois, ou même fermeture de l'école.

"Malgré cela, les étudiants ont voté la grève pour mardi à 2 h. de l'après-midi. Mais aujourd'hui (lundi) au cours d'une assemblée, les dirigeants du Conservatoire ont convaincu M. Laporte de parler lui-même par téléphone avec les élèves.

"Au cours de la conversation qui a suivi, le ministre m'a dit que, si nous faisions la grève, lui faisait fermer l'école.

"Je dois cependant noter que M. Laporte n'a pas employé un ton menaçant, qu'il m'a expliqué carrément sa position, et que la conversation s'est déroulée dans une atmosphère fort sympathique."

M. Cloutier a convoqué pour ce matin une nouvelle assemblée, et il semble que, malgré l'intervention du ministre, les étudiants se mettront en grève cet après-midi, par solidarité pour leurs confrères des autres écoles. Ils tenteront cependant d'entrer de nouveau en contact avec M. Laporte au cours de la journée.

A la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, les étudiants doivent prendre ce soir un vote de grève, mais les opinions sont partagées et le résultat semble douteux. A la Faculté des Lettres, le Conseil a déjà appuyé en principe la position des grévistes, mais il doit maintenant étudier la possibilité de prendre des mesures concrètes.

D'autre part, les leaders étudiants ont lancé une grande

Voir LAPORTE en p. 6

A Côte-St-Luc, un individu abat un policier qui voulait l'interroger

Un jeune policier de Côte-St-Luc a été grièvement blessé, vers 11 h. hier soir, par un individu qui lui a déchargé un revolver en pleine poitrine. Un suspect a été appréhendé cinq minutes après l'attentat.

L'agent Eugène Tassé, âgé de 24 ans, qui repose dans un état grave à l'hôpital Reine-Elisabeth, a été abattu d'une balle de calibre .22 tirée à bout portant par le conducteur d'une voiture Corvette volée. L'attentat s'est produit à l'intersection de l'avenue Adalbert et du Chemin-de-la-Côte-St-Luc, alors que la victime s'approchait à pied du véhicule suspect et que l'agent George Caldwell, collègue de M. Tassé, était resté dans la voiture utilisée pour la patrouille.

Tandis que le policier blessé s'effondrait sur la chaussée, le bandit démarra à toute vitesse pour tenter de disparaître. Un peu plus loin, croit-on, il aurait décidé d'abandonner la puissante voiture pour continuer à pied. Moins de cinq minutes après l'attentat l'agent Kotiko, de Côte-St-Luc également, arrêta un suspect âgé de 27 ans.

L'agent Eugène Tassé est le second policier de la province qui, en moins de dix jours, est la victime d'un semblable attentat. Lundi dernier, à Russelltown, comté de Châteauguay, le détective Léopold Bergevin, de la Sûreté provinciale, a perdu un doigt sous une rafale de balles tirées par trois suspects qui avaient tenté de forcer un barrage dressé pour intercepter leur voiture également volée. Les trois présumés bandits sont aujourd'hui sous les verrous.



L'agent Eugène Tassé, de la police municipale de Côte-St-Luc

Les Russes ont la permission de naviguer dans les Grands Lacs

par Denis MASSE

Les Etats-Unis ont accueilli favorablement la demande de trois capitaines russes de franchir la Voie maritime du St-Laurent et de naviguer dans les Grands Lacs au cours du mois d'avril prochain. La décision du côté canadien a été prise tard hier soir et les Russes, là encore, jouissent du consentement d'Ottawa.

Il faut rappeler à ce sujet que les trois commandants de vaisseaux soviétiques ont demandé il y a déjà quelque temps la permission d'utiliser la voie maritime pour se rendre dans les Grands Lacs. La réponse des autorités s'est fait attendre plus longtemps que de coutume. Ordinairement, les permissions sont accordées sur présentation d'un formulaire attestant le bon état des appareils de navigation et la responsabilité financière des armateurs.

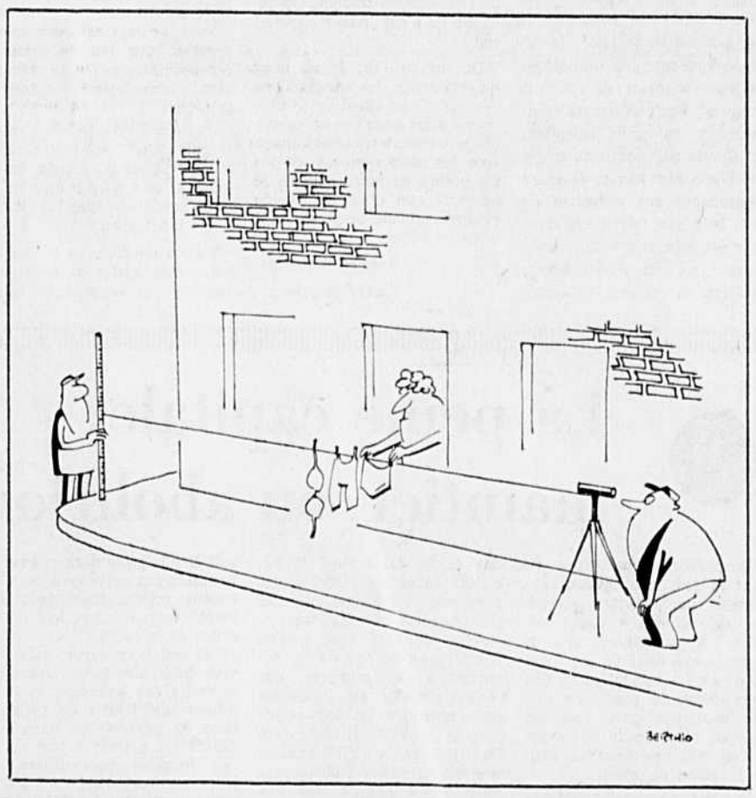
Dans le cas des navires russes, il est indéniable que des points de vue politique sont intervenus et expliquent les délais inhabituels.

L'an dernier, deux navires battant pavillon soviétique ont franchi pour la première fois l'écluse de St-Lambert en direction des Grands Lacs et ont jeté l'ancre à Toronto et Hamilton. Cette fois, l'un des trois navires doit se rendre dans un port en amont du lac Ontario. Aucun des trois cependant ne doit toucher des ports américains.

L'administration de la voie maritime étant conjointe, il faut nécessairement l'assentiment des Américains, même si les navires ne doivent rallier que des ports canadiens. La navigation dans les Grands Lacs relève de l'administration bicéphale.

La demande des Russes a dû être référée au gouvernement canadien mais c'est à l'Administration de la Voie maritime qu'il incombe de donner une réponse. Elle a été communiquée hier soir à Ottawa.

Les permissions sont accordées chaque année aux lignes qui en font la demande, et non pas sur une base permanente.



Le président de l'Association des chefs de police et de pompiers démissionne

par Martin Pronovost

Une querelle intestine, qui durait déjà depuis quelques mois, vient d'éclater au grand jour à l'Association des chefs de police et pompiers de la province de Québec par la démission de son président, M. Paul Charron, le directeur du Service de la police de Jacques-Cartier.

Les raisons qui ont motivé cette démission n'apparaissent pas dans la lettre que M. Charron faisait parvenir à l'administrateur, M. Roger Lemire, mais on croit savoir que le conflit interne de cette Association tourne autour du secrétariat permanent qui fonctionne depuis deux ans à Québec.

D'ailleurs, onze membres actifs de cette Association, dans une lettre adressée au président et datée du 4 mars dernier, jour de démission de M. Charron, invoquent l'article 3 de leur constitution pour qu'une assemblée générale extraordinaire de tous les membres soit convoquée dans les 15 jours, afin de discuter des points suivants :

1 — Etude de l'état financier du secrétariat permanent;
2 — Etude des conditions d'emploi du personnel du secrétariat;
3 — Etude des modalités du bail entre la Caisse populaire Notre-Dame du Chemin et l'Association (où sont logés les bureaux présentement);
4 — Etude des termes de l'achat de l'ameublement de ladite Caisse populaire par l'Association;
5 — Etude du contrat d'emprunt d'une somme de $1,500 de cette Caisse populaire par le secrétariat permanent de l'Association;
6 — Etude des déductions à la source à payer par le secrétariat permanent;
7 — Etude de l'achat et paiement de l'équipement de bureau par le secrétariat permanent;
8 — Etude des dépenses passées, présentes et futures du secrétariat permanent.

Nous avons appris que les dirigeants de l'Association des chefs de police prenaient les dispositions nécessaires à la tenue d'une telle assemblée générale extraordinaire. Celle-ci se tiendra probablement le 26 mars prochain, soit à Drummondville, si la chose est possible, soit à Granby.

Les pétitionnaires spécifient que leur demande est basée sur le rapport financier présenté le 30 novembre dernier par M. Paul Doray, c.a., de la firme Doray, Routhier & Cie, auditeurs de l'Association.

Le démissionnaire refuse de parler

M. Paul Charron a refusé hier de rendre publiques les raisons qui motivent son départ. "Pour le moment, a-t-il dit, je démissionne pour des raisons personnelles. Plus tard, en temps et lieu, j'expliquerai mon geste avec force détails".

Par ailleurs, nous avons appris que le coût d'entretien d'un secrétariat permanent à Québec dépassait de beaucoup les prévisions fixées il y a deux ans.

Selon un porte-parole du conseil exécutif, l'Association aurait englouti plus de $10,000 depuis juin 1964 alors que l'ancien système rapportait des bénéfices annuellement.

Il est donc facile de prévoir que la prochaine assemblée générale du 26 mars réunira la presque totalité des membres (380).

Hier après-midi, deux chefs de police de la partie ouest de l'Ile de Montréal ont présenté une pétition portant 55 signatures de chefs de police au démissionnaire. Les signataires demandent au président Paul Charron de ne pas démissionner immédiatement.

Il semble que le président démissionnaire ait l'appui de la majorité des membres de la section de Montréal.



M. Paul Charron, directeur de police de Jacques-Cartier

Smart nie avoir participé au hold-up de St-Hyacinthe

par Maurice Morin

Leonard Smart, âgé de 38 ans, électricien de son état, "domicilié" présentement au pénitencier de Kingston, Ontario, a nié avoir participé, déguisé en prêtre, au vol à main armée de $133,000 perpétré, le 17 janvier 1961, dans les locaux de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins, à St-Hyacinthe.

Mais ce récidiviste invétéré (il a dit que sa première condamnation remontait à 1945) a déclaré avoir commis un hold-up de $65,000 dans une bijouterie du centre de la métropole, mais il n'a pu dire dans quelle rue, quelques semaines avant le vol à St-Hyacinthe.

Et ce vol qu'il avait commis avec un autre individu dont il ne se rappelle pas le nom, non plus, il l'avait perpétré à la demande de Keith (Rocky) Pearson qui lui avait ensuite remis la somme de $18,000.

On sait que Pearson, un roi de la pègre, est mort assassiné dans son bureau du Chemin Chambly, à Jacques-Cartier, en juin 1961. Et, au dire de Smart, Pearson voulait à un certain moment "contrôler le monde de la pègre à Montréal et dans les environs".

Smart, qui a aussi admis s'être servi dans le passé, des noms de Spencer, Patrick, Dingman, Lumumba et Mercier, a été le dernier témoin de la défense, son propre témoin, hier après-midi.

Samedi, il en avait fait entendre une douzaine et, hier il devait en faire déposer une vingtaine d'autres, mais ils n'ont pas été entendus.

Smart, qui purge présentement une peine de huit ans et demi pour un vol à main armée commis à St. Thomas, Ontario, s'est défendu seul. . . ayant refusé l'assistance d'un avocat, depuis le début de son procès aux Assises, le lundi 28 février dernier.

Il a passé la journée d'hier dans la boite aux témoins. Après avoir relaté dans ses moindres détails les différentes phases de sa vie depuis 1960, alors qu'il quittait le pénitencier de St-Vincent-de-Paul. . . jusqu'à hier, Smart n'a fait qu'effleurer, peut-on dire, l'incident du vol de St-Hyacinthe jusqu'à ce que Me Bruno-J. Pateras, procureur de la Couronne, le contre-interroge sur la journée du 17 janvier 1961.

Le procès se déroule sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno, en présence de 12

Voir SMART en p. 6

FAITS divers

Hold-up de $20,000 dans un bureau de la gare Centrale

Deux bandits ont fait main basse sur une somme approximative de $20,000, peu après midi hier, au cours d'un audacieux hold-up, perpétré à la gare Centrale, dans l'ouest de la métropole.

Pour ce faire, ils ont fait irruption dans le local 250, qui loge une succursale du "Credit Union CN", dont le bureau-chef est à Pointe-St-Charles.

Le visage caché derrière un foulard noir et tenant à la main un revolver également noir, les voleurs ont rapidement maîtrisé l'employé, M. Harold Neil McKenzie, âgé de 66 ans, qui se trouvait seul sur les lieux.

Les bandits ont solidement ligoté l'employé sur une chaise avant de s'enfuir avec une serviette de cuir brun qui contenait environ $20,000 en billets de banque, de même que trois cartes du "Credit Union CN".

On ignore de quelle façon les voleurs ont pris la fuite.

Voir FAITS DIVERS en page 6

DODGE
CHRYSLER
VALIANT
CORONET
SIMCA
CAMIONS

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT VEND MOINS CHER

AUTOS USAGÉES Dependable

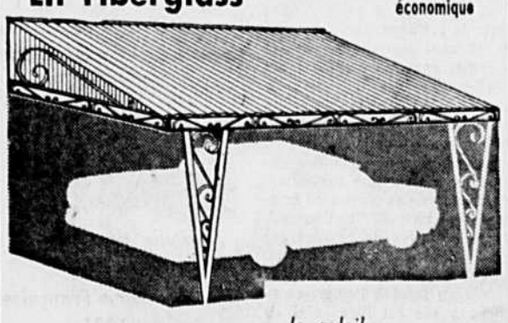
Vaste terrain d'autos usagées

Longueuil AUTOMOBILE LTÉE
268 O. St. Charles; Longueuil — 674-1571

MEDARD DENIGER, PRES.

Location à court et long termes 674-4921

"CARPORT"
WEATHER VANE
En Fiberglass Décoratif économique



PROTECTION CONTRE le soleil la neige le givre la glace

INSTALLE MAINTENANT PAYABLE PLUS TARD

Auvents Weather-Vane
3055, ave Verdun,
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P. me fournir tous les renseignements et votre offre de paiements différés.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
TEL. .....
☐ "Carport"
☐ Auvents
☐ Portes
☐ Fenêtres
☐ "Clapboard" d'aluminium

NOUVELLE ADRESSE
6741
ST-HUBERT

Paul-E Talbot Bachelier en optométrie

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

L'achat d'un cadeau n'est plus un problème,

QUAND CN CONNAIT

Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.
la maison par excellence

765 rue BEAUBIEN Tél. 274-6529
(Près St-Hubert)

IMPORTATION d'Allemagne de l'Ouest



L'homme soucieux de son élégance et de son confort sera enchanté en chaussant ce superbe soulier Dorndorf offert en brun derby découpé de noir ou entièrement noir.

$32.00

Nous honorons la carte Credico.

F.X. LA SALLE & FILS INC.
580 est, Ste-Catherine • 6575 rue St-Hubert
844-2642 273-1515

Nouveau mandat aux membres de la Corporation des habitations Jeanne-Mance

Le comité exécutif a résolu hier de recommander au conseil municipal de renouveler le mandat de deux ans des membres de la Corporation des habitations Jeanne-Mance.

C'est ainsi que seront nommés de nouveau: M. Emile Désorcy, président, Mme R.G. Gilbride, vice-présidente, ainsi que M. Paul Côté, Mme E. Letellier de St-Just, MM. Joe Dunne, René Dupont et Bernard Grégoire.

Au moins quatre des sept membres n'habitent pas Montréal.

M. Désorcy et Mme Letellier de St-Just demeurent à Outremont, Mme Gilbride à Montréal-Ouest, et M. Côté à Saint-Laurent.

MM. Grégoire et René Dupont (ce dernier est aussi membre du nouveau comité d'arbitrage du "Code du logement) sont domiciliés à Montréal même.

Quant à M. Dunne, il a un bureau au 760, square Victoria.

Le conseil municipal a récemment exigé que les quatre membres du comité d'arbitrage du code du logement soient des résidents de Montréal.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Famille jetée sur le pavé à Lachine

Plus de trente pompiers ont lutté durant plus d'une heure, hier soir, pour maîtriser un incendie qui a complètement détruit la maison située au 720 de la 38e Avenue, à Lachine.

La violence du brasier a nécessité deux alertes et l'emploi de quatre jets d'eau, mais tous les occupants du logement dévasté, à savoir M. Rémi Beauchamp, sa femme et leurs quatre enfants, en sont sortis indemnes.

Les causes du sinistre n'ont pas été déterminées.

Arrestation de 19 adolescents

Depuis le 1er février dernier les agents du service de sécurité du Canadien Pacific ont effectué l'arrestation de 19 adolescents et d'un adulte relativement aux vols avec effraction commis dans 30 wagons de marchandises qui étaient stationnés dans la cour de triage d'Hochelaga.

Douze de ces jeunes gens ont admis leur culpabilité à ces vols ainsi qu'au dommage à la propriété et ils ont été condamnés à des sentences variées.

Les autres comparaîtront sous peu à la Cour de Bien-Etre social pour répondre aux mêmes accusations.

Vols à main armée

Les policiers du poste no 4 soupçonnent un jeune homme de vingt ans d'être l'auteur de deux vols à main armée commis coup sur coup, hier après-midi, rue Ste-Catherine, à l'est du boul St-Laurent, le premier à 3 h. 25 et le second vingt minutes plus tard.

Dans les deux cas, le suspect a été décrit comme un jeune homme blond, portant pantalon noir et manteau de cuir.

En premier lieu, il a fait irruption au 1346 est de la rue Ste-Catherine, chez Louise et Rachelle Coiffure, où il s'est fait remettre l'argent de la caisse, soit environ $30, par la copropriétaire, Mlle Louise Lanielle. Le bandit a alors fait volte-face, quittant les lieux d'un pas on ne peut plus nonchalant et faisant un peu de "lèche-vitrine" avant de disparaître.

Et, à 3 h. 45, le même voleur entrait au 1666 est de la même rue, soit à la pâtisserie A. St-Georges, où il s'est fait remettre $40 par un employé du nom de Robert Hunter. Cette fois, comme au cours du premier hold-up, le suspect simulait être en possession d'un revolver, mais il n'a pas été établi avec certitude qu'il en avait un.

Ouvrier grièvement blessé dans une chute de 60 pieds

Un jeune homme de 23 ans, M. Raymond Laforge, du 4792 rue Adam, appt 2, a été grièvement blessé, vers 6 h. hier soir, en tombant d'une hauteur de 60 pieds, sur un chantier de la route transcanadienne, dans la cour de triage Turcot, à la hauteur du Chemin St-Paul.

M. Raymond Laforge, un employé de Janin Construction, travaillait au sommet d'un pilier destiné à supporter un viaduc, quand il perdit pied et s'écrasa au sol.

Souffrant de fractures multiples, il a été transporté à l'hôpital Queen Elizabeth dans l'auto-ambulance 13-15 de la police. Sn état est jugé très critique.

Cet accident est survenu à proximité du saut-de-mouton Turcot, où sept ouvriers avaient été tués dans l'effondrement de formes dans lesquelles on était en train de couler du béton.

Comparution de Karl Kyling

Karl Kyling, l'un des trois individus arrêtés la semaine dernière relativement à la fusillade avec des policiers provinciaux à Russeltown dans le comté de Châteauguay, a comparu peu avant midi au Palais de Justice de Valleyfield afin de répondre à deux accusations de tentatives de meurtre, de possession d'arme à feu et possession d'auto volée.

Le frère de l'accusé, Warner, comparaîtra un peu plus tard. En attendant, il est traité pour une fracture à la mâchoire. Le premier du trio capturé a comparu à Valleyfield la semaine dernière pour répondre des mêmes accusations.

23 employés de H.-B. La Grenade encore en grève

Les employés de H.-B. La Grenade Ltée qui se sont mis en grève le 26 avril 1965 poursuivent toujours leur arrêt de travail dans le calme, sans incident, avec l'espoir que les pourparlers pourront bientôt reprendre.

Il reste encore 23 grévistes sur les 64 qui avaient débrayé il y a près d'un an.

Durant cette longue période de piquetage, ces grévistes ont reçu à différentes reprises l'appui d'autres groupes de syndiqués et de divers mouvements.

Il a été révélé que d'autres piquetages massifs auraient lieu sous peu.

Découverte d'une sixième victime du caisson de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES, (PC) — Grace à d'intensives recherches, menées par une équipe à l'emploi de la compagnie McNamara, on a réussi hier en fin d'après-midi à remonter le cadavre d'une des six victimes encore emprisonnées dans le caisson M-2 du futur pont de Trois-Rivières.

Le corps pétrifié n'a pas encore été identifié. Il s'agirait de Laurier Gagnon, de Hull, ou de John Henry Muise, de Montréal.

Les recherches se poursuivent dans le but de retrouver les cinq autres victimes, qui ont perdu la vie à la suite d'une explosion survenue sur les chantiers du pont le 7 septembre 1965.

LAPORTE

SUITE DE LA PAGE 3

campagne d'opinion dans le monde artistique de la province. Ils ont déjà obtenu l'appui de la Société d'éducation par l'art, qui a adressé au ministre de l'Education M. Gérin-Lajoie une lettre de protestation au sujet du mandat du Comité d'étude sur l'enseignement des arts.

Ils ont aussi demandé la collaboration de l'Union des artistes et il semble que son président, M. Pierre Boucher, assistera à une réunion des grévistes cet après-midi.

Divers autres organismes intéressés plus ou moins directement par ce problème ont été pressentis, il est même possible que toute l'affaire rebondisse d'ici peu sur le plancher de l'Assemblée législative.

Car soulignent les étudiants, ce n'est pas une question qui touche seulement les élèves des écoles d'art. Elle doit aussi occuper tous ceux qui se préoccupent de l'avancement des arts au Québec.

SMART

SUITE DE LA PAGE 3

jurés de langue anglaise.

Un verdict est attendu à la fin de la journée.

C'est en contre-interrogatoire que Smart a admis avoir un casier judiciaire... volumineux, avoir fait partie du gang de Pearson à la demande d'Eddie Callaghan.

Callaghan, actuellement détenu dans une prison du Vermont, aux Etats-Unis, est mentionné dans l'acte d'accusation touchant la conspiration en rapport avec le vol de St-Hyacinthe, mais il n'a pas été accusé formellement et l'on ne croit pas qu'il soit appelé à subir son procès... mais il a été interrogé par une Commission rogatoire et il a déclaré que Smart avait participé au vol de St-Hyacinthe.

Un autre bagnard, Jean-Louis (Bijou) Piché, condamné, lui, à cinq ans de pénitencier pour sa participation audit vol, témoin-vedette de la Couronne au procès de Smart, avait déclaré que Smart, vêtu d'une soutane de prêtre avait pénétré dans la banque... revolver au poing.

Il n'a pas eu la "chance" de participer au vol...

A un certain moment, pendant le contre-interrogatoire de Me Pateras, Smart, après avoir affirmé qu'il n'avait pas participé au vol de St-Hyacinthe, a affirmé "qu'il n'avait pas eu la "chance" d'y participer... mais que, si cette "chance" lui avait été donnée, il l'aurait "prise".

Il a ensuite déclaré "que Callaghan et Piché étaient des menteurs... que les témoins de la Couronne, tout particulièrement les employés de la banque qui l'avaient positivement identifié, étaient dans l'erreur... qu'ils s'étaient trompés".

Le témoin-inculpé a aussi parlé de l'achat d'un camion, véhicule qu'il avait acheté toujours à la demande de Pearson ... sous le nom d'emprunt de Jean Mercier.

Or, la Couronne avait mis en preuve que ce camion avait été utilisé pour masquer l'intérieur de la banque, au moment où le hold-up a été commis.

"J'ai appris après le coup, a ponctué Smart, que ce véhicule avait servi au hold-up".

Smart a parlé de ses "voyages" aux Etats-Unis, au Mexique, de ses démêlés avec la Justice américaine et la Justice canadienne, a raconté comment le vol commis dans la bijouterie de Montréal avait été conçu, perpétré. A un certain moment, il a affirmé avoir été brûlé au visage, mais ne pas se souvenir dans quelle circonstance et avoir été hospitalisé plusieurs jours. Mais, lorsque Me Pateras lui a demandé "si ce n'était pas vrai qu'il s'était brûlé... en tentant de mettre le feu à la maison d'un nommé Jasco." Smart a affirmé "qu'il n'avait jamais mis le feu . . . nulle part". Enfin, il a dit que Pearson, de son vivant, s'occupait de construction, d'immeuble... et aussi de politique.

Et ses derniers mots ont été : "Moi, je sais que je ne me trouvais pas à St-Hyacinthe le 17 janvier 1961."

ANNONCE

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Comment se fait-il que des millions de gens choisissent La Métropolitaine et qu'aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens?



Vous pouvez obtenir de l'assurance-vie de deux manières fondamentales: par l'entremise d'un *groupe* (à votre lieu de travail, par exemple)—ou par choix *particulier*.

Des millions de Canadiens nous ont choisis—aucune autre compagnie n'assure autant de personnes. En outre, plus de 3,800 entreprises canadiennes se sont adressées à nous pour assurer leurs employés.

Comment cela se fait-il? Il y a une foule de raisons:

Votre assurance-vie de La Métropolitaine pourrait vous rapporter 20p. 100 de plus en espèces, selon la manière dont les paiements sont versés.

Nos représentants expérimentés, travaillant à plein temps —ils sont plus de 2,100—ont reçu une formation leur permettant de s'occuper vraiment de vous.

La réputée Vérification de la Sécurité Familiale que pratique La Métropolitaine, et qui consiste en un relevé confidentiel, effectué gratuitement, vous permet d'avoir, au sujet de la sécurité pécuniaire de votre famille, une idée plus précise que vous en ayez jamais eue auparavant. (Cette vérification vous fera peut-être découvrir des biens dont vous ne soupçonniez même pas l'existence.)

Voyez le conseiller de La Métropolitaine. Il n'y a aucune obligation . . . *sauf envers les êtres qui vous sont chers.*

Des millions de gens choisissent La Métropolitaine

—Aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens.





bon voyage! à bon compte! avec les tarifs rouge, blanc et bleu

Par le CN, vous voyagez à bon compte, surtout les jours de tarif Rouge! Et le confort du train est incomparable. Vous vous détendez dans un fauteuil moelleux, à dossier inclinable. Vous mangez dans l'ambiance d'un grand restaurant (le repas est inclus dans le prix du billet de voiture-lits ou de voiture-salon). Vous pouvez dormir dans un lit douillet. Demandez un exemplaire du calendrier des tarifs Rouge, Blanc et Bleu: il vous indique les jours où vous pouvez voyager à meilleur compte. Consultez l'agent de voyage accrédité par le CN ou le bureau des ventes du CN.

CN

bon repas
bon repos
bon prix

Exemples d'aubaines du tarif Rouge
(en voiture-coach)

de Montréal à:	
Moncton	$12.50
Ottawa	$ 2.90
Toronto	$ 8.00
Winnipeg	$23.00
Vancouver	$43.00

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

L'UCC veut une "pension spéciale" pour les cultivateurs qui doivent quitter leurs terres

par Gilles Daoust

QUEBEC. — L'Union catholique des cultivateurs a remis hier au gouvernement son mémoire annuel, au cours d'une rencontre qui s'est déroulée entre le président de cet organisme, M. Lionel Sorel, et le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage.

M. Sorel a expliqué que le mémoire, en raison d'autres rapports plus élaborés qui seront soumis prochainement à la Commission royale d'enquête sur l'Agriculture, se voulait succinct mais rempli de mesures urgentes auxquelles le gouvernement devrait porter une attention immédiate.

Parmi ces mesures urgentes à étudier, l'UCC mentionne : le syndicalisme agricole, la politique d'aide spéciale pour les cultivateurs qui quittent l'agriculture, l'établissement et l'aménagement des fermes, une politique provinciale de prix, la formation d'un comité consultatif provincial de l'ARDA.

Il y a longtemps que l'UCC parle de syndicalisme agricole et dans son mémoire remis hier, elle propose un projet de loi détaillé que le gouvernement pourrait adopter.

L'Union catholique des cultivateurs a demandé également au gouvernement québécois d'accorder une "pension spéciale" aux cultivateurs âgés de 50 ans ou davantage qui doivent quitter leurs terres parce qu'elles ne sont pas viables.

"Le montant de cette pension, déclare le mémoire de l'UCC, devrait être supérieur à ce que recevra normalement le travailleur moyen du Québec par le régime de rentes et la pension de vieillesse parce qu'il s'agit de personnes défavorisées qui n'ont pas pu préparer d'aucune façon leur retraite".

Reconnaissance syndicale

La priorité relative à la reconnaissance syndicale, dit l'UCC, doit être considérée dès la prochaine session sous forme de législation si l'on veut que le syndicalisme agricole continue à jouer pleinement son rôle.

L'UCC déclare dans son mémoire que les derniers amendements apportés à la Loi des marchés agricoles du Québec ont grandement accru le rôle que peut jouer le cultivateur dans la mise en marché ordonnée de ses produits.

"Mais le problème du syndicalisme agricole demeure entier à bien des points de vue, dit l'UCC. Ce syndicalisme doit pouvoir se retrouver dans des cadres juridiques adaptés à ses besoins. Il ne peut plus opérer selon la Loi des syndicats professionnels.

Dans un mémoire soumis l'an dernier, l'UCC avait affirmé qu'elle soumettrait bientôt un projet de loi qui rendrait possible une véritable action syndicale en agriculture, une loi qui permettrait aux cultivateurs de se donner des structures syndicales appropriées et de les maintenir.

"Les syndicats de producteurs et leur fédération, disait l'UCC, se verraient confier des pouvoirs de contingentement, de retenue syndicale pour tous les producteurs, de représentation et de négociation tant au niveau des acheteurs qu'au niveau de l'Etat."



Exclusif à LA PRESSE

Le mémoire de l'UCC

L'atmosphère était plus cordiale que les années passées, hier, lors de la présentation par le président Lionel Sorel, à gauche, du mémoire annuel de l'Union catholique des cultivateurs au premier ministre Lesage et au ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, à droite.

Les relations entre le gouvernement et la CSN s'enveniment

par Claude Turcotte

QUEBEC. — Le dialogue entre le ministère de l'Education et le gouvernement d'une part, et la Confédération des syndicats nationaux d'autre part, se poursuit sur un ton élevé et l'humeur n'est pas propice aux compliments.

Tard hier soir, le secrétaire-général de la CSN remettait un communiqué dans lequel il était uniquement question du ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie.

"Il n'est pas possible d'admettre, dans une période aussi difficile pour l'éducation, qu'un ministre peut passer son temps à faire de la propagande pour présenter encore de nouvelles réformes au public, alors que sur le plan de l'exécution des réformes en vigueur, ce même ministre est à la merci du Conseil de la trésorerie, de la Commission de la fonction publique, du ministère des Finances, d'un comité ministériel, dont il ne fait même pas partie.

La déclaration de M. Robert Sauvé est évidemment une réponse aux propos que M. Gérin-Lajoie tenait en fin de semaine à Rouyn.

Le ministre avait alors déclaré que les problèmes des relations entre le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec et le gouvernement ne relevaient pas de lui, mais de tout le cabinet provincial et plus particulièrement d'un comité de ministres, composé de MM. Carrier Fortin, Eric Kierans et René Lévesque.

La grève des Beau-Arts

M. Sauvé a fait également allusion à un autre commentaire du ministre, au sujet cette fois des étudiants des Beaux-arts. "Arrangez-vous!" aurait-il dit, selon le porte-parole de la CSN.

"Décidément, l'honorable Gérin-Lajoie est un garçon habile. Après avoir en différentes circonstances fait passer les élèves pour des ingrats, les parents pour des irresponsables, les commissaires d'écoles pour des incompétents et les professeurs pour des conspirateurs, il vient de se trouver une nouvelle excuse.

Depuis vendredi dernier, les commentaires de la CSN à l'endroit de l'Etat se font de plus en plus violents, comme on semble remarquer un raidissement chez la parie patronale.

Quoi qu'il en soit, M. Sauvé pense qu'il faut se poser la question suivante: "M. Gérin-Lajoie est-il absent du comité spécial du cabinet qui s'occupe des négociations de la fonction publique, parce que le premier ministre Jean Lesage ne veut pas le voir là ou parce que le ministre aime autant ne pas en faire partie ?

Le secrétaire-général de la CSN s'interroge également sur "le but d'un tel charivari administratif".

Il a affirmé en effet que "le ministre de l'Education a fait en fin de semaine la démonstration de l'incohérence et de l'inconscience administrative, qui règnent non seulement à son ministère mais, ce qui est encore pire, dans les relations entre son ministère, les autres ministères et le cabinet provincial.

"Inconscience premièrement dans son propre ministère, a dit M. Sauvé, parce que lorsque le ministre déclare que le salaire des professeurs ne peut être fixé tant que le gouvernement ignore leurs qualifications professionnelles, il est évident que cela fait partie des chinoiseries administratives, qui paralysent la classification.

"Le sous-ministre actuel du ministère de l'Education, Arthur Tremblay, dans son volumineux rapport sur l'enseignement spécialisé a dénoncé le mode de classification, il y a déjà quatre ans.

"Cette histoire est d'une complexité inimaginable. Je ne tenterai pas ici d'en faire l'explication.

M. Sauvé a rapporté toutefois quelques exemples, dont celui-ci: En septembre 1965, un comité du ministère prenait la décision de modifier une norme. Le 28 octobre, une lettre émanant du secrétaire du comité et adressée à la commission de la fonction publique demandait l'autorisation d'amender la dite norme.

Le sept janvier 1966, la commission répondait au comité qui avait pris la première décision, en rejetant la norme suggérée.

"Quand on prend six mois pour une pareille affaire, a commenté M. Sauvé, le public peut se demander ce que peut bien signifier le souverain détachement du ministre de l'Education, vis-à-vis des problèmes beaucoup plus graves, à la grandeur du champ de l'éducation.

"Le ministre de l'Education ne peut pas, à notre avis, se tenir continuellement à l'écart des débats qui concernent la marche de l'éducation.

"Il est parfaitement au courant des problèmes des enseignants professionnels depuis déjà des années. C'est pourquoi à notre avis, il doit prendre une part active à leur règlement.

M. Sauvé n'a, par ailleurs, formulé aucun commentaire, quant à l'injonction intérimaire ordonnée hier en Cour supérieure à Québec. Cette mesure légale interdit au SPEQ de déclarer la grève pendant une période, qui va jusqu'au 28 mars.

Syndicat des professeurs de l'université Laval ?

QUEBEC. (PC)—Deux membres du corps professoral de l'Université Laval se sont prononcés lundi en faveur de la syndicalisation des professeurs d'université tandis qu'un troisième s'y est opposé lors d'un colloque qui s'est tenu dans les cadres de la "semaine syndicale" qui se déroule présentement sur le campus de Laval.

Cette question qui fut débattue hier entre MM. Jean-Réal Cardin, Marc Giguère — tous deux favorables à l'idée — et M. Louis Berlinguet — opposé — fait aussi l'objet d'un référendum où tous les professeurs sont habilités à voter et dont les résultats seront connus le 22 mars.

D'après MM. Cardin et Giguère, l'association qui représente présentement les professeurs de Laval ne suffit pas car, comme l'a précisé M. Cardin, "le temps est venu d'en arriver à de nouvelles conceptions où l'on réglera les problèmes importants en termes syndicaux."

Cependant, tous deux ont tenu à préciser que la formule devrait être souple et nécessairement adaptée aux exigences de ses adhérants.

MM. Cardin et Giguère sont respectivement professeurs à la faculté des Sciences sociales et à la faculté de Droit.

Quant au Dr Berlinguet, biochimiste, il a manifesté son opposition en affirmant que le syndicalisme ne concorde pas avec le statut de professeur d'université.

Il est d'avis que le syndicalisme pourrait créer des compartiments et que les professeurs plutôt que de se représenter comme tels risqueraient de se voir comme membres de tel ou tel corps professionnel.

Le juge Landreville a touché $117,000 d'une compagnie de gaz sans investir un sou

VANCOUVER (PC) — La commission Rand qui enquête pour déterminer si le juge Léo Landreville peut continuer à siéger comme juge de la Cour suprême d'Ontario, a appris lundi que M. Landreville avait demandé aux deux principaux promoteurs de la compagnie de gaz s'il devait accepter sa nomination au poste de juge au moment où elle lui a été offerte en 1956.

M. C. Spencer Clark, financier de Seattle, Washington, qui était alors vice-président exécutif de la Northern Ontario Natural Gas, a déclaré qu'il avait conseillé à M. Landreville d'accepter le poste de juge plutôt que d'attendre un emploi possible comme directeur de la compagnie.

Le juge Landreville était maire de Sudbury, en Ontario, quand la NONG, en 1956, a obtenu la franchise pour la distribution du gaz dans cette ville. Après sa nomination sur le banc, il a reçu 7,500 actions de la compagnie, d'où il a retiré $117,000 sans avoir investi aucun argent.

M. Ivan C. Rand, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, a commencé lundi la tenue d'une enquête judiciaire du gouvernement fédéral pour déterminer si le juge Landreville est coupable de mauvaise conduite ou si la transaction le disqualifie pour remplir ses fonctions judiciaires.

M. Clark, maintenant président du conseil d'administration de la Northern and Central Gas, comme la NONG est maintenant nommée, a déclaré à l'enquête qu'il avait été question que M. Landreville entre au service de la compagnie à l'expiration de son terme à la mairie en 1956 et il a raconté que pour cette raison, on lui avait offert 10,000 actions de NONG au prix de $2.50 l'action, prix inférieur au marché, après que la franchise eut été approuvée au mois de juillet 1956.

C'était sensiblement les mêmes termes que ceux offerts aux actionnaires, a-t-il déclaré.

Questions

Au cours du même mois, a déclaré le financier, le maire Landreville s'est entretenu avec lui et M. Ralph K. Farris, de Vancouver, alors président de NONG, et leur a révélé qu'on lui avait offert un poste de juge en Ontario et il leur avait demandé ce qu'ils en pensaient.

"J'ai pensé que c'était là une curieuse question de la part d'un homme du rang de M. Landreville", a déclaré M. Clark, alors que M. Landreville écoutait son témoignage. Il a déclaré que M. Landreville s'était informé s'il devait accepter sa nomination sur le banc ou la refuser en raison de son avenir possible avec NONG.

"Je lui ai conseillé de se baser sur le vieux précepte qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", a déclaré M. Clark. A ce moment, l'avenir de NONG était incertain. Il a cité M. Landreville qui aurait dit : "Si j'accepte, qu'arrivera-t-il à mon option ?"

"M. Landreville, il s'agit d'un engagement de notre compagnie et de ma part et nous le tiendrons," aurait répondu M. Clark au futur juge.

Répondant plus tard aux questions du procureur de la commission, Me W. G. Morrow, d'Edmonton, M. Clark a déclaré : "Nous avons toujours trouvé qu'il était prêt à coopérer mais toujours avec le bien de la communauté en vue," a-t-il déclaré. Certains de ses associés nous mettaient continuellement des bâtons dans les roues ce qui, d'après nous, n'était pas dans l'intérêt de la ville. Il désirait simplement s'assurer que tout était fait comme il fallait."

Le problème de la bibliothèque de l'Université de Montréal est devenu prioritaire — L'AGEUM

par André Luchaire

"Les bibliothèques sont des instruments primordiaux pour les professeurs, les chercheurs et les étudiants — or la "tragique pauvreté de la bibliothèque de l'Université de Montréal est un fait qui a été souligné, entre autres, par le Rapport Parent, et dans 10 ans la crise déjà grave, le sera doublement..."

"Voilà pourquoi l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal a fait préparer et présente maintenant au public un rapport spécial sur ce problème, a déclaré M. Michel Pelletier, président de l'AGEUM, au cours d'une conférence de presse convoquée dans un salon du Centre social de l'Université de Montréal hier après-midi, en présence de M. Guy Sarrazin, enquêteur, auteur du volumineux rapport de 108 pages.

Le rapport a été présenté privément à l'administration de l'université il y a deux semaines environ.

"L'attitude des autorités, en particulier celle du recteur M. Gaudry, à la réception de ce rapport, a été sympathique" de déclarer M. Michel Pelletier.

M. Michel Pelletier a d'autre part précisé que si l'AGEUM demandait une enquête publique c'était, en outre la raison de l'importance directe ou indirecte des bibliothèques pour l'ensemble de la communauté canadienne-français», parce que des fonds considérables étaient en jeu, si l'on en juge, par exemple, par le montant des investissements prévus à l'université McGill dans ce domaine, et qui se chiffrent par $1,000,000.

Le rapport demande en outre que l'enquête soit menée par des "spécialistes extérieurs" — c'est à dire par des "bibliothéconomes" (c'est ainsi que l'on nomme les professionnels de la conservation des archives et bibliothèques:: "il ne faut pas, en effet, que ces spécialistes aient un point de vue trop intérieur du problème" de souligner M. Michel Pelletier. Mais il faut que ce soient des spécialistes qui fassent l'enquête, et élaborent un plan précis à 10 ou 20 ans de portée.

"Il est clair que l'Université de Montréal n'a pas de plan précis, ni du point de vue des collections, ni du point de vue des locaux — pensez qu'aucun bâtiment à usage de bibliothèque n'est prévu avant l'an 2000 !..."

Désintéressement général pour la recherche

M. Michel Pelletier a d'autre part mentionné un autre aspect singulièrement grave du problème : le fait même que le problème des bibliothèques laisse à peu près tout le monde indifférent, ou pour le moins inconscient : cette inconscience exprime au fond, de souligner le président de l'AGEUM, un "désintéressement général au niveau de la recherche".

Or "nous sommes tous touchés par cette déficience au niveau de la recherche" car elle signifie "une compétence moindre — précisément cette compétence dont le Québec a tant besoin".

Le rapport proprement dit est de 40 pages et comprend un avant-propos, et une introduction — contenant en particulier des extraits du Rapport Parent —, puis quatre chapitres : les statistiques — le budget — la collection, l'accessibilité, les locaux et les services, — le personnel.

De nombreux appendices contiennent des statistiques comparées sur les bibliothèques du Canada, et sur celle de l'Université de Montréal en particulier, ainsi que quelques articles consacrés à la question depuis octobre dernier.

Les principaux points du rapport

Nous donnons ci-dessous, tels que résumés par un communiqué de l'AGEUM, les principaux points de ce rapport :

"La bibliothèque, instrument indispensable au service de la recherche, s'avère, par le fait même, une des arêtes essentielles de l'Université. Or,

— la relation existant actuellement entre l'Université et sa bibliothèque ne semble pas répondre à des normes professionnelles; il y aurait lieu de prévoir un statut renouvelé du responsable de la bibliothèque, qui avec un comité de professionnels et d'usagers (professeurs et étudiants), pourrait planifier le développement de la bibliothèque, dépendre directement des plus hautes instances de l'Université et faire partie de tous les corps où celle-ci formule sa politique en matière d'éducation;

— tandis que l'Université de Waterloo dépensait $162.23 par étudiants pour sa bibliothèque en 1960-61, l'Université de Montréal a dépensé $130.00 par étudiant en 1965-66 ;

— des $600,000 votés l'an dernier au Bureau des Gouverneurs $200,000 environ semblent avoir été effectivement dépensés, et il n'est pas assuré que l'effort financier se poursuivra au rythme observé depuis deux ou trois ans ;

— depuis 1961-62, l'Université de Montréal a reçu deux fois moins de subventions que Laval de la part du gouvernement : dans ce contexte, les récentes coupures gouvernementales posent d'une façon dramatique le problème des besoins de l'Université ;

— tandis que le minimum de livres reconnu pour les bibliothèques universitaires est de 1,500,000 volumes, nous n'en possédons que le tiers, et au rythme actuel d'accroissement depuis quelques années, il faudrait attendre jusqu'en 1992 pour avoir ce minimum ;

— tandis qu'il est reconnu, en milieu universitaire, que l'ensemble de la collection doit être à la disposition immédiate des professeurs et des étudiants, à peine 10% de ces derniers peuvent y avoir accès directement dans des locaux par ailleurs inadéquats ;

— tandis qu'un bâtiment spécial de la bibliothèque occupant un poste-clé sur le Campus s'avérerait indispensable, la construction de ce bâtiment n'est pas envisagée avant l'an 2000; par ailleurs, l'ensemble des étudiants ne peuvent sérieusement compter sur aucun local sur le Campus pour pouvoir étudier sérieusement ;

— tandis qu'il faudrait plus de 37 bibliothécaires professionnels, nous n'en avons que 28; par ailleurs, les conditions de travail à la bibliothèque et la situation générale de celle-ci causent une instabilité du personnel, si bien qu'environ 10 personnes quittent chaque année.



photo LA PRESSE

Urgence à la bibliothèque

Le président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, M. Michel Pelletier, et l'enquêteur Guy Sarrazin, à droite, discutent avec les représentants de la presse montréalaise du mémoire présenté au conseil d'administration de l'AGEUM par le comité d'éducation et intitulé "Urgence à la bibliothèque".

L'Université, elle aussi est d'avis qu'il existe un retard considérable

Comme l'AGEUM, la direction de l'Université de Montréal est d'avis, "sans aucun doute", que l'organisation des bibliothèques dans cette maison de haut savoir accuse un retard considérable qu'il faut rattraper.

L'Université souligne dans un communiqué rendu public hier, que ce retard est notamment dû à la jeunesse de la bibliothèque qui n'a que 23 ans d'existence, au manque chronique de crédits et à la rareté du personnel qualifié.

Le communiqué note qu'il n'existe qu'une seule école de bibliothéconomie de langue française au Canada, et qu'elle dépend de l'Université de Montréal.

Le problème des locaux est aussi crucial; la direction de l'Université rappelle que les plans de l'immeuble principal ont été faits en 1928 et pourtant l'aménagement du magasin de livres pour la tour n'a été terminé qu'en 1964.

"Les autorités de l'Université de Montréal, enchaine le communiqué, sont conscientes des problèmes particuliers et des lacunes des bibliothèques et ont entrepris depuis quelques années un programme accéléré d'expansion. Il convient de faire le point de ces efforts à l'aide de données statistiques précises et récentes.

Une bibliothèque d'université, reconnait la direction, est un instrument essentiel d'enseignement et de recherche.

Il faut maintenant parler des bibliothèques de l'Université de Montréal car, surtout depuis trois ans, un effort de décentralisation a été entrepris afin de permetre la constitution de bibliothèques spécialisées par secteur et plus facilement accessibles aux étudiants.

Aussi en considérant l'effort financier de l'Université dans ce domaine il ne convient plus d'analyser uniquement la situation de la bibliothèque centrale qui, avec ses 500,000 volumes, demeure évidemment la principale mais il faut tenir compte également des bibliothèques spécialisées (près d'une quinzaine) distribuées dans l'Université.

Comparaison avec les autres institutions

En outre, souligne le texte, si l'on tient à comparer les bibliothèques de l'Université avec celles d'autres universités, il est important de se souvenir que les grandes écoles affiliées telles l'Ecole des hautes études commerciales et l'Ecole polytechnique ont chacune des bibliothèques de près de 200,000 volumes.

Cette remarque vaut également pour les bibliothèques des collèges classiques affiliés; les universités nord-américaines par leur faculté des Arts et des sciences dispensent l'enseignement au niveau du baccalauréat ès arts et nécessairement ont besoin de collections plus nombreuses.

Dans les universités anglophones du Canada, ces écoles ont généralement statut de faculté et leurs bibliothèques y sont intégrées.

La direction de l'Université de Montréal rappelle qu'au cours des trois dernières années, de nouvelles bibliothèques spécialisées notamment celles de pharmacie, chimie, biologie, chirurgie dentaire, sciences économiques, philosophie, etc., ont vu le jour et celles existant déjà en médecine, droit, géologie et hygiène ont été réorganisées.

Les locaux ont été améliorés et agrandis, d'une part au niveau des secteurs par l'ouverture ou le réaménagement des salles de lecture des bibliothèques spécialisées, d'autre part part l'agrandissement des magasins de livres dans les étages supérieurs de la tour et l'ouverture de salles de travail pour les chercheurs. Les bibliothèques spécialisées ont permis de dégager la grande salle de lecture de la bibliothèque centrale; les programmes de développement de l'Université prévoient l'aménagement de nouveaux locaux destinés à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants.

Les fonds ordinaires consacrés aux acquisitions sont, cette année, de $216,000, soit trois fois plus qu'en 1959-60. De plus l'Université a cette année, affecté des fonds spéciaux d'un demi million de dollars alors que, de 1943 à 1960, la somme totale des fonds spéciaux s'est chiffrée à $50,000.

La générosité des uns ne compense pas le manque de maturité des autres

— Le président de la section des paroisses

"Le rythme lent des rentrées au cours des trois derniers jours indique, de toute évidence, que la sollicitation dans la section des paroisses est loin de s'effectuer au rythme que nous aurions espéré qu'elle se fit", a déclaré ce matin le président général de la campagne 1966, M. Jules Tourillon.

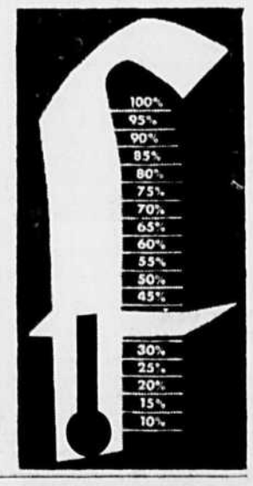
"S'il est impossible pour le moment de jauger exactement la gravité de ce fléchissement, parce qu'hier encore nous étions, à la Fédération, sans nouvelle de plus de la moitié des paroisses du diocèse, soit environ 170, je suis cependant en mesure de déclarer que le succès de la campagne 1966 s'en trouve définitivement compromis...", a jouté M. Tourillon.

M. Tourillon entouré de ses principaux collaborateurs, MM. Gaston Marchand, Paul Chapdeleine et Jacques-P. Villeneuve, a procédé à l'examen des derniers chiffres disponibles, qui s'établissent ainsi : $1,186,-500 de souscriptions recueillies, soit 42 pour cent de l'objectif total de $2,825,000. Il reste un peu moins qu'une semaine avant la fin de la campagne, lundi, le 21.

Par ailleurs, au sein de plusieurs comités paroissiaux disséminés aux quatre coins du diocèse, les responsables s'inquiètent des rapports en provenance des auxiliaires bénévoles chargés de la sollicitation de porte à porte.

A ce sujet, M. Gaston Marchand, président de la section des paroisses de la campagne, a déclaré : "La grande générosité des uns ne compense absolument pas pour le manque de maturité sociale et communautaire des autres... Je ne souhaite à personne d'avoir à recourir à l'une ou l'autre des 35 oeuvres de la Fédération".

Si la Fédération ne rencontre pas son objectif 1966, chacune des 35 oeuvres devra faire face à un terrible déficit qui portera un dur coup au bien-être communautaire du diocèse.



De nouvelles carrières sont créées chaque jour en programmation électronique

Les ordinateurs électroniques peuvent exécuter des tâches mieux et plus vite que nous. Ils ont une mémoire renversante, peuvent jongler avec les chiffres et solutionner des problèmes avec exactitude. C'est pourquoi l'industrie et le commerce se tournent de plus en plus vers l'automation. Pourtant, les ordinateurs ne PEUVENT PAS PENSER. Il leur faut quelqu'un qui pense pour eux... des "PROGRAMMEURS". Les gradués du cours supérieur (de 18 à 45 ans) doués d'imagination et d'un esprit méthodique peuvent devenir d'excellents programmeurs, s'assurer de bons salaires et la stabilité d'emploi. L'Ecole de Cybernétique et de Programmation Inc. vous garantit les meilleures études en programmation à l'aide d'un programme élaboré avec soin, de professeurs compétents, des plus nouveaux manuels et des facilités d'un cours moderne. Plusieurs gradués de l'E.C.P.I. occupent des postes intéressants dans l'industrie et le commerce. Pourquoi pas vous ?

POSTEZ CE COUPON AUJOURD'HUI

L'Ecole de Cybernétique et de Programmation Inc., Dépt. P. 15
1421 Atwater, Montréal

Sans obligation, veuillez me poster des renseignements complets et un test d'aptitude

Nom ..... Années d'études .....

Adresse ..... Tél. .....

Ville ..... Prov. .....

La nouvelle convention collective des plombiers servirait de modèle pour toute l'industrie de la construction

par Jacques Lafrenière

La convention collective qui est intervenue chez les plombiers de Montréal servira apparemment de modèle pour la signature de contrats semblables dans toute l'industrie de la construction.

C'est ce qu'a déclaré hier un des négociateurs du cartel intersyndical FTQ-CSN des métiers généraux de la construction, M. Roger Perreault, gérant du Conseil des métiers de la construction de Montréal (FTQ).

M. Perreault a ajouté que le contrat de travail des plombiers démentit l'affirmation des dirigeants de l'Association (patronale) de la construction de Montréal, à l'effet que les revendications syndicales ne pouvaient être reçues par les employeurs, à cause d'engagements pris antérieurement au moment de l'octroi des soumissions.

"Les maîtres plombiers, qui sont des sous-entrepreneurs, avaient prévu, eux, une hausse des salaires de 15 pour cent pour la première année, puisqu'ils viennent de l'accorder à leurs employés, a dit M. Perreault. Nous en concluons qu'il en a été de même chez tous les entrepreneurs progressifs.

Pas d'inflation

Pour M. Perreault, une autre déclaration de la partie patronale tombe également à l'eau : celle à l'effet que les demandes syndicales conduisaient à l'inflation. Il se demande pourquoi il y aurait danger d'inflation dans un secteur de l'industrie de la construction et pas dans un autre.

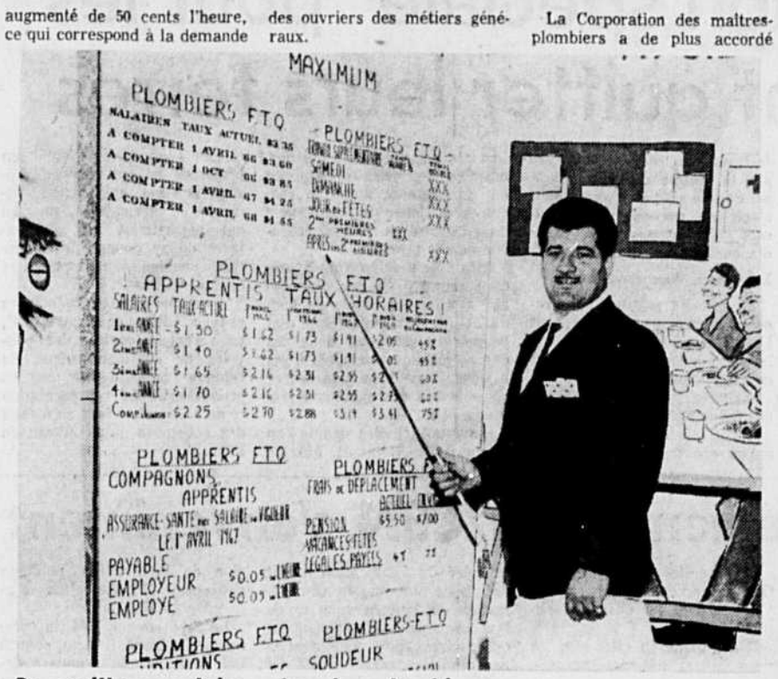
Il a finalement ajouté que l'Association de la construction de Montréal faisait preuve d'une "insouciance épouvantable" dans les présentes négociations. Il a accusé les négociateurs patronaux d'être de mauvaise foi et de ne pas chercher à trouver une solution, alors que chaque jour rapproche les métiers généraux de la construction d'une grève générale qui doit avoir lieu le 12 avril.

M. Perreault a déclaré que jusqu'ici aucune clause de la nouvelle convention collective n'avait été réglée. "Nous n'avons obtenu aucune contre-proposition. La partie patronale a même annulé la séance de négociation qui devait avoir lieu aujourd'hui (lundi)".

La convention collective de travail qui est intervenue dans la plomberie accorde aux membres de la succursale 144 de l'Association unie des compagnons et apprentis de la plomberie et tuyauterie (FTQ) des augmentations de salaires de $1.20 l'heure qui seront versées d'ici le 1er avril 1968. D'ici le 1er octobre 1966, les salaires des plombiers auront augmenté de 50 cents l'heure, ce qui correspond à la demande des ouvriers des métiers généraux.

La Corporation des maîtres-plombiers a de plus accordé une clause de sécurité au travail que M. Perreault voudrait bien voir inclure dans la convention collective des métiers généraux. Il est stipulé qu'"aucun employé ne subira de perte de salaire s'il est empêché de continuer son travail à cause d'équipement défectueux ou s'il est obligé d'évacuer le chantier pour cause de sûreté".

M. André Desjardins, gérant de la succursale 144 des plombiers, a souligné une autre fois que ce contrat de travail faisait des plombiers de Montréal les salariés les mieux payés au Canada, dans ce métier.



De meilleurs salaires chez les plombiers

Le gérant de la succursale 144 de l'Association unie des compagnons et apprentis de la plomberie (FTQ), M. André Desjardins explique à un tableau les avantages pécuniaires et sociaux que procurera la nouvelle convention collective de travail dont les termes ont été entérinés samedi par ses membres. En 1968, le revenu annuel d'un plombier qui aura complété 1,400 heures de travail sera de $1,680 supérieur à son revenu de cette année.

Johnson réplique à Pierre-Elliot Trudeau

BEAUCEVILLE. (Spécial) — Relevant une récente déclaration du député fédéral Pierre-Elliot Trudeau, le chef de l'Opposition à l'Assemblée législative, M. Daniel Johnson a soutenu ici, hier soir, qu'une réforme constitutionnelle qui s'arrêterait au bilinguisme ne toucherait que la surface du problème et serait totalement insuffisante dans le contexte de 1966.

M. Johnson, qui parlait devant les membres de la Chambre de commerce des jeunes locale, a souligné que, pour aller au fond du problème, ce n'est pas seulement de droits linguistiques qu'il faut parler, mais de droits nationaux.

Le droit de parler une langue différente signifierait peu de choses, pour les Canadiens français d'aujourd'hui, a-t-il dit, s'il n'impliquait avant tout le droit d'être différents, c'est-à-dire d'organiser leur vie collective en fonction de leur culture particulière.

La langue suivra

Car, a-t-il ajouté, on peut être déjà assimilé, ou sur le point de l'être, tout en continuant de parler français. Les exemples ne manquent pas de gens qui, sans avoir perdu leur langue, ont pourtant renoncé à leur nationalité première et qui par leurs paroles, leurs écrits et leurs gestes ne cessent de montrer qu'un sentiment d'appartenance les lie déjà à un autre groupe.

"Les deux langues seront sur un pied d'égalité absolue, a proclamé M. Johnson, quand les deux nations seront sur un pied d'égalité absolue.

"Pour rendre le Canada totalement habitable aux Canadiens de l'une et l'autre culture, il ne suffit donc pas d'en faire un pays bilingue; il faut en faire un pays résolument binational. Tout le reste n'est que réformettes. Tout le reste est de l'ordre du trop peu, trop tard."

Les élections dominicales diminueront les télégraphes — *Wagner*

Le ministre de la Justice, M. Claude Wagner, est d'avis que la tenue d'un scrutin provincial un dimanche est une oeuvre hautement morale, toute imprégnée du respect dominical.

Plus, M. Wagner croit qu'un passeur de "télégraphe", habituellement respectueux des lois, serait peut-être passablement gêné de participer à une tentative de vol électoral le jour du Seigneur.

"Je n'ai pas la prétention de croire, a cependant ajouté le ministre, qu'une élection tenue le dimanche freinera totalement les manoeuvres électorales douteuses, mais je crois quand même à une certaine influence psychologique qui est de nature à faire réfléchir une certaine partie de ces gens qui, à l'approche d'une élection, mettent de côté volontiers les questions de morale pour ne penser qu'à l'enjeu immédiat : celui de la victoire de leur candidat."

M. Wagner a tenu ces propos sur les ondes de la station CKVL.

Voter est un devoir sacré

A ceux qui ont élevé des protestations quant à la tenue d'une élection provinciale un dimanche, le ministre répond : "Si on veut s'attacher à cet aspect du dimanche, le jour du Seigneur, le jour traditionnel de l'accomplissement de ses devoirs religieux, de ses devoirs sacrés, c'est plutôt un argument de plus en faveur de la tenue d'un scrutin provincial ce jour-là. Car, en effet, parmi les devoirs sacrés de tous les citoyens dans la société du Québec, il y a celui de voter. C'est un devoir civique, c'est un devoir de conscience également !"

La votation dominicale, souligne M. Wagner, est de nature à permettre à la totalité des électeurs de se rendre aux bureaux de scrutin en toute liberté, à l'heure qui leur convient.

LA VIEILLE PORTE
PLACE VICTORIA
le restaurant des gens de goût...
Pour les réservations téléphonez à Mario Fontana : 866-3057
Stationnement à l'intérieur, entrée par la rue Saint-Jacques
LA VIEILLE PORTE

MAL DE TÊTE MATINAL?
Grâce à ASPIRIN, vous vous sentirez bien dès le déjeuner!
ASPIRIN
Comprimés d'Acide Acétylsalicylique
BAYER Véritable
SOULAGEMENT RAPIDE
MAUX DE TETE
RHUMES
Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario



Le meilleur service

Les meilleurs prix

Les plus beaux modèles

chez

MODEL AUTO SALES Inc.

6995 Boul. St-Laurent

Tél. 272-5761



L'Ambassador augmente ses ventes de 41% sur l'an dernier:

même si les ventes avaient déjà triplé en 1965!

Des wagons à trois niveaux transportant un autre chargement de voitures American Motors qui seront rapidement vendues.

C'est le genre de révolution que nous aimons dans l'industrie de l'automobile! Nous avions déjà amorcé cette révolution l'an dernier en lançant sur le marché la nouvelle Ambassador de luxe, pourvue des plus récents perfectionnements dans le domaine de la technique et du confort. Une voiture entièrement à l'épreuve de la rouille, depuis les enjoliveurs de roues jusqu'au toit, équipée d'un tuyau d'échappement au revêtement de céramique. Et puis, évidemment, une construction monocoque, solide et harmonieuse—Enfin, un double système de freinage pour une plus grande sécurité.

Ce n'est pas tout. A la traditionnelle "qualité dans la construction", nous avons ajouté un grand luxe. Soulignons le fini noyer du tableau de bord, des appuis réglables pour les bras, des appuis-têtes, un tapis de sol moelleux, une console au plancher pour les changements de vitesse, des sièges à ressorts en spirale, et la fougue d'un puissant moteur V8. L'Ambassador, une voiture de luxe d'une haute inspiration.

Mais attention ! Il y a pourtant une grande différence entre l'Ambassador et les autres voitures de luxe sur le marché; le prix. L'Ambassador est vendue à un prix populaire.

La plupart des manufacturiers d'automobiles réservent les meilleures caractéristiques à leurs voitures de prestige, les plus chères. Nous faisons la même chose, sauf pour le prix.

Et c'est justement à cause de ce fait que l'Ambassador a conquis d'emblée tellement d'amateurs à la grandeur du pays.

L'an dernier nous avions triplé nos ventes d'Ambassador. Cette année la hausse par rapport à la même période l'an dernier vient d'atteindre 41%.

Devons-nous nous reposer sur nos lauriers ? Sûrement non ! Notre production d'Ambassador ne cesse d'augmenter, de jour en jour, en vue de répondre à la demande grandissante. C'est ce qui permet à votre concessionnaire American Motors/Rambler d'avoir en ce moment même une luxueuse Ambassador pour vous.

Découvrez la voiture des hautes performances, l'Ambassador 1966 qui convient à votre budget.

AMERICAN MOTORS (CANADA) LIMITED
ACHAT OU LOCATION VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE RAMBLER — AMERICAN MOTORS
où l'on croit que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute.

Voyez les concessionnaires Rambler/American Motors dès aujourd'hui

MODEL AUTO SALES INC.
6995, boul. Saint-Laurent — 272-5761

MOUSSETTE AUTOMOBILE LTEE
4747, rue Jean-Talon est, St-Léonard-de-Port-Maurice
729-5287

A. L. ROBERT AUTO
2303, de la Salle — 254-4517

MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD.
11, av. Westminster sud — 489-5391

VIAU RAMBLER LTD.
1072, boul. des Laurentides, Pont-Viau
387-9514 et 669-2691

A MA BAIE AUTOMOBILE INC.
9490, boul. Lalande, Ville Pierrefonds — 684-4400

LAVAL AUTO INC.
4600, 60e rue, Laval-Ouest — 627-2748

CHALET MOTORS LTD.
2110, boul. Décarie, juste au sud de Sherbrooke — 481-0161

ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE
855, rue Notre-Dame, R.R. No 2 — Repentigny
581-5780 — 581-5781 — 581-5782

LEROUX AUTOMOBILE INC.
16, Rabastalière, St-Bruno — 653-2500 — 653-2464

ST-LAMBERT AUTOMOBILE LTD.
860, boul. Taschereau (voisin de Towers), Greenfield Park — 676-7901

ARBOUR AUTOMOBILES LTEE
10,300, boul. Pie-IX — 323-4330

MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LIMITEE
3995, av. Bannantyne, Verdun — 766-4122

LAKESHORE MOTORS LIMITED
660, Lakeshore Drive, Dorval — 631-9891

LIMONADE ASEPTA EMBELLIT par l'éclat du teint
Agréable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR n'auront pas une vie de tout repos. Ils auront à soutenir des luttes surtout s'ils sont dans le commerce ou dans l'industrie. Les affaires seront quelque peu compliquées voire fastidieuses, mais non dépourvues de gains. Par ailleurs, ils jouiront d'une vie amoureuse bien soutenue.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Période très animée où vous devrez faire face à plusieurs fronts à la fois; ne confondez pas action avec agitation. Excellente chance professionnelle au début de l'après-midi. Soirée calme, mais non moins agréable, avec la personne aimée.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

De bonnes influences vous assureront les avantages matériels que vous proposeront des circonstances inattendues; il s'agira de vous montrer persévérant. Ce soir, des amis et des relations peu banales vous feront trouver la vie belle.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Des événements inattendus imposent encore un moment de réflexion avant de décider de votre destin sentimental; les Gémeaux semblent cependant vous attirer beaucoup. Régime alimentaire à surveiller encore quelque temps; par ailleurs, vous êtes en bonne forme.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Vous êtes toujours en butte à de sérieuses responsabilités. Efforcez-vous de répondre à ce qu'on attend de vous; vous vous préparez ainsi des satisfactions intéressantes. En amour, efforcez-vous de ne pas trop vous emballer.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Côté coeur, vous semblez dans d'heureuses dispositions pour profiter des circonstances; abandonnez-vous sans réserve à la joie de vivre. Par ailleurs, les affaires seront calmes et quelque peu monotones; il n'y a pas là de quoi vous décourager.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Comme beaucoup d'autres de votre signe, vous connaîtrez quelques difficultés d'ordre matériel, mais vous serez parmi ceux qui se débrouilleront le mieux. Il est probable que des projets de mariage prendront une tournure inattendue et favorable.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Sur le plan sentimental, vous êtes encore tenté par des changements, mais il ne serait pas bon, semble-t-il, de suivre vos impulsions, du moins pas aujourd'hui. Par ailleurs, le signe de la Balance vous apportera apaisement et réconfort.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Atmosphère normale et parfois agréable dans votre milieu de travail. Vous serez à la fois content et mécontent de rentrer chez vous, car vous serez las, mais vous craindrez l'ennui. Si vous vivez seul, n'hésitez pas à vous distraire au dehors.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Intéressant climat professionnel. Vous paraissez bien placé pour gagner de l'argent; mais n'engagez pas, en même temps, des dépenses trop importantes. Demandez-vous si vous n'êtes pas indirectement responsable d'une brouille avec l'être aimé, et réagissez.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Journée favorable aux démarches en vue d'une situation administrative. Tout se passera normalement à la maison et vous pourrez y trouver le repos. N'hésitez pas à vous occuper de membres de votre famille se trouvant dans l'embarras.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Votre entourage pourra manquer de compréhension envers vous et vos efforts de persuasion ne feront qu'augmenter un malaise réciproque, mais heureusement temporaire. Votre vie sociale et sentimentale sera plus satisfaisante. Reposez-vous davantage.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Vous paraissez exagérément préoccupé par vos conditions matérielles; peut-être abordez-vous, avec une certaine appréhension, un changement d'orientation. Ayez confiance et confiez-vous davantage à la personne qui vous aime.



Pâques en marche chez MORGAN

Nouveautés-mode pour le printemps... chez Morgan, aux deuxième et troisième étages, ainsi qu'aux succursales!



A. "Donna"... soulier en filet noir à trois oeillets, talon bottier de 1½ po. Pointures 6½ AA à 10; 5 B à 10; 6 C à 9. **14.95**



B. "Trotter"... escarpin en veau noir ou brun, talon bottier moyen. Pointures: 6½ AA à 10; 5½ B à 10; 6 C à 9. **14.95**

Pour le printemps, des souliers "Footbridge" exclusifs à Morgan! Choix de modèles nouveaux!

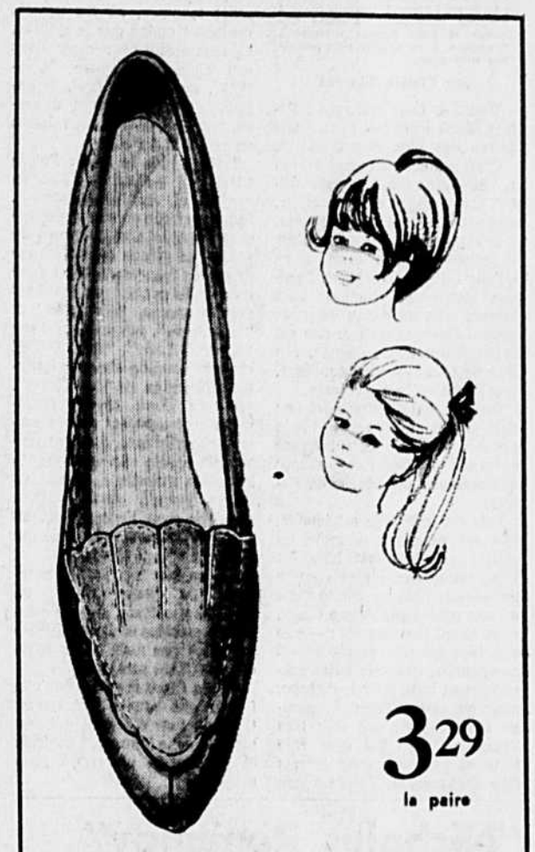
13.95 à 15.95

Venez voir notre nouvelle collection de souliers "Footbridge" pour le printemps. Ces souliers sont renommés parce qu'ils maintiennent bien, sont confortables et seyants. Fabriqués de façon experte en cuir souple ou verni de la plus haute qualité; traités "Hy-ge-nic" afin de protéger les pieds. Choix de huit jolis modèles à talons bottiers confortables; semelles en cuir résistant; bouts légèrement arrondis.

Téléphoner à 842-6261

SOULIERS DU BUDGET — RAYON 94 — TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



3.29 la paire

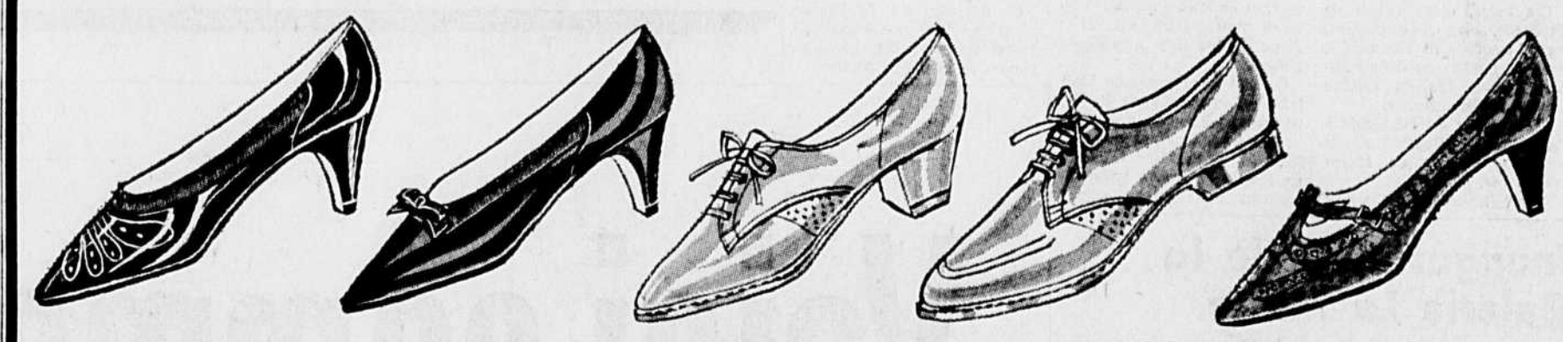
Mocassins en daim souple pour enfants!

Voici de bien jolis mocassins que les jeunes seront ravis de recevoir à Pâques! Ils sont soigneusement fabriqués en daim souple, les fausses sont coussinées, insertions élastiques et spongieuses semelles de caoutchouc confortables et seyantes. Choix de ravissantes teintes printanières: pain grillé, gris, bleu, rose, or. Pointures P.M.G. XG.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS POUR ENFANTS — RAYON 81 — TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD (pain grillé, gris ou rose également à Snowdon)



C. "Cuddles"... escarpin mince, talon bottier de 1½ po.; en veau marine ou en cuir verni. Pointures 6½ AA à 10; 5 B à 10; 6 C à 9. **14.95**

D. Escarpin en cuir souple, insertion élastique, talon bottier de 1½ po., noeud en cuir. Noir. Pointures 7 A à 10; 5½ C à 10; 6 E à 10. **15.95 la paire**

E. "Florence"... escarpin en élan blanc, talon pour la marche de 1½ po. pour porter avec uniformes. Pointures: 6½ AA à 10; 5 B à 10; 6 C à 9. **13.95**

F. "Sue Mac"... escarpin en élan blanc, talon bottier plat, pour porter avec uniformes. Pointures: 6½ AA à 10; 5 B à 10; 6 C à 9. **13.95**

G. "Tillie"... escarpin à lanière T, empeigne piquée, talon bottier de 1½ po.; en veau souple noir. Pointures 6½ AA à 10; 5½ B à 10. **15.95 la paire**



16.98

Elégantes robes en toile fraîche d'entretien facile pour le printemps 66!

Ravissantes robes pour le printemps! Elles sont fraîches, de lignes amincies, sans manches, lavables et infroissables. Les deux modèles sont confectionnés en rayonne à tissure toile. Tailles 8 à 16.

A. Robe de teinte unie, corsage à coutures formant un "rayonnement de soleil"; jaune, aqua ou rose.

B. Robe en imprimé arabesque, col et liséré de teinte unie; noir sur crème, chocolat sur blanc ou grenat sur crème.

Téléphoner à 842-6261

BOUTIQUE VILLE ET CAMPAGNE — RAYON 80, ETAGE-MODE — DEUXIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



De Michel Robichaud! Des manteaux miroitants en vinyle brillant!

39.95

Qu'il pleuve, fasse soleil ou non vous serez toujours à la page avec un manteau nouveau de vinyle souple. D'inspiration parisienne interprétés par le couturier canadien réputé, ces manteaux sont pratiques pour porter en tout temps!

A. Modèle à devant croisé, martingale au dos; blanc, rose, blanc à pois jaunes ou en quadrillés jaunes "tattersall". Tailles 8 à 16 compris.

B. Modèle à devant croisé se portant avec ou sans ceinture; blanc à garniture noire, rayures en blanc ou noir, rayures verticales en noir et blanc. Tailles 8 à 16 dans le lot.

Téléphoner à 842-6261 — *MANTEAUX — RAYON 65 — ETAGE-MODE — DEUXIEME* — **Egalement à Dorval, Rockland et Boulevard**



5.98 ch.

Robes longues "grand'mère" pour fillettes... gais fleurages printaniers!

Ravissantes robes de nuit longues "grand'mère" que les fillettes aimeront porter à toute heure! Elles sont confectionnées en frais coton léger à fleurages minuscules printaniers et joliment garnis de rubans, ruchés et dentelle. En jaune ou bleu.

A. Robe à manches trois-quarts, plastron en dentelle, encolure carrée montante, pli creux à l'arrière et noeud délicat à la taille. Tailles 8 à 14.

B. Robe à manches trois-quarts garnie de deux rangs de dentelle blanche; taille empire froncée, garnie de dentelle, encolure carrée montante. Tailles 8 à 14 et 10 à 14X.

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS POUR FILLETTES — RAYON 70 — TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON

Epargnez 20% et plus... durant la grande vente annuelle chez Morgan des fameux bas "Cameo"!

Venez, écrivez ou téléphonez... mais hâtez-vous, la vente se termine samedi, le 19 mars! Une occasion extraordinaire de faire provision de ravissants bas diaphanes "Cameo", à des prix d'épargne vraiment remarquables! Neuf styles en vogue dans un vaste choix de belles teintes printanières!

MORGAN — BAS — RAYON 19, AU REZ-DE-CHAUSSEE
CHOIX AUSSI A DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Adolescentes! Participez au

CONCOURS "MISS IDEALE"

Vous êtes éligibles, si:

- Vous êtes âgées de 14 à 17 ans
- Etes inscrites à une école dans le grand Montréal

Prenez une formule de participation au Centre de la Jeunesse, 3 étage, Morgan du centre de la ville, ou à toute succursale Morgan.

Sous les auspices du Chapitre 983 St-Laurent des Femmes B'nai B'rith.

Défilés Morgan des importations 'Printemps '66'

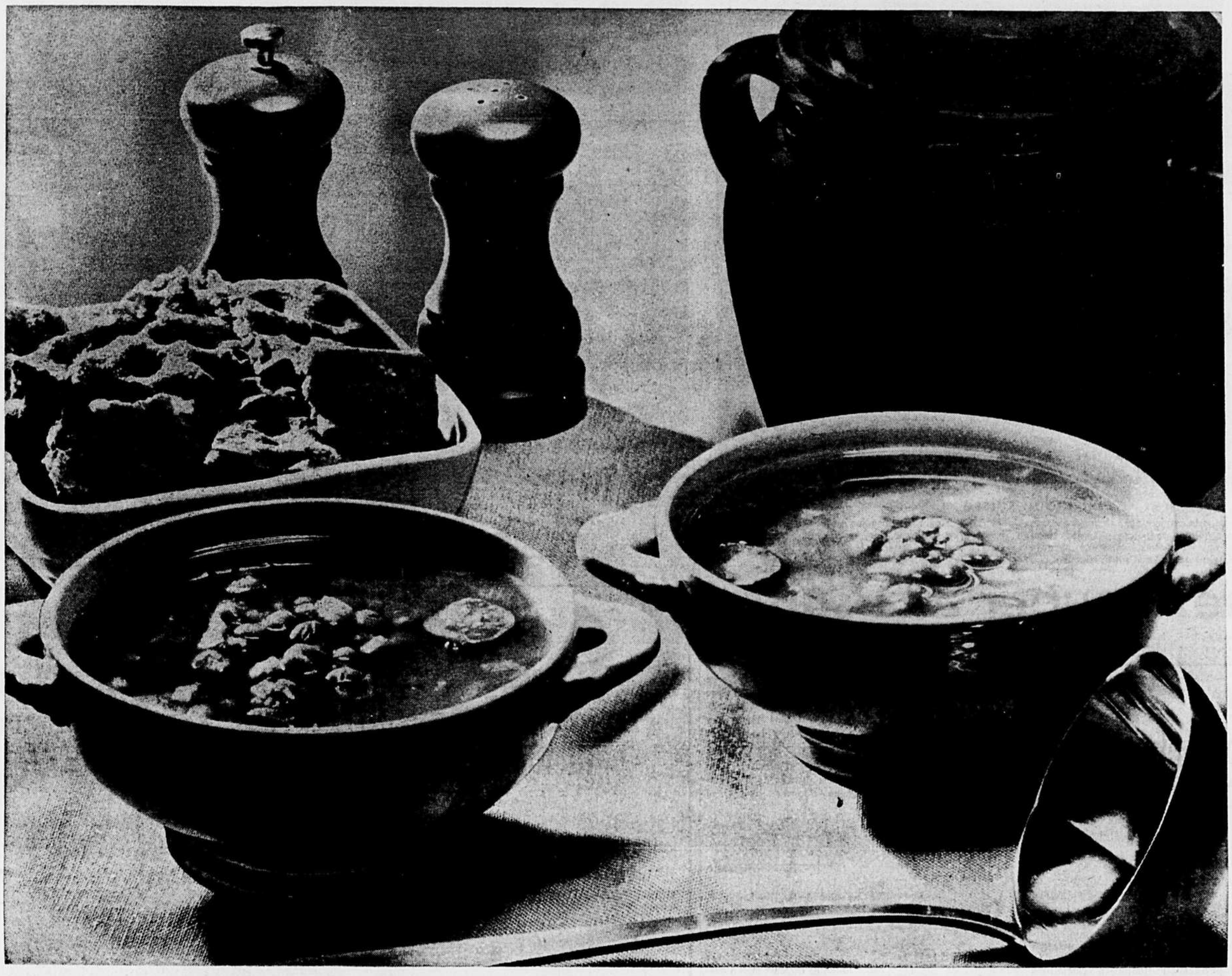
qui seront présentés dans **Le Grand Salon de l'hôtel Reine-Elizabeth, mercredi et jeudi, 16 et 17 mars.** Les portes ouvrent à midi (12 h.) Pour les deux jours, déjeuner servi à 12.30 p.m., suivi immédiatement après par le défilé de modes. Commentaires bilingues par Roberte Bolduc, coordonnatrice de modes de Henry Morgan & Co. Ltd. **Billets à $4...** disponibles chez Morgan — Comptoir des chandails — au deuxième, ou téléphonez à 844-1515, poste 535, et portez-les à votre compte... Les billets vous seront expédiés.

CAHIER No 3 / PAGES 25-36

LA PRESSE

VIE FEMININE / VIE MONDAINE / FINANCE

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62



Vivre de bonne soupe

Autant de soupes et de potages que de pays ou de familles. La soupe, c'est peut-être le plus ancien des mets. C'est en tout cas le premier dont on se souvienne : "mange ta soupe, si tu veux grandir !" Nos enfants seront sans doute frustrés un jour, eux qui croissent à coups de "petits pots" de nourriture savamment dosée.

La soupe, bien épaisse, bien fumante a nourri les peuples de tous les pays, de tous les temps... "Comme elles ont en leur faveur le besoin que sentent les hommes d'un aliment chaud, et l'ancienneté de leur usage, elles ont été, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, l'objet de beaucoup de fondations pieuses ou humanitaires..." Le repas du pauvre, c'est souvent un bol de soupe.

Rustiques ou raffinées, grasses ou maigres, elles ont leur place dans la littérature et on les retrouve sous la plume de Boileau, de Molière, de Chateaubriand, sans parler évidemment des écrivains gastronomes qui les ont célébrées avec la verve gourmande qu'on leur connaît.

"On me dirait dans cet instant :
La fortune est là qui t'attend ;
Laisse là ta soupe et soit riche,
Que d'un cran je ne bougerais.
Qu'elle m'attende, je m'en fiche."

Raoul Ponchon

La bonne table

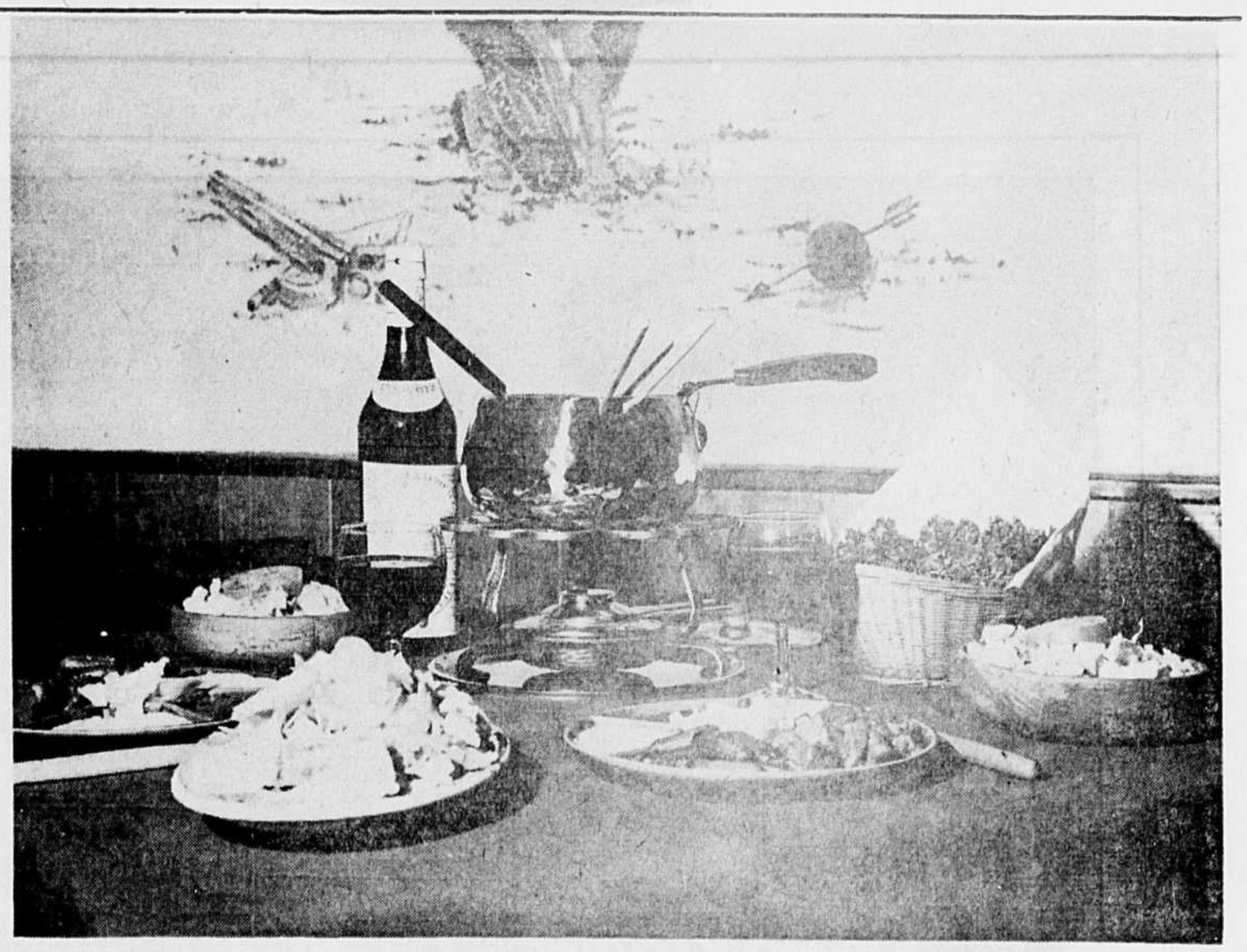
Nos pages spéciales de cuisine



Photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Fondue suisse

La fondue au fromage se prépare et se déguste dans de la vaisselle de terre cuite ou de grès vernissé. Un caquelon, des assiettes, des fourchettes à long manche et le réchaud qui, lui, peut servir à d'autres usages; une baguette de pain français découpée en cubes, une bonne bouteille de vin blanc, une rasade de kirsch et c'est tout ce qu'il faut pour souper à la suisse.



Fondue bourguignonne

Chaque convive, pour déguster la fondue bourguignonne, doit avoir à sa disposition une assiette compartimentée dans laquelle il répartira les différentes sauces qui lui sont offertes. La fourchette à long manche ne servira que pour faire cuire la viande. Des manches de couleurs différentes permettront de se reconnaître plus facilement. Le caquelon où frémit l'huile est en cuivre. Certains préfèrent la fonte emaillée.

Venez souper à la suisse

Pour recevoir avec simplicité et chaleur, rien ne vaut une fondue. Qu'elle soit suisse ou bourguignonne, peu importe, il suffit de s'assurer que ceux que l'on convient aiment ou le fromage ou la viande.

entre la poire et le fromage



Françoise Kayler

Si vous ne mangez qu'à votre faim et ne buvez qu'à votre soif;
si vous ne désirez que des mets de qualité et bien présentés;
si vous êtes bon vivant, sociable, aimable;
si vous ne fumez pas entre les plats et jamais ayant le café;
alors vous êtes gastronome.

Et si vous donnez dans la gastronomie, pourquoi ne pas faire partie d'un club, d'une association de fins gourmets ? UN gastronome devra sans doute faire des sacrifices devant le nombre d'associations qui s'offrent à son choix. UNE gastronome, elle sera tout à fait à l'aise; le choix est déjà fait pour elle : les associations gastronomiques n'admettent pas de femmes en leur sein !

Pourquoi ?

Un amateur de bonne chère écrivait dans l'Almanach des Gourmands, il y a un siècle :

"Voulez-vous tuer nos saillies
Nos bons mots, nos transports si doux ?
Faites que dix femmes jolies
Prennent place au milieu de nous."

Trois associations cependant font exception à la règle, pour les femmes "jolies" et pour les autres.

Si vous aimez le poisson, Madame, vous choisirez AGAP (Association des Gastronomes Amateurs de Poisson); si la cuisine et les vins de France vous séduisent, vous irez vers les Amitiés gastronomiques internationales et si la cuisson à la broche vous fascine vous opterez pour la Chaine des Rôtisseurs. Rien ne vous empêche, évidemment, de faire partie des trois.

Les membres de la Confrérie de la Chaine des Rôtisseurs, ruban, chaine et medaille autour du cou, se retrouvaient la semaine dernière au cours d'un dîner amical, donné par le chapitre des Laurentides au Chalet Cochand. Les maitres de céans qui célébraient le cinquantenaire de leur installation dans les Pays d'en Haut avait choisi de donner un repas suisse. Chacun sait que le Chalet bat pavillon suisse.

Cela nous a valu le plaisir de découvrir des mets inconnus, dans une ordonnance de plats qui restaient classiques, arrosés de vins que l'on néglige parfois bien qu'ils se trouvent à la Régie des Alcools.

Comme tout repas gastronomique celui-ci était précédé d'une degustation où la fondue au fromage disputait la vedette à la fondue-bourguignonne; en a-côtés, Les "Tartelettes Jurasiennes" garnies d'une macédoine de gruyère et de jambon, côtoyaient le "Régal des Grisons", fines tranches de boeuf séché à haute altitude. La Goutte d'Or Neuchâtel accompagnait le tout.

"Le Bouillon à la moelle" ouvrait le repas, suivi du "Luzerner Chugeli Pastete", vol-au-vent préparé avec des bouchées au veau. Le plat principal "Le Lapereau aux Chanterelles" était accompagné de pâtes alimentaires inconnues ici, les "spatzli". Dans la composition de ces pâtes entre un fromage vert, (vert à la façon du roquefort) typiquement suisse et qui leur confère un goût et un arôme bien particuliers.

Le dessert était une création d'un chef suisse, établi à Montréal. Le soufflé "Rodolphe Doseger" dont la sauce au kirsch mettait en valeur les saveurs mêlées de noisettes et de chocolat.

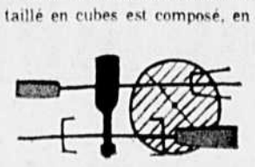
Un café noir bien chaud arrosé au kirsch évidemment. Un vin blanc, l'Etoile du Valais Fendant 64; un vin rouge, le Dôle Chanteauvieux 63 étaient offerts par l'hôte de la maison, Louis Cochand, Echanson de la Chaine des Rôtisseurs.

Cette Chaine qui fait le tour du monde pour "grouper tous les Gastronomes et les Professionnels fervents de la bonne chère, en général et de la cuisine à la broche, en particulier" a été fondée à Paris en 1950 sous la présidence d'honneur de Curnonsky, Prince élu des gastronomes, qui voyait dans "la broche, par sa droiture et sa netteté, le symbole et l'emblème de la cuisine française". La même broche tourne au chapitre du Québec de la Chaine des Rôtisseurs, depuis le 18 mai 1961.

Fondue bourguignonne

Pour servir une bonne fondue bourguignonne il faut, d'une part, avoir de la viande de première qualité et, d'autre part, un bon assortiment de sauces.

Le corps gras qui sert à la cuisson du filet de boeuf détaillé en cubes est composé, en



parties égales, de beurre et d'huile (certains préfèrent mettre un peu plus de beurre que d'huile).

Quant aux sauces, il n'est pas besoin de chercher midi à quatorze heures pour les choisir : beurre à l'ail, ketchup-maison et mayonnaise. Cette dernière est de la mayonnaise dite "française" (faite avec un jaune d'oeuf et de l'huile) à laquelle on incorpore du persil,



des olives, des câpres, de l'oignon ou, tout simplement, du paprika. On peut aussi offrir une sauce béarnaise.

Lorsque l'huile "frissonne" dans le caquelon posé sur le réchaud, chacun y laisse tremper un cube de viande piqué au bout d'une fourchette à long manche et l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit assez cuit. Cette fourchette ne sert qu'à la cuisson; le couvert ordinaire sert à la dégustation.

Vin et dessert

Avec la fondue au fromage, on sert, il va de soi, un vin blanc. Et puisque ce plat est suisse, pourquoi ne pas servir un vin du pays ? Etoile du



Valais et Neuchâtel se trouvent à la Régie des alcools.

Après la fondue, le kirsch est de rigueur. Pour ceux qui trouvent ce plat un peu lourd à digérer on suggère de suivre l'exemple de beaucoup de Suisses: prendre une bonne tasse de thé chaud.

Au dessert, la coupe de fruits au kirsch accompagnée de petits fours est le meilleur choix que l'on puisse faire.

La fondue bourguignonne demande un vin rouge. Le Dôle Chanteauvieux, suisse, peut être remplacé par un Beaujolais ou un St-Emilion ou tout autre vin servi habituellement avec le steak.

Fondue suisse

Pour quatre personnes, prévoir une livre de fromage composée en parties égales de gruyère et d'emmenthal, huit à dix onces de vin blanc sec et un verre de kirsch. Il faudra aussi une gousse d'ail, une cuillerée à thé de farine ordinaire ou de fécule de maïs et



des assaisonnements : poivre, poivre de Cayenne, muscade, paprika.

Couper le fromage en fines lamelles. Frotter le caquelon avec la gousse d'ail, puis y verser le vin blanc.

Lorsque le vin commence à "chanter", verser le fromage en battant avec une spatule. (Eviter de battre en rond; former plutôt des 8, toujours dans le même sens ou battre en travers.)

Cette opération se fait sur feu ordinaire. A ce moment la fondue est prête à être dégustée; il suffit de la maintenir au chaud sur un réchaud de table.

Muni d'une fourchette à long manche, chacun y trempera un petit morceau de pain taillé en cube dans une baguette de pain français. Attention à celui qui laissera tomber sa bouchée dans la fondue, il devra payer une bouteille à la compagnie !

Quand tout le monde sera rassasié, et qu'il restera au fond du caquelon une belle croûte dorée, y casser un oeuf



ou deux, bien remuer et partager.

"Si vous dépensez $15.00 à une épicerie ou l'on ne vous donne pas de timbres Pinky, vous obtenez quelques sacs de nourriture...rien de plus."



Voyons ce que vous laissez passer:

Une poêle à friture, un service de vaisselle anglaise Barratts, un'ensemble de casseroles Corning Ware, une rôtissoire Danby, un grille-pain automatique Proctor et 1700 autres cadeaux alléchants, offerts par Pinky!

Lors de votre prochain marché, profitez-en. Commencez à collectionner les timbres Pinky et offrez-vous ces cadeaux tant attendus. Pour chaque $15.00 d'épicerie que vous dépenserez, vous accumulerez vos timbres Pinky et, très bientôt, vous en aurez suffisamment pour faire votre choix parmi les centaines de cadeaux de qualité et de renom que vous offre Pinky. Cette semaine, rendez-vous donc chez un épicier Pinky, et dépensez avec plaisir!



la vie féminine

Inauguration du Centre psycho-social de Valleyfield

Il dessert les comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges, *soit une population de 200,000 personnes*

par Lily Tasso

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD — Les nouveaux locaux du Centre psycho-social de Valleyfield au 412 boulevard du Havre ont été inaugurés hier grâce à la collaboration des services psychiatriques du ministère de la Santé, en présence de nombreuses personnalités.

Cette clinique psychiatrique, unique en son genre dans la province de Québec, offre gratuitement ses services à toute la population des comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges, soit environ 200,000 personnes. L'an dernier, le centre a traité 707 cas et effectué 7,262 entrevues.

C'est la seule région semi-rurale de la province de Québec qui bénéficie d'un centre de jour indépendant où les malades reçoivent entre 9 heures du matin et 4 h. 30 de l'après-midi des traitements de psychothérapie individuelle, de psychothérapie de groupe, de pharmacothérapie et d'ergothérapie. De cette façon, le patient n'est pas retiré de son milieu familial pendant la période de son traitement, ce qui facilite sa réadaptation sociale, tout en exigeant une collaboration plus intense de sa famille.

Fondé en 1959 et incorporé en 1960, le Centre psycho-social a vu le jour grâce à Caritas-Valleyfield. Dès 1961, le Centre a reçu des octrois du ministère de la Santé du Québec par suite de recommandations faites par le Dr Denis Lazure, directeur-adjoint des services psychiatriques de ce ministère.

C'est ce même Dr Lazure qui était le délégué officiel du ministère de la Santé à l'inauguration du centre. Il a souligné que l'octroi gouvernemental, qui était de l'ordre de $30,000 en 1961, avait atteint cette année la somme de $140,000. Quant aux projets d'avenir, ils sont très vastes :

"Nous sommes gagnés," dit-il, "à l'idée de fonder un centre psychiatrique de 150 à 200 lits pour desservir la région."

Le docteur Pierre Déom, directeur - administrateur du Centre psycho-social, a laissé entendre que de nombreux projets vont bientôt se réaliser. **Il espère que la subvention gouvernementale au Centre sera portée à $200,000 l'année prochaine. Il semble, par ailleurs, que le ministre de la Santé annoncera avant la fin de ce mois un grand programme d'extension.**

Le personnel du centre comprend trois psychiatres, une psycho technicienne, quatre travailleurs sociaux (un homme et trois femmes), une aide sociale et deux stagiaires de la St. Patrick School of Social Work.

L'édifice du centre comprend un atelier de menuiserie pour les hommes où une douzaine de patients travaillent de 9 h. 30 a.m. à 4 heures p.m.

La salle de conférences devient, selon les besoins, salle de danse, de jeux de cartes, de cinéma, de travaux manuels, de thérapie de jeux, etc. Les patients disposent aussi d'un ping-pong et d'un jeu de quilles, mais pour ce dernier sport, on les emmène à l'extérieur.

Comme on peut voir, l'occupation thérapeutique est largement utilisée en psychiatrie, de même que la thérapie de groupe et le psychodrame.

Ayant observé qu'à cause de raisons sociales, comme le manque d'argent, d'occasions et d'expérience et aussi parce qu'ils sont timides et ont peur des autres, les expatients ont tendance à s'isoler, le centre les a encouragés à former un club et ils ont déjà élaboré un programme rempli d'activités sociales en perspective.

L'inauguration du Centre psycho-social a été suivie d'une réunion scientifique, puis d'une discussion. En fin d'après-midi, une réception civique à l'hôtel de ville de Salaberry - de - Valleyfield a été suivie d'un banquet.



(photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Les "officiels" devant les travaux des patients

Une exposition de peintures, céramiques, travaux de vannerie et de cuir repoussé exécutés par les patients du Centre psycho-social attire, de gauche à droite, le Dr Denis Lazure, délégué officiel du ministère de la Santé du Québec, M. Robert Cauchon, maire de Salaberry-de-Valleyfield, et le Dr Pierre Déom, directeur-administrateur du Centre.

Le problème social est un: pourquoi pas un seul appel au public?

— René Lévesque

par Michèle Rivet

Il n'y a pas à Montréal, dans le domaine des moins favorisés, deux ou plusieurs solitudes : catholique, française, protestante et anglaise. Non. Il n'y a qu'un seul problème de base. Et il faudrait peut-être penser à ne lancer qu'un seul appel au public. Comme les livres du gouvernement provincial, des municipalités, les livres des agences sociales devraient peut-être, eux aussi, être ouverts."

Dans une parenthèse, comme seul il sait en ouvrir, René Lévesque a en quelque sorte continué le dialogue amorcé avec le président des Services-Unis de la Plume Rouge. C'est d'ailleurs devant la Société de Service aux Familles relevant de cet organisme que le ministre a pris hier midi la parole, au cours de son dîner annuel.

Pas de taxation sans représentation

René Lévesque a aussi abordé à nouveau l'épineuse question des relations fédérales-provinciales et de l'intention du gouvernement provincial d'occuper certains secteurs de la sécurité sociale.

"Pourquoi le Québec aspire-t-il à prendre certains secteurs de la sécurité sociale ? C'est bien simple. Prenons la question par l'autre bout. Puisque ça ne fait de mal à personne, je ne parle pas ici des politiciens mais des personnes qui profitent de ces mesures, des clients quoi, je ne vois absolument pas pourquoi le Québec n'occuperait pas ces secteurs".

"D'autant plus poursuit-il, qu'il y a pour le faire, des raisons très valables. Tant que nous n'aurons pas quelque chose de mieux, de nouveau, de différent, c'est l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui nous régit. Or d'après l'esprit de la constitution, la province de Québec, province de culture différente, n'est tout simplement pas une province comme les autres".

"Aucune personne le moindrement cultivée, je ne parle évidemment pas de ces paysans du Danube, ne viendra le contester. Et rien n'est plus relié à la culture, au social même, que le domaine des allocations sociales qui touche aux bases mêmes de la famille".

Il y a aussi des raisons d'efficacité. "Prenons", explique René Lévesque "les pensions de vieillesse. Elles sont de juridiction fédérale. Mais il y a aussi possibilité d'obtenir une aide financière supplémentaire, et cette fois-là, elle vient de Québec. Ça c'est le portrait actuel !"

Un transfert au provincial de certains secteurs ne blesse personne. Pourquoi alors tant de résistances ? "De plus en plus", précise René Lévesque en haussant la voix et mâchant bien ses mots, "de plus en plus la majorité française du Québec ira dans ces secteurs."

"Et ce ne sont pas là des concessions. Des concessions veulent dire un privilège, une faveur non due. Il y a un principe qui dit "pas de taxation sans représentation". Nous pouvons également dire pas de taxation sans juridiction".

Mais c'est aussi un rapport qu'a en quelque sorte fait le ministre de la Famille devant ces quelque centaines de personnes.

On a appris un peu plus sur la régionalisation, eu des précisions plus claires sur les services du ministère du Bien-être social, entendu dire à nouveau les besoins urgents en personnel et les besoins administratifs. Les personnes qui suivent de près le ministre peuvent se rendre compte qu'à chaque fois que René Lévesque parle devant différents organismes, c'est un peu pour reprendre les mêmes thèmes mais en les élaborant davantage.

Les dix régions

La décentralisation. "Il y aura, explique à nouveau René Lévesque dix régions administratives, dix districts dont sept majeurs." Et le ministre précise qu'elles seront Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sorel, Hull, Rouyn-Noranda, Chicoutimi. Et ces représentations gouvernementales, avec des pouvoirs délégués véritables, seront en mesure de travailler en collaboration avec les agences sociales.

Travail de collaboration, agences sociales, gouvernement provincial, partnership souvent prôné par René Lévesque. Aussi le ministre n'a-t-il pu qu'appuyer le rapport du président, James N. Doyle, qui a déclaré **"que le secteur privé devait accepter que le gouvernement ne fasse pas seulement distribuer une assistance financière mais puisse aussi participer à l'élaboration des politiques visant à répartir ces argents. Il faut, avait-il précisé, prenant la parole peu avant René Lévesque, établir avec le gouvernement un partnership véritable basé sur un dialogue franc, cordial et continuel".**

Un ministère sous-équipé

Mais pour ces dialogues, l'élaboration de ces politiques, il faut des hommes. "Mon ministère est l'un des deux plus mal équipés au point de vue personnel. Nous en embauchons actuellement. Car les moins favorisés ne peuvent pas être traités par un ministère lui-même sous-développé. Il nous faudra des sociologues, des démographes, davantage de chercheurs. Il faudra aussi, entre autres, des entraînements plus complets donnés à notre personnel comme il le faudra pour le personnel des agences".

Et le plan canadien d'Assistance publique

Enfin René Lévesque a repris en détail les raisons qui motivent son ministère pour prendre en main les allocations familiales" qui en 1944 ne devaient qu'être un premier pas mais qui n'ont jamais été modifiées sauf en 1961", pour reparler de cette loi unique basée sur le système du budget qui remplacera une foule de lois touchant les défavorisés "s'appuyant sur le rapport Boucher", et surtout peut-être, pour donner ses impressions sur le plan canadien d'assistance publique discuté à la conférence fédérale-provinciale de janvier dernier à Ottawa.

"Dans ce plan d'assistance, rien n'a été prévu dans le domaine de l'entraînement de professionnels. C'est là un très beau programme mais comment sera-t-il mis à exécution ? D'autre part, a-t-il poursuivi, dans ce plan toute la question de la délinquance juvénile, de la réhabilitation, de la prévention semble avoir été oubliée".

Enfin, le ministre a parlé à nouveau des montants plus considérables qui seront accordés aux mères nécessiteuses, de la loi d'assistance médicale qui sera en vigueur le premier avril.



Visite obligatoire

Mlle L. Hardy, psycho-technicienne, fait passer des tests à tous les patients pour évaluer leur personnalité et leur quotient intellectuel. Les objets et jeux étalés sur son bureau sont des instruments de travail.

La Fédération des Femmes du Québec vient d'obtenir sa charte

Les femmes du Québec auront enfin un médium bien à elles pour faire entendre leurs opinions et reconnaître leurs réclamations communes.

"La "Fédération des Femmes du Québec" vient d'obtenir du gouvernement provincial la charte demandée à la suite d'une résolution prise à l'issue du colloque tenu les 24 et 25 avril derniers à l'occasion du 25e anniversaire de l'obtention du droit de vote pour la femme du Québec.

Faisant écho à diverses hautes personnalités qui, à plusieurs reprises, ont exprimé publiquement l'impérieuse nécessité pour la femme moderne d'assumer pleinement ses responsabilités sociales, économiques et politiques, les congressistes réunies alors avaient résolu de former un conseil provincial des femmes du Québec dont la mission serait d'unifier et consolider dans une collectivité les efforts des femmes dans tous les domaines.

La "Fédération des Femmes du Québec" a donc pour but de grouper, dans un esprit de solidarité et d'entente, sans distinction de race, l'origine ethnique, de couleur ou de croyance, toutes les femmes du Québec, en vue d'étudier leurs problèmes, de stimuler leurs efforts et de coordonner leurs activités tant économiques que sociales et les acheminer, d'un commun accord, vers des résultats concrets et tangibles.

Deux types de membres formeront le noyau de la Fédération : les membres collectifs représentant les associations féminines déjà existantes, et les membres individuels qui, indépendamment, seront intéressées à adhérer à la cause commune. Plusieurs déjà ont promis leur appui et participation à la fédération naissante.

Les jalons permanents de l'association seront posés lors du congrès de fondation qui doit avoir lieu les 23 et 24 avril prochains. Les détails en seront annoncés sous peu.

Le comité d'organisation invite toutes les associations et toutes les femmes intéressées au mouvement à s'adresser à :

La Fédération des Femmes du Québec,
C.P. 564, Montréal 2
Pour informations : Rita D. Phillips — 866-1471 ; 744-6293.

A Londres, il ne faut pas donner rendez-vous à "la" gare de chemins de fer: la ville en compte quinze!

par Peter Buckley
de la Presse Canadienne

LONDRES. — Il n'est pas à recommander ici de donner rendez-vous à quelqu'un "à la gare de chemin de fer". Avec 15 gares en plein coeur de Londres, ce genre de rendez-vous exige des précisions qui peuvent provoquer une migraine.

Les Chemins de fer britanniques ou British Rail, le système ferroviaire nationalisé de G.-B., soutiennent que la ville de Londres compte le plus grand nombre de gares de toutes les villes au monde. On le dit davantage par exaspération que par fierté. Bien qu'il en coûte une fortune à l'Etat pour garder ces gares de chemin de fer en opération, il en coûterait encore davantage d'en fermer quelques-unes, quitte à diriger les convois vers d'autres terminus.

Plusieurs de ces gares sont familières aux Canadiens : des milliers d'entre eux ont visité Londres en touristes, suivant en cela les traces des militaires canadiens qui durant les deux grandes guerres, sont passés par Waterloo, Charing Cross, Victoria, King's Cross, Euston, Paddington pour se rendre au front.

"En fait, nous sommes encore prisonniers de nos habitudes du 19e siècle alors qu'on construisait des gares dans tous les quartiers", a avoué un directeur de la société ferroviaire.

Vers le début des années 1920, ces compagnies ferroviaires ont été groupées en quatre organisations principales et tout le système ferroviaire a été nationalisé en 1948.

Waterloo est sans contredit la plus vaste et la plus achalandée de toutes les gares de Londres. Environ 220,000 passagers foulent ses 21 plateformes quotidiennement.

De quoi déplaire à nos misogynes: les femmes sont partout, même dans les stations-service

CHATHAM, Ont. (PC) — Le travail dans une station-service automobile est plus intéressant que de prendre la dictée dans un bureau, affirme une ex-sténographe.

La blonde Shirleyann Morrison ainsi que Nancy Alexander, autrefois serveuse de restaurant, sont à l'emploi d'une compagnie possédant une série de garages à Chatham, Ontario.

Ces femmes ont suivi l'exemple de Mme Joseph Birch, qui a travaillé pour son mari durant 10 ans. Aujourd'hui, elle a comme partenaire Rosetta Alliett qui travaillait auparavant comme préposée à l'ascenseur.

Apparemment, les femmes réussissent bien dans ce domaine autrefois réservé aux hommes.

La compagnie qui emploie Mme Morrison et Mme Alexander, compte parmi le personnel des femmes travaillant dans des stations-service à Sarnia et à Windsor, et sur la question des ventes, elles doublent le chiffre d'affaires de leurs collègues masculins.

"Le conducteur d'un véhicule osera-t-il refuser à une jolie fille sa suggestion de refaire le plein d'huile en même temps que l'essence, même s'il n'en voit pas l'urgence", de commenter un gérant local.

Ces quatre femmes effectuent le même travail que les hommes au service automobile. Shirley-Ann Morrison et Nancy Alexander portent le même uniforme-salopette. Les deux autres garagistes féminins préfèrent le pantalon extensible, le chandail et la veste.

UNE CIRCULATION LENTE DONNE UNE PEAU EPAISSE, JAUNE ET FLASQUE

Si l'éclat de votre jeunesse est disparu de votre teint, essayez d'employer cette lotion qui stimule réellement la circulation sanguine lente, aussi efficacement qu'un massage facial dans un salon de beauté. Connue sous le nom de NORMALISANT DE LA PEAU 2ND DEBUT, elle est délicieusement vivifiante et confère à la peau une apparence et une sensation de fraîcheur, en la rendant vivante et brillante. Elle pénètre profondément et aide à refaire une nouvelle peau souple, douce et veloutée. Vous trouverez le NORMALISANT POUR LA PEAU 2ND DEBUT dans les pharmacies et magasins à rayons, et employez-le tel qu'indiqué. — Satisfaction garantie, sinon remboursement.

...Lils Hamilton.

SUEDE
NOTRE PROCEDE SPECIAL
"Revitalizing"
pour un nettoyage parfait
résultats . . . excellents



Appelez LA. 7-2483
Tip Top
Service de buanderie et nettoyage

BIRKS
JOAILLIERS
DE SON
ALMA MATER



Souvenirs pratiques qui lui rappelleront les années heureuses passées au collège ou à l'université . . . et qui décoreront sa bibliothèque, son bureau, sa chambre ou sa garçonnière. Au service des insignes de la maison Birks, vous trouverez un grand nombre d'articles qui raviront le diplômé de demain . . . ou d'hier.

Verre "old fashion", 1.00 — Chope, 4.50 — Verre de 12 onces, 1.00
Tasse à café, 1.25 — Serre-livres en bronze, noyer ou bois de santal, 12.00



Non illustrés:
Plaque à auto, 1.50; Cendrier, 1.50; Chaîne de clefs, 1.75
Bague d'homme, or 10 carats, 28.50; argent sterling, 15.00
Bague de dame, or 10 carats, 24.00; argent sterling, 11.00

BIRKS E·B

CARRÉ PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND • FAIRVIEW • PLACE VERSAILLES

NE MANQUEZ PAS
LE DEFILE DE MODE
DU
SALON JULIETTE
A L'EMISSION
BON APRES-MIDI
MERCREDI LE 16 MARS
ENTRE 3 HRES ET 4 HRES
AU CANAL 10
Salon Juliette Ltée.
HAUTE MODE
Pour tailles spécialisées (16-20), (14½-28½), (40-48).
5141 RUE ST-DENIS 279-7231
5457 CHEMIN DE LA REINE-MARIE (coin Earnscliffe) 484-3558

BIRKS E·B
DE FRANCE



Elégance à l'heure du thé — pour vous, ou pour l'hôtesse de votre choix — c'est ce qu'apportera notre charmant nouvel ensemble. Le motif de roses éclatantes en or sur porcelaine blanche enjolivera l'intérieur le plus simple . . .

l'ensemble de 3 pièces 10.00
(Théière, pot à crème et sucrier)

BIRKS JOAILLIERS

CARRÉ PHILLIPS • PLACE VERSAILLES
ROCKLAND • DORVAL • FAIRVIEW

Simpson



Nouveau ! Original ! Sensationnel !
SIMPSON et DANIEL
présentent
"La mode '66 sur des fils"
Avec les fameuses marionnettes
SID and MARTY KROFFT
mettant en vedette
les tissus "Certified Blend" de Domil

Mardi et mercredi, les 15 et 16 mars
à midi, 1 h 30 p.m., 3 h 30 p.m., 4 h 30 p.m., 6 h 30 p.m. et 7 h 30 p.m.
Jeudi 17 mars
à midi, 1 h p.m., 2 h 30 p.m., 3 h 30, p.m. 4 h 30 p.m.
Durée de chaque défilé : 21 minutes

Nous nous excusons d'avance auprès de notre clientèle française, mais ce défilé sonore et parlant ayant été enregistré à Hollywood il nous est impossible de le présenter en langue française.

Chez Simpson, au sixième, en ville seulement

Pression mondiale sur le loyer de l'argent

Laurent Lauzier



Il n'est pas toujours facile de saisir et surtout de comprendre les principaux courants d'influence et d'évolution qui se manifestent constamment dans la situation monétaire internationale ainsi que dans les principaux mouvements du commerce. Nous traversons une période excessivement tendue où la conjoncture est d'une analyse fort complexe. Il appert cependant que c'est au niveau du marché des capitaux que les pressions sont actuellement les plus fortes alors qu'en Amérique du Nord comme en Europe les taux d'intérêt subissent une forte tendance à la hausse.

Ce mouvement général, qui coïncide avec une poussée nouvelle des forces inflationnistes, devrait normalement être interprété comme l'indice le plus certain d'une activité économique trop accélérée qui taxe lourdement les disponibilités réelles des grands pays industriels du monde. Ainsi, reconnaît-on en hauts lieux qu'il faut freiner l'expansion de l'économie comme celle de la demande en relevant le coût du loyer de l'argent, dans l'espérance que cette mesure mettra un frein à la hausse générale des prix.

• • •

L'application d'une telle politique, qui équivaut à un contrôle indirect sur les investissements, a été poursuivie avec une vigueur nouvelle aux Etats-Unis au cours des derniers mois alors que le gouvernement a formulé une série de directives aux grandes sociétés américaines. La semaine dernière, les banques sont entrées pour de bon dans le jeu en haussant le taux de base de leurs prêts commerciaux. On estime que cette mesure aura pour effet de freiner les sorties de capitaux en stimulant les investissements à l'intérieur même du pays.

Devant une telle situation, il était à prévoir que les autorités monétaires canadiennes exerceraient aussi leur action sur les taux d'intérêt de façon à maintenir chez les investisseurs étrangers un certain attrait pour les placements canadiens. Vendredi dernier, le gouverneur de la Banque du Canada annonçait donc une hausse sensible du taux d'escompte au niveau de 5¼ pour cent, soit le plus haut sommet qu'il ait atteint depuis la crise monétaire de 1962. Il semblerait donc normal qu'au cours des prochains jours, les banques canadiennes communiquent elles-mêmes une hausse de leurs taux de base, même si la possibilité d'une augmentation demeure fort limitée, du fait que les banques doivent toujours s'en tenir au plafonnement de 6 pour cent sur leurs prêts commerciaux ordinaires.

• • •

A toutes fins pratiques, on peut considérer que cette tendance générale à la hausse des taux d'intérêt à travers le monde et plus particulièrement en Amérique du Nord est la conséquence d'une concurrence plus sévère dans la course aux capitaux disponibles. Le gouverneur de la Banque du Canada a reconnu l'existence de cette concurrence dans son rapport annuel pour finalement préciser que le Canada n'avait pas de droit acquis au capital américain, même si ce dernier semble toujours essentiel au maintien de la stabilité économique canadienne et à l'équilibre de nos échanges internationaux.

• • •

Par ailleurs, cette politique plus agressive sur les marchés monétaires vise en même temps à combattre la poussée des forces inflationnistes en restreignant les fonds disponibles pour les investissements individuels et le crédit à la consommation. Aux Etats-Unis comme au Canada, l'Etat utilise donc à nouveau la politique monétaire pour contrôler indirectement les investissements et le crédit. Il convient cependant de se demander si cette politique sera réellement efficace et s'il ne sera finalement pas nécessaire d'avoir recours aux dévaluations monétaires pour corriger la situation actuelle de hausse démesurée des prix.

ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE TORONTO - DOMINION



C. D. SHEPARD

L'élection de M. Clarence D. Shepard au poste d'administrateur vient d'être annoncée par la Banque Toronto-Dominion. M. Shepard est président du conseil d'administration de British American Oil Company. Diplômé de la faculté de droit de l'université du Manitoba et de l'université McGill, M. Shepard est également administrateur de Carborundum Company, Niagara Falls, N.Y. En plus d'être un important homme d'affaires, M. Shepard est aussi administrateur au Hospital for Sick Children, Toronto, et de Toronto Symphony Orchestra Association.

Les automobilistes étrangers entrant en Suisse par Otterbach, près de Bâle, se voient offrir en cadeau de bienvenue une pomme en plastique remplie de rafraîchissant jus de pommes appelé ici 'Süssmost' (cidre doux). La Centrale de propagande pour les produits de l'agriculture suisse témoigne ainsi son bon accueil aux hôtes vacanciers tout en faisant une active réclame pour une boisson sans alcool fort populaire et particulièrement riche en vitamines.

Le Canada devrait être entièrement exempté des restrictions américaines

Selon le président de l'Association des manufacturiers canadiens, le Canada devrait être entièrement exempté des restrictions "soi-disant - volontaires" adressées par Washington aux sociétés-mères américaines.

"Je ne vois vraiment pas pourquoi, a dit M. Humphrey B. Style, le Canada ne saurait être entièrement exempté des restrictions soi-disant-volontaires par lesquelles Washington incite les sociétés-mères américaines à diriger leurs filiales à l'étranger de façon à ce qu'elles achètent le plus possible de produits américains tout en diminuant le plus possible leurs livraisons aux établissements directeurs."

M. Style, qui s'adressait aux membres de la section manitobaine de l'AMC, avait auparavant démontré que le commerce canado-américain était tout à l'avantage de nos voisins du sud et qu'il "est clair que le Canada n'est nullement responsable de ce que peuvent éprouver les Etats-Unis concernant leur propre balance des paiements.

Ce sont les politiques économiques de l'industrie manufacturière qui déterminent, dans une très large mesure, le volume et la nature du commerce canado-américain, a dit M. Style. "On peut se faire une idée de l'ampleur de ces importations en considérant certains chiffres publiés par le ministère du Commerce des Etats-Unis et qui démontrent qu'en 1964, au moins 46% de toutes les importations canadiennes en provenance des Etats-Unis consistaient en articles expédiés directement des compagnies-mères américaines à leurs filiales canadiennes."

"Le montant global de nos importations américaines ayant été de $5.2 milliards cette année-là, a-t-il poursuivi, on peut conclure que le total des achats que ces filiales ont faits de leur société-mère s'est alors établi à $2.4 milliards. En termes encore plus éloquents, ce chiffre de $2.4 milliards correspondait à 31% au moins des importations canadiennes globales, ce qui, selon moi, est énorme."

Considérant la part de propriété des Etats-Unis chez nous, si les directives américaines sont mises en vigueur, nul pays n'en ressentira autant l'impact que le Canada, dit M. Style. La mise en pratique de cette politique serait aussi injuste que mal inspirée, selon lui ; injuste car, contrairement aux autres pays qui affaiblissent la balance des paiements des Etats-Unis, le Canada, lui, contribue chaque année à compenser sensiblement cet affaiblissement ; — mal inspirée, parce que concernant la balance canadienne des paiements envers les U.S.A., tout ce qui contribue à rendre la situation canadienne plus précaire, ainsi que tout ce qui est susceptible de nuire à notre croissance, aura un effet inéluctable en empêchant le Canada d'acheter autant des Etats-Unis.

Baisse de 4.7 % des bénéfices de la société Abitibi l'an dernier

La Comagnie de Papier Abitibi, dans son rapport annuel couvrant l'année 1965, mentionne que les bénéfices nets par action ordinaire s'élèvent à 96¼ cents comparativement à $1.01 en 1964, soit une baisse de 4.7%. La compagnie déclare que cette baisse n'a rien d'étonnant si l'on considère l'ampleur des frais précédant la production et les coûts de remise en marche encourus dans ses importants travaux d'expansion. Tous ces frais ont été imputés au compte d'exploitation de 1965 et ont largement contribué à la diminution des bénéfices nets.

Ces derniers se chiffrent à $16,736,000, montant qui n'a été dépassé qu'une seule fois dans l'histoire de la société. La provision pour amortissement est de $10,486,000 contre $10,142,000 en 1964. La provision pour les impôts sur le revenu s'élève à $16,160,000 dont $8,092,000 pour les contributions courantes et $8,068,000 dont le paiement est différé aux exercices suivants.

La société souligne que, si elle avait limitée sa provision au montant à payer sans délai, les bénéfices nets de 1965 se seraient élevés à $1.43, alors que ceux de 1964 se seraient élevés à $1.28 par action.

Le chiffre d'affaires a atteint $194,411,000, soit 5.2% de plus qu'en 1964. Ce chiffre constitue un nouveau sommet pour la compagnie. Les ventes se sont réparties comme suit : 36% au Canada, 54% aux Etats-suit, sur les terrains qui lui appartiennent au nord de Timmins, Abitibi devant avoir une part minoritaire de tout gisement rentable qui pourrait être localisé. De plus, Abitibi a elle-même entrepris une modeste exploration de certains de ses terrains sur lesquels aucun accord n'existe avec des tiers. Le rapport indique que, lors de sa rédaction, Abitibi ne connaissait encore aucune découverte commercialement intéressante.

Les dépenses d'immobilisation pour les propriétés, les usines et l'équipement se sont élevées à $31,621,570, ce qui constitue une augmentation substantielle sur 1964 et un nouveau sommet pour Abitibi.

Abitibi fait état d'une solide position financière à la fin de l'exercice de 1965. Le fonds de roulement s'élève à $48,756,659, Unis et 10% outre-mer.

La compagnie Abitibi signale qu'un programme intensif d'exploration minière se poursuit $2,752,019 de plus que pour l'exercice précédent. Parmi les dettes courantes, on compte des débentures convertibles d'une valeur au pair de $10,713,000, échéant le 15 septembre 1966 et que le détenteur pourra faire convertir en actions ordinaires jusqu'à cette date. Dans le second semestre de 1965, Abitibi a émis pour $20,000,000 américains de débentures à fonds d'amortissement, 5¼%, qui ont produit $21,500,000 canadiens.

Il y a maintenant 31,148 détenteurs d'actions ordinaires de l'Abitibi, soit 22% de plus qu'un an auparavant et 60% de plus qu'en 1963.

Dans ses commentaires sur les perspectives de 1966, M. Paul E. Roberts, président du conseil d'administration, déclare : "Tout porte à croire que 1966 sera, pour l'industrie des pâtes et des papiers et pour notre compagnie, une autre année de progrès. Grâce à la modernisation et à l'élargissement considérables de nos usines et de nos services de recherche, grâce aussi à la plus grande diversité et à la qualité améliorée de nos produits, nous nous trouverons dans une position très favorable pour participer à la forte augmentation de la demande de pâtes, de papiers et de revêtements de bois, à laquelle on s'attend au cours des dix prochaines années."

VICE-PRESIDENT DE L'ALCAN



M. M. WILLIAMSON

M. Fraser W. Bruce, président de l'Aluminium du Canada, Ltée, annonce la nomination de M. Melvin Williamson, directeur de la division de la transformation de l'Alcan, à la vice-présidence de cette compagnie.

Après avoir travaillé pour la compagnie à Kingston, Shawinigan, Arvida et Montréal, M. Williamson a été, pendant plusieurs années, directeur de l'importante usine de transformation que l'Alcan possède à Kingston. Il est ingenieur diplômé de l'université Queen's, mais il a fait ses deux premières années d'études de génie à l'université du Manitoba.

CHARLES J. DUPUIS — PAUL E. TREMBLAY
JEAN-PAUL NEPVEU, L.S.C. — B. D. LEPROHON, ING. P.
GUY DESMARAIS

DUPUIS, PARIZEAU, TREMBLAY, INC.

Courtiers d'assurances agréés
Conseillers en plans de bénéfices

Place Victoria
Montréal 3, Québec
TEL. 878-2751

ABSO BLUE PRINTS LIMITED

désire annoncer l'ouverture de sa succursale de Montréal située au 2071A rue Chartier, Dorval, Qué. Tél. 631-4683.
Manufacturiers et distributeurs de papiers et révélateurs Diazo OCE Neutral Moist, papiers Diazo AMOCE développés à l'ammoniac, machines OCE utilisées pour reproduction (Whiteprint) de documents de bureau et de dessins techniques, fournitures techniques (Post engineering).

L'achat de valeurs canadiennes comporte des avantages évidents

— J. P. Ostiguy

Dans une conférence prononcée hier devant les membres du Canadian Club de Toronto, le président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, M. Jean P. W. Ostiguy, a déclaré que les investissements au Canada sont avantageux comparativement à ceux faits aux Etats-Unis, car, pour un rendement donné, une une valeur canadienne coûte moins cher, à l'achat, qu'une valeur américaine.

M. Ostiguy estime qu'aucun pays n'offre présentement des possibilités aussi bonnes que le Canada. La situation était différente, il y a quelques années, a-t-il dit, mais maintenant, le rapport entre les bénéfices que produit une valeur et le prix de cette dernière est moins fort au Canada qu'aux Etats-Unis; ce rapport prix/bénéfices est de 17.1 au Canada contre 18.8 aux Etats-Unis. Il a mentionné qu'il y a quatorze ans, le rapport était à l'inverse.

Il a également mentionné que l'impôt sur les dividendes accorde un avantage évident dans le cas d'investissements effectués au Canada. Au cours des dernières semaines, a poursuivi M. Ostiguy, nous avons réalisé une enquête auprès des investisseurs professionnels, et la plupart croient que notre développement économique des dix prochaines années sera plus rapide qu'aux Etats-Unis. Cependant, certains d'entre eux n'investissent pas au Canada autant qu'ils devraient le faire. A ce sujet, il a rappelé une déclaration d'un président de banque qui soulignait que, par habitant, les investissements des Canadiens aux Etats-Unis sont de 50% supérieurs à ceux des Américains du Canada.

Comment se fait-il, a-t-il dit, que ces investisseurs qui manifestent tant de confiance dans l'économie canadienne achètent autant de valeurs sur le marché américain ?

Selon M. Ostiguy, les raisons sont nombreuses. Parmi les principales raisons servant à expliquer la préférence accordée par l'investisseur professionnel aux valeurs américaines, il a mentionné l'importance du marché américain, le plus grand choix de valeurs, le grand nombre de rapports financiers publiés aux Etats-Unis et les recherches réalisées, l'uniformité de la loi des valeurs mobilières aux Etats-Unis (contrairement au Canada où ce domaine est réservé au province,) et enfin le climat politique qui au Canada, au cours des dernières années, n'a pas évolué de façon à rassurer entièrement les investisseurs.

En conclusion, M. Ostiguy a déclaré ne pas être inquiété outre mesure par le réveil et l'aggressivité des provinces, et principalement la province de Québec qui manifeste une aggressivité plus forte que les autres.

SUN OIL COMPANY LIMITED



J. CHARLES CORBY

Sun Oil Company Limited annonce la nomination de Monsieur J. Charles Corby au poste de gérant des ventes du district de Montréal.

Monsieur Corby est entré au service de Sun Limited en 1947, dans le Service de Comptabilité. Transféré dans la division des ventes en 1952, il a travaillé en qualité de représentant des produits automobiles à Toronto. En 1954, il est devenu représentant du Service des Biens-fonds. Il a servi à ce titre dans plusieurs districts de la Compagnie jusqu'en 1959, époque à laquelle il a travaillé dans les techniques marchandes. En 1962, il a été nommé gérant du district d'Ottawa, poste qu'il occupait jusqu'à sa récente nomination aux fonctions actuelles.

RAPPORTS FINANCIERS

Distillers Corporation Seagrams

Les ventes consolidées de Distillers Corporation-Seagrams Limited pour la période de six mois terminée le 31 janvier 1966 se chiffrent à $591,348,000, comparativement à $516,797,000 au cours de la même période l'an dernier.

Les revenus nets de la compagnie, qui comprennent également ceux de toutes les filiales, s'élèvent pour les six premiers mois de l'année financière en cours à $22,196,000, au regard de $19,796,000 l'an dernier. Il est à noter que ces chiffres sont exprimés en dollars américains.

Phillips Cables Limited

Les ventes de Phillips Cables Limited au cours de l'année financière terminée le 31 décembre 1965, se sont chiffrées à $44,489,000, comparativement à $37,643,000 l'année précédente.

Les bénéfices nets s'établissent à $2,199,000, au regard de $1,324,000 en 1964, soit une augmentation de 66%. Ces chiffres représentent un gain de $3.40 par action, contre $2.07 en 1964, sur la base de 647,046 actions émises et en circulation en 1965, et de 640,096 actions en 1964.

Le communiqué de la compagnie note que les ventes ont augmenté de façon substantielle non seulement au pays mais également sur les marchés extérieurs.

York Knitting Mills Limited

York Knitting Mills rapporte que ses profits consolidés se sont chiffrés à $309,000 en 1965, après une provision de $184,000 pour dépréciation et amortissement, comparativement à $268,000, après une provision pour dépréciation de $196,000, en 1964. La compagnie n'a versé aucune taxe à cause de pertes subies les années antérieures.

Le président de la compagnie, M. J. Douglas Woods, a afit état dans le rapport financier de la compagnie d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée ce qui a eu pour effet de diminuer la productivité de la compagnie.

Clairtone Sound Corporation

Clairtone Sound Corporation Limited vient de faire parvenir à ses actionnaires un rapport préliminaire pour l'année financière close le 7 janvier dernier. Les ventes, en 1965, ont atteint $11,277,066, soit une augmentation de $1,684,255 ou 18% sur les résultats de l'année précédente.

Les revenus se sont établis à gnie, M. J. Douglas Woods, a $232,360, ou $0.40 par action, soit plus que le double des profits de 1964 alors qu'ils avaient atteint $0.19 par action. M. Peter Munk, président de Clairtone, a attribué cette hausse des profits au progrès réalisé au cours du dernier trimestre de l'année, particulièrement sur le marché américain. On sait que la compagnie a annoncé il y a quelques jours qu'elle fabriquera une gamme conmplète de téléviseurs en couleur à partir de juin 1966. La production de ces appareils devrait atteindre 20,000 unités par année.

Production de lingots d'acier

La production de lingots d'acier a atteint 790,561 tonnes en février, comparativement à 728,054 tonnes au cours du même mois de l'année précédente, soit une augmentation de 8.6%. A la suite du gain de 6.0% enregistré en janvier, la production des deux premiers mois de l'année s'élève à 1,657,731 tonnes, ce qui représente une hausse de 7.1% comparativement au deux mêmes mois de l'année précédente alors qu'on avait produit 1,546,527 tonnes d'acier.

La production de fonte en gueuse a augmenté de 16.4% en février ; elle s'établit ainsi à 597,969 tonnes contre 513,619 tonnes en février 1964. La production de janvier ayant augmenté de 8.7%, celle des deux premiers mois de l'année atteint donc 1,251,919 tonnes contre 1,115,295 tonnes l'an dernier, soit une hausse de 12.2%.

JUSQU'À
6⅛%
D'INTÉRÊT
avec les
CERTIFICATS
de
PLACEMENTS
GARANTIS
de la
SOCIÉTÉ
NATIONALE
DE FIDUCIE
41 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal 1
Tél.: 845-3291
SNF

SERVIR SES CLIENTS, C'EST COMMUNIQUER

Dès qu'il se lève, tout ralentit.

Vos clients vous appellent au sujet de services, de pièces de rechange, de réparations, de commandes, et de quoi encore.
Ils veulent savoir.
Si l'employé qui leur répond doit quitter son poste à tout instant, il perd du temps et le travail ralentit.
C'est que vos *communications* ne sont pas au point.
Imaginez maintenant que vous disposez d'un système téléphone-intercom combiné de la compagnie Bell : un seul appareil vous permet de recevoir des appels de l'extérieur, d'en faire à l'intérieur, de parler directement et simultanément aux gens de l'entrepôt et à ceux de la cour, grâce à un haut-parleur. Tout ça sans même avoir à quitter votre fauteuil. Le service s'accélère, les renseignements s'obtiennent plus vite, le travail n'est pas interrompu, et vous faites ainsi *plus de profits en moins de temps.*

Si recevoir et donner des renseignements fait partie des services que vous offrez à vos clients, votre entreprise dépend des *communications.*
Un système de communications complet et efficace vous est donc essentiel. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du téléphone-intercom combiné, appelez la compagnie Bell, spécialiste en communications.

Bell Canada





MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Vente	Haut	Bas	Cgm 11 h.
150 Abitibi	12¼	12⅛	12¼
— Algoma	67¾	67½	—
1700 Alliance	225	275	225
1200 Alumin	36⅝	36½	36½
— Alum 4¼	43	43	—
— Argus	19½	19½	—
— Alcan 2 pr	45⅜	45⅜	—
— Anglo CP	9½	9½	—
— AngT 4½ P	40¼	40¼	—
— AngT 265 P	50½	50½	—
— Argus	19½	19½	—
— Arg P	48	48	—
— ArgC Pr	12⅜	12½	—
— Asbestos	22	21½	—
— Atl Sug	27⅛	26⅜	—
— Bq CN	65½	65¼	—
100 Bq d'Epar	15¾	15¾	15¾
25 Bq Imp-C	63½	63½	63½
50 Bq Mont	60¾	60¼	60¼
— Bq NE	70	70	—
— Bq PC	48¼	48	—
200 Bq Roy	73⅛	73¼	73¼
— Bq Tor-D	62½	62¾	—
— Bathurst P	22⅛	22½	—
—Bath Wts	950	950	—
— Bath P	55	55	—
205 Bell Phone	56½	56½	56½
— Bowater	8¾	8¾	—
— Brazil	9⅛	9½	—
100 BA Oil	30¼	30⅛	30⅛
— BC Forest	23	23	—
—BC Phone	74½	74½	—
100 Brinco	5¼	5¼	5¼
500 CAE	9¼	9¼	9¼
125 Cal Pow	27¼	27¼	27¼
— Can Cem	42½	41½	—
25 Can Cem	25½	25½	25½
— CD Sugar	23¼	23¼	—
— Can I P	91¼	91⅛	—
— Can Iron	22½	22	—
— Can Malt	23	23	—
— C S L	39¼	37¼	—
— C S L Pr	6⅜	6⅜	—
200 C Brew	7½	7½	7½
— C Brew A	43	43	—
— C Brew B	43¼	43¼	—
— C B A	19	18½	—
— CBAL B w	575	575	—
— C Chem w	660	650	—
— C Conv A	9¼	9¼	—
— C Con B	21⅜	21⅜	—
100 C I L	18½	18½	18½
— C I L P	81	81	—
— CI Pow	28	28	—
— CI P P	19	18⅜	—
— C Marconi	6¾	6¾	—
— C P R	61	60⅜	—
— CPR 4% P	8⅜	8⅜	—
100 C Pfina	12⅛	12⅛	12⅛
— CPP Sec	19	19	—
— CPP S A	22½	22½	—
— C Refract	17	17	—
— C Vickers	19	19	—
— Central D	12½	12¼	—
— Chemcell	13½	13¼	—
— Col C	7¾	7⅛	—
— Col C P	24	24	—
— Cons B P	5⅜	5⅜	—
175 Cons MS	43⅜	43⅜	43⅜
250 Cons Paper	39	39	39
— Cons Text	21½	21½	—
— Cons Glass	12	12	—
— Coronatio	180	170	—
— Crain RL	33	33	—
— Cr Z A	25½	25½	—
— Crush Int	14½	14½	—
— Denison	40	39½	—
— Dist Seag	36⅝	36½	—
85 D Bridge	26	26	26
— D Coal Pr	7	7	—
— Do Fasco	26¼	26	—
— D Fasco 4¾	98	98	—
— D Glass	15	15	—
— D Lime	290	290	—
— Dosco	13	12¾	—
100 D Stores	23½	23½	23½
240 Domtar	20¼	20⅛	20¼
— D Text	35	34	—
— Donohue	8⅞	8⅛	—
— Du Pont	42¼	42	—
— Du Pont Pr	81	81	—
— Dupuis (A)	9	9	—
— Enamel (A)	7	7	—
— Falcon	100¼	100½	—
— Fam Play	26⅜	26¾	—
— Fleetwood	27	26¾	—
— Fraser	28¾	28	—
— Fr Pete	42⅝	42¼	—
150 GL Paper	26	26	26
—Hawk Sidd	51½	51½	—
500 Hollinger	25¼	25¼	25¼
— Home (A)	19¾	19¾	—
— Home (B)	21	21	—
— Horne Pf	300	300	—
150 Hud Bay M	80	80	80
— HBC	15¾	15¼	—
— Husky Oil	13¾	13⅝	—
— Husky (B) P	51½	51½	—
100 Imp Oil	52½	52½	52½
100 Imp Tob	14⅝	14⅝	14⅝
— I Tob Pr	5⅞	5⅞	—
700 Ind Accep	21¼	21	21
— I Ac 4.50Pr	92½	92½	—
— Inglis	10½	10	—
100 Int Nickel	97½	97½	97½
— Int Pap	33½	32¾	—
— Int Util	31¾	30¾	—
— Inter PL	84½	83½	—
— Invest Gr A	14¼	14¼	—
— Int Util Pr	33¾	33¾	—
— Labatt	17	16⅝	—
1125 Laur Fin	8½	8½	8½
— Laur F 2.00	28¼	28¼	—
— Laur F. 2.00	28¼	28¼	—
— Loblaw (A)	11¼	11	—
— Loblaw (B)	11½	11¼	—
— Loeb M	15⅜	15½	—
— MacLaren A	26	24¾	—
— McLaren B	26	25½	—
550 MB and PR	27½	27½	27½
— Marit Elec	24	24	—
850 Marit Tel	21½	21¼	21½
200 Massey F	32	32	32
— McAllister	8¼	8	—
30650 Massey F	105	103	103
— Miron 6%	10½	10½	—
— MitchR (A)	13	13	—
50 Molson A	30½	30½	30½
— Molson B	32	32	—
— Mtl Loco	14½	14½	—

Ventes	Haut	Bas	11 h.
— Mtl Trust	19½	19½	—
— Moore Crop	80¼	80¼	—
— MorseR A	19	18	—
— MorseR B	18¼	18¼	—
— Mussens	9½	9¼	—
— NFLD Light	11	11	—
200 Noranda	50½	50¼	50¼
300 Nort n CGs	32	32	32
— NS LP	37½	37½	37½
— Ocean Fish	12⅜	12⅜	12⅜
— Ogilvie	14⅞	14⅝	14⅞
— Oshawa A	28	28	28
100 Pac Pete	12¼	12¼	12¼
— Phillips C	34	34	34
— Pow Corp	12⅛	12⅜	12⅜
700 Price Br	15¾	15½	15½
— Price Br	a83⅜	83⅜	83⅜
— QN Gas	13½	13⅛	13⅛
— QNG P 5.40	96½	96½	96½
850 Que Phone	26½	26½	26½
— Reitman's	12½	12½	12½
200 Rio Algom	20	20	20
— Rolland A	12½	12½	12½
— Rolland B	13½	12¾	12¾
— Rolland pr	91	91	91
— Rothmans	27¼	27	27
— Royal T pr	19¾	19¾	19¾
— St-L Cem A	34	34	34
— St-L Corp	22¼	22¼	22¼
— St-L Corp A	99¼	99¼	99¼
— Calada F	9⅞	9⅝	9⅝
100 Shell Can	20¾	20¾	20¾
— Shell I pr	26½	25¾	25¾
— Shop Save	15	15	15
500 Sicard	5¾	5¾	5¾
— Simpsons	27¼	27⅛	27⅛
— Soc GF	8¼	8¼	8¼
— Sogemines	12⅜	12⅜	12⅜
— Southam	39¼	39¼	39¼
— SS Steel	13	13	13
260 Steel Can	24½	24½	24½
— Steinbg A	24½	24¼	24¼
— Steinbg pr	100	100	100
— Texac C	57¼	57	—
— Tr-C Cor	9½	9½	—
— T Tin A	10½	10½	—
— Tr-C PL	35½	35½	—
— Tr Mt PL	17½	17½	—
— Un "A"	17½	17	—
— Un Carbide	25½	25¼	—
— Viau	12	12	—
— Wajax	13	13	—
200 Walk GW	34½	34½	34½
— Weldwood	10	10	—
— W Coast Tr	26	26	—
— W P P	17	17	—
— Weston A	22⅜	21½	—
— Weln A w	12	12	—
— Weston B	23½	23¼	—
— Zeller's	26¼	26	—

Bourse Canadienne

Ventes	Haut	Bas	Cgm 11 h.
— Ajax	11	11	—
— Alscope	170	165	—
— Alsof	10	10	—
5000 Am B B	25	25	25
— Amerainium	5	5	—
— Anthonian	14½	14½	—
— Arno	5	5	—
— Atlanta	28	28	—
— Augustus	46	46	—
1000 Agassiz	31	31	31
— Baker Talc	7	7	—
— Band-Ore	24	23	—
— Bateman	8½	7½	—
— Beauce PI	6½	6	—
— Beld Cort	13	13	—
— Beld-C w	250	250	—
— Black Ha	140	125	—
— Black Riv	23	18	—
— Blue Bon	340	335	—
— Bluewater	23	23	—
— Bornite	6	6	—
— B Carpets	38	38	—
— Bruce-Prest	13	12½	—
— Bruneau	22½	22	—
2500 Burnt Hill	40	40	40
— CI Inv T p	92	92	92
— C Interurb	280	280	280
— C Magnesite	68	68	68
100 C Secur A	295	295	295
3500 Carbec	11	11	11
— Cartier-Que	10	10	10
— Casavant	425	425	425
— Cassiar	15½	15	15
— Cassidys	440	440	440
— Castle Oil	31	31	31
200 Cessland	520	505	520
— Chemalloy	136	130	130
— Chartr Oil	420	410	410
— Chib Copper	6	6	6
5000 Chipman	20	20	20
— Coastal M	23½	21½	21½
— Com H&M	58	58	58
— Com O&G	33	33	33
— Commodor	150	135	135
— Commod w	33	33	33
— Cominga	16	15½	15½
— C Canorama	24	24	24
— C Manitoba	40	40	40
— C Mogador	25	24	24
— C New P	64	60	60
— C Persh	13	13	13
— CQ Smelt	56	56	56
— CQ Yell	5	4½	4½
— C Virginia	38	35	35
— Cpostream	10	9½	9½
— Couvrette A	6	6	6
— Cr St-L A	7⅞	7⅞	7⅞
— Crownbridg	36	34½	34½
— Crusade	25	24	24
— Dauphin	18	17	17
— Delta Elect	200	195	195
1000 Delta Min	16	16	16
— Denault A	9¼	9¼	9¼
200 Dolsan	36	36	36
— Devil's Elbo	30½	30	30
— Dom Exp	16	16	16
500 Dom Lease	27	27	27
50 D Oilcloth	24¼	24½	24¼
— Drum Weld	8¾	8¾	8¾
— Dumagami	49	49	49
— Dupmont	39½	38	38
— Dyna Pet	400	400	400
— E Koot 7p	265	265	—
— East Sull	850	850	—
— East Vent	23	23	—
— Emp Oil	6½	6½	—
5500 Equity Ex	88	87	88
— Fab Met	23½	20	—

Ventes	Haut	Bas	11 h.
— Fano	8	7½	—
— Fiscal	10¼	10	—
— Flint Rock	21	21	—
— Fontana	7	6½	—
— FT Reliance	47	47	—
1000 Fox Lake	23	23	23
— Frigistors	58	55	—
1000 Fundy	5	5	5
100 Futurity	90	90	90
100 Furlong	5	5	5
— Furlong p	7½	7¼	—
— Furlong W	125	125	—
500 Garney	69	69	69
— Ghislau	21	20	—
— Gilchrist	450	450	—
— G Autotron	15	15	—
100 Glen Lake	142	142	142
500 Grt W Min	165	165	165
— Greenberg	5⅜	5¼	—
— Grissol	235	230	—
— Gul-Por Ur	24	24	—
— Imbrex	380	380	—
— Inland Ch	8	8	—
— Inspiratn	170	170	—
— Int Atlas	95	90	—
— Int Ceram	7	6½	—
— Int Pts pr	53	53	—
— Intp Dredg	18	16½	—
— Inv Found	52	51¼	—
— Iso	80	80	—
— Israel Oil	9	8	—
— I Norvalie	28	28	—
— James Bay	27	26	—
— Jockey	5	5	—
— Jubilee	315	299	—
— Keltic Mng	28½	26	—
— K Desmond	65	64	—
— Kenting Av	6½	6½	—
— Kiena	51	50	—
2000 Kodiac Pet	325	325	325
— Kontiki	8	8	—
— L Accept A	7	7	—
— Labrador	31	31	—
— Laduboro	67	65	—
— Lamont A	16	16	—
— Lingside	6	6	—
— Lithium	8	8	—
— Lowney	27	27	—
— Louanna G	25½	23	—
— M Hygrade	10	9½	—
— Massval	9	9	—
1000 Matachewan	56	56	56
1000 McKinney	14	14	14
— Melchers	21½	21½	—
— Merc Chip	10	7	—
— Merrill	95	91	—
— Mid-Chib	24½	24	—
5300 Midepsa	510	480	480
— Miro Mines	24	23½	—
1000 Mistango	24	24	24
— Molyb	90	68	—
— Monpre	10	9	—
500 M Costigan	23	23	23
300 Mt Pleast	45	43	43
— MR Dairies	190	180	—
— MR Rice	15⅜	15⅛	—
— NAut Vend	165	165	—
— Native Min	15	15	—
— N Formag	5	5	—
— N Imperial	134	128	—
— Newrich	17	17	—
— NW Amulet	8	7½	—
500 Nocana	8	8	8
— NA Asbestos	9	9	—
— NA Rare M	50	47	—
— NorthEx	95	90	—
— NW Canalas	12	11½	—
— Opem Exp	12½	12½	—
— PA Inv	425	420	—
5500 Pat Silver	53	53	53
— Paudash	8	8	—
100 Peace Riv	775	775	775
5000 Pennbec	34	34	34
— Peso S	150	145	—
500 Phoenix O	265	265	265
— Pitt Gold	6	5	—
1000 Potash	18	18	18
— PowC 2 Pr	13	13	—
500 Que Ascot	10½	10½	10½
— Que Chib	13	13	—
— Q Cobalt	320	320	—
— Q Indu. M	16	16	—
— Queenston	12	11	—
1000 Rancheria	47	47	47
— Red Crest	5	4	—
— Rexspar	6½	6	—
2000 RA P "B"	150	149	150
— Rusty L	29½	27	—
— St-L Colu	210	210	—
— St-L Di Lds	75	75	—
2000 St Lucie E	23½	22½	22½
— Sangamo	12	11¾	—
— Sapawe	31	30	—
— Seaway H	425	425	—
— Select Fin	340	340	—
1000 Silver Reg	28	28	28
— Silver Sun	20	19½	—
500 Silver T	34	34	34
— Sobeys	20	20	—
— Sogena	14½	14	—
— S Dufault	14½	13	—
— Spartan Air	51	48	—
— Spartan w	5	5	—
— Stairs Ex	45	44	—
— Std Gold	47	44	—
— Sullivan	360	340	—
500 Surlaza	65	65	65
— Tache	12	11	—
— Talisman	55	55	—
— Tazin	7½	6½	—
— Tib Expl	6	6	—
— Titan	8½	8½	—
— Tooke	235	235	—
— Trsterre	36	35½	—
— U Asbestos	325	325	—
— U Corp B	12½	12½	—
— Un Obalski	30	30	—
— U Towns El	15½	15	—
— Val-Mar	425	425	—
— V Der Ho	285	285	—
— Vanguard	4½	4	—
— Wabasso	15	15	—
— Wabasso B	43	43	—
— Westairs	25	25	—
— Western M	5	5	—
— West Tin	57	54	—
4000 Westville	21	21	21
1000 Wisconsin	40½	40½	40½

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 14 mars	162.66	148.21	120.83	155.94	123.45
Clôture — 11 mars	164.29	149.53	120.55	157.33	125.60
Sem. dernière	165.10	149.91	122.65	158.19	129.44
Mois dernier	167.78	151.27	126.36	160.73	121.03
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	163.59	147.24	120.55	157.25	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95¾
3¼ 1 juin	1976	81½	82
4¼ 1 sept.	1972	91¾	92¼
5½ 1 oct.	1975	98¼	99
4½ 1 sept.	1983	86	86½
5¼ 1 mai	1990	93¾	94¼
5½ 1 oct.	1969	99¾	100¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	99¼	100
CNR 5¾ 1 jan.	1985	99¾	100¼
CNR 4½ 1 avril	1967	99¼	99¾
CNR 4 1 fev.	1981	81¾	82½
CNR 5 1 oct.	1987	90½	91¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C 5¼	1987	91¾	92¾
BC Elect 3¼	1967	98	98½
BC Elect 5¼	1989	94	95
BC Elect 5¼	1977	98	99
Man Hyd 5¼	1988	91	92
N. B. 5½	1989	92½	93½
NFLD 5¼	1985	90	91
N. S. 5¼	1985	91½	92½
Ont. 3	1970	90	91
Ont. 5½	1985	95¼	96¼
Ont. Hyd. 2¾	1968	94	95
Ont. Hyd. 5¼	1985	92½	93½
Que. 5½	1990	91¼	92¼
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	89	90
Que. Hyd. 3¼	1974	81¾	82¾
Que. Hyd. 5½	1988	91½	92½
Que. Hyd. 5	1995	84¼	85¼
Saskat. 5½	1985	94	95

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	91¾	92¾
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	92½	93¼
Vanc 5¼ 15 juin	1977	93¾	94¾
Hamilt 5¼ 15 j	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	133	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	107	110
TC Pipeline 5	1988	140	145
Triad 4¾	1971	92	95
Uted Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	100	102
Algoma 5¼	1978	92	94
Aluminium 4½	1973	91	92½
BP Tanker 6¼	1985	99	100
BA Oil 5½	1977	92	94
Can Cement 3¼	1975	85	87
Cdn Br Alum 5¾	1980	95	97
CIL 5¼	1977	97	98½
CPR 5	1983	88¾	89¾
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dosco 6	1985	92	—
Dom Stores 5½	1985	96	97
Domtar 5⅝	1990	92	94
Eaton Acc 5¼	1985	95½	96½
Imp Oil 3	1989	92	93
I A C 6½	1983	98	99
Ray Tr Mtg 6	1975	97	99
Raynor 6¼	1981	97½	98½
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1985	87	89
Woodward's 5¾	1985	95	97
Westons 5½	1983	92	94

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	97	—
Alta G Tk 5¾	1985	95	97
Bell 5½	1982	94	96
Bell 3¾	1979	79	81
Bell Tel 5¾	1984	95½	97½
Bell Tel 6¼	1978	99¼	101¼
Bow Pow 3¾	1980	79½	81½
Braz Tr 4¾	1970	90	—
BC Phone 5¼	1986	96	98
Calgary P 5¼	1982	96¼	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	94½	96½
Cons Gas 5¾	1984	95	97
Cons Gas 5	1978	89	91
Gt Lakes 5¾	1977	95½	97½
Lakeland NG 6	1982	95½	97½
Marit El 5¾	1983	95	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 5¾	1982	95	97
Northw Ut 5¾	1968	95	97
Northrn. Tel 5¾	1988	95	—
Que Nat Gas 5¾	1985	91½	93½
Que Nat G 6	1988	95	—
Que Tel 5¾	1983	94	—
TC Pipe 5.85	1987	94½	96½
Union G 5½	1977	93½	95½

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	95	97
Eaton 5	1978	89½	91½
Steinbg 6	1984	97	99
Loblaw's 5½	1983	92	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Ash Temple (ord)	$0.25	tr.	1-4-66	21-3-66
id. (A 6% priv)	$1.50	tr.	1-4-66	21-3-66
id. (B 6½% priv)	$0.16¼	tr.	1-4-66	21-3-66
British Int. Fin. "A"	$0.03	tr.	31-3-66	18-3-66
Dalex Co. (priv)	$1.75	tr.	21-3-66	17-3-66
Hawker-Siddeley (priv)	$1.43¾	tr.	2-4-66	21-3-66
Ingersoll Machine "A"	$0.12½	tr.	1-4-66	18-3-66
Shell Investments (1er priv)	$0.27½	—	1-4-66	19-3-66
Union Gas of Canada	$0.17½	tr.	1-3-66	8-4-66

Ecarts mixtes et restreints à Montréal

MONTREAL — Les fluctuations des cours sont étroites et mixtes à l'ouverture du marché ce matin à Montréal.

Les services publics sont plus élevés. Quebec Telephone hausse de ½ à 26½, Bell et Calgary Power gagnent ¼ chacun à 56½ et 27¼ respectivement. Les industrielles gagnent également un peu de terrain; Du Pont, CIL et Molson gagnent ¼ respectivement.

Aux banques et papeteries, la Banque Royale perd ¼ à 73½. Domtar progresse de ⅛ à 43⅜ et Aluminium aux aciéries perd ⅜ à 36⅝.

Les autres secteurs demeurent inchangés.

* * *

TORONTO — (PC) — Les prix ont continué de baisser aujourd'hui au début d'une séance active à Toronto.

Parmi les pétroles de l'Ouest, Banff Oil a baissé de ⅜ à 17¾, Pacific Petroleum, de ⅛ à 12⅛ mais Asamera a augmenté de 13 cents à $2.65. Inco perd ¼ à 97¼ dans les métaux communs. Rio Algoma a baissé de ⅛ à 19⅝ tandis que Steep Rock a avancé de .20 à $6.40.

Du côté spéculatif, Wilco a baissé de 5 cents à 56 cents. Consolidated Halliwell, de 4 cents à $1.54 et D'Eldona, de trois cents à $1.

* * *

NEW YORK — La baisse des cours se poursuit à Wall Street en début de matinée dans une ambiance modérément active.



Toutefois certains secteurs demeurent inchangés ou affichent quelques signes de fermeté. Les avionneries fléchissent; les aciers et les électroniques sont fermes; les pétroles et les métaux accusent une tendance un peu faible et les automobiles sont incertaines.

Du Pont, Kennecott, IBM, American Can, Douglas Aircraft et New York Central fléchissent d'environ 1 point chacun.

GM, Eastman Kodak, Allied Chemical, Boeing, Radio Corp. et Westinghouse fléchissent d'une fraction respectivement.

Massey-Ferguson, inscrite à la Bourse de New York récemment, perd 1½ à 30 sur un volume de 25,000 actions.

* * *

PARIS (AFP) — Légère amélioration de la tendance générale. La prépondérance des offres est encore fréquente. Mais la liste des valeurs qui défendent mieux leur position ou s'inscrivent même en reprise modérée s'allonge quelque peu. On remarque surtout un relèvement appréciable du crédit foncier en tout début de séance. La décision d'abaisser le coefficient de trésorerie des banques pour les mois de mars et avril, sans provoquer une véritable révolution de l'orientation, fait néanmoins bonne impression en bourse dans la mesure où les échéances de fin de mois et de trimestre nécessiteront un moindre recours au marché des valeurs.

On commence à se soucier aussi de la prochaine liquidation qui s'avère quant à présent assez onéreuse pour les acheteurs. Sur la base des cours actuels, la baisse moyenne des valeurs françaises par rapport au règlement de février avoisine 5%.

cote des grains

MARCHE A TERME
LE 14 MARS 1966

WINNIPEG

Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :			
Mai 93½	93¼	92⅝	93¼
Juil. 90	90½	90	90¾
Oct. 88¾	88⅝	88¼	88¼
Déc. ——	——	——	86⅛
ORGE :			
Mai 1.35½	1.35⅝	1.35	1.35⅜
Juil. 1.31⅝	1.32⅜	1.31⅛	1.32⅜
Oct. ——	——	——	1.29⅛
Déc. ——	——	——	1.28¾
LIN :			
Mai 3.00¾	3.01¾	3.00¾	3.00½
Juil. 3.00½	3.00⅞	3.00⅝	3.00⅝
Oct. 3.02⅛	3.02½	3.00⅜	3.00⅜
SEIGLE :			
Mai 1.31	1.31⅜	1.31	1.31
Juil. 1.32½	1.32¼	1.31⅛	1.31⅜
Oct. ——	——	——	1.34⅜
Déc. ——	——	——	1.34⅜
GRAINE DE COLZA :			
Mars 2.67½	2.68	2.66¼	2.66½
Mai 2.69¾	2.70½	2.68¼	2.69
Juil. 2.68½	2.69½	2.67½	2.67¾
Nov. 2.61	2.61½	2.60½	2.60½

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE — 2 cw 91¾ ; ex 3 cw 90¼ ; 3 cw et ex 1 fourragère 88⅝ ; 1 fourragère 88¼ ; 2 fourragère 85¼ ; 3 fourragère 82¼ ; fourragère mélangée 64.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang 1.35⅛ ; 1 cw 2-rang 1.34⅛ ; 2 cw 2-rang 1.32⅛ ; 3 cw 6-rang 1.33⅛ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.30½ ; 2 fourragère 1.29 ; 3 fourragère 1.26.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.28⅛ ; 3 cw 1.23¾ ; 4 cw 1.12¼ ; ergoté 1.06⅛ ; sur voie 1.28⅞.

LIN — 1 cw 1.96½ ; 2 cw 2.91¼ ; 3 cw 2.56⅛ ; sur voie 2.96¾.

GRAINE DE COLZA — No 1 cdn 2.66¼ ; No 2 cdn 2.51¾.

MARCHE DU LIN — Prix comptant : 82.84¼.

CHICAGO

Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :			
Mars 1.60	1.61	1.60	1.60¼
Mai 1.62⅝	1.63¼	1.62⅛	1.62⅝
Juil. 1.56¾

Une femme écope de 2 ans pour le cambriolage d'un garage

SAINT-JEROME, (C. B.) — Le principe du salaire égal pour un travail égal a été appliqué par le juge Camille-L. de Martigny. Il a condamné Huguette-Lise Royer à deux ans de pénitencier à cause de sa participation à un cambriolage, dans un garage de Lachute, au début du mois de décembre.

Quelques instants auparavant, le magistrat avait condamné à de semblables sentences Maurice Léveillé et Raymond Gratton, tous deux de la région outaouaise, relativement à la même infraction. Le trio a avoué sa culpabilité dans le vol avec effraction commis le 3 décembre au garage Don Boa's Motors Sales, situé à 85 rue Chatham, à Lachute. La police les avait appréhendés quelques heures plus tard alors qu'ils étaient en possession de documents et de cartes de crédit appartenant à cet établissement commercial.

A Me Pierre Mondor soutenant que la condition de femme, en l'occurrence la nommée Royer requérait un adoucissement de la sentence, le juge de Martigny a rétorqué qu'il était favorable au principe du salaire égal à l'intention de la femme qui exécute un travail d'homme. "Ce principe s'applique dans les circonstances présentes. L'offense égale mérite une sentence égale", a-t-il dit.

La sentence aux trois accusés est concurrente à la peine de deux ans de pénitencier rendue antérieurement à la barre d'un tribunal de Hull, pour des vols commis dans ce secteur.



Délégation de Halifax à Montréal

Une nombreuse délégation de la ville de Halifax est présentement à Montréal dans le but d'activer le tourisme et l'expansion industrielle de la capitale de la Nouvelle-Ecosse. Les 22 personnes ont rencontré hier le président d'Air Canada, M. G. R. McGregor, pour discuter avec lui de liaisons aériennes entre Halifax et le reste du pays. Le groupe compte un membre chargé spécifiquement de "ne parler que français" pendant le séjour à Montréal. Il s'agit d'un Ecossais, M. Allan MacBeth (à gauche), professeur de littérature à l'université St. Mary's de Halifax, qui s'entretient ici (photo ci-contre) avec le maire de cette ville, M. Charles A. Vaugham. Dimanche, la délégation a visité les terrains de l'Expo 67, et tous, unanimement, se sont dits impressionnés par ce qu'ils ont vu.

$41,603 d'indemnité à un jeune homme qui ne peut respirer qu'avec un tube

Le bris du larynx et des cordes vocales et l'obligation de respirer au moyen d'un tube, de parler d'une voix sifflante comportent une très grande invalidité pour un jeune homme de 19 ans.

Pourra-t-il suivre un cours universitaire et embrasser une profession libérale comme il avait l'intention de le faire? Le fait qu'il devra parler d'une voix étrange et d'une façon très limitée lui causera toujours un sérieux handicap dans la recherche d'un emploi.

C'est en substance ce que déclare le juge George S. Challies, de la Cour supérieure, alors qu'il condamne la compagnie Cumming Perrault Ltd. et un des chauffeurs de ses camions, M. Gaétan Myre, à verser conjointement et solidairement à M. Roy William Depodesta, à titre de tuteur à son fils Brian, la somme de $41,603, pour les blessures mentionnées plus haut que le jeune homme a subies, lors d'un accident de la route.

Cet accident survint lorsque la motocyclette que conduisait Brian Depodesta entra en collision avec un camion de la défenderesse, à l'intersection des rues Sherbrooke et Cavendish le 25 septembre 1963.

Les feux étant verts, rue Sherbrooke, le président du tribunal en vient à la conclusion que le camion n'aurait pas dû exécuter un virage dans la rue Cavendish, obstruant la route au motocycliste.

Le juge déclare que ce dernier allait à une trop grande vitesse, lui attribuant un quart des responsabilités et les trois quarts au chauffeur de la défenderesse.

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INFIRMIERS DU QUEBEC

tiendra une grande assemblée pour tous les infirmiers gradués et non gradués de Montréal ou des environs à la salle de l'école SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, 35 est, rue St-Zotique, le 19 mars à 2 heures p.m.

Tous pour un . . . Un pour tous

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ESTIMATEUR DE QUANTITÉ

Compagnie de construction sur la rive sud. Travail de bureau seulement. Le candidat doit avoir 4 ans d'expérience. Faire parvenir "curriculum vitae" à

CASE 9415 LA PRESSE

VILLE ST-PIERRE

POSITION OFFERTE : — Surintendant du Département des Travaux Publics.

RESPONSABILITE : — La direction d'une vingtaine d'hommes.
- L'exécution de tous les travaux municipaux tels que : entretien des rues et trottoirs, enlèvement de la neige, entretien des égouts, entretien de l'éclairage des rues, entretien des parcs, etc.

QUALITES REQUISES : — Une vaste expérience dans le domaine des travaux publics.
- Une assez bonne instruction et des capacités administratives.
- Une grande habileté à diriger des hommes.

APPLICATION : — Elle devra être faite par écrit.
- Les candidats devront indiquer leur âge, leur état civil, leur expérience, leurs employeurs présents et antérieurs, le salaire désiré et enfin toutes autres informations jugées utiles.
- L'application devra être adressée à l'attention du soussigné à l'Hôtel de Ville, 69, 5ième avenue, Ville St-Pierre au plus tard le **28 mars 1966.**

CAMILLE CHOUINARD,
Ingénieur Municipal.

VENDEURS DEMANDÉS

CLIMATISATION
CHAUFFAGE
VENTILATION

HOMMES SERIEUX dynamiques, 25 à 35 ans, ayant automobile.

OFFRONS CONDITIONS EXCEPTIONNELLES avenir très intéressant. Discrétion assurée.

376-1040

Les personnes intéressées à devenir pilotes de navires dans la circonscription de pilotage de Kingston sont invitées à présenter une demande

Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :
(1) être citoyen canadien domicilié au Canada;
(2) être âgé d'au moins 25 ans et d'au plus 50;
(3) jouir d'une bonne santé (corps et esprit), le candidat qui aura réussi à toutes les autres épreuves sera tenu de subir un examen médical devant une commission de médecins approuvée par l'Autorité de pilotage;
(4) être en mesure de réussir à un examen de la vue et de l'ouïe, prescrit par l'Autorité de pilotage;
(5) être de bonnes vie et mœurs; le candidat pourra être tenu de fournir des attestations à cet égard;
(6) être titulaire d'une certificat valable de capacité non inférieur à celui de capitaine d'un navire à vapeur (sans restrictions) d'eaux intérieures du Canada;
(7) avoir été employé, pendant deux des cinq dernières années, comme capitaine ou officier de pont à bord de navires régulièrement en service dans la circonscription;
(8) avoir réussi à un examen subi devant un jury d'examen.

Tout candidat convoqué aux examens s'y présentera à ses frais, au jour, à l'heure et au lieu désignés.

S'il faut présenter des attestations de bonnes vie et mœurs, ne pas en présenter l'original car ces documents ne seront pas retournés.

Présenter sa demande par lettre avant le 22 mars 1966, en faisant mention du présent avis, et la faire parvenir à l'adresse suivante :

SURVEILLANT DES PILOTES
Boite postale 95, Cornwall, Ont.

Les demandes abîtérées après le 22 mars 1966 seront refusées.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS :

Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

SERVICE CONFIDENTIEL

Réponse via numéro de case

Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case, vous apprenez, par la suite l'identité de l'annonceur, et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de LA PRESSE, case 9000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Téléphonez à 849-4711, poste 323 ou
écrivez à LA PRESSE — 7, rue St-Jacques, Montréal

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ

Minimum 5 ans d'expérience, salaire à discuter

Faire parvenir "curriculum vitae" à

Pierre de Guise et Associés
10127, boul. St-Laurent, Montréal 12, Québec

GÉRANT DES VENTES

Une compagnie internationale demande un gérant des ventes obligatoirement bilingue, avec initiative, capable d'embaucher, initier et stimuler les vendeurs. Il sera lui-même initié par un programme préparant à la gérance. Cet emploi commande plus de $12,000 par an de salaire.

Pour renseignements, appeler M. SIGAL à :

738-1106

COMPTABLE AGRÉÉ

Une situation intéressante comme auditeur interne en chef est offerte dans notre organisation aux multiples ateliers. Le titulaire, qui doit être parfait bilingue, sera en charge du personnel, responsable de la vérification comptable des ateliers de la compagnie et des compagnies affiliées et ses fonctions exigeront des voyages périodiques à travers le Canada. Cette situation offre d'excellentes chances d'avancement dans d'autres domaines dans les cadres de notre organisation.

Les bénéfices marginaux sont alléchants et la rémunération est sujette à entente mutuelle.

Les demandes doivent être adressées à :

CANADA CEMENT CO. LTD,
Gérant du Bureau,
C.P. 490, Station "B",
Montréal, Québec.

REPRÉSENTANT AMBITIEUX

Bilingue, avec initiative, pour le marché de Montréal, demandé par compagnie internationale avec usine au Québec. Doit connaître le domaine des batteries d'auto et des produits électriques. Excellent salaire du début plus généreux compte de dépenses, auto, bon plan de retraite et assurances nombreuses. Nos employés sont au courant de cette demande.

Discrétion assurée aux réponses donnant tous détails à :

CASE 9427, LA PRESSE

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

requiert les services d'un

DIRECTEUR DE L'ÉLÉMENTAIRE

pour les écoles de son territoire

Envoyer qualifications et curriculum vitae par écrit à l'attention de :

JACQUES CHARTRAND,
Directeur Général des Ecoles,
17a, rue Boisvert,
Vaudreuil, P.Q.

P.S. Prière de faire parvenir le tout avant le 31 mars 1966

Une compagnie d'ASSURANCE-VIE demande UN GERANT de succursale

Une compagnie d'assurance solidement établie dans tout le Canada . . . offrant une gamme complète de polices d'assurance-vie, d'assurance collective et de remplacement du revenu . . . a besoin d'un homme actif et expérimenté pouvant remplir les fonctions de gérant d'une importante succursale de la compagnie à Montréal. Le candidat choisi devra pouvoir assumer des responsabilités administratives et être disposé à travailler ferme à l'expansion des affaires de la compagnie.

Il bénéficiera de l'appui intégral de la compagnie, d'un programme dynamique de publicité et de promotion ainsi que d'une large mesure de sécurité personnelle.

Si vous possédez les aptitudes nécessaires, vous aurez tout intérêt à postuler ce poste exceptionnel, qui pourra vous assurer une magnifique carrière. Prière d'écrire au CASIER 9396, LA PRESSE, Montréal, pour demander une entrevue personnelle.

Toutes communications reçues dans la plus stricte confidence.

VILLE DE CHATEAUGUAY CENTRE

TRÉSORIER

La Ville de Châteauguay Centre requiert les services d'un comptable bilingue pour remplir la fonction de trésorier. Salaire à discuter selon expérience. Veuillez adresser vos applications et votre curriculum vitae, avant le 22 mars 1966 au greffier de la

VILLE DE CHATEAUGUAY CENTRE
25 boul. D'Anjou
Châteauguay Centre — P.Q.

SURVEILLANT DES ACHATS

POUR

FIBERGLAS* CANADA LTEE

La plus récente de nos usines requiert les services d'un acheteur expérimenté

LES RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité du gérant de l'usine il sera responsable de tous les achats et se basant sur l'inventaire physique du magasin verra à obtenir les matériaux et les pièces nécessaires à temps afin de maintenir l'usine en opération. Pour l'aider dans sa fonction il a 4 personnes à sa charge.

LE CANDIDAT :

Agé de 25 à 35 ans, il devra être bilingue et posséder une expérience connexe. De plus il devra être détenteur d'un certificat de 11e année au moins, son salaire sera proportionnel aux responsabilités.

Veuillez adresser vos demandes

AU SURVEILLANT DES RELATIONS INDUSTRIELLES
131 boul. Montcalm, Candiac
Tél.: 659-1985 — poste 37

Toute demande sera gardée strictement confidentielle

MISE EN MARCHÉ – VENTES

On demande un vendeur ayant des aptitudes pour la mise en marché ainsi que l'instruction et les possibilités nécessaires pour une gérance Senior. Au début, il aura la responsabilité du développement et du contrôle des clients importants en fournissant des conseils sur l'augmentation des ventes et les ventes elles-mêmes.

L'expérience en gérance de marques ou de produits aiderait.

Notre compagnie est une grande manufacture de meubles ayant des clients par tout le pays.

L'heureux candidat aura l'occasion de parvenir à la gérance Senior à un rythme accéléré à cause du chiffre d'affaires extraordinaire de la compagnie. Le salaire intéressera sûrement les hommes capables de commander un salaire dépassant $20,000 par année. De préférence des candidats ayant de 33 à 42 ans. Bilinguisme parfait essentiel.

Envoyer tous détails dans la première lettre.

Notre personnel est au courant de cette annonce

Case 9422 La Presse

TRAVAIL INTÉRESSANT

pour une

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE

Dans un laboratoire de recherches de notre moulin de pâtes et papiers à Québec. Célibataire. Diplôme secondaire. L'expérience d'un laboratoire d'hôpital est un avantage. Salaire selon l'expérience. Vacances, assurance-groupe, soins médicaux et retraite. Les candidatures seront étudiées confidentiellement.

Veuillez adresser comme suit :

Directeur adjoint des Relations Industrielles

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited

C. P. 1487, QUEBEC 2, P.Q.

Sentence accrue pour avoir passé des faux billets

La Couronne a obtenu le maintien de son appel dans le cas des jeunes Yves et Gilles Leblanc, de Sherbrooke, qui avaient bénéficié d'une remise de peine après avoir été reconnus coupables d'avoir passé dans des magasins, à deux reprises, de la monnaie contrefaite, soit des coupures de $20 et d'avoir été en possession de ce genre de monnaie.

Dans le cas de Yves Leblanc le juge de première instance avait pris en considération le fait que le jeune homme avait 21 ans, qu'il avait subi deux jours de prison préventive, avait remboursé la somme de $100 aux victimes, était marié, père de famille et n'avait aucun dossier judiciaire.

A cause de la gravité de l'offense les cinq juges, à l'unanimité, portent cette sentence, qui comportait une remise de peine, à six mois de prison pour chacun des trois délits, peines devant être purgées toutefois en même temps.

"A cause de la gravité du crime qui prévoit une sentence de 14 ans de pénitencier et du fait que l'accusé a passé cette monnaie contrefaite, déclare le juge G. R. W. Owen, dans ses notes, j'impose une sentence de six mois sur les trois offenses, à être purgées en même temps."

Le juge Edouard Rinfret se porte dissident dans le cas de Yves Leblanc, ajoutant un mois de prison à l'une des sentences.

La Cour d'appel prononce une sentence semblable dans le cas de Gilles Leblanc.

Celui qui est faible dans la foi, accueillez-le sans discuter ses opinions.

(Rom. 14, 1)

VOUS POUVEZ GAGNER

UN SÉJOUR GRATUIT

A WILDWOOD CREST

NEW JERSEY

Deux fois par semaine, jusqu'au 9 avril prochain, LA PRESSE publiera un coupon vous offrant la possibilité de gagner un merveilleux séjour gratuit d'une semaine pour 2 personnes — dans la période du 1er au 15 juin — à un luxueux hôtel de Wildwood Crest, dans le New Jersey.

A Wildwood Crest, tous les services, établissements commerciaux de tous genres, lieux et moyens de divertissement accueillent les villégiateurs à partir du mois de juin.

- LA PROMENADE (Boardwalk)
- SALLES DE SPECTACLES
- MAGASINS DE NOUVEAUTES ET DE SOUVENIRS
- RESTAURANTS
- EGLISES
- MAGASINS DE TOUS GENRES
- SPORTS ET JEUX
- PECHE
- CYCLISME
- CANOT A VOILES
- EXCURSIONS EN BATEAU

Pour y participer, remplir le coupon ci-dessous

COUPON DE PARTICIPATION

Remplir et adresser au BUREAU DU TOURISME, LA PRESSE, 7 ouest, rue SAINT-JACQUES, MONTREAL

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... No de tél. .....

vous voulez

ÉPARGNER

temps, efforts, argent?

Vous trouverez à la Banque Royale le moyen d'épargner qui vous convient exactement à *vous:* compte ou autre formule de dépôt. Chaque succursale offre des services complets.

Consultez cette liste. Puis passez vite à votre succursale de la Banque Royale. Pour votre compte en banque, *comptez sur la Banque Royale.*

☐ **Comptes d'épargne**—pour épargner régulièrement et accumuler les intérêts. Avec un compte d'épargne à la Banque Royale, vous êtes en sécurité, et vos fonds sont toujours disponibles; vous êtes sûr de vous.

☐ **Comptes de chèques personnels**—pour acquitter vos factures sans toucher à vos économies, ce compte peut vous économiser jusqu'à un tiers des frais d'administration.

☐ **Comptes courants**—la façon simple et logique d'établir une comptabilité; vos chèques endossés vous sont retournés chaque mois.

☐ **Certificats d'épargne**—dépôt à long terme et à revenu élevé, entièrement rachetable en tout temps, avec intérêts payables tous les six mois.

☐ **Reçus de dépôt**—dépôt à long terme et à revenu élevé, avec intérêts payables à l'échéance.

Nos autres services comprennent: Mandats de banque—Chèques de voyageurs—Coffrets de sûreté et garde de titres—Change étranger—Traites bancaires—Lettres de crédit—Dépôt de nuit—Virements de fonds—Services d'investissement—Prêts plan-à-Terme—et bien d'autres encore.

Vous trouverez, près de chez vous, une succursale de la

BANQUE ROYALE

Il y a une succursale dans votre quartier

Toute douceur au printemps, les couleurs se feront agressives sous le soleil d'été



La ligne droite de cette robe est estompée par les rayures bayadère qui lui donnent un effet de mouvement. Longue écharpe amovible entourant le cou. La robe, taillée sur le biais suit bien les mouvements du corps.



Il est presque impossible de déceler une prédilection marquée pour un coloris en particulier. Presque tous les tons, sauf le brun, semblent coller à la mode comme la joie du renouveau colle au printemps. Mais on n'a pas tout dit quand on a cité le blanc, le beige, le bleu, le vert, le jaune, le rose, le rouge et le noir.

Ce qu'il faut admirer ce sont les modulations qui nous font passer presque imperceptiblement d'un ton à l'autre, partant du plus suave pour se rendre au plus cru ; le nom de famille reste le même mais que de nuances.

Il fut un temps où lorsqu'on parlait de blanc, on pensait au blanc de coton, au blanc crème, à l'ivoire. Ils sont toujours là avec en plus, des variantes : des blancs de galet, blanc ficelle, blancs de laine, de mastic, de coquille d'albâtre, qui vont frôler les beiges sable sec, chameau biscuit, ocre, osier, pain doré.

Blanc et beige font bon ménage dans une robe ou un manteau en vertu du principe bicolore qui s'affirme dans la mode. Le blanc et le noir sont également mis à contribution dans des imprimés abstraits ou dans les carreaux ou gros pied de poule.

Si les jaunes ne donneront leur pleine mesure qu'à l'été, ils s'étalent déjà joyeusement dans les vitrines peut-être à l'intention de celles qui filent vers le sud. Nous en recevons un choc de vacances, de plages ensoleillées. Ils sont plutôt francs comme l'écorce de citron que pâlissants et ils font un bien joli concert avec les tons mandarine.

Les bleus nous étonnent ; ils sont plus nombreux qu'on serait porté à croire : bleu glacier, bleu madone, bleu royal, bleu verre de Bohème, ou bleu marine. On croirait lorsqu'on visite les magasins, qu'il n'y en a que pour eux. Le partenaire favori du bleu dans le jeu des couleurs c'est encore le vert, un mariage qui tient depuis quelques saisons. Le turquoise ne sera en pleine saison que lorsque le soleil sera en pleine force.

Pour ce qui est des roses, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont attendrissants d'une douceur de bonbon satin. Ils s'affichent même dans des lainages granités alors que les percutants attendent l'heure du sport. Certains tailleurs à petits carreaux opposent le beige et le rose, le jaune et le rose. Dans les mousselines, l'hortensia, connait la bonne fortune sous les étoiles. Ici et là, des tons framboise qui atteignent la profondeur de l'aubergine. Les rouges très rouges sont toujours présents.

La gamme chromatique des verts part du vert de gris pour aller au vert feutre en passant par le vert végétal de jeune pousse, le vert céleri, le jade, le reflet d'émeraude. Pour terminer ce kaléioscope, un peu de gris dans les toiles, grands tissu d'été et des tons or.

Une évidence : quand les lainages sont monochromes dans les ensembles ou les tailleurs de laine on aura volontiers recours à la règle des trois couleurs, si le bicolore est sacrifié ; par exemple dans les robes de type Mondrian on verra du blanc, du beige et un biais noir en ligne. Les tissus granités, à bouclettes, respectent une dominante mais l'entremêlent avec une couleur complémentaire.



En lainage mousseux, ce tailleur à veste longue offre les gais coloris printaniers : turquoise, rose jaune et lime. La blouse de soie est dans les mêmes teintes. Détail incongru : ce deux-pièces sophistiqué comprend une jupe culotte.

le printemps est arrivé
CHEZ
Carel
tricots exclusifs
4612, St-Hubert
CR. 2-2025



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Robe du soir en plein soleil

La boutique Toujours Chic a présenté une collection printemps-été vraiment ravissante. Gentiment, l'un des mannequins a accepté de poser dans une des rues du Vieux Montréal. Voici donc, retenant les rayons de soleil, une robe en crêpe de laine jaune doux, très douce à la silhouette et s'accompagnant d'un boléro fermé dans le dos. Messieurs . . . Attention !



Nouvelle importation d'Italie . . .
pour embellir votre printemps !

Vous paraîtrez encore plus charmante dans ce bijou choisi parmi notre collection printanière ! Ce costume de laine 3 morceaux, à tricot plat, importé d'Italie, est tout à fait dans la note pour une grande variété d'occasions. Notez la nouvelle jupe plissée et la jaquette de confection superbe à pull-over assorti. Marine, turquoise, rose vif, vert émeraude et mandarine. Tailles 8 à 16. $109.95

Acceptons carte Credico et autres cartes de crédit reconnues

IMPORTATIONS DE QUALITE

ARTISTIC WEAR LTD

UN SEUL MAGASIN
1253 O. rue STE-CATHERINE
ENTRE DRUMMOND ET DE LA MONTAGNE
TEL. 288-4144
Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. p.m.

POUR VOTRE
VOYAGE DE NOCES,
futures mariées, voyez notre collection exclusive composée d'importations
PARISIENNES,
ITALIENNES,
CALIFORNIENNES
ainsi que notre nouvelle collection printanière signée :
MICHEL ROBICHAUD



Assistez au défilé de mode des nouveautés "PRINTEMPS-ETE" exclusives à
La Boutique El Paso
Ce défilé, commenté par Mme Pierrette Champeaux aura lieu le 22 mars prochain, à 8 h. 30 au CAFE EL PASO, à Lachine.
Réservez dès maintenant vos places en composant
331-9031

La Boutique EL PASO
4550, boul. De Salaberry angle Despatie 331-9031

LA BOUTIQUE
Great Expectations INC.



Spécialité :
Vêtements de maternité

Là où le chic est accessible à toutes les femmes . . .

Voyez cette ravissante robe-manteau. Tissu : toile et soie. Couleur : mais. Coupe : semi-princesse. Boutons de nacre.

Vous trouverez . . .
à LA BOUTIQUE "Great Expectations" une très grande variété de vêtements, offerts dans une gamme de prix convenant à toutes les bourses.

1610 ouest, rue SHERBROOKE (au coin de la rue GUY) — Téléphone : WE. 3-4180

POUR LE PRINTEMPS . . .
De part et d'autre, les Biabands® de cette nouvelle gaine Promise par Poirette vous maintiennent parfaitement



Les bandes Biabands® de Poirette, étroites mais puissantes, moulent votre silhouette et vous donnent la ligne svelte que vous désirez. Elles galbent et remontent les formes pour vous donner la ligne italienne. Elles aplatissent le ventre et effacent les hanches En blanc, P. M. G. E.-G. $17.00

Commandes postales ou téléphoniques acceptées
276-9705

CHEZ Lilianne INC.
NOUS HONORONS LA CARTE CREDICO

• Centre Fairview — Pointe-Claire
• 6688, St-Hubert
• Place Ville-Marie
• 1682 est, Mont-Royal
• Centre d'achats Wilderton
• 378 ouest, Ste-Catherine
• 3601 ouest, Notre-Dame

Lili Corsets Inc., 7094, rue St-Hubert

Toutes les nouveautés '66 pour le
Printemps
vous les trouverez à la Plaza St-Hubert

Plaza St-Hubert
LE PLUS GRAND CENTRE D'ACHAT AU CANADA
400 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

La censure est abolie en Espagne

MADRID, (UPI, AFP) — Le parlement espagnol a approuvé aujourd'hui une nouvelle loi de la presse qui codifie et libéralise les conditions de publication des journaux, supprime la censure et établit dans les textes un certain nombre de libertés qui n'existaient pas en Espagne depuis la guerre civile, notamment les libertés d'expression, d'entreprise de presse et de nomination des directeurs de journaux.

La mesure, présentée par le ministre de l'Information, M. Manuel Fraga Irabarne, a été approuvée par 296 voix contre trois.

En vertu de la nouvelle loi, la censure est abolie "sauf en cas de guerre" ou par décret spécial du gouvernement. La responsabilité des écrits publiés par un journal repose maintenant sur le rédacteur en chef.

Les éditeurs de journaux pourront désormais nommer leurs propres rédacteurs en chef ou directeurs sans avoir à obtenir l'approbation du gouvernement.

De nouveaux journaux pourront être fondés sans le consentement du gouvernement. Un seul journal, le "Télé-Express" de Barcelone, a été fondé depuis la guerre civile. On prévoit maintenant qu'un groupe de banquiers lancera un nouveau journal à Madrid sous peu.



Non, ce n'est pas une espionne . . .

Elle a 29 ans, s'appelle Elisa Sheriff, travaille dans une boutique de produits de beauté à Londres. Mais elle se lance dans l'aventure politique, briguant, les suffrages de l'électorat dans la circonscription de Fulham, au cours des élections générales du 31 mars. Son étiquette : libérale. Son rival, Michael Stewart, travailliste, actuel secrétaire au Foreign Office. Elisa entretiendra les électeurs du "rôle de la femme dans la société" et du problème de Gibraltar.

Une grève générale, dirigée par les bouddhistes, paralyse Danang

(d'après UPI, PA, AFP) — La deuxième plus grande ville du Sud-Vietnam ressemble à une ville fantôme aujourd'hui. Une grève générale, commandée par les étudiants, est suivie à cent pour cent, paralysant le commerce, les bureaux du gouvernement et même l'hôtel de ville de Danang.

Les manifestations qui se poursuivent dans cette première région tactique depuis maintenant cinq jours consécutifs sont menées par des éléments bouddhistes. Danang traverse présentement de sérieuses difficultés économiques résultant de l'augmentation du coût de la vie. Les étudiants, appuyés par certains militaires, demandent la démission du gouvernement militaire de Saigon.

Tôt ce matin, ils parcouraient les rues de la ville sommant les marchands de fermer les portes de leurs boutiques et de rentrer chez eux. En moins de quelques heures, la plupart s'était conformés à la consigne.

Le prétexte immédiat des manifestations est la destitution du général Thi, commandant militaire de cette région, prononcée par le gouvernement de Saigon la semaine dernière.

Mais les observateurs sont d'avis que les étudiants et leurs partisans bouddhistes cherchent d'abord à promouvoir une campagne destinée à renverser le gouvernement central. Les étudiants semblent jouir de l'appui d'importants éléments militaires.

Le port de Danang est presque complètement paralysé. Les cargos militaires qui apportent le ravitaillement aux cinquante mille Américains stationnés dans la région s'accumulent dans le port. Seuls des débardeurs militaires travaillent à les décharger.

Aujourd'hui, les étudiants ont distribué dans la ville des tracts pour accuser le général Van Thieu, président de la junte militaire, de corruption et d'abus d'autorité. Le tract précise que le général Thieu dirige un réseau du marché noir, réseau grâce auquel il a réussi à s'enrichir rapidement.

Les dirigeants ecclésiastiques des Etats-Unis sont actuellement en congrès à Washington et tentent de créer l'unanimité sur un minimum de grandes questions internationales.

Le congrès est formé de 500 délégués venant de toutes les confessions religieuses du pays, allant de toutes les nuances des églises chrétiennes (catholiques et protestantes), jusqu'à celles des églises orthodoxes et judaïque.

Une des questions majeures étudiées par les délégués a trait à "la Chine et aux conflits de l'Asie". Les ecclésiastiques considèrent que la Chine constitue le plus grave problème qui se pose à l'Amérique au 20e siècle, et ils proposent : 1) la reconnaissance de Pékin par l'ONU; 2) le retrait de la Chine nationaliste (Formose) des îles de Quemoy et Matsu; 3) le règlement de la question de Formose (Taïwan) à la satisfaction des Taïwanais; 4) la fin de l'embargo américain contre la Chine rouge; 5) la mise sur pied d'un programme d'échanges et de communications avec la Chine.

Une autre question à l'étude a trait à la question de savoir comment des puissances étrangères peuvent moralement s'immiscer dans une guerre civile.

Les hommes d'églises sont d'avis qu'une intervention par un organisme international — comme l'ONU — est toujours préférable à l'intervention unilatérale d'un pays, quelle que soit la pureté de ses intentions.

Opérations militaires

Deux attaques ont été dirigées contre des concentrations vietcong par les troupes gouvernementales. La première de ces attaques s'est produite dans le delta du Mékong. L'ennemi a été pris de revers, au moment où il tombait dans un piège, attaquant à vide un adversaire qui se trouvait à 300 yards plus bas. Les gouvernementaux qui ont réussi ce coup sont affectés à la protection d'une route à 50 milles au sud-ouest de Saigon.

L'autre attaque s'est produite à 325 milles au nord-est de Saigon où 75 Vietcong sont tombés dans une embuscade. Ils ont tous été tués.

Au Nord-Vietnam, des tireurs au sol ont abattu un appareil américain Phantom, et coulé un avion amphibie qui tentait de sauver des aviateurs du Phantom.

Grâce à une sortie, d'une témérité indiscible, un hélicoptère américain a réussi, à travers un tir fourni, à porter secours aux aviateurs.

Un porte-parole américain dit que cet incident a fait dresser les cheveux de la tête de ceux qui l'ont vu. Le Phantom F4C venait d'un porte-avions de l'Aéronavale. Frappé par des tireurs au sol, l'appareil s'est écrasé, mais les pilotes ont réussi à s'éjecter. Ils sont tombés dans la mer, à deux milles de la côte, et à 32 milles au sud de Thanh Hoa.

Un appareil amphibie américain HU15 Albatros s'est aussitôt porté à leur rescousse, mais des mortiers, lancés de l'île Hon Me, tout près ont frappé l'Albatros qui a aussitôt coulé.

Johnson met Hanoï et Pékin en garde contre toute tentative de conquête

WASHINGTON — (AFP) — Le président Johnson a lancé mardi un nouvel appel aux dirigeants d'Hanoï et de Pékin pour qu'ils mettent un terme à leur "tentative futile de conquête" au Vietnam et consacrent leurs ressources, de concert avec les Etats-Unis, au bien-être de leurs peuples, ainsi qu'au développement économique du Sud-Est asiatique.

Le chef de l'exécutif a fait un bref discours dans ce sens en signant la loi, récemment approuvée par le Congrès par 387 voix contre 6, qui lui accorde des crédits supplémentaires de 4.8 milliards de dollars pour assurer partiellement le financement de la guerre au Vietnam.

M. Johnson a souligné à cet égard qu'en approuvant à l'immense majorité la demande de fonds de l'Administration, le Congrès a clairement démontré au peuple américain qu'il soutient pleinement les combattants au Vietnam, et témoigne sa confiance dans le Département de la Défense.

S'adressant aux nombreux chefs militaires et parlementaires américains qui assistaient à la cérémonie à la Maison Blanche, M. Johnson a déclaré :

"Je crois que beaucoup de nations dans le monde se sont rendu compte de la futilité de la guerre. La plupart des dirigeants du monde préfèrent sincèrement la paix. Mais il y en a quelques-uns encore qui ne partagent pas ce sentiment.

"Je répète une fois de plus, à ceux qui s'interrogent sur la véritable nature du combat que nous menons actuellement au Vietnam, que notre seul objectif est de démontrer aux partisans de la violence qui existent encore que la paix est beaucoup plus profitable que la guerre".

M. Johnson a répété que "c'est là le seul objectif de ce président et de cette administration, au Vietnam" ainsi que de ses "200,000 combattants américains courageux qui risquent en ce moment leur vie à 10,000 milles de chez eux".

Le public préconise une attitude plus flexible

STANFORD, Californie (AFP) — Il existe une tendance générale du public, même parmi les partisans du président Johnson, en faveur d'une plus grande flexibilité de la position américaine en ce qui concerne des négociations au Vietnam, annonce une étude menée par sept sociologues de l'université de Stanford (Californie) en coopération avec le "Centre de recherche d'opinion publique".

Fin février et début mars, 1,474 personnes ont été interrogées. Les résultats de l'enquête sont les suivants :

- 88 pour cent sont en faveur de négociations avec le Vietcong si celui-ci accepte de négocier;
- 70 pour cent appuieraient une trêve négociée par les Nations unies;
- 54 pour cent seraient en faveur d'élections libres au Sud-Vietnam, même si cela signifie que le Vietcong ait une chance de les remporter;
- 52 pour cent désireraient que le Vietcong participe à un gouvernement de coalition au Sud-Vietnam.

L'enquête révèle d'autre part que 61 pour cent des personnes interrogées approuvent la politique du président Johnson alors que 29 pour cent y sont opposées et 10 pour cent sont sans opinion.

Au credo du parti communiste français: la liberté de religion et d'expression

PARIS, (UPI) — Le parti communiste français a adopté la liberté d'expression et la liberté de religion pour tous comme des éléments de la doctrine officielle du parti.

Une résolution en ce sens a été approuvée à l'unanimité par le comité central du parti à l'issue d'une réunion de trois jours tenue à Argenteuil, dans la banlieue parisienne.

La résolution a été présentée par Louis Aragon, membre du comité central et célèbre écrivain. Aragon a vivement protesté récemment contre l'emprisonnement des écrivains soviétiques André Siniavsky et Yuli Daniel parce qu'ils avaient publié des oeuvres littéraires à l'étranger.

"On ne peut nier ou étouffer le caractère expérimental de la littérature et de l'art sans nuire gravement au développement de la culture et de l'esprit humain lui-même", déclare la résolution.

Main tendue aux chrétiens

Le document de 18 pages invite également les intellectuels communistes à aborder "avec audace et impartialité les problèmes qui se présentent dans le domaine de la science, de la philosophie et de l'art". Le parti tend la main aux chrétiens, même s'il demeure opposé à toutes les religions en principe.

"Les efforts communs pour une vie meilleure n'impliquent pas une union philosophique, mais le respect des convictions de chacun," dit la résolution.

La déclaration sur la religion accueille favorablement "les modifications qui se produisent au sein de l'Eglise".

"L'adoption par l'Eglise de positions nouvelles en faveur de la coexistence pacifique et à l'égard des relations entre croyants et incroyants représente un progrès encourageant," note le document.

OTAN: les efforts de Londres se heurtent à des difficultés

LONDRES, (UPI, AFP, PA) — M. Michael Stewart, chef de la diplomatie britannique, a ouvert aujourd'hui à Londres la réunion du Conseil ministériel de l'Union de l'Europe occidentale en lançant un nouvel appel en faveur du système de défense intégré de l'OTAN et de la solidarité collective des membres de l'organisation atlantique.

L'Union de l'Europe occidentale (UEO) groupe les six pays membres du Marché commun européen (France, Allemagne fédérale, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) et la Grande-Bretagne. Deux autres ministres des Affaires étrangères des sept pays de l'UEO participent à la réunion de Londres : MM. Joseph Luns (Pays-Bas) et Gerhard Schroeder (Allemagne occidentale). La France n'est pas représentée à la réunion par son ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, mais par M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Il a été convenu cependant entre les sept délégations que l'UEO ne constituait pas le lieu propice à une discussion sur la réorganisation de l'OTAN proposée par le gouvernement français, a déclaré un porte-parole de l'organisme. Chaque délégation a exprimé brièvement son point de vue sur la crise de l'OTAN au cours de la première séance de la réunion, a précisé le porte-parole.

Heath fait entendre un autre son de cloche

M. Edward Heath, leader du parti conservateur britannique, a fait entendre aujourd'hui un autre son de cloche au sujet de la réorganisation de l'OTAN. Le chef conservateur a préconisé une rencontre entre le général de Gaulle et le président Johnson en vue de régler la crise de l'OTAN. Au cours d'une conférence de presse, M. Heath s'est prononcé en faveur d'une revision des structures de l'Alliance atlantique.

Pendant ce temps, les efforts du cabinet travailliste britannique en vue de faire adopter par les autres pays membres de l'OTAN une déclaration commune de fidélité à l'égard de l'OTAN se heurtent à certaines difficultés. La position réservée du Danemark et de la Norvège seraient à l'origine de ces difficultés.

Point de vue américain

De leur côté, les Etats-Unis semblent insister beaucoup plus sur l'aspect des "réalités" du problème que sur celui de la "légalité" de la rupture envisagée par le gouvernement français.

Washington attend, avant de poser un geste, des précisions du gouvernement de Paris sur la manière dont il entend donner effet à sa déclaration d'intentions.

Cependant, les différents porte-parole de l'administration Johnson ont apporté hier leur contribution au débat. D'une part, le secrétariat d'Etat a formellement démenti l'information selon laquelle les Etats-Unis envisageraient la création d'une sorte de triumvirat au sein de l'Alliance atlantique, triumvirat de Washington, Bonn et Londres. D'autre part, le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate à la Chambre haute du Congrès, a affirmé de son côté que les Etats-Unis devraient envisager de réduire leur participation à la défense de l'Europe en raison de l'accroissement de leurs engagements au Vietnam.

Audacieux vol de $600,000 au Laos

VIENTIANE, Laos. (AFP, UPI) — Deux inconnus qui paraissent être des Européens ont volé aujourd'hui $600,000 à des employés de la Banque d'Indochine à l'aéroport de Vientiane. C'est la première fois, croit-on, qu'un hold-up se produit dans la capitale laotienne.

Au moment où deux employés de la banque déchargeaient l'argent de leur véhicule blindé pour le placer à bord de l'avion régulier Vientiane-Bangkok, les voleurs leur ont lancé du poivre dans les yeux, et, profitant de leur affolement, ont dérobé la sacoche qui contenait $420,000 en espèces et divers chèques. Puis ils se sont enfuis à bord d'une voiture qui devait ultérieurement être retrouvée vide. L'argent volé était destiné à New York.

La situation s'aggrave en Inde où les émeutes gagnent le nord-est

LA NOUVELLE-DELHI, (AFP-UPI-Reuter)—Les émeutes entre Hindous et Sikhs se sont étendues aujourd'hui à travers tout le nord-est de l'Inde. La police a dû utiliser des grenades de gaz lacrymogène et tirer des coups de feu dans ses tentatives de rétablir l'ordre. Mais les autorités du gouvernement ont déclaré que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer.

A la suite d'accrochages au cours desquels trois personnes ont été tuées et une centaine d'autres blessées, hier, le couvre-feu a été décrété à La Nouvelle-Delhi. La situation reste tendue dans la capitale, mais elle l'est encore plus dans le Pendjab où les émeutes n'ont pas cessé depuis cinq jours.

Les émeutes ont éclaté lorsque des nationalistes hindous se sont attaqués aux Sikhs pour protester contre la décision du gouvernement de créer dans le nord-est de l'Inde un Etat de langue pendjabi pour les Sikhs.

Au moins quatre villes sont touchées par les émeutes aujourd'hui: Ludhiana, à 160 milles au nord-ouest de La Nouvelle-Delhi, Jullundur, Patial et Bhiwani.

Des Sikhs et des membres du parti hindou Jan Sangh en sont venus aux coups à Ludhiana et la troupe a dû intervenir pour ramener les belligérants à la raison. On n'a toutefois pas rapporté de victimes.

A Bhiwani, la police a ouvert le feu sur la foule de manifestants et a ainsi tué une personne. Dix autres ont été blessées.

A Jullundur, le corps d'une des victimes des émeutes d'hier a été transporté en procession vers le lieu de la sépulture sous la protection d'une forte escorte de police. Là encore, policiers et ouvriers du parti Jan Sangh en sont venus aux coups.

A Patial, la police a dispersé une foule de 200 étudiants qui manifestaient. Grenades de gaz lacrymogène et coups de bâtons ont finalement eu raison des manifestants.

A Hissar, les autorités scolaires ont ordonné la fermeture de toutes les écoles pour une période de trois jours afin d'empêcher les étudiants d'organiser des manifestations.

La police a ouvert le feu à Naihati, à quelques milles de Calcutta, où une foule de 5,000 personnes environ manifestaient après avoir mis le feu à des installations ferroviaires.

Trois personnes ont été blessées tandis que les policiers repoussaient les manifestants qui attaquaient avec des bombes de fabrication domestique et des pierres.

A Calcutta même, cependant, le couvre-feu a été levé et la troupe retirée des quartiers récemment troublés mais où le calme est apparemment revenu.

Indonésie: une réunion anticommuniste groupe un million de personnes

DJAKARTA (UPI, AFP, Reuter) — Une réunion de masse groupant plus d'un million de personnes s'est tenue aujourd'hui à Djakarta. Au cours de cette manifestation, les participants ont affirmé leur soutien au général Souharto pour débarrasser le gouvernement et les ministères de tous les éléments communistes.

Les orateurs à cette réunion, organisée par le "Front patsajila" groupant sept partis politiques et des organisations d'étudiants anti-communistes, ont qualifié les changements intervenus au cours des derniers jours en Indonésie de "bénédiction du ciel".

Hier soir, Radio-Djakarta annonçait que le général Souharto avait donné l'ordre à tous les membres du parti communiste indonésien de se présenter aux autorités militaires d'ici la fin du mois. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront sévèrement punis, a ajouté l'annoceur.

Par ailleurs, un "marchandage" acharné se déroule actuellement au palais de Bogor entre le président Sukarno et une délégation de généraux à propos de la formation d'un nouveau gouvernement, dont la composition devrait, en principe, être annoncée demain, apprend-on à Djakarta.

Les négociations, entamées hier matin, sont actuellement dans l'impasse, déclare-t-on de bonne source: l'armée proposerait un gouvernement formé, en parties égales, d'une douzaine de militaires et d'une douzaine de civils, tandis que le président n'entendrait procéder qu'à des remaniements partiels du cabinet de 108 ministres qu'il a formé il y a quelque trois semaines.

Cependant, le Dr Subandrio, dont un million de manifestants réclamaient à Djakarta la mise en jugement, et qui semble n'éviter une arrestation immédiate qu'en suivant le président Sukarno comme son ombre, serait présent aux négociations.

Disparition mystérieuse d'un physicien nucléaire

MEXICO (AFP) — La disparition du physicien nucléaire américain Marcus Heller alors qu'il se rendait mercredi dernier de Brownsville (Texas) à Acapulco (Mexique) à bord d'un petit avion particulier, commence à préoccuper sérieusement le F.B.I., apprend-on aujourd'hui de bonne source à Mexico. La police américaine se demanderait en effet si l'affaire n'aurait pas des dessous politiques, le savant américain ayant des connaissances ultra-secrètes en matière atomique et pouvant par conséquent constituer une proie utile pour des nations "non-amies".

Heller et sa femme étaient partis le 9 mars de Brownsville pour prendre des vacances sur la plage mexicaine. Le même jour, leur bimoteur "Bonanza" disparaissait sans laisser de traces, et la force mexicaine commençait immédiatement les recherches. Le lendemain, quatre "jets" militaires américains se joignaient aux pilotes mexicains, mais bien qu'une vingtaine d'avions aient ainsi sillonné en tous sens depuis cinq jours la vaste région que devaient survoler les voyageurs, toutes les recherches sont restées jusqu'ici infructueuses.

On croit savoir de même source, que le F.B.I. aurait commencé à interroger le personnel de l'aéroport de Brownsville d'où avait décollé mercredi dernier l'avion du physicien américain, et que l'enquête chercherait à établir si un inconnu n'aurait pas pu se dissimuler opportunément dans la cabine, pour détourner l'appareil en vol ou dans tout autre but. De toute façon, le gouvernement américain aurait déjà demandé au Mexique l'autorisation pour ses policiers de poursuivre leur enquête en territoire mexicain.

Les avions militaires mexicains et une demi-douzaine d'avions privés n'en continuent pas moins leurs recherches sur le vaste périmètre compris entre la frontière des Etats-Unis, les ports de Tuxpan et Tampico sur le golfe du Mexique, et la région de Veracruz.

QUÉBEC 1966

DÉGEL

AUX CAMIONNEURS ET AUX PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS

Classification des chemins publics et pesanteurs totales permises, y compris la charge durant la période du dégel — printemps 1966.

***Avis important:* Tous les permis spéciaux ou généraux sont annulés pour la période du dégel.**

Chemins publics — Chemins de la classe 1

(Pesanteurs totales permises y compris le véhicule et sa charge)

Camions à 2 essieux . . . . . 28,000 livres
Camions à 3 essieux . . . . . 40,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 3 essieux . . . . 46,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 4 essieux . . . . 60,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 5 essieux . . . . 70,000 livres
Autobus . . . . . 28,000 livres

Grandes routes

Route 2: Frontière d'Ontario à Frontière du Nouveau-Brunswick;
Route 2B: Dorval — Boulevard Décarie;
Route 2C: Québec — Champigny;
Route 3: Sorel — Valleyfield;
Route 3A: De la route 3 (St-Timothée paroisse) à la route 17 (Ste-Madeleine-de-Rigaud) via Pont Mgr Langlois;
Route 4: Ville St-Pierre — Pont Honoré-Mercier — Huntingdon — Trout River;
Route 5: Sherbrooke — Rock Island;
Route 6: Matane — Ste-Flavie — Mont-Joli;
Route 7: Pont Victoria—Boulevard Taschereau (route 9);
Route 8: Montréal—Pont de St-Eustache—Hull—Aylmer;
Route 9: État de New-York — Montréal — Québec;
Route 9B: Laprairie — Notre-Dame-du-Mont-Carmel — Frontière des États-Unis;
Route 9C: Candiac (route 9)—Caughnawaga (route 4);
Route 10: Rivière-du-Loup — Ste-Flavie;
Route 11: Pont-Viau — Ste-Rose — St-Jérôme — Mont-Laurier — Grand Remous;
Route 11A: Pont de Cartierville — Pont de Ste-Rose;
Route 15: Québec — Tadoussac — Baie-Comeau — Septîles — Moisie;
Route 16: St-Siméon — Grande-Baie — Chicoutimi — St-Bruno;
Route 16A: Bagotville-Jonquière via rond point (route 54);
Route 17: Dorion — Pointe-Fortune;
Route 18: Montréal — Pont de Terrebonne;
Route 19: Trois-Rivières — Grand'Mère — La Tuque;
Route 29: Oka — Ste-Marthe-sur-le-Lac (raccordement à l'autoroute des Laurentides);
Route 32: St-Dominique — St-Hyacinthe (route 9);
Route 37: Tour de l'Île de Montréal;
Route 38: Tour de l'Île Jésus;
Route 48: Charlemagne — l'Assomption — Joliette;
Route 48A: St-Sulpice — l'Assomption;
Route 54: Québec — Chicoutimi;
Route 54A: Lac Jacques-Cartier — Hébertville;
Route 54C: Québec — Charlesbourg (1ère avenue);
Route 55: Hébertville — St-Bruno — Alma;
Route 58: Mont-Laurier — Senneterre;
Route 59: Cheminis — Rouyn — Louvicourt;
Route 60: Amos — Val d'Or;
Route Transcanadienne: St-Hilaire (jonction route 9) à Ste-Rosalie (jonction route 9) - Boulevard Métropolitain (St-Laurent) à Como (jonction route 17);

Chemins importants

Tous les chemins secondaires de l'Île Jésus (cité de Laval).
Chemin Petite-Côte — de la route 11A à la route 8.
Chemin Bas St-Martin — de la route 11A à la route 11.
Route Ste-Claire (villes de Québec-Ouest et Charlesbourg-Ouest).
Boulevard Hamel (ville de Québec-Ouest).
Boulevard Henri IV (ville Ste-Foy).
Boulevard Charest (du Boul. St-Sacrement, Québec à la route 2).
Chemin de descente de la Butte dans Varennes.

Chemins publics — Chemins de la classe 2

(Pesanteurs totales permises y compris le véhicule et sa charge).

Camions à 2 essieux . . . . . 23,000 livres
Camions à 3 essieux . . . . . 32,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 3 essieux . . . . 37,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 4 essieux . . . . 48,000 livres
Tracteur et semi-remorque à 5 essieux . . . . 56,000 livres
Autobus . . . . . 28,000 livres

Ces pesanteurs sont permises sur tous les autres chemins publics.

Pour le transport des matières périssables, des animaux de boucherie, des engrais, des graines de semence, de l'huile, de la gazoline, du charbon et pour les déménagements, les pesanteurs permises sur les chemins de la classe 2 peuvent être augmentées de dix (10%) pour cent.

Le département de la Voirie pourra en tout temps modifier les pesanteurs totales permises.

P.S. La date d'entrée en vigueur des restrictions sur la circulation routière pour la période du dégel sera annoncée par les médiums d'information.

MINISTÈRE DE LA VOIRIE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Le propriétaire du nouveau club de football montréalais est un homme fort optimiste

"Monsieur Johnny Newman a toujours rêvé d'avoir un club de football depuis le jour où il a cessé de jouer pour les Alouettes", de nous dire quelqu'un de l'entourage du nouveau propriétaire et président des Castors de Montréal de la Ligue Continentale, hier soir. Il n'y a pas à en douter si on se rappelle bien qu'il a tenté de se porter acquéreur des Alouettes en 1964 et de nouveau cette année.

"J'ai remarqué que nos sportifs s'intéressent de plus en plus au football américain et, alors, quand j'ai vu la possibilité d'obtenir une franchise dans la Ligue Continentale j'ai saisi l'occasion", de nous dire M. Newman lui-même. Il n'entre pas dans le football pour faire la guerre aux Alouettes mais parce qu'il est convaincu que c'est là un sport en pleine effervescence et que Montréal est une ville capable de bien faire vivre deux équipes professionnelles.

* * *

Certains pensent qu'il est un optimiste. C'est évidemment l'opinion des deux autres groupes qui se proposaient de soumissionner pour la location du stade de l'Expo mais dont les représentants se sont présentés hier midi pour faire savoir qu'ils n'aliaient faire aucune offre. "C'est un véritable suicide financier", de nous dire M. Marc Vincent, le leader d'un des deux groupes. Yvan Coutu a exprimé l'opinion que cela aurait été un grave risque financier de se lancer si rapidement dans un projet qui laissait en suspens la date d'entrée au stade, l'incertitude de pouvoir louer de nouveau l'amphithéâtre en 1967 et la difficulté de mettre sur pied le genre d'équipe qu'il souhaitait.

Le stade servira en effet à l'Expo en premier lieu en 1967. Si les Castors obtiennent un autre bail l'an prochain, il va sans dire qu'ils devront se contenter des dates disponibles. Et selon une certaine information, rien n'empêcherait une autre équipe de football autre qu'une de la Ligue Continentale de louer l'endroit.

* * *

Mais ces dangers, ces problèmes n'ont nullement refroidi l'enthousiasme de Newman. Il caressait l'espoir d'avoir un club de football. Il l'a aujourd'hui. Il est certain que le stade de l'Expo sera une attraction par lui-même. C'est pour cela que le sort des Rifles, il y a deux ans, à Montréal, n'affecte aucunement son optimisme en ce qui concerne ses Castors.

Le stade de l'Expo est un amphithéâtre tout neuf, pouvant accommoder 25,000 personnes, parfaitement idéal pour le football. Il nous assure que l'équipe aura un instructeur qui saura inspirer confiance aux amateurs de football et une équipe capable de les intéresser. Lorsque quelqu'un lui demande quelle sera la moyenne des assistances, il répond en souriant que le stade peut accommoder 25,000 personnes. Certains croient qu'il éprouvera de la difficulté à avoir une équipe gagnante dès la première année. Lui pense tout autrement.

* * *

Des confrères lui disent que le stade de l'Expo doit être ou vendu, ou démoli ou transporté ailleurs après 1967. Newman sourit. C'est que sa compagnie est en mesure de prendre avantage de n'importe laquelle des trois éventualités. Nous lui demandons si c'est là un premier pas vers une franchise dans la Ligue Nationale ou la Ligue Américaine. Il déclare qu'il a foi dans l'avenir de la Ligue Continentale. Il rappelle que lorsque la Ligue Américaine a débuté, tous étaient unanimes à prédire sa mort. Qui dit que la Ligue Continentale ne suivra pas son succès. Le but du circuit est d'entrer dans les plus grandes villes d'ici quelques années.

* * *

Nous sommes personnellement de l'opinion de ceux qui croient que dans un certain nombre d'années les meilleures franchises de la Ligue Continentale passeront à l'une des deux ligues majeures pour remplacer les moins fructueuses des équipes de ces circuits. C'est peut-être ce que pense aussi Newman, mais il se lance dans le moment dans la Ligue Continentale convaincu que celle-ci sera un succès tout autant que son club.

* * *

Le commissaire de la ligue, Sol Rosen, déclare que le circuit a attiré 600,000 spectateurs l'an dernier et qu'il prévoit que ceux-ci dépasseront le million cette année. New York et Philadelphie devraient être deux villes rivales, Richmond et Norfolk de même et évidemment Montréal et Toronto. Et puis, il y a la possibilité d'un contrat de télévision qui couvrirait une trentaine de villes.

* * *

La perspective d'un club évoluant dès cette année au stade de l'Expo, réjouit grandement le commissaire adjoint Robert Shaw. "Ce sera une merveilleuse publicité pour l'Expo", déclare-t-il, "car le club jouera dans ces villes d'où nous espérons voir venir une foule de touristes en 1967. "Cela nous rapportera en plus des revenus." Nous apprenons que le club versera un loyer de $2,500 pour chacune de ses joutes ou encore 10 p. 100 de la recette brute. Ce sera le début de l'histoire d'un stade qui, nous dit-on, a été construit de façon à pouvoir être agrandi et être u njour en état d'accommoder 47,500 personnes.

Les Castors de Montréal, le nouveau club de football, disputeront leurs joutes locales, au stade de l'Expo

par Marcel Desjardins

Les Castors de Montréal ! Voilà le nom du nouveau club professionnel de football dont Johnny Newman, l'ancien joueur et directeur des Alouettes et maintenant président de la compagnie Beaver, vient de doter la métropole. Cette équipe de la Ligue Continentale, un circuit formé l'an dernier d'une agglomération de clubs de la Ligue United et de la Ligue Atlantique, jouera ses parties au stade de l'Expo.

La rumeur, qui circulait depuis quelque temps à l'effet que Montréal, qui a déjà eu un club — les Rifles — dans la Ligue United, il y a deux ans, serait représentée dans ce circuit qui se considère comme la troisième ligue majeure de football professionnel, s'est concrétisée hier midi alors que le groupe de Newman a été le seul à soumissionner pour la location du stade de l'Expo.

Au cours de l'après-midi, l'offre de Newman était acceptée par les autorités de l'Expo et au début de la soirée, le nouveau propriétaire des Castors annonçait officiellement la nouvelle en présence du commissaire adjoint Robert Shaw de l'Expo, du directeur Dave Dauphinee du stade, de Me Jean-Claude Délorme de l'Expo et du commissaire Sol Rosen de la Ligue Continentale.

Tel que LA PRESSE l'avait annoncé samedi, M. Newman s'était vu accorder une franchise par la ligue, lors de la réunion du 5 mars à New York à la condition d'obtenir un stade adéquat pour son club. Donc, lorsque les groupes de Marc Vincent et d'Yvan Coutu se sont présentés, hier midi, au siège social de l'Expo sans soumission, l'acceptation de Newman dans les cadres de la ligue n'est devenue qu'une simple formalité.

Le nom de l'instructeur n'a pas été annoncé. On réserve cette nouvelle pour la fin de semaine. Mais tout indique que l'homme sera Perry Moss qui a passé une bonne partie de la semaine dernière à Montréal, refusant toutefois de rencontrer les journalistes. Certains ont mentionné que Jim Trimble pourrait peut-être remplir le rôle de gérant général.

Mais la plupart des observateurs écartent cette possibilité à cause du conflit de personnalités que l'engagement et de Moss et de Trimble pourrait créer. Du reste, Marc Vincent, dont le groupe avait parmi ses actionnaires l'ancien instructeur des Alouettes, a déclaré qu'il doute énormément que Trimble se joigne à la nouvelle organisation.

Si les Castors héritent de Moss, celui-ci ne viendra toutefois pas à Montréal avec le club Charleston qu'il a piloté l'an dernier au championnat de la ligue. Tout indique que la franchise de Charleston sera transférée à New York et que celle de cette dernière ville deviendra celle de Montréal. Mais le commissaire Sol Rosen a déclaré qu'il est probable que les Castors obtiendront un certain nombre de joueurs du Charleston, plus quelques-uns du Providence de l'an dernier et d'autres encore qui seront repêchés des diverses équipes de la ligue.

La ligue comprend dix équipes et est divisée en deux sections. A cause de son entrée tardive dans le circuit, Montréal deviendra un membre de la division ouest qui comprend Fort Wayne, Wheeling, Richmond et Orlando. La section est comprend : Toronto, Philadelphie, New York, Norfolk et Hartford. Le calendrier des joutes n'a pas encore été adopté officiellement mais il est probable qu'il comprendra deux parties entre les Castors et les Rifles de Montréal. Il est même possible que l'ouverture de la saison se fasse entre ces deux clubs. Une partie entre les deux équipes sera présentée le 2 août, mais il est peu probable que le stade de l'Expo soit prêt avant le début de septembre.

Le club local jouera sept parties dans la métropole, mais ne pourra disputer aucune joute hors concours du fait que le stade ne sera pas prêt assez tôt. La saison de la ligue débutera le 18 août pour se terminer le 20 novembre. Les clubs jouent évidemment le style américain.

"Nos plans sont de porter le nombre de nos clubs à douze en 1967 et à quatorze en 1968", a déclaré Rosen. "Nous espérons que Memphis, Cincinnati, Chicago et Baltimore seront représentées dans notre circuit d'ici deux ans."

La ligue tiendra sa prochaine assemblée les 1er et 2 avril afin d'établir définitivement son calendrier de joutes pour la saison et de mettre à l'essai un système de repêchage qui sera établi d'ici là. Il est possible que neuf des clubs placeront six joueurs sur la liste du repêchage et que deux pourront être obtenus de chacune des équipes pour renforcer les plus faibles membres du circuit.



Montréal dans la ligue Continentale de football

C'est le sourire aux lèvres que le président et propriétaire Johnny Newman (le deuxième à droite) des Castors de Montréal tient d'une main le document qui l'assure d'une franchise dans la Ligue Continentale de football et qui s'apprête de l'autre à recevoir du commissaire adjoint Robert Shaw (le second à gauche) de l'Expo le contrat pour la location du stade de l'Expo. A gauche, M. Ross Scrim, vice-président exécutif de la compagnie Beaver qui jouera un rôle d'importance dans l'administration du club. A droite, le commissaire Sol Rosen de la Ligue Continentale tout heureux de l'entrée de Montréal dans son circuit.

Retour au jeu de Richard, demain

Le Canadien est revenu à Montréal, hier mais en fin de soirée, ce soir, Toe Blake et ses joueurs prendront le train en direction de Toronto où ils affronteront les Maple Leafs, demain soir.

Le Tricolore a tenu un exercice ce matin et le centre Henri Richard était du groupe des joueurs les plus agressifs. Richard est apparemment rétabli de sa blessure au genou gauche et sera en uniforme demain soir.

Jean-Guy Talbot a participé au dernier exercice mais son cas est encore douteux. S'il n'est pas en mesure de jouer à Toronto, c'est encore Noel Price qui jouera régulièrement aux côtés de Jean-Claude Tremblay, Terry Harper et Ted Harris. Ces deux derniers devraient connaître l'une de leurs meilleures fins de semaine de la saison.

Pendant que le Canadien jouera à Toronto, les Red Wings de Détroit termineront leur long voyage à Chicago et les Bruins de Boston disputeront la victoire aux Rangers, à New York.

Superficie accrue du 5e Salon provincial "Camping et Famille"

Le rythme de croissance de l'exposition "Camping et Famille" est si accentué cette année, que les organisateurs ont dû ajouter une annexe pour accommoder les exposants qui se sont amenés plus nombreux que jamais. Le 5e Salon de camping, caravaning et plein-air s'étendra sur plus de 60,000 pieds carrés de superficie et présentera un éventail très complet de tout ce qui rend la vie de camping agréable.

Parmi les grands noms qui confirment le prestige de "Camping et Famille" citons Ford du Canada, Alcan, Coleman, et plusieurs autres manufacturiers d'automobiles et d'accessoires pour le camping.

Le directeur des expositions et de l'étalage à la compagnie Ford du Canada, à Oakville, Ontario M. W.-Cole Taylor vient de faire parvenir au secrétariat de l'Exposition "Camping et Famille" à Montréal la confirmation de la venue de cette importante société manufacturière d'automobiles au 5e Salon de camping, caravaning et plein-air. De son côté, le gérant des ventes d'automobiles de la région de l'est, M. Henri Bélanger nous a appris que sa compagnie entend respecter la politique du Salon "Camping et Famille" en n'y exposant que les véhicules de récréation.

M. Roger Baulu, président actif de "Camping et Famille", nous a appris, par ailleurs, que d'autres exposants nationaux auront leur kiosque au salon.

Pour vaincre le Verdun, tenons Hyndman en échec

— *Phil Dalgleish*

L'instructeur Pete Singleton des Maple Leafs de Verdun, est en voyage à Halifax, mais il rentrera ce soir, à temps pour le 2e match de la série finale 5 de 9 de la ligue de hockey Métropolitaine junior 'A'.

Avant son départ pour Halifax, il a cependant communiqué avec le publicitaire Michel Racicot pour lui donner ses dernières instructions.

"Nous avons confiance de remporter la première victoire

"Par contre, il faudra que les de cette série à Lachine. Au cours de la saison régulière, notre gardien Yvan Houle a connu plusieurs de ses excellentes joutes sur la glace de l'aréna de Lachine.

joueurs mettent un peu plus de coeur au travail. Les Maroons ont pu libérer leur territoire avec un peu trop de facilité. De plus, nos avants devront se replier plus rapidement à la défensive afin de prêter main forte à nos joueurs de défense. Ce fut une des lacunes des Maple Leafs dans le premier match", a déclaré Racicot.

Par ailleurs, Racicot a déclaré que Michel Ortuso, blessé dans l'avant-dernier match contre les Castors de Montréal-Nord, en semi-finale, effectuerait probablement un retour au jeu dans la troisième partie, soit vendredi.

Hyndman, le joueur à surveiller

Chez les Maroons, l'instructeur Phil Dalgleish est persuadé que le fait de présenter cette deuxième partie chez eux influencera sur le match.

"A Lachine, les amateurs sont très bruyants et ils ne ménagent guère leur encouragement aux joueurs locaux. Ceci influe beaucoup sur l'attitude des joueurs et je suis persuadé que nous allons l'emporter.

"De plus, nous pourrons compter sur Serge Roy, à la ligne bleue. Roy est un vétéran défenseur que nous avons manqué lors du premier match. Nous sommes d'avis que si nous pouvons tenir Mike Hyndman, les Leafs, en échec, le Verdun n'ira nulle part.

"Aucun trio n'aura la charge spéciale de surveiller Hyndman, mais un joueur de chaque formation a été désigné pour le suivre comme son ombre. Il s'agit de George Norton, Robert Dancause et de Louis Frigon", a déclaré Dalgleish.

Un seul bail au stade de l'Expo !

Au lieu de trois ou même quatre groupes, un seul a présenté une soumission hier midi pour la location du stade de l'Expo pour des joutes de football. On sait que c'est celui de Johnny Newman qui est devenu par le fait même propriétaire de la nouvelle franchise de Montréal dans la Ligue Continentale, les Castors de Montréal.

Marc Vincent et Yvan Coutu, les leaders de deux autres des groupes, se sont rendus au siège social de l'Expo pour remettre des lettres laissant savoir qu'ils ne présentaient aucune soumission et indiquant les raisons de leur décision. Cela se résume à l'incertitude de la date du début du bail, cette autre incertitude de pouvoir renouveler le contrat pour 1967 puisque la compagnie de l'Expo Universelle se réserve elle-même le droit d'option pour l'an prochain, les difficultés de recruter en vitesse une équipe de valeur.

Les deux groupes ont exprimé leur regret de ne pouvoir faire suite à leur projet mais ont souhaité bonne chance à M. Newman dans son entreprise.

Octrois pour la recherche dans le domaine de la santé et du sport amateur

OTTAWA. (PC) — M. Allan J. MacEachen, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé l'octroi de 16 subventions, représentant une somme totale de $188,501, pour aider à la recherche dans le domaine de la santé et du sport amateur.

La subvention la plus élevée a été accordée au Dr M. L. Howell, de l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation. L'aide fédérale, au montant de $29,000, permettra au Dr Howell et à ses collègues de l'Association de poursuivre et de compléter un projet d'étude physiologique sur le développement de normes nationales touchant la capacité fonctionnelle du système coeur-poumon.

Le ministère a accordé une bourse de $23,520 au Dr W. A. R. Orban, de l'Université de la Saskatchewan, pour poursuivre une étude des facteurs de croissance et de développement en rapport avec l'aptitude physique et la performance athlétique. Cette étude vise à identifier, à mesurer et à évaluer, suivan l'âge et le sexe, l'évolution physique et fonctionnelle de plus de 200 sujets. Il s'agit, en réalité, d'un programme de recherches de 1> ans qui comporte une série d'observations annuelles effectuées au cours de la période de développement et de croissance de chacun des sujets et qui permet de suivre ces derniers durant toute cette période.

Au nombre des autres subventions accordées par l'entremise de la Direction de la santé et du sport amateur on note les suivantes :

Au Dr R. B. Alderman, de l'Université de l'Alberta, $6,000 pour effectuer des recherches sur le rendement maximum du coeur, en vue de mesurer l'endurance et la fatigue ;

A Mlle Audrey Carson, de l'Université de l'Alberta, $2,900 pour étudier les effets de longue portée, dans les écoles primaire, d'un programme conçu de façon à résoudre le problème de l'enseignement de l'éducation physique ;

Au Dr E. W. Banister, de l'Université de la Colombie-Britannique, $13,930 pour étudier les problèmes d'acclimatation et d'adaptation qui se posent chez les athlètes évoluant à une haute altitude, comme à Mexico, par exemple, où auront lieu les Jeux olympiques en 1968. Le Dr Banister obtient également $2,050 pour une étude de physiologique de l'appareil locomoteur.

Augmentation des bourses aux éleveurs québécois

Hubert Soucie, président de l'Association des éleveurs du Québec, a annoncé une augmentation appréciable dans la distribution des bourses pour les différents prix à l'affiche en 1966.

L'Association qui a été formée en 1964, présentera un total de 22 courses pour ambleurs et trotteurs de 2 et 3 ans, élevés au Québec. Les épreuves seront disputées sur six pistes différentes pour un grand total de $54,500 en bourses.

Le total d'argent en bourses dépassera facilement $60,000 avec l'argent ajouté. Le grand total représentera plus que le triple des bourses offertes aux débuts de la série en 1964.

Les propriétaires de coursiers issus d'étalons de propriété du Québec pourraient fort bien toucher plus d'argent. Soucie a en effet révélé que son Association avait demandé l'aide financière du gouvernement du Québec pour les différentes courses à l'affiche.

"Nous espérons que le gouvernement accordera un octroi pour encourager l'industrie de l'élevage au Québec. Si cet argent est obtenu, il sera distribué en bourses ce qui devrait encourager les éleveurs. Ceci encouragerait en plus les propriétaires à faire l'achat de chevaux élevés au Québec," a déclaré Soucie.

Soucie prévoit un nombre record d'inscrits dans les différents prix à l'affiche pour 1966. "Les demandes de renseignements démontrent que la série suscite beaucoup d'intérêt," a dit le président de l'Association. "Les propriétaires réalisent de plus en plus l'importance de compter dans leur écurie des chevaux élevés au Québec. Les bourses sont très intéressantes et si nous obtenons un octroi du gouvernement, elles le seront encore plus."

Les différentes épreuves seront présentées sur les pistes de Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke, Connaught Park, Richelieu et Blue Bonnets. La première course est à l'affiche le 15 mai à Québec avec la grande finale pour le 24 octobre à Blue Bonnets avec une bourse de $3,000 ajoutés.

Toutes les entrées accompagnées de la somme de $50,000 doivent être envoyées aux bureaux de l'Association avant le 1er avril. Des demandes d'inscriptions peuvent être obtenues aux pistes mentionnées plus haut ou encore aux différentes fermes d'élevage dans la province.

Joutes de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE

Victoria à Baltimore
Springfield à Québec

LIGUE PROVINCIALE SENIOR

St-Hyacinthe à Sherbrooke

(Sherbrooke mène 1-0, finale 4 de 7)

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

Canadien Jr à Hamilton

(Canadien Jr mène 4-2, quart-de-finale de 8 points)

Toronto à Peterborough (2-2, quart-de-finale 4 de 7)

Kitchener à Niagara Falls

(Kitchener mène 5-3, quart-de-finale de 8 points)

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"

Verdun à Lachine (1-1, finale de 10 points)

LIGUE MONTREAL JUNIOR

Rosemont à Rangers (Villeray) 8 h.

(Rosemont mène 3-2, semi-finale 4 de 7)

HIER

Aucune joute au calendrier

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Québec	41	17	3	282	182	85
Hershey	28	25	5	200	175	61
Springfield	25	33	2	172	196	52
Baltimore	23	34	2	172	205	48
Providence	17	38	3	145	237	37

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Rochester	37	17	4	239	176	80
Pittsburgh	33	27	1	196	182	67
Cleveland	29	30	1	190	188	59
Buffalo	25	33	3	176	199	53

Doug Barkley subira une autre opération

DETROIT. (PA) — Le joueur de défense Doug Barkley, sous les soins d'un spécialiste à Boston pour une blessure à un oeil subie dans une joute du 30 janvier, devra subir une autre intervention chirurgicale. C'est ce qu'on annoncé les Red Wings de Détroit, hier.

Le club de la ligue Nationale a dit que l'opération de Barkley aurait lieu jeudi.

Barkley, considéré maintenant comme hors des éliminatoires du circuit, est dans un hôpital spécialisé du Massachusetts. Il a été envoyé là après avoir subi des traitements à Détroit.

Les Red Wings, qui vont mal depuis le départ de Barkley et sont maintenant en 4e position, ont rappelé le joueur de défense Pete Goegan, de leur club-ferme de Pittsburgh, de la ligue Américaine, en échange du joueur de défense Bob McCord. Goegan doit se rapporter au club mercredi à Chicago pour la partie du Détroit contre les Black Hawks.

L'enquête préliminaire sur l'expansion débute

WASHINGTON. (PC) — Le ministère de la justice américain a commencé une enquête préliminaire sur les accusations à l'effet que l'expansion projetée de la ligue Nationale de hockey violerait les lois contre les cartels.

Le plaignant est le sénateur Daniel Brewster (démocrate), qui a soulevé la question quand Baltimore n'a pas réussi à convaincre la Ligue Nationale qu'elle aurait dû obtenir une des six nouvelles franchises. St. Louis a eu l'avantage sur Baltimore, mais à certaines conditions.

Le bureau de Brewster a déclaré lundi que le sénateur avait appris de Donald F. Turner, en charge de la section contre les cartels au ministère de la justice, que l'on tentera "d'obtenir de la L.N.H. les critères" qui l'ont dirigée dans le choix des nouvelles franchises, toutes aux Etats-Unis.

Toutefois, l'on croit comprendre que l'"enquête pour décider s'il doit y avoir une enquête" pourra prendre quelque temps, et en partie au moins, pour "pacifier" Brewster.

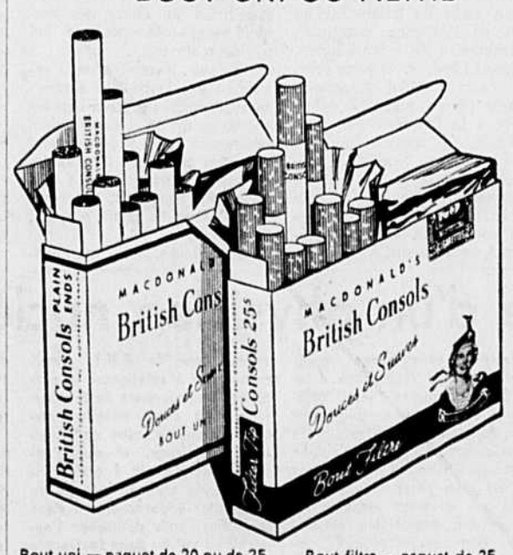
Les comités contre les cartels du sénat avait fait allusion à des accusations semblables par Brewster et autres au ministère de la justice.

IMPRIMERIE
PRODUCTION · ESTIMATION
ACHATS — ATELIER
COMMERCIAL PROGRESSIF

L'homme que nous recherchons devrait avoir expérience préparatoire pratique et des connaissances suffisantes concernant la mise en oeuvre et la coordination des plans de travail, l'assignation des tâches, le débit de production et l'achat des fournitures. Connaître l'estimation et avoir des aptitudes dans la direction du personnel sont des qualités essentielles. Adjoints disponibles. Faut être parfaitement bilingue. Faire sa demande par écrit.

PRESTIGE GRAPHICS LTD.
8469, 8e avenue, St-Michel

British Consols
BOUT UNI OU FILTRE



Bout uni — paquet de 20 ou de 25 Bout filtre — paquet de 25

UNE EXPOSITION SPECTACULAIRE POUR TOUTE LA FAMILLE !



LE SALON DU Sportsman À MONTRÉAL
du 18 au 27 mars incl
OUVERTURE VENDREDI LE 18 à 6 h. p.m

Commandité par la Fédération Québécoise de la faune et l'Association des Pêcheurs et Chasseurs de Montréal
Les recettes sont destinées à la conservation de la faune et la protection des forêts de la province de Québec

VOYEZ LA PLUS GRANDE EXPOSITION
des nouveautés en équipement de pêche, chasse, camping et nautisme

UN SPECTACLE SENSATIONNEL
★ ROLLY HAMMOND artiste Canadien de réputation célèbre
★ GABY-FOFO-MILLIKI du rire et de la joie en musique
★ THE KOBELT SISTERS artistes réputés de la télévision
★ CHIEF POKING FIRE présentation de nouvelles danses indiennes
★ PAUL CHARTRAND à l'orgue

Du lundi au vendredi: 1:00 p.m. à 11:30 p.m.
3 SPECTACLES: 3:00, 8:00 et 10:00 p.m.
Samedi: 9:00 a.m. à 11:00 p.m.
5 SPECTACLES: 1:30, 3:30, 5:30, 8:00 et 10:00 p.m.
Dimanche: de midi à 11:00 p.m.
5 SPECTACLES: 1:30, 3:30, 5:30, 8:00 et 10:00 p.m.

DU PLAISIR POUR TOUS
Etang de pêche (vous emportez vos poissons)
TIR A L'ARC • TIR AU FUSIL
AQUARIUM • CINEMA
Directement du ZOO DE GRANBY des animaux sauvages, nouvellement arrivés
Une volière ayant plus de 200 espèces d'oiseaux exotiques

STATIONNEMENT POUR 3,000 VOITURES, AUX ENVIRONS DU PALAIS DU COMMERCE

PRIX D'ENTRÉE
ADULTES semaine .75 sam. et dim. 1.00
ENFANTS semaine .30 sam. et dim. .35

PALAIS DU COMMERCE
1650 BERRI, MONTREAL

Le LaSalle bantam l'emporte de justesse contre le St-Bruno

Les porte-couleurs du club de hockey bantam de LaSalle ont eu la frousse, hier soir, alors qu'ils ont affronté le St-Bruno, hier, dans le cadre du 4e tournoi de hockey mineur de LaSalle.

Le St-Bruno, qui était considéré par les joueurs du LaSalle comme étant une proie facile pour eux, a causé une surprise en prenant les devants par 2-1 au cours du troisième vingt, grâce aux buts de John Martin et Daniel Major.

Le gardien de but du St-Bruno, Pierre Leroux, a offert une performance spectaculaire.

Toutefois, Jacques Perras a provoqué une égalité vers la fin du match et a procuré une victoire de 3-2 au LaSalle après 9:12 de surtemps.

Ainsi, le LaSalle a atteint la ronde quart de finale et il sera opposé au Rosemont. Le vainqueur de cette joute sera favorisé pour remporter le championnat.

Dans la section pee wee, une autre joute a nécessité du surtemps.

Grant Morrison a scellé l'issue du match en faveur du Dorval après 57 secondes de jeu de la deuxième période supplémentaire, causant ainsi l'élimination des Dynamiters de Verdun. C'était son deuxième filet de la soirée, Gary Dorman a réussi l'autre.

Don Price et Don Williamson ont enregistré les buts des vaincus.

Dans l'autre match, le LaSalle Riverside a vaincu le Verdun Police par 3-1. Robert Matthews, Pierre Couillard et John Chubb ont marqué les buts des vainqueurs. Jacques Labelle a évité le blanchissage au Verdun.

Enfin, chez les midget, les Red Wings de Verdun ont causé une véritable surprise alors qu'ils ont éliminé le Mont-Royal au compte de 4-2.

Normand Délinelle a marqué deux buts tandis que les autres sont allés à Serge et Michel Boucher. John MacKay et Dan McDerby ont réussi ceux du Mont-Royal.

AUJOURD'HUI

aucune joute au calendrier

HIER

pee wee

Verdun (Police), 1; Riverside (LaSalle), 3

Verdun (Dynamiters), 2; Dorval, 3

bantam

LaSalle, 3; St-Bruno, 2

midget

Mont-Royal, 2; Red Wings (Verdun), 4.

Début de la saison cycliste dimanche

La première des courses cyclistes du printemps pour la région de Montréal aura lieu à Montréal-Nord, dimanche le 20 mars. Ce sera un criterium de 30 milles pour juniors et seniors.

Le programme des courses du printemps pour la région de Montréal comprendra cinq courses. Une sixième course, à l'échelon provincial, en souvenir de Guy Jincherau sera également courue dans la région le 24 avril. Cette course sera en quelque sorte une première confrontation de tous les coureurs de la province avant le début officiel de la saison le 1er mai à St-Romuald.

Voici le calendrier des courses du printemps :

20 mars, Montréal-Nord, Criterium, 30 milles;

27 mars, Le Petit Tour de l'Ile Jésus, Route, 42 milles;

3 avril, Duvernay—Ste-Anne des Plaines, route, 48 milles;

10 avril, Chomedey, Criterium, 40 milles;

17 avril, Longueuil-Sorel, route, 42 milles;

24 avril, Guy Jinchereau (Provinciale), Duvernay-Ste-Anne des Plaines, Terrebonne, Duvernay, Route, 65 milles.

A chacune de ces courses, il y aura des classements différents pour les Seniors "A" et les Juniors et Seniors "B". Il en sera de même pour l'ensemble des courses du printemps.

Tous les départs seront donnés à 10.00 heures a.m. et SEULS les coureurs licenciés pour 1966 seront admis à ces courses.

Les Promotions des Six-Jours Inc. ont gracieusement offert les trophées perpétuels et les répliques pour les gagnants Seniors "A" et Juniors-Seniors "B" de ces courses du printemps.

Hull applaudi au parlement

OTTAWA. (PC) — Les Communes ont oublié momentanément l'affaire Munsinger hier soir pour saluer l'historique 51e but de Bobby Hull.

Douglas Alkenbrack (conservateur de Prince-Edouard-Lennox) a parlé de Hull en termes de "grand Canadien", et il a dit qu'il était certain que tous les parlementaires se joignaient à lui pour féliciter Hull de son exploit.

Alkenbrack, le représentant du comté où Hull demeure, a présenté l'affaire sous le couvert d'une "question de privilège".

Les membres des différents partis ont alors applaudi.

Geoffrion loue Hull

QUEBEC. (PC) — Bernard Geoffrion, l'instructeur des As de Québec, de la ligue américaine de hockey, s'est dit heureux que le record de 50 buts, dans une saison régulière de la LNH, ait été brisé par Bobby Hull, ailier gauche des Black Hawks de Chicago, samedi.

Geoffrion qui détenait le record avec Maurice Richard et Hull, a laissé entendre au cours d'une entrevue dimanche, à Québec, que Hull compterait fort probablement 60 buts au cours de la présente saison.

"Bobby est l'un des meilleurs athlètes à avoir joué dans la ligue Nationale," a noté l'instructeur des As, ajoutant que "les records existent pour être battus."

Geoffrion a souligné qu'il était malheureux qu'un record soit abaissé par un joueur qui "ne fait que passer quelques années dans la LNH", mais que ce n'est pas le cas avec Hull.



Nouveau gérant à St-Henri

Les membres de l'exécutif des Royaux de St-Henri, ont assisté à la signature du contrat du nouveau gérant des Royaux, Mario Taboika. Ce dernier occupait l'an dernier le poste d'assistant-gérant des Royaux sous Jean Charron. De gauche à droite, Jean-Guy Racine, gérant général ; Bernard Dufresne, président et Donat Sauvé, vice-président.



téléphoto PC

L'équipe canadienne accueillie à Winnipeg

L'équipe nationale de hockey du Canada revenait au pays hier, après s'être classé troisième au tournoi mondial de Ljubljana, Yougoslavie. Ici, l'ailier droit Raymond Cadieux, d'Ottawa, signe des autographes pour un groupe de jeunes admirateurs et admiratrices faisant partie de la foule qui était venue acclamer nos représentants à ce grand tournoi, à l'aéroport international de Winnipeg.

L'équipe du Canada revient avec un goût amer du tournoi mondial

WINNIPEG. (PC) — L'arbitrage au cours du tournoi mondial de hockey demeurait un sujet d'actualité alors que l'équipe nationale arrivait ici d'Europe, hier.

"On aurait l'impression que c'est "arrangé", a dit Seth Martin, de Rossland, C.B., dans une entrevue à l'aéroport international de Winnipeg. Martin a été choisi comme le meilleur gardien de but au tournoi de Ljubljana, Yougoslavie, qui s'est terminé dimanche.

"C'est le pire arbitrage que j'ai jamais vu dans le hockey international", a dit Martin en parlant de la défaite de 2-1 de son équipe aux mains de la Tchévoslovaquie qui enlevait alors au Canada la chance de décrocher le championnat pour la première fois depuis 1961.

Le Canada a fini troisième, derrière la Russie, championne, et la Tchécoslovaquie. Le joueur de défense Gary Begg, choisi sur l'équipe d'étoiles du tournoi avec Martin et le centre Fran Huck, a dit que certaines punitions durant le match Canada-Tchécoslovaquie "avaient été absolument fantastiques . . ."

"Si ces arbitres avaient fait la même chose au Canada, ils auraient été assaillis par la foule."

Abandonner ou persister ?

Il ajoutait qu'il ne participerait plus à un autre tournoi mondial parce que "ça ne vaut pas la peine tant que ces gens ne comprendront pas que nous avons droit d'être traités avec justice".

Un autre joueur déçu, le centre Roger Bourbonnais, a dit que lui aussi songeait à quitter l'équipe nationale.

"Dans les circonstances, je ne crois pas que j'aimerais à retourner en Europe l'année prochaine."

Alors que la plupart des joueurs suggéraient que le Canada ne participe plus à l'avenir aux tournois internationaux, les officiels de l'équipe n'étaient pas d'accord du tout.

"Je ne crois pas que nous devions nous retirer. Ce n'est pas la réponse", a déclaré Gordon Juckes, de Melville, Sask., secrétaire-gérant de l'Association canadienne de hockey amateur.

"Nous devons rester, mais batailler pour voir notre droit reconnus". Juckes a dit que la Fédération internationale de hockey doit "prendre des mesures bien définies dans la graduation des arbitres . . ."

On a proposé, selon lui, que des arbitres canadiens tiennent des cliniques en Europe et que les officiels des tournois futurs soient choisis par un organisme indépendant.

Le R. P. Bauer, conseiller spécial de l'équipe, s'attend à ce que la plupart des joueurs participent au tournoi de Vienne en 1967.

"Ils sont naturellement ennuyés du résultat final, mais ils ont également l'obligation morale de représenter le Canada aux Jeux Olympiques de 1968."

Le joueur-pilote Jackie McLeod, tout en critiquant les arbitres, était d'avis que l'équipe "avait assez bien joué même si elle aurait pu afficher une meilleure tenue contre les Russes".

Il prévoit un avenir brillant et, avec l'addition de quelques nouvelles figures, il croit que l'équipe sera plus puissante en 1967.

ON PARLE D'EUX

Le but que John Ferguson a marqué à New-York, dimanche soir, était le 200e réussi par le Canadien depuis le début de la saison . . . Le gardien de buts Cesare Maniago semble avoir mérité un poste pour la saison prochaine . . . par suite de ses récentes performances, les Rangers de New-York ont décidé de faire confiance à Maniago . . . De retour de la Floride, le Dr A. Letendre, de Drummondville se propose de répéter son expérience de l'an dernier et de suivre le Canadien durant les séries éliminatoires . . . Les Etoiles de Montréal ont atteint la finale du ballon balai intermédiaire de Montréal en éliminnt le Standard Paper Box... les Etoiles affronteront les Black Hawks de Montréal dans une série 4 de 7 qui débutera samedi à l'Auditorium de Verdun . . .

La campagne du timbre de Pâques 1966 dans la région de Montréal sera inaugurée mercredi le 23 mars lors d'une réception à la brasserie Molson... La même journée aura lieu le 4e rallye annuel le Souganges, organisé par le West End Car Club . . . Lee Pease et Owen Birds ont remporté la victoire l'an dernier . . . les meilleurs joueurs de hockey des écoles secondaires de langue anglaise de Montréal et du grand Montréal s'affronteront samedi au Forum dans l'attraction principale du carnaval annuel du collège Loyola . . .

Roger Larivée n'entraine plus les boxeurs du club de boxe des Etoiles de Montréal . . .

Le San Francisco aurait des clubs fermes au Canada

VANCOUVER, C. B. (UPI) — Les Seals de San Francisco, l'une des six nouvelles équipes de la ligue Nationale, ont déjà commencé à tracer des plans en vue de l'organisation d'un système de filiales au Canada.

Le gérant-général Bud Poile est arrivé à Vancouver, première étape de son voyage de deux semaines au pays.

"Je m'entretiendrai avec plusieurs personnes reliées au hockey et j'assisterai au plus grand nombre possible de joutes de hockey mineur", a dit Poile, qui a joué un grand rôle dans l'organisation du système de filiales des Red Wings de Détroit.

En plus de Vancouver, Poile visitera Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Toronto et Montréal.

Poile a révélé que les Seals évolueront encore dans la ligue de l'Ouest la saison prochaine. "Mais nous jouerons nos parties au nouvel arena d'Oakland", a-t-il dit.

Bobby Leiter de retour à Boston

BOSTON (PA) — Les Bruins de Boston, de la ligue Nationale de hockey, ont retourné l'ailier Wayne Maxner aux Seals de San Francisco, de la ligue de l'Ouest, hier, et rappelé le centre Bobby Leiter, des Bears de Hershey, de la ligue Américaine.

Leiter, dont la carrière a été interrompue par la fracture d'un bras subie dans une joute contre le Boston, la saison dernière, se joindra aux Bruins pour les joutes à New York, mercredi (demain) et à Détroit jeudi. Maxner avait été rappelé du San Francisco il y a deux ans.

Stanley au repos forcé

TORONTO (PC) — Le joueur de défense Allan Stanley, des Maple Leafs de Toronto, blessé lors de la joute de samedi contre les Bruins de Boston, sera au repos forcé pour une période de deux semaines.

"Il souffre de dommages internes à un genou mais il devrait revenir au jeu dans 10 à 14 jours", a dit un porte-parole des Maple Leafs.

Le vétéran joueur de défense du Toronto a quitté le jeu au milieu de la période initiale. Il n'a pas joué par la suite et manquait aussi à l'appel le lendemain lorsque les Leafs ont subi une défaite de 5-1 aux mains des Black Hawks de Chicago.

5 Canadiens sont choisis

CAMBRIDGE, Mass. (PC-PA) — Cinq Canadiens ont été choisis sur l'équipe d'étoiles de hockey de la ligue Ivey de 1966, choisie par les instructeurs de la ligue.

Le seul choix unanime a été Doug Ferguson, 22 ans, un des trois frères de Birsay, Sask., jouant pour Cornell, champion de la ligue. Ferguson était le champion compteur de la ligue avec 31 points.

Egalement choisis sur l'équipe Cornel, l'avant Mike Doran, d'Islaington, Ont., co-capitaine de l'équipe avec Doug Ferguson, et le gardien de but Erroll McKibbon, de Thorold, Ont.

Les deux autres étoiles sont Bruce Darling, de Sudbury, Ont., et Bob Gaudreau, de Providence, R.I.

d'un SPORT à l'autre

Hubert Vogelsinger, qui s'était rapporté aux Alouettes l'an dernier avec une enviable réputation de botteur de précision mais qui avait craqué sous la tension, vient d'être nommé instructeur de l'équipe de soccer de l'Université Yale . . . pendant que l'instructeur **Weeb Ewbank,** des Jets de New York, visitait des amis en compagnie de son épouse, les voleurs ont dévalisé son domicile . . . ils sont partis avec une valeur de $1,000 en objets divers . . . les Falcons d'Atlanta, la nouvelle équipe de la ligue Nationale de football, viennent d'engager leur premier entraineur, **Clint Houy . . .** Houy a déjà rempli une tâche identique avec les Rough Riders d'Ottawa . . . les dernières statistiques de la ligue Nationale de football démontrent que **Tommy Watkins,** des Lions de Détroit, s'est avéré le meilleur joueur de la ligue sur les retours de bottés d'envol . . . le président **Calvin Griffith** a complètement démenti la nouvelle d'hier, nouvelle qui voulait que le transfert des Sénateurs de Washington à Minneapolis-St-Paul, où ils jouent maintenant sous le surnom de Twins, avait signifié la mort du baseball à Milwaukee . . . le receveur **Tom Haller** est devenu le premier blessé du camp d'entrainement des Giants de San Francisco, hier . . . il s'est coupé à un doigt . . .



Hubert Vogelsinger

Jim Maloney, un gagnant de 20 joutes l'an dernier avec les Reds de Cincinnati, s'est fait dire hier de passer un excellent été à Fresno, où il demeure durant la morte-saison . . . les Reds n'auraient aucunement l'intention de hausser leur offre finale . . . le gérant **Harry Walker,** des Pirates de Pittsburgh, a été condamné à une amende de $25, pour être arrivé au terrain avec un retard de 15 minutes hier . . . **Phil Rodgers,** le vainqueur de l'omnium Doral, est passé du 46e au 1er rang dans la course aux argents, chez les golfeurs professionnels . . . Rodgers a maintenant empoché $22,377, contre $18,332 pour **Arnold Palmer,** le meneur depuis le début de l'année . . . selon l'entraineur suédois **Onni Niskanen,** les coureurs de longue distance mettront leur vie en danger en participant aux épreuves d'endurance à une altitude de 7,300 pieds, lors des Jeux de Mexico City, en 1968 . . . le Révérend **Réginald Thompson,** un vicaire anglicain de Portsmouth, en Angleterre, s'est porté à la défense de la lutte pour femmes . . . "c'est un sport excellent et de santé" a-t-il dit . . . le jockey **Larry Loughry** a été projeté au bas de sa monture, hier, à Aqueduct, et il a subi une fracture au poignet . . .



Calvin Griffith



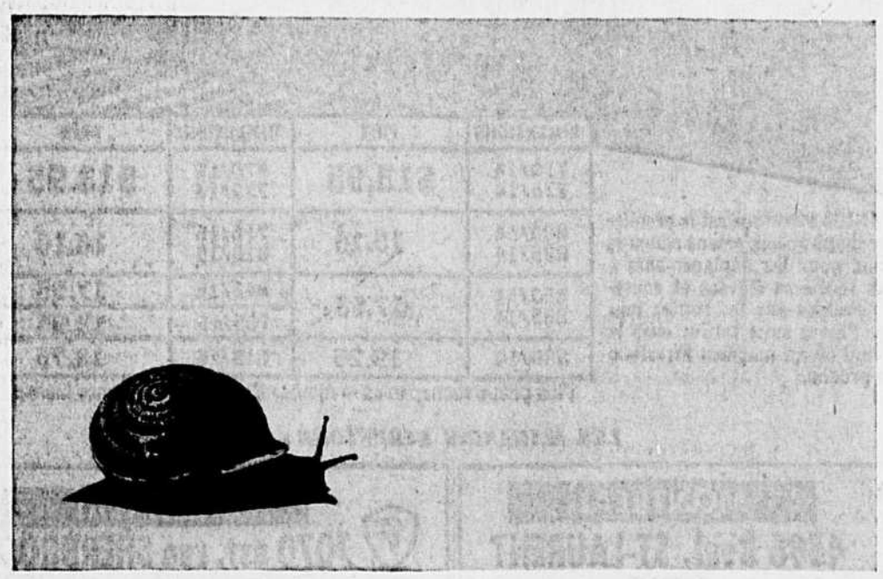
John Surtees

Le conducteur **John Surtees,** qui a frôlé la mort lors d'un accident d'auto, est monté à bord d'une nouvelle Ferrari, en fin de semaine . . . le quart-arrière **Jackie Parker,** des Argonauts de Toronto, a subi une autre intervention chirurgicale au genou, hier . . . le poids lourd anglais **Brian London** rencontrera le champion argentin **Eduardo Corletti,** à Manchester, le 2 mai . . . la Fédération britannique de boxe a pris position hier contre le prochain combat entre **Cassius Clay** et **George Chuvalo . . .** elle appuie par contre la candidature du Britannique **Henry Cooper . . .** le poids mi-lourd **Joey Archer** a obtenu un ordre de la cour enjoignant la Commission athlétique de l'état de New York de dire pourquoi elle ne lui permettait pas d'affronter le champion **Jose Torres** dans la métropole américaine, dans un match pour le titre . . . hier soir, à Londres, le poids mi-lourd argentin **Jose Menno** a vaincu **Chic Calderwood,** par mise hors de combat technique à la 10e ronde . . . **Lee C. Magee,** qui a porté l'uniforme de cinq clubs différents dans les majeures, est mort, hier, à 76 ans . . . deux golfeurs, **Doug Sanders** et **Paul Bondeson,** ont été condamnés à des amendes de $100 pour avoir violé des règlements de la PGA américaine . . .



Paul Bondeson

Qui veut voler à 2000 m/h?



NOUVEAU SERVICE "DIRECT" EN 1966

A compter du 4 avril
4 VOLS MONTRÉAL-ROME PAR SEMAINE: les lundi*, mardi, jeudi et samedi

A compter du 1er juin
6 VOLS MONTRÉAL-ROME PAR SEMAINE: les lundi*, mardi, mercredi*, jeudi, samedi et dimanche

*Montréal-Rome sans escale. Tous les autres vols comprennent une escale à Milan.

Nous connaissons au moins 63 personnes que cela tente. Ce sont celles qui ont déjà réservé leur place pour le vol inaugural de l'avion à réaction supersonique d'Alitalia, actuellement en construction aux Etats-Unis. Il n'est pas encore prêt, bien sûr, mais cela n'empêche pas Alitalia d'être la première compagnie aérienne non américaine à commander un tel avion. En attendant, vous pouvez toujours utiliser nos réseaux de DC-8 et de Caravelles pour atteindre 84 villes dans 49 pays. Leur confort et l'agrément du voyage sont tels que vous direz peut-être: "500 milles à l'heure, c'est trop rapide!"

Adressez-vous à une agence de voyage. C'est facile . . . et c'est gratuit. Profitez-en pour vous renseigner sur le système de paiements différés "Creditaire" Alitalia.

ALITALIA AIRLINES

KARATE
Sous la direction de M. Ary Anastasiadis
276-1916



AUTOS USAGÉES DEMANDÉES

Vu le succès de notre vente d'autos usagées, nous avons besoin d'autos 1963-62-61-60-59 et de modèles plus anciens pour compléter notre choix. C'est votre chance de faire de réelles économies sur les prix d'échange maintenant offerts contre un modèle '66. Visitez notre poste d'échange aujourd'hui.

VENEZ DÈS AUJOURD'HUI

POSTE D'ÉCHANGE PONTIAC-BUICK

LA TRANSACTION DE VOTRE VIE

Parkway Pontiac ltd.

3500 OUEST, JEAN-TALON — 739-2291

LA PRESSE

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

Les démissions de MM. Hees et Sévigny sont-elles reliées à l'affaire Munsinger ?

par Philip Deane

TORONTO. — Il y a des tas de questions dans cette affaire Munsinger auxquelles je voudrais bien obtenir des réponses.

Par exemple, est-ce que M. Diefenbaker en a parlé, quand il était premier ministre, à certains de ses ministres qui se soulevaient contre lui ?

En a-t-il parlé à M. Hees et à M. Sévigny ?

Pour des hommes politiques, même une toute innocente relation peut devenir la cause d'un scandale. On n'a pas toujours à être coupable pour être condamné, pour en être embarrassé ou pour que la famille en souffre.

Est-ce l'affaire Munsinger qui amena MM. Hees et Sévigny à se retirer de la vie politique pour éviter d'avoir à prouver leur innocence à leur famille ?

Les autres ministres qui s'opposèrent à M. Diefenbaker ne jugèrent pas devoir quitter la politique.

Autre question. Qui répandait la rumeur que Mme Munsinger était morte ? On ne peut pas être traduit en justice pour avoir médit d'une morte, mais on peut avoir à payer des dommages et intérêts pour avoir détruit la réputation d'une personne en pleine santé.

Encore une question. J'apprends que ce n'est pas la Gendarmerie royale qui a obtenu certains documents et photographies compromettants. (Je ne dis pas, remarquez, que ces documents compromettent qui que ce soit.)

Où est l'oeil qui voit tout ?

Mais, alors, qui faisait de la photographie indiscrète ? Un gangster ? Celui qui, selon le Toronto Star, fait peur à Mme Munsinger ?

Supposez pour l'instant que vous êtes un haut personnage, que vous avez une petite amie et qu'un criminel, sans la coopération de votre petite amie, vous photographie pour vous faire chanter.

Vous refusez de payer. Le malfaiteur fait parvenir les photos à vos supérieurs qui, ensuite, vous demandent des explications.

Vous répondez qu'il s'agit d'une petite indiscrétion privée. Les supérieurs vous recommandent d'être plus prudent à l'avenir. Plus tard, vous créez des embêtements à vos supérieurs qui, à ce moment, peuvent bien vous rappeler vos vieilles escapades.

Entre-temps, votre petite amie a été interrogée. Par qui ? Par le service de sécurité de la boite pour laquelle vous travaillez.

Qui lui conseillera de quitter la ville ? Le service de sécurité de votre boite ? Pas nécessairement. Peut-être votre amie avait-elle un autre amant pour lui suggérer de disparaître, de faire la morte.

Tout cela n'est que roman ! Peut-être bien. Mais aussi des rumeurs qui circulent à Toronto et à Ottawa.

Le bonhomme qui a pris les photos en a peut-être gardé des copies. Les a-t-il vendues à un grand journal ? Quelques journalistes canadiens-anglais parlent avec une assurance qui ne saurait être basée que sur des informations "privilégiées".

Et pourquoi les rumeurs sont-elles plus explicites au sujet de certains et beaucoup moins au sujet d'autres ?

Certaines personnes, qui connaissent les faits, pas les journalistes, ont pu faire des arrangements profitables avec certains et échouer avec d'autres. Rumeurs incroyables? Je préfère ne pas y croire.

"C'est un complot des Anglais contre Cardin"

— *Reid Scott, député NPD*

OTTAWA. — Selon M. Scott, député néo-démocrate de Danforth, l'aspect le plus inquiétant de l'affaire Munsinger est l'influence que tout cela peut voir sur les Canadiens français. Il a ajouté qu'il avait prévenu la députation néo-démocrate que les citoyens du Québec considéraient cette histoire comme une lutte raciale, comme un complot monté par les Anglais pour détruire M. Cardin. Il a déclaré que si M. Cardin devait quitter le gouvernement, tous les députés libéraux du Québec pourraient bien abandonner les rangs du parti.

Retrait des néo-démocrates ?

M. Scott a également indiqué que les 21 députés du Nouveau parti démocratique au parlement pourraient bien se retirer de la Chambre des Communes si les deux grands partis continuaient de se chamailler au sujet de l'affaire Munsinger. Il a dit qu'il avait suggéré un tel geste la semaine dernière et qu'il ferait de nouveau sa proposition prochainement à moins d'un règlement et d'un retour au calme.

De son côté, le secrétaire parlementaire du premier ministre, M. Matheson, a indiqué au cours d'une entrevue téléphonique que l'affaire Munsinger est le résultat d'une campagne délibérée de dénigrement entreprise par un petit groupe de progressistes-conservateurs contre les ministres canadiens-français dans le gouvernement libéral. Il a dit que ce qui a fait déborder la mesure, c'est "l'attaque insupportable" du chef de l'Opposition, M. Diefenbaker, contre le ministre de la Justice.

"Ceci tombe dans le domaine des questions de sécurité — a-t-il ajouté — puisque depuis 1963 il y a eu des attaques personnelles et délibérées contre des ministres de langue française. Nous sommes des députés protestants, anglo-saxons, de race blanche et nous avons recueilli suffisamment de matériel pour déclencher une contre-attaque contre ceux qui ont avili nos collègues de langue française".

L'affaire Munsinger

"C'est facile d'entrer au Canada..."

— *Gerda Munsinger*

Peu de temps après son mariage avec le policier Munsinger, en 1952, Gerda lui aurait déclaré qu'il était facile d'entrer au Canada, mais son mari ne savait pas, apparemment, ce qu'elle voulait dire par là. Il avait rencontré sa future épouse à Bad Naugheim, près de Francfort, et trois jours plus tard il l'épousait ! A ce moment, le troupier Munsinger était cantonné à Garmish-Partenkirchen. Puis, quelques semaines plus tard, il était démobilisé et entrait aux Etats-Unis pour attendre son épouse. Le mariage est annulé depuis 14 ans, n'ayant duré que quelques mois.

Par la suite, Gerda s'est rendue au Canada. Avant de s'embarquer pour Montréal, elle a toutefois fait un court séjour à Paris.

A partir de là, sa vie a été des plus mouvementées. Elle a souvent été vue à l'ancien restaurant El Morocco et dans des bars de la rue Stanley. Et son étoile a grimpé : Gerda ne devait plus porter son attention que vers des gens influents et riches. Il a été dit qu'un homme d'affaires de Montréal lui aurait même fait cadeau d'une luxueuse voiture, mais qu'il l'a reprise à la suite d'une brouille.

Gerda est même tombée amoureuse d'un joueur de baseball des Royaux de Montréal à l'époque du stade De Lorimier et elle l'aurait même suivi au camp d'entrainement de Vero Beach, en Floride.

Quelques jours seulement avant de quitter le Canada, au mois de février 1961, la Munsinger se retrouvait au quartier général de la Sûreté municipale de Montréal... pour un bref séjour.

La police l'interrogeait à la suite d'une plainte pour fraude qui avait été portée contre elle par un magasin à rayons de la rue Ste-Catherine.

La plainte ayant été retirée par les propriétaires du magasin, la blonde Allemande fut libérée sur le champ et retourna aussitôt dans son pays d'origine.

L'inculpée avait alors fourni comme adresse le 1420, de la rue Tower, app. 512, et comme date de naissance, le 10 septembre 1929.

Gerda a quitté Munich

MUNICH. — C'est en vain que depuis hier les journalistes et les curieux tentent d'entrer en contact avec Gerda Munsinger car, selon son agent personnel, Josef von Ferenczy, la blonde Allemande a quitté son appartement de Munich pour se réfugier chez des amis quelque part en Bavière.

Avant son départ, Gerda a signé un document dans lequel elle déclare notamment : "Je certifie par la présente que je me nomme bien Gerda Munsinger, que je suis née le 10 septembre 1929 à Koenigsberg, en Prusse orentale, et que, contrairement à ce que disent les journaux, je n'ai jamais souffert de leucémie. J'ai séjourné au Canada de 1955 à 1961 et je suis bien la personne citée présentement devant le gouvernement du Canada."

En attendant, tous ceux qui veulent approcher Gerda doivent passer par M. Ferenczy. Ce dernier a offert l'histoire de sa cliente à l'enchère et il avoue que, jusqu'ici il a reçu des offres allant jusqu'à $10,000 de la part de certains journaux nord-américains ou allemands.

Plusieurs journaux européens ont publié différentes versions de l'histoire, mais M. Ferenczy déclare qu'elles sont fausses et que, jusqu'ici, seul un journal du Canada, le "Toronto Star" possède une partie de la version authentique des faits.

Radio-Canada a finalement obtenu son entrevue avec Gerda Munsigner

La Société Radio-Canada a enfin pu obtenir une interview de 20 minutes avec la blonde Allemande, Gerda Munsinger. Cette interview constituera l'élément principal d'une émission spéciale qui sera présentée, ce soir à 10 h., au réseau anglais de Radio-Canada. La belle Gerda sera interrogée par deux reporters de la société d'Etat : MM. Norman Depoe et David Halton.

La Société Radio-Canada n'ayant pas dépêché à Munich un journaliste de langue française (pour interviouer une présumée espionne qui a vécu à Paris avant de venir au Canada), les téléspectateurs de langue française devront vraisemblablement se contenter d'une traduction simultanée des propos tenus par Mlle Munsinger.

En fait, le réseau français de Radio-Canada n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet et l'on ne sait pas encore de quelle façon l'on procédera.

Il semble cependant acquis que l'émission spéciale, réalisée sous la forme d'un "news magazine", ne sera pas télédiffusée à la même heure au réseau français de Radio-Canada.

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

Etes-vous un "security risk" ?

Qu'est-ce au juste qu'un "security risk" ? Ce terme, généralement interprété de la façon la plus générale possible, qualifie toute personne qui, volontairement ou involontairement, peut être utile à une puissance ennemie.

Par exemple, un Allemand qui veut entrer aux Etats-Unis et qui a des parents en Allemagne de l'Est pourrait se voir refuser le visa, étant donné que les communistes pourraient menacer la vie de ses parents et ainsi le forcer à agir en espion. Il constitue donc un "security risk".

Un employé du gouvernement qui a un enfant faisant usage de drogue devient un "security risk" ; si la femme de cet employé est cleptomane, il devient un double "security risk", parce que son épouse pourrait succomber au chantage pour cacher ses méfaits.

Une étrangère qui a une liaison amoureuse avec un Américain haut placé peut très bien être considérée comme un "security risk", même si elle n'a aucune intention de pratiquer le chantage.

Des situations gênantes pourraient en résulter. Sans lui demander son avis, des agents soviétiques pourraient, par exemple, prendre des photos compromettantes de cette femme avec l'Américain haut placé et le faire chanter, lui.

Pour le Federal Bureau of Investigation, l'amour est un "security risk".

D'autres représentent des risques plus directs encore. Un proxénète, une prostituée, une lesbienne, tous sont des "security risk" parce que même si elles se réforment, il est toujours possible de faire chanter ces personnes.

Mais les dangers ne se limitent toutefois pas aux questions sexuelles. Un joueur est tout aussi "menaçant" parce qu'il s'expose continuellement à perdre de fortes sommes qu'il ne peut toujours payer, d'où possibilité de chantage.

Vous me direz que des joueurs de cartes ou des dames galantes sont bien parvenus à obtenir un visa d'immigration pour les Etats-Unis.

Certes. Mais tout dépend du bonhomme qui accorde le visa. Supposons que vous êtes une jolie fille plutôt généreuse, que vous ayez connu dans l'intimité un vice-consul ou un autre haut personnage américain.

Supposons que son épouse, sa fiancée ou une autre amie vit aux Etats-Unis ou que, plus simplement, il veut vous plaquer. Il n'a qu'à laisser entendre que, selon des informations confidentielles, vous êtes un "security risk". Le tour est joué et il n'y a pas de cour d'appel.

Mais il y a d'autres "security risk". Le savant qui se saoule, qui ne prend pas la guerre froide assez au sérieux ; un fonctionnaire qui n'aime pas être surveillé ou sa petite amie étrangère qui n'aime pas répondre aux questions des flics. Ça touche à tout. Pas besoin d'être espion pour devenir "security risk".

Les autorités américaines n'expliquent d'ailleurs jamais pourquoi elles refusent un visa. Le refus peut très bien être basé sur un tuyau voulant que vos moeurs ne soient pas conformes à la moralité conventionnelle, que vous ayez eu des relations homosexuelles. Il faut bien protéger la pureté de moeurs des Etats-Unis.

On peut même se voir refuser un visa parce que grand-père était fou. Ça peut toujours devenir un "security risk".

Le juge Spence est un diplômé en sciences politiques

OTTAWA. (DNC) — C'est un diplômé en droit et en sciences politiques et le fils d'un sénateur qui a été chargé de présider l'enquête créée pour étudier l'affaire Munsinger.

Le juge Wishart Spence, qui est le fils du sénateur James H. Spence de Toronto, a été nommé à la Cour suprême par les libéraux peu après leur prise du pouvoir en 1963. Le juge Spence avait étudié le droit et les sciences politiques à Toronto avant de prendre la roue de Harvard qu'il quitta en 1929. Il avait alors 25 ans.

Le juge Spence est marié à Elizabeth Potvin ; il semble que ce soit une Canadienne française bien qu'on n'ait pu le vérifier. Il a été nommé juge de la Cour suprême de l'Ontario en 1950 et par la suite, soit en 1955, il présida une Commission d'enquête sur le commerce côtier du Canada. Durant la guerre, il remplit des postes importants au sein de la Commission des prix.

Le juge, qui est originaire de Toronto, réside maintenant à Ottawa où se trouve, comme on le sait, le siège de la Cour suprême du Canada tout près des édifices du Parlement et notamment du ministère de la Justice.

Sévigny ne participe pas aux "Echos du Québec"

Tout était en place. Dès 8 h. hier soir, les quatorze lignes de la station étaient occupées. Les journalistes attendaient patiemment l'arrivée de l'ancien ministre associé de la Défense en face de CJMS, calepin en main. Les photographes avaient chargé leurs appareils. Bref, M. Sévigny était assuré d'une chaude réception...

L'émission "Les échos du Québec" commence à neuf heures. Dès sept heures, l'animateur Claude Bruchési avait téléphoné à son invité et ce dernier lui avait confirmé sa participation à l'émission. Il avait ajouté qu'il était prêt à répondre à toutes les questions des auditeurs, qu'il ne ressentait aucune crainte à s'exprimer sur les ondes et qu'il n'avait rien à cacher.

Neuf heures... l'émission est en ondes. Les appels téléphoniques pleuvent. Des centaines d'auditeurs veulent parler à l'invité de marque de Claude Bruchési, mais justement... l'invité n'est pas là !

Un pasteur pentecôtiste fustige le Parlement

DANFORTH, Ont. — Le pasteur J. H. Faught, du Temple Evangélique de Danforth, en Ontario, s'en est pris hier de façon énergique aux membres du Parlement, tant du côté du gouvernement que de l'opposition. "Si Dieu jetait un regard sur le Parlement, dit-il, il n'y verrait que l'anarchie politique, la corruption et l'inconséquence." Cette affaire Munsinger, selon lui, est une insulte à la nation.

L'homme d'Eglise déclare que la conduite du ministre Lucien Cardin dans cette affaire laisse à désirer et que les indiscrétions d'un ancien membre du cabinet n'auraient jamais dû être étalées aux yeux des Canadiens.

Il va même jusqu'à déclarer que le premier ministre et le chef de l'opposition devraient démissionner s'ils sont incapables de diriger le pays.

"Il y a belle lurette, dit-il, que M. Diefenbaker prouve qu'il n'a aucune influence constructive envers la nation et que le premier ministre manque d'énergie dans l'administration du pays."

Le pasteur a conclu en disant que ce qui se passe à Ottawa présentement jette le discrédit sur le prestige du Canada à l'étranger et que les Canadiens en ont assez.

Les autorités bavaroises ne peuvent pas relier Gerda Munsinger à l'espionnage

Les autorités bavaroises ont déclaré aujourd'hui qu'elles n'ont découvert aucun indice leur permettant de relier Gerda Munsinger à un réseau quelconque d'espionnage.

La déclaration a été faite par le Dr Hans Ziegler, du ministère de l'Intérieur. Interrogé par les journalistes, il a précisé que les autorités ne possèdent aucun dossier qui puisse laisser croire que Mme Munsinger se soit livrée à l'espionnage.

Il a ajouté que le ministère des Affaires extérieures de Bonn ne leur a demandé aucune information à ce sujet.

Au Canada

La question de savoir si Gerda Munsinger pourra venir au Canada est toujours à l'étude au ministère de l'Immigration et la situation n'a pas changé depuis la fin de semaine.

Même si devant les journalistes la belle Allemande a maintes fois signalé son désir de venir "s'expliquer" dans notre pays, elle n'a formulé aucune demande officielle auprès du ministère de l'Immigration. Pour l'instant, seul le juge Spence qui dirigera l'enquête pourrait ordonner la venue de Gerda au Canada.

On a déjà refusé son entrée aux Etats-Unis

A Washington, le secrétariat d'Etat a déclaré qu'une jeune Allemande du nom de Gerda Munsinger, qui serait compromise dans un scandale au Canada, s'était vu refuser un visa pour les Etats-Unis au mois de mai 1953.

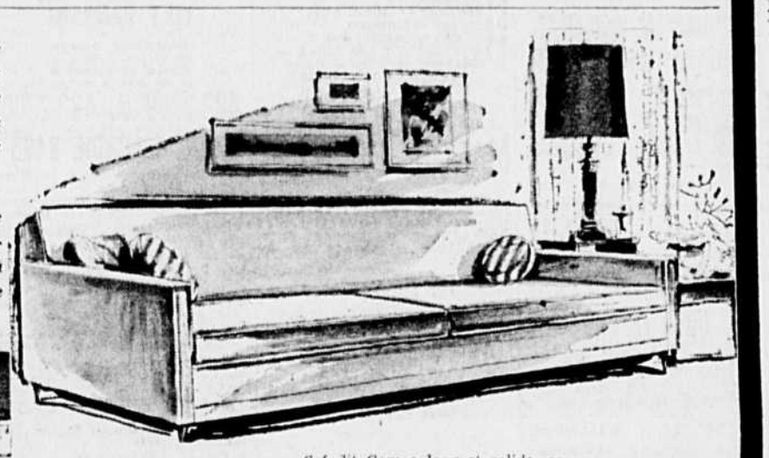
Le porte-parole du secrétariat d'Etat a précisé que la décision de lui refuser ce visa avait été prise par un fonctionnaire au consulat des Etats-Unis à Munich. Il a toutefois décliné de préciser les raisons qui ont motivé cette mesure en faisant valoir qu'en principe le secrétariat d'Etat n'a pas à rendre publiques les causes de refus d'un visa.

cameo VENTE ANNUELLE DE MARS

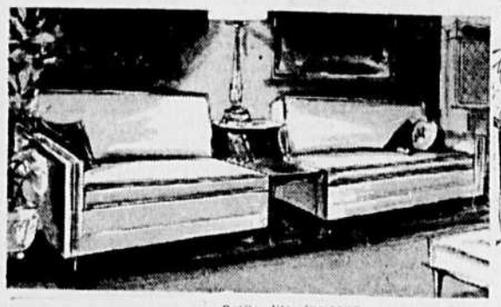
SOFAS-LITS

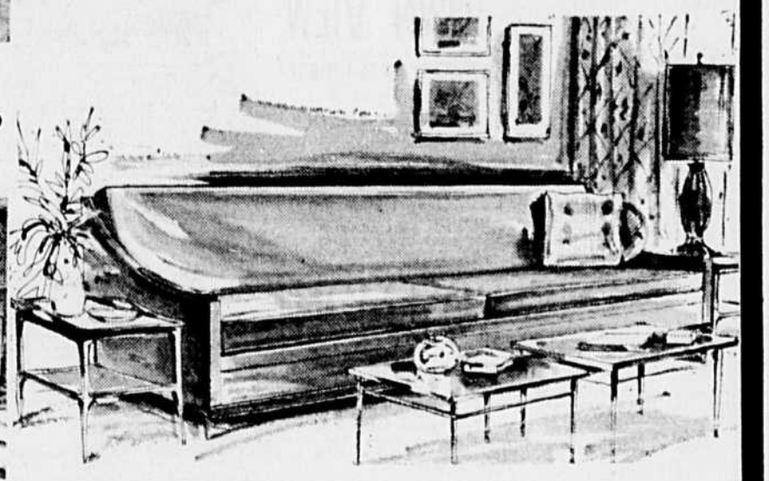
On ne peut trouver meilleure occasion pour faire l'achat de l'un de ces magnifiques sofas-lits Cameo. Chacun offre confort parfait et apparence luxueuse... tous s'ouvrent facilement pour se transformer en très grands lits, avec matelas à ressorts fermes mais souples.

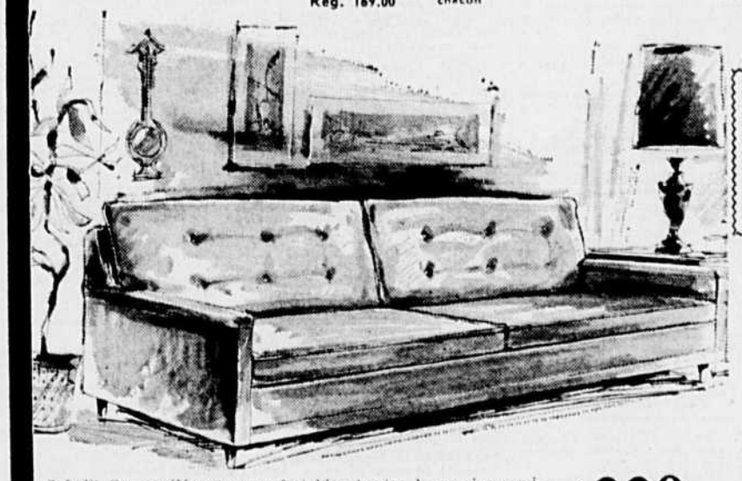
Chez Cameo, on peut trouver des sofas-lits de styles provincial français, espagnol, italien, colonial, danois, contemporain et moderne, offerts à prix de grande économie durant cette grande vente de mars.











Sofa-lit Cameo long et solide, se transformant en un confortable lit double. Grand choix de tissus. Rég. 299.00 Fauteuil s'harmonisant si désire. $208. chacun

Causeuse Cameo Junior pratique, joli modèle tailleur, se transformant en un confortable lit simple. Grand choix de tissus. Rég. 229.00 $179. chacun

Petits lits jumeaux. Modèle Cameo à sections, chacune se transformant en un petit lit. Grand choix de tissus. Existent aussi en plus grandes dimensions. Rég. 169.00 $129. chacun

Sofa-lit Cameo long style danois, bois apparent aux appuis-bras et à l'avant. Format lit double. Grand choix de tissus. Rég. 319.00 Fauteuil s'harmonisant si désire. $239. chacun

Sofa-lit Cameo élégant et confortable, dossier à coussins semi-attachés. Format lit double. Grand choix de tissus. Fauteuil s'harmonisant si désiré. $239.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE chez les plus importants spécialistes en sofas-lits du Canada

Les sofas-lits Cameo sont différents

- Ligne élancée
- Toute surface unie
- Hauteur de lit régulier
- Panneau de chevet de construction exclusive protégeant le tissu
- Mécanisme solide
- Matelas à ressorts plus gros et plus fermes
- Angle de sofa assurant tout confort

CHAQUE SOFA-LIT CAMEO EST ENTIEREMENT GARANTI

FACILITES DE PAIEMENT

1425 RUE ST-ALEXANDRE 845-3103

Centre de la ville : une rue à l'ouest de Bleury, au nord de Ste-Catherine

Ouvert le soir les jeudis et vendredis jusqu'à 9 heures, le samedi jusqu'à 5.30 p.m.

Cameo CONVERTIBLES

Naissances Décès Remerciements In memoriam

BOYD (Irène) — A Montréal, le samedi 12 mars 1966, est décédée Irène Gagnon, épouse de Daniel Boyd, mère de Robert, Andrée et David. Exposée au salon
Kane & Fetterley
5301, boul. Décarie
Service mercredi 16 mars à 10 hrs 45 à l'église St. Malachy's.

BERGERON (Rachel) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Lionel Bergeron, née Rachel Paradis, demeurant à 2157, Gauthier. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
516, rue Rachel est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULVA (René-Marcel) — A Montréal, le 15 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé docteur René-Marcel Boulva, né à Vervins, France, le 31 décembre 1891. Il laisse dans le deuil son épouse, née Hélène Gorev, ses fils et belles-filles, MM. et Mmes Charles Boulva (Horatia Legendre), Pierre Boulva (Andrée Lafontaine), Francis Boulva (Claire Massue) et 14 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église de St-Laurent, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRETTSCHNEIDER (Robert) — Lundi 14 mars 1966, est décédé Robert Brettschneider, époux bien-aimé de Bessie Silber et père de Murray, Mosha, Hymie, Mme R. Sisrit (Annabelle) et Mme R. Lefave (Joyce), frère d'Oasis. Lui survivent aussi trois petits-enfants. Le service funèbre aura lieu à la chapelle de la Côte-des-Neiges de
Paperman & Son
5605, ch. de la Côte-des-Neiges
mercredi 15 mars, à 11 h. 30 du matin. Shiva privé.

CARRIERE (Roméo) — A Montréal, le 15 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Roméo Carrière, époux de Régina Racicot, demeurant à 1710, Parthenais. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521 est, rue Ste-Catherine
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARROLL (Rose) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Joseph Carroll, née Rose Trépanier, demeurant 4059 St-Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
4305 ouest, rue Notre-Dame
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Bernadette) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Charles Charbonneau, née Bernadette Drapeau, demeurant au 7934 St-Gérard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
8078, rue Drolet, coin Jarry.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Hormisdas) — A St-Hermas, le 13 mars 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Hormisdas Charbonneau, époux de Mathilda Lafrance. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-P. Filion
St-Hermas
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Simon) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Simon Charbonneau, pensionnaire de la Cité de Montréal, époux de Laurette Ladouceur, demeurant à 370 Cavalier. Père de Réal, Cyrille et Hélène. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, rue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

DIVIN (Napoléon) — Le 17 mars 1966, à 5 hrs 15, à l'église Ste-Bibiane de Rosemont, sera chantée une grand-messe 3e anniversaire, pour le repos de l'âme de M. Napoléon Boivin. Recommandée par M. et Mme Arthur Boivin.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

CHAUMONT (Alice) — A Ville de Laval, le 14 mars 1966 à l'âge de 91 ans, est décédée Alice Marcoux, épouse en 1ères noces de Stanislas Provencher et en 2es noces de feu Albert Chaumont, demeurant chez sa petite-fille, Mme Roger Ethier, 45, rue St-Luc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, Boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Elzear, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Ernest) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 69 ans est décédé M. Ernest Clement, époux de feu Alice Poirier. Père de Ronald, et Mme Bernard Renaud (Estelle) demeurant à 3247 Mousseau. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
1385 rue Ontario est.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 12 mars 1966, est décédée Mme Octave Cloutier, née Marie-Jeanne Charbonneau, demeurant au 10,825 Verville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
3023, rue Monselet.
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Yves) — Accidentellement à Ste-Adèle, le 13 mars 1966, à l'âge de 22 ans, est décédé Yves Comtois, professeur de l'Ecole Arcand, fils de Lucien Comtois et de Marielle David, demeurant à 3605 boul. Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse
coin 11ème ave, Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Louisa) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 81 ans est décédée Mme Napoléon Courtemanche, née Louisa Baril, demeurant à 7050, Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires
2251 rue Jean-Talon est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE GAGNE (Roméo) — A Jacques-Cartier, le 14 mars 1966 à l'âge de 55 ans, est décédé M. Roméo De Gagné, fils de feu Eugène De Gagné et de feu Mérilda Tremblay, demeurant chez sa soeur Mme Eadras Shank, à 1025, boul. Nobert. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Daroche et fils Inc.
327, rue Ste-Hélène, Longueuil
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPATIE (Raoul) — A Verdun, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Raoul Depatie, époux de Germaine Lacombe, demeurant au 4327 Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise, Verdun.
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Vitaline) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Emile Desgroseilliers, née Vitaline Sievan, autrefois de Howick. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Camille) — Subitement, à Berthierville, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Camille Ducharme, époux de Jeanne Champagne. Il était propriétaire de l'hôtel Château de Berthierville et ex-conseiller et ex-maire de la ville de Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Bernard Lanoix Ltée
6, rue de Bienville, Berthierville
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 hrs 30 p.m., et de là au cimetière de St-Cléophas, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (André) — A Montréal-Nord, le 12 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé André Dufour, époux de Denise Legault, demeurant au 3705 boul. Henri-Bourassa, appt 4. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
8078, rue Drolet, coin Jarry.
à 8 h. 45, pour se rendreà l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMERSON (Robert Alton) — Subitement, à Montréal, dans sa 55e année, est décédé, le 13 mars 1966, Robert Alton Emerson, époux bien-aimé de Katherine West, fils de M. et de Mme B. H. Emerson, de Victoria, Colombie-Britannique, et frère de Mme R. F. Bruce, de Camberley, Surrey, Angleterre. La dépouille mortelle est exposée à la maison funéraire
Jos. C. Wray and Bro.,
1234, rue de la Montagne.
Le service aura lieu jeudi à 2 h. p.m., à l'église anglicane St. George's. Au lieu de fleurs, on est prié d'envoyer des dons au Fonds du Coeur de l'hôpital Royal Victoria.

EMOND (Ernest) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Ernest Emond, époux de Simonne Girard, demeurant au 1182 Maisonneuve. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
1385 rue Ontario est.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ENGLISH (Alfred) — Subitement, à Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Alfred English, époux de Jeanne Brousseau, demeurant 923, Napoléon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
607, rue Roy Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORSTER (George Graham) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé George Graham Forster, époux de feu Hilda Jane Dodd et père de Norman et George. La dépouille mortelle est exposée au salon
Robert M. White and Son
4484 est, rue Ste-Catherine
Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant à 11.30 hrs, et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Jeanne) — A l'Hôtel-Dieu, le 13 mars 1966, est décédée Soeur Marie-Florine, religieuse Ste-Croix, née Jeanne Fournier, fille de feu Raoul Fournier et d'Evelina Normandeau. La dépouille mortelle est exposée au Pavillon St-Joseph, 1000, Côte-Vertu, St-Laurent. Les funérailles auront lieu le 17 courant à 8 heures 30 a.m., à la
Maison Mère des Soeurs Ste-Croix
815, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent.

GARIEPY (Sylva) — A Montréal, le 14 mars 1966, est décédée Sylva Gariepy, après une courte maladie, exemplaire de Miner Rubber Company, Chambly, époux d'Alice René. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier
3632 Avenue du Parc
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Salette, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAULT (Gérard) — A l'hôpital du Sacré-Coeur, de Cartierville, le 12 mars 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé Gérard Gaudreault, époux de Marie-Jeanne Ouellette, père de Nicole. Il laisse 2 frères: Ludger et Pierre, ainsi que 2 soeurs: Marie-Ange (Mme Aubert Chouinard) et Isabelle (Mme veuve Oscar Cournoyer) et 1 beau-frère M. Cléophe Ouellette. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix, St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bois-Franc, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERASCH (Evelina) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Richard Gérasch, née Evelina (Nina) Leroux. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6320, rue St-Denis
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Lucienne) — Accidentellement, à Tokio, le 4 mars 1966, à l'âge de 34 ans, est décédée Mme Roland Giroux, née Lucienne Beaupré, demeurant au 428 Wakefield, Beaconsfield. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Clavers, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Roland) — Accidentellement, à Tokio, le 4 mars 1966, à l'âge de 38 ans, est décédé Roland Giroux, époux de Lucienne Beaupré, demeurant au 428 Wakefield, Beaconsfield. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Clavers, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIGNON (Eugène) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Eugène Grignon, fils de feu Rosario Grignon, et de feu Marie-Louise Dumontier, demeurant 6624, Boul. Monk. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6239, Boul. Monk
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HACHEY (Malvina) — A Charlemagne, le 13 mars 1966 à l'âge de 70 ans est décédée Mme veuve Liguori Hachey, née Malvina Pitre, demeurant chez son fils, Jean-Paul, 165 rue Sylvie à Charlemagne. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire
Yvon Champagne
222 rue Notre-Dame des Champs
à Repentigny
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Simon et St-Jude de Charlemagne où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Maurice) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 35 ans, est décédé Maurice Jolicoeur, vice-président de la Buanderie Nouvelle Méthode, époux de Monique Poulin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, faire dons aux Missions Etrangères de Pont Viau.

JOLY (Célenie) — A Ste-Barbe, le 13 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Joseph Joly, née Célenie Leblanc, demeurant chez sa fille Mme Onésime St-Aubin, à Ste-Barbe. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils Inc.,
317 rue Victoria, à Valleyfield,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Barbe, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière du même endroit. Lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Irène) — A Château guay, le 14 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Pierre Lachapelle, née Irène Lefebvre, demeurant à 502 Salaberry Nord, Châteauguay. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église de la paroisse du Christ-Roi, Châteauguay ou le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA RUE (Marie-Laurina) A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Marie-Laurina Coulombe, épouse en 1ères noces de Willie Minville et en 2èmes noces de Pierre A. La Rue, demeurant 7970, Drolet. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Drolet, coin Jarry
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs, et de la au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Pacifique) — A Ste-Rose, Ville de Laval, le 13 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Pacifique Laverdure, époux de Jeanne Gauthier, demeurant à 5, rue Auriol, Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
167, Boul. Ste-Rose
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laval, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Ovila) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ovila Leduc, époux de feu Rose-Anna Paquette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Angéline) — A Ste-Rose, Ville de Laval, le 13 mars 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Armand Lefebvre, née Angeline Olivier, demeurant à 120, rue Mont-Royal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
249, Boul. Ste-Rose
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFORT (Rodolphe) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Rodolphe Lefort. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Très St-Nom de Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEWIS, Eva (Evelyn) — A l'hôpital General Lakeshore, le 12 mars 1966, est décédée Eva Cloutier, épouse de Charles E. Lewis, mère de Michelle (Mme T. L. Richardson), Diane et Suzanne. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires
D. A. Collins
222, boul. Métropolitain,
Pointe-Claire
Service funèbre à l'église St. Edmund of Canterbury, Beaconsfield, Que., mardi matin à 10 h. Inhumation au cimetière catholique de Pointe-Claire.

LORTIE (Albina) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Edmond Lortie, née Albina Lanthier, mère de Mme Rozer Lachapelle (Annette), Mme Johnny Mitchell (Marcelle), Mme A. Paquin (Rollande), Mme Joe Epaule (Claire), Mme Jean Desrochers (Simone), Mme Jacques Sawyer (Jacqueline). Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Martyrs-Canadiens, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSON (Laurette) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Derby Masson, née Laurette Allard, mère de Jean-Paul, Jean-Guy, Marcel, Mme Raymond Paulet (Thérèse), et Maryse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320 rue St-Denis.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Napoléon) — A Plattsburg, New York, le 13 mars 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Napoléon Ménard époux de Bertha Labelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (Claude) — A St-Roch l'Achigan, le 12 mars 1966, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Claude Mercier, époux de Julienne Brien, demeurant à St-Roch l'Achigan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
St-Roch l'Achigan
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décès de M. l'abbé Paul Gagnon



Gagnon, abbé Paul, est décédé le 12 mars 1966, à l'hôpital de la Providence, High Prairie, Alberta, âge de 77 ans.
Service à la cathédrale de McMennan, Alberta, mardi à 10 heures a.m. Inhumation à Girouxville, Alberta.
Il laisse dans le deuil ses frères, Henri, notaire, Emile, avocat, Dr Charles et l'abbé Maurice Gagnon, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les témoignages de sympathie ou messes peuvent être envoyés à M. H. Gagnon, 813 est, Duluth, LA. 4-5576.

MONDOR (Ferdinand) — A Montréal, à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'un accident, le 13 mars 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Ferdinand Mondor, époux de Fernande Giguère, demeurant au 564 Sylvain, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, père de Réal, Suzanne et Gilbert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
200 rue St-Louis, Le Moyne.
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREAU (Georgine) — A Montréal, le 14 mars 1966 à l'âge de 85 ans est décédée Mme veuve Joseph Moreau née Georgine Pouliot demeurant à 7230 Musset. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAINCHAUD (Joseph-Emile) — A Verdun, le 13 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Joseph-Emile Painchaud, fils de feu Alexandre Painchaud et de feu Marie-Anne Bergeron, demeurant à 3763, boul. Gouin, Cartierville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
312, rue De l'Eglise
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

PAGE (Cécile) — Subitement, à Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Cécile Page, fille de feu Auguste Page et de feu Maria Larivière. Elle laisse deux soeurs: Mme L.-J. Dionne (Gabrielle), Mme Maurice Thompson (Madeleine) et deux frères, Paul et Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
3650 Chemin Côte-des-Neiges
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont ou le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Nicolet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (J.-Amédée) — A Ville Chambly, le 13 mars 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé M. J.-Amédée Paré, époux de feu Odile Bourbonnais, et père de Georges, et de Mme Roland Monpeau (Hélène). Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
6662, rue St-Denis
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Yvonne) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 79 ans est décédée Mlle Yvonne Pelletier fille de feu Henri Pelletier et de feu Tellerise Gervais. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

PRIMEAU (Madeleine) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Maurice Primeau, née Madeleine Lapierre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Albert-le Grand, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Arthur) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Arthur Robert, fils de feu Albert Robert et de Emma Buschini, demeurant à 3204 Hochelaga. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
302 est, rue Ste-Catherine
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jacques ou le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAURIOL (Adhémar) — A Jacques-Cartier, le 13 mars 1966, à l'âge de 88 ans, est décédé Adhémar Sauriol, époux de feu Marie-Louise Gervais, demeurant au 2434 Lincourt. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Daroche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Francois-de-Sales, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEERS (Ghislain) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Ghislain Seers, époux d'Alberte Robert, demeurant à 6647, Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2343, rue Beaubien est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEVIGNY (Paulette) — A Laval-des-Rapides, le 12 mars 1966, à l'âge de 24 ans, est décédée Mme Paulin Sévigny, née Paulette Bérard, demeurant à 153, 6e Avenue, appt 3. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
90, Boul. Lévesque
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SHAW (Robert) — A Montréal, le 14 mars 1966 à l'âge de 35 ans est décédé Robert Shaw époux de Jacqueline Dufort, demeurant à 2920 Granby. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant, le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Aloysius où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SICARD (Willibrord) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 88 ans, est décédé Willibrord Sicard, époux de Germaine Narbonne, père de Michel, demeurant à 6432, 25e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien Est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 hrs, et de la au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Charles Edouard) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Charles Edouard Simard, époux de Marcelle Cormier, demeurant au 3097 Baldwin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire, de Tétreaultville, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SMITH (Rose-Anna) — A Sorel, le 12 mars 1966, est décédée Mme Léon-M. Smith, née Rose-Anna Bélisle, épouse en 1ères noces de Louis Bourcier, demeurant 117-B, rue Charlotte, Sorel, mère de M. Gérard Bourcier, agent pour la Compagnie Labatt. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Antoine Brunette Enrg.
75, rue Elizabeth, Sorel
pour se rendre à l'église St-Pierre, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

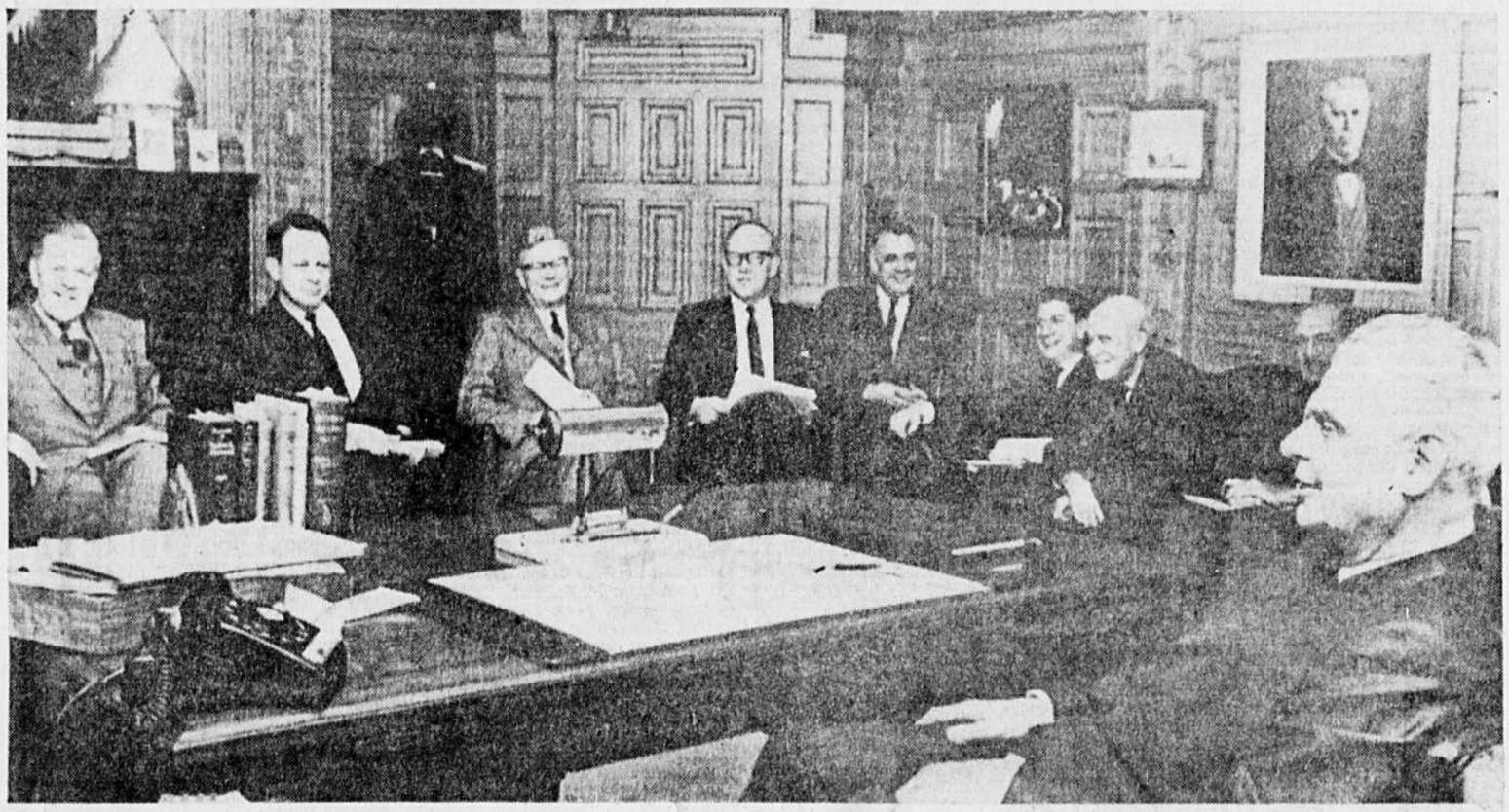
**THOMAS (Edouard

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mardi 15 mars 1966 / sainte Louise de Marillac / 82e année, No 62 / 6 cahiers / 72 pages / La météo: ensoleillé, froid / Minimum 10 / Maximum 32

L'UCC demande une pension pour les fermiers qui doivent quitter leur ferme • En page 17

Libéraux et conservateurs affûtent leurs armes: l'impasse persiste



Réunion de l'état-major conservateur
Le chef de l'Opposition, M. John Diefenbaker a rencontré ce matin ses principaux lieutenants à son bureau du Parlement. Ils ont discuté de la stratégie à adopter en Chambre au cours de la session de cet après-midi.

Téléphoto PC

Le nom de Nowlan est mentionné

Dernière heure

OTTAWA. (PC) — M. J. Patrick Nowlan, député conservateur de Digby-Annapolis-Kings, a déclaré aux Communes qu'il serait forcé de songer à démissionner si son père, l'ex-ministre conservateur du Revenu, n'était pas disculpé immédiatement relativement à l'affaire Munsigner.

OTTAWA. — Une session du cabinet fédéral et une assemblée extraordinaire des lieutenants du parti conservateur n'ont vraisemblablement pas réussi à résorber l'atmosphère de crise qui plane depuis plus d'une semaine sur la capitale fédérale.

Les membres du cabinet libéral ont consacré la majeure partie de leurs travaux ce matin à mettre au point une stratégie en vue de la séance de cet après-midi afin d'en arriver le plus rapidement possible à passer à l'étude des affaires courantes.

Réunis dans le bureau du chef de l'opposition, les principaux lieutenants de M. Diefenbaker ont parlé eux aussi stratégie.

Selon toute vraisemblance, les positions sont cependant demeurées les mêmes de part et d'autre.

C'est ce qu'a clairement laissé entendre M. George McIlraith, le leader du gouvernement à la Chambre, lorsqu'il a déclaré aux journalistes, à l'issue de la réunion du cabinet, qu'il n'y avait eu aucun changement sur la position du gouvernement en ce qui a trait au mandat de la Commission d'enquête sur l'affaire Munsinger.

Bien qu'ils se soient montrés beaucoup moins loquaces en ce qui concerne l'attitude qu'ils adopteront en chambre, on s'attend à ce que les principaux lieutenants de M. John Diefenbaker réitèrent leur demande en faveur d'une révision du mandat confié au juge Spence.

Dans ces conditions, on peut s'attendre que les débats sur l'affaire Munsinger reprennent de plus belle et conservent leur caractère d'agressivité.

Espoir d'une trêve

Pendant un moment, les observateurs avaient cru qu'il y aurait trêve.

La grave crise politique, axée sur l'affaire Munsinger, avait perdu de son intensité hier soir lorsque l'opposition a d'abord accepté le principe d'une enquête et offert un compromis pour faciliter l'adoption des attributions de la commission d'enquête Spence.

Certes ce compromis, prévoyant la formation d'un comité formé de membres de tous

Voir MUNSINGER en p. 2

Le juge Spence dirigera l'enquête



OTTAWA. — Sur avis conforme du premier ministre, le Comité du Conseil privé a recommandé que le juge Wishart Flett Spence soit nommé commissaire en vue de faire une enquête complète sur une déclaration du ministre de la justice au premier ministre dans une lettre datée du 11 mars dernier à propos d'une affaire mettant en cause Gerda Munsinger.

L'enquête devra également porter sur toutes les déclarations faites en chambre les 4 et 7 mars concernant cette affaire et sur les déclarations du ministre de la Justice lors d'une conférence de presse, le 10 mars 1966.

Le juge devra aussi enquêter sur le défaut de demander l'avis des conseillers juridiques du ministère de la Justice ainsi que les circonstances qui ont pu constituer un danger pour la sécurité du Canada.

L'enquêteur devra s'enquérir si l'on a traité cette affaire selon les règles et principes qui s'appliquent normalement aux personnes ayant accès aux renseignements confidentiels et sur toutes les circonstances pertinentes qui y ont trait.

Le juge sera chargé d'examiner tous les rapports soumis au gouvernement ou à tout membre du gouvernement de l'époque et toute preuve déposée devant eux à cet égard ainsi que toute autre preuve découverte par le commissaire.

Le comité recommande de plus :

1. **que le commissaire se prévale de son pouvoir absolu d'appréciation quant à la procédure à suivre, y compris la faculté de tenir des séances à huis clos et d'adopter les mesures qu'il peut juger propres à garantir la sécurité du Canada ;**
2. **que le commissaire soit autorisé à exercer tous les pouvoirs que lui confère l'article 11 de la loi sur les enquêtes ;**
3. **que le commissaire soit autorisé à siéger aux dates et endroits dont il pourra décider à l'occasion ;**
4. **que le commissaire soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et du personnel requis à des taux de rémunération et de remboursement approuvés par le Conseil du Trésor ;**
5. **que le commissaire fasse rapport au gouverneur en conseil dans les meilleurs délais.**

M. Favreau réfute les accusations de chantage des conservateurs

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — "Jamais, à grand jamais il n'a été question entre M. Fulton et moi de la possibilité que les libéraux dévoilent l'affaire Munsinger en chambre."

C'est la déclaration qu'au bord des larmes et avec des trémolos dans la voix le président du conseil privé, M. Guy Favreau a faite en chambre hier pour réfuter les accusations de chantage renouvelées en fin de semaine par l'ancien ministre de la justice M. Davie Fulton.

Illustration parfaite de la rancoeur et du ressentiment dans lequel s'est déroulé depuis quelques jours le débat, les deux hommes qui ont toujours eu un grand respect l'un envers l'autre, associés dans la formule F-F, en sont venus aux prises hier après-midi pour se détruire l'un et l'autre dans la solennité de l'occasion.

C'est M. Fulton qui a attaqué peu après que le premier ministre eut annoncé la tenue d'une enquête judiciaire. L'ancien ministre de la justice a tenté de prouver que ce n'est pas par hasard, mais à la suite d'un véritable coup monté que les libéraux avaient fini par utiliser l'affaire Munsinger dans le débat sur Spencer.

Puis il a raconté comment huit jours avant que le nom "Munsinger" soit lancé en chambre, il avait été invité à rencontrer le président du conseil privé à son bureau pour discuter de l'obstruction des conservateurs sur ce sujet.

"Durant la conversation, on me fit savoir que si nous persistions à discuter du cas Spencer et à demander une enquête judiciaire, les libéraux se verraient forcés de mentionner l'affaire Munsinger".

M. Guy Favreau se leva, et parla avec quelque émotion. Il se dit bouleversé, étant donné les relations qu'il a toujours entretenues avec M. Fulton, de lire les accusations de ce dernier dans les journaux du matin.

"La vérité est tout autre dit-il. Jamais je n'ai menacé de lancer le nom Munsinger dans le débat si les conservateurs ne cessaient pas."

"Les circonstances de notre entretien n'ont d'ailleurs pas été rappelées. L'ancien ministre de la justice était le seul membre de l'opposition avec lequel je pouvais avoir une conversation raisonnable."

"C'est en tant que membre du Conseil Privé que je l'avais invité et ous le sceau du secret des conseillers privés. Le député de Kamloops a trahi ce secret en mentionnant que nous avions eu une conversation ensemble".

"J'en avais seulement appelé à son sens de l'équité et de la justice. Je lui ai dit que dans l'affaire Spencer il devrait se fier au jugement du premier ministre et du ministre de la justice. Je lui ai laissé entendre que l'affaire Spencer était insignifiante à côté de l'affaire

Voir FAVREAU en page 2

Douglas affirme que le dossier original a été détruit et condamne l'attitude de Cardin

VANCOUVER (PC) — Au cours d'une conférence de presse donnée hier, le leader du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas a révélé qu'il avait appris d'une source fiable que le dossier original du ministère de la Justice sur l'affaire Munsinger avait été détruit par une personne qu'il a refusé de nommer mais qu'une copie était toujours entre les mains de la Gendarmerie royale du Canada.

Etudiant le rôle joué dans cette affaire par M. Lucien Cardin, M. Douglas a souligné qu'il ne peut plus être utile comme ministre de la Justice.

"M. Cardin voulait prouver qu'il était fort, a-t-il dit. Il arrive souvent que les faibles veulent se montrer forts au mauvais moment. Il avait été tellement atteint dans son orgueuil qu'il a agi en enfant gâté et qu'il lui fallait s'en prendre à quelqu'un. Dans un moment de colère, il a mentionné l'affaire Munsinger."

Au cours de sa conférence de presse, M. Douglas qui s'était rendu à Vancouver pour tenir une promesse qu'il avait faite il y a deux mois de prendre la parole devant la Chambre des jeunes de Westminster, a également abordé les points suivants :

- Le gouvernement libéral recevra l'appui des créditistes de MM. Thompson et Caouette. Il serait donc étonnant que son existence soit mise en péril par l'affaire Munsinger.
- Non seulement les libéraux et les conservateurs sont en train de se détruire avec l'affaire Munsinger mais ils détruisent aussi le renom du Parlement, ce qui est beaucoup plus sérieux. Et le lader NPD d'ajouter: "Nous devrions bannir cette affaire du Parlement et nous mettre au travail. Nous n'avons pas gagné notre salaire depuis quelque temps."
- Le NPD n'espère pas remporter une victoire lors de la prochaine élection en se basant sur l'affaire Munsinger.
- La vie privée d'une personne occupant une fonction publique est l'affaire du public, particulièrement quand cette personne est un ministre.

M. Douglas a également déploré que la décision du premier ministre Pearson d'instituer une enquête sur la sécurité au Canada n'ait pas mis fin au débat sur l'affaire Munsinger et il a réitéré qu'il était prêt à sortir de la Chambre à la tête de son parti en guise de protestation si les libéraux et les conservateurs ne mettaient pas fin à ce qu'il a qualifié de "fatras".

"C'est du fascisme", s'écrie Diefenbaker

OTTAWA. (PC) — Le chef de l'opposition, rentré dimanche soir d'un voyage de pêche sur la côte du Pacifique, a accusé les libéraux d'utiliser l'affaire Munsinger comme vengeance, après leur retraite sur l'affaire Spencer.

Le chef de l'opposition a même affirmé avoir entendu lui-même M. Guy Favreau, ancien ministre de la Justice, suggérer à M. Cardin d'utiliser le mot magique. On a voulu utiliser le mot Munsinger comme une épée de Damoclès au-dessus de ma tête, s'est écrié M. Diefenbaker, qui affirme que les libéraux ont délibérément sorti l'affaire en son absence.

"Le premier ministre est-il d'avis que toutes les maladresses de ses ministres qui n'ont pas trait à la sécurité de l'Etat doivent être référées au ministre de la Justice" ? a demandé l'ancien premier ministre. S'appuyant sur le discours précédent de M. Davie Fulton, le leader tory a réaffirmé qu'il n'y avait aucune question de sécurité dans cette affaire Munsinger, et qu'en conséquence le gouvernement salissait actuellement des membres du Conseil privé sans raisons valables.

Fascisme

Refusant d'admettre qu'il ait pu bénir des gestes malhonnêtes dans la précédente administration, M. Diefenbaker a déclaré que la façon de procéder de M. Cardin, soit affirmer que d'anciens ministres sont compromis, sans donner des noms, est "du fascisme à son pire".

Le chef tory s'est amusé de la manière dont le gouvernement a introduit le problème aux Communes. Plutôt que de faire des accusations en bonne et due forme, le ministre Cardin a préféré convoquer une conférence de presse et ensuite écrire une lettre au premier ministre, dit-il.

M. Diefenbaker a promis de revenir sur la question en soirée, mais entre-temps a déploré que le Parlement soit tombé si bas, alors que le gouvernement actuel fouille de vieux dossiers, et que le premier ministre appuie les "bêtises d'un de ses ministres".

Hees admet qu'il a connu Gerda

OTTAWA. (J. P.) — L'ancien ministre conservateur George Hees admet aujourd'hui avoir déjà rencontré la belle Gerda Munsinger.

Il s'empresse cependant de préciser que, jamais, sa conduite personnelle n'a mis en péril la sécurité de l'Etat.

Le député de Northumberland a momentanément quitté son lit d'hôpital pour venir déclarer, à la Chambre, qu'il a bien pu avoir déjà déjeûné avec cette femme, comme elle le prétend.

Portant encore son bracelet d'identification de l'Hôpital Général de Montréal, M. Hees a dit avoir reconnu la jeune femme sur les photos publiées dans les journaux.

A plusieurs reprises, au cours des derniers jours, j'ai dit que je ne connaissais pas Olga Munsinger, a-t-il rappelé. On dit que j'ai déjeûné avec elle, à une couple de reprises, il y a sept ou huit ans de cela.

"Ça pourrait très bien être vrai, bien que je ne me rappelle pas avoir connu une personne de ce nom. Mais les photos que j'ai vues évoquent des souvenirs", a dit M. Hees en présentant sa question de privilège.

L'ancien ministre n'hésite cependant pas à affirmer que dans cette affaire, la seule question importante est celle qui concerne la sécurité de l'Etat.

Or, précise-t-il, je défie le premier ministre et son collègue de la Justice de dire que j'ai pu, à quelque moment que ce soit, mettre en

Voir HEES en page 2

En principe, Gemini-8 part demain

CAP KENNEDY. (PA) — Après avoir travaillé durant toute la nuit pour surmonter une série de problèmes mécaniques, les autorités de la NASA ont aujourd'hui donné le feu vert aux cosmonautes Neil Armstrong et David Scott pour se lancer demain dans un vol spatial de trois jours à bord de la capsule "Gemini 8". Au cours de ce vol, les cosmonautes doivent réaliser des rendez-vous avec un autre satellite sur orbite et Scott doit "marcher" dans l'espace pendant deux heures et demie.

Radio-Canada a réussi à interviewer Gerda

Il est facile d'entrer au Canada . . . — Gerda

Gerda quitte Munich

C'est un complot pour détruire Cardin — Scott

Pierre Sévigny . . . aucun écho hier

Gerda citée au prône

En page 61

Nouvelles politiques en matière d'examens: Gérin-Lajoie dépose le règlement no 2

par Claude Turcotte

QUEBEC. — L'histoire des examens de juin 1965 s'est terminée cet après-midi à l'Assemblée législative, avec la présentation par le ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, d'un dossier complet sur cette question et de nouvelles politiques groupées dans ce qu'on appellera désormais le règlement no 2.



Voir en page 17

Le document, qui fait suite à plusieurs mois de recherches et d'études, énonce d'abord les politiques nouvelles du ministère en matière d'examens, qui sont un complément à la réforme en profondeur de l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire, annoncée par le règlement No 1.

Le contenu

Des changements seront apportés sur plusieurs points :

- La restructuration des responsabilités en matière de régie des examens, en vue d'un partage plus précis des tâches, sous une seule autorité après le ministre : la direction générale des Programmes et examens.
- La réduction du nombre des examens officiels au cours secondaire. Seuls sont maintenus les examens en 11e et 12e.
- La généralisation progressive des examens pour les élèves qui terminent le cours élémentaire.
- L'organisation d'un dossier scolaire cumulatif pour chacun des élèves, pour éviter de lier l'avenir d'un étudiant à une seule série de résultats d'examens.
- L'uniformisation des systèmes d'examens catholique et protestant.
- L'extension de la gratuité des examens et du droit de reprise en vue de hausser une note, aux élèves catholiques, ce qui jusqu'ici n'était le privilège que des protestants.

Eliminer une camisole de force

M. Gérin-Lajoie a commenté que le ministère voulait éviter les examens dans la plus

Voir GERIN-LAJOIE en p. 2

Une invasion menace le Ruanda, où se trouvent environ 100 Canadiens

NAIROBI, Kenya (PA) — Un avion canadien C-13 se tient prêt à Léopoldville, au Congo, à ramener au pays une centaine de Canadiens enseignant au Ruanda, alors qu'une invasion de ce pays de l'Afrique centrale par les guerriers Watutsi semblait imminente hier soir.

Les Canadiens enseignent à l'université nationale du Ruanda, à Butare.

Géants de sept pieds

Les femmes et les enfants des employés de l'ambassade américaine ont été évacués de Kigale, la capitale du Ruanda, vers Nairobi.

On évalue à 2,500 le nombre de Watutsis fortement armés qui se sont massés dans trois camps près de la frontière du Burundi, dans le voisinage du Ruanda. Les guerriers sont munis d'armes automatiques modernes, la plupart d'origine chinoise.

Les Watutsis, une race guerrière, se sont enfuis du Ruanda en 1963 alors que les Bahutus, plus nombreux, s'étaient tournés contre eux et en avaient tué des milliers.

On est sans nouvelles du R. P. Lévesque et de l'abbé Louis O'Neil

Les nouvelles mauvaises mais encore vagues en provenance du Ruanda inquiètent les Pères Dominicains de Québec. On sait que le R. Père Georges-Henri Lévesque se trouve présentement à l'université nationale du Ruanda, à l'établissement de laquelle il travaille depuis quelques années.

Le R. Père prieur de la maison des Dominicains à Québec, rejoint par téléphone ce matin, a déclaré qu'il n'avait pas eu de nouvelles récentes du Père Lévesque, pas plus d'ailleurs de l'abbé Louis O'Neil (des célèbres abbés Dion et O'Neil), qui travaille avec lui.

Le Père prieur n'était pas au courant de l'imminence de l'invasion du Ruanda par les guerriers Watutsis.

Voir R.P. LEVESQUE en page 2

D'après les rapports arrivant du Burundi, les Watutsis, dont quelques-uns mesurent plus de sept pieds, ont combattu aux côtés des rebelles congolais, mais au début de l'année ils sont passés au Burundi. Ils sont dirigés par plusieurs experts en guerilla, entraînés à Pékin.

Le Burundi est présentement gouverné par un régime Watutsi et les autorités du pays ont fait peu d'efforts pour tenter de désarmer et de disperser leurs compatriotes.

Le Ruanda possède une armée d'environ 800 soldats entraînés par des Belges.

Le Burundi et le Ruanda sont situés au coeur de l'Afrique et sont les pays les plus populeux du continent.

Environ 2,000 Blancs, la plupart des Belges, habitent le Ruanda tandis qu'il s'en trouvent en plus grand nombre au Burundi.

SOMMAIRE

Annonces classées / 58 à 60, 62 à 69
Bandes dessinées / 12
Courrier "Que faire ?" / 30
Décès, Naissances, etc. / 71
Des mots et des phrases / 15
Editorial / 4
Finance / 32 à 34
Horoscope / 24
La bonne table / 25 à 27
Loisirs et récréation / 12, 13
Mots croisés / 59
Nouvelles internationales / 53
Radio et télévision / 8
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 54 à 57
Tribunaux / 10, 11
Vie féminine / 28 à 31
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 9

Yvon Dupuis aurait déclaré à Roch Deslauriers qu'il avait beaucoup d'influence à Québec

par Claude Gendron

SHERBROOKE — Le chiropraticien Roch Deslauriers, de St-Jean, a déclaré ce matin au procès d'Yvon Dupuis, qu'il s'était adressé à ce dernier, de préférence au député provincial de St-Jean, en 1961, pour obtenir un permis d'hippodrome à St-Luc, parce que M. Dupuis lui-même disait avoir beaucoup d'influence à Québec, même si, à ce moment-là, il était député fédéral et non député provincial.

M. Deslauriers, un jeune homme de 32 ans, qui demeure à St-Jean et y exerce la chiropraxie depuis 1956, est le premier témoin que la Couronne fait entendre dans l'intention de prouver l'accusation de pot-de-vin et de trafic d'influence porté contre l'ancien ministre du cabinet Pearson.

Le témoin précise qu'il était un amateur de courses à ce moment-là et qu'en plus d'avoir possédé un cheval de course, l'idée lui vint au tout début de 1961, d'exploiter une piste de courses dans la région de St-Jean. Il en parla alors à quatre amis et ceux-ci "virent le projet d'un bon oeil".

Deslauriers ajoute qu'il savait dès le commencement qu'il lui faudrait l'approbation des autorités fédérales et provinciales. Il expliqua qu'il eut aussitôt "un penchant vers son député fédéral, Yvon Dupuis, parce qu'il avait déjà siégé à Québec et aussi parce qu'il avait dit avoir beaucoup d'influence à Québec.

"Dupuis disait qu'il connaissait tous les ministres à Québec et qu'il les appelait par leur petit nom . . . Jean Lesage, Paul Earl, Bernard Pinard . . . des collègues . . .", de dire M. Deslauriers.

Le témoin poursuit que Dupuis s'était vanté d'avoir fait gagner ses élections à M. Jean Lesage en 1960 et que celui-ci ne pouvait lui refuser le permis d'hippodrome.

Le chiropraticien dit encore que Dupuis s'était vanté d'avoir "battu Caouette avant les dernières élections fédérales".

Me Paul Martineau, ancien ministre du cabinet Diefenbaker, qui occupe en défense et qui s'était déjà levé une fois, formula une autre objection aux propos de M. Deslauriers. L'avocat déclara qu'il n'y avait pas lieu de parler des élections fédérales de 1963. Le tribunal nota l'objection.

Toujours interrogé par Me Jean Bienvenue, procureur de la Couronne, M. Deslauriers déclara qu'il avait, pour les mêmes raisons, préféré s'adresser d'abord à M. Dupuis plutôt qu'au député provincial de son comté, M. Philidor Ouimet.

Il rencontra M. Dupuis la première fois à ce sujet, au bureau de ce dernier à St-Jean, à la fin de janvier ou au début de février 1961. M. Dupuis se montra très favorable au projet et conseilla alors à M. Deslauriers et à ses amis d'aller voir le député provincial.

M. Ouimet, selon le témoin, n'a pas prisé tellement qu'on ne l'ait pas consulté le premier. Deslauriers déclare en effet : "M. Ouimet se montra en faveur du projet, mais il était un peu insulté que nous ayons passé par-dessus lui. Il s'agissait d'une affaire provinciale et nous nous étions adressés au député fédéral".

A ce moment, Me Martineau souleva une sérieuse objection demandant si on pouvait présenter en preuve les propos tenus par des témoins même en l'absence de l'accusé.

Le juge Evender Veilleux, qui préside au procès, déclara alors qu'il s'agissait d'une preuve de conspiration et que le nom du témoin Roch Deslauriers était mentionné comme co-conspirateur dans l'acte d'accusation contre Dupuis, même si aucune accusation n'était portée contre le témoin.

Me Martineau reprit alors que la Couronne n'avait pas encore soulevé s'il y avait eu entente entre Dupuis et Deslauriers.

Le juge répondit qu'il présumait que la Couronne ferait cette preuve.

"Si elle ne le fait pas, dit-il en substance, nous devrons retirer la cause des mains du jury. Nous ne pouvons cependant dire à la Couronne comment mener sa cause."

On discutait encore sur ce point juridique au moment de l'ajournement du midi.

Avant l'audition du premier témoin, le juge, à la suggestion des deux parties, ordonna l'exclusion des témoins à l'exception de l'inspecteur Maurice Nadon, de la Gendarmerie royale, qui mena l'enquête policière dans cette affaire, et bien entendu, de l'accusé lui-même.

Me Martineau demanda ensuite au tribunal que M. Dupuis vienne s'asseoir près de lui, expliquant qu'il devrait le consulter fréquemment pour les procédures.

Le juge refusa cette requête, mais assura M. Martineau qu'il pourrait interrompre l'interrogatoire des témoins aussi souvent qu'il le faudra pour consulter son client.

Le tribunal expliqua que la coutume veut que l'accusé demeure dans la boîte des accusés et qu'il ne saurait transgresser cette règle à moins d'une raison très sérieuse, comme dans le cas par exemple où l'accusé serait vieux, sourd et comprendrait mal les témoignages.

"Mais votre client me paraît jeune, en excellente santé et fort bien portant," dit le juge.

Ce matin, Me Jean Bienvenue procureur de la Couronne, a déclaré devant les jurés qu'il tentera de prouver, au cours du procès qui a débuté hier à Sherbrooke, que l'ancien député fédéral Yvon Dupuis a reçu une somme de $10,000 du chiropraticien Roch Deslauriers, de St-Jean, au début de mai 1961.

Sans en dire davantage, Me Bienvenue a ajouté que la Couronne tentera également de prouver ce à quoi ont servi les $10,000 que Deslauriers aurait remis à Dupuis. Il s'agit là de faits nouveaux que la Couronne se propose de révéler dans cette affaire.

L'avocat a tenu ces propos ce matin en résumant devant les jurés les faits qu'il tentera de présenter pour prouver l'accusation de prébende et de trafic d'influence portée contre l'ancien ministre du cabinet Pearson.



Journalistes canadiens à Londres

Des journalistes canadiens, invités du gouvernement britannique, participent présentement à une tournée d'information en Angleterre. On les voit ici alors qu'ils examinent un modèle réduit du pavillon britannique à l'Expo 67, exposé au bureau central de l'Office d'information gouvernementale, à Londres. Ce sont, de gauche à droite, J. Carr du Hamilton Spectator, Réginald Martel de LA PRESSE, R. Wilson du Montreal Star et G. Graham du Toronto Telegram.

GERIN-LAJOIE

SUITE DE LA PAGE 1

grande mesure possible. Par ailleurs, M. Jean-Marie Joly, directeur général des Programmes et examens, a déclaré que la réduction des examens allait donner plus de liberté aux commissions scolaires, en leur permettant plus de souplesse dans l'organisation des programmes et des cours.

Les examens de juin 1965

Les difficultés multiples, survenues à l'occasion des examens du ministère de l'Education en juin 1965, avaient donné lieu à bien des commentaires, voire même, dans certains cas, à des cris d'angoisse.

Or, à la suite des mesures spéciales prises par le gouvernement, qui furent appliquées par les commissions scolaires et le ministère, il apparaît que les examens de juin dernier ne furent ni pis, ni meilleurs que ceux des années antérieures.

Le pourcentage des réussites a été plus élevé en 1965 qu'en 1964 pour les candidats aux certificats de 11e et 12e année; les échecs ont cependant été plus nombreux chez les candidats des 9e et 10e année.

Complexité

La multitude des organismes et des individus, qui ont eu quelque chose à faire dans la préparation ou la correction des examens, rend complexe la tâche de dégager clairement les causes d'erreur. Par exemple, 14,000 professeurs ont agi comme correcteurs. Chacun d'eux avait des informations à inscrire sur des cartes perforées, pour la compilation par l'ordinateur électronique. Il s'agissait d'une fonction nouvelle.

La préparation des questionnaires, qui devaient être soumis à divers comités, a accusé dès le mois de février des retards sur le calendrier fixé pour les opérations. C'est ainsi que, faute de temps pour accomplir un travail soigné, certaines erreurs se sont glissées dans les questions.

La machine a bien fonctionné

Contrairement à l'opinion largement répandue, "la machine du ministère" n'a pas fait d'erreurs. Son rôle n'était pas de corriger les examens, mais de compiler des notes déjà inscrites sur des cartes par les élèves, les correcteurs ou les surveillants.

Or, des erreurs humaines se sont produites lors des opérations d'encerclement ou de perforation des cartes. Toutes les cartes mal perforées furent rejetées par la machine. Ce fut la cause d'un nouveau retard, qui s'ajoutant à celle de l'utilisation de l'ordinateur, qui servait en même temps au ministère des Finances.

Pour compléter le tableau, la grève des postiers a contribué à rendre encore plus complexe la tâche du ministère, qui faisait les plus grands efforts pour accélérer la compilation et la distribution des notes.

logue que John Diefenbaker réserve normalement aux galeries dans de telles circonstances a ainsi été délibérément étouffé par l'exposé technique et froid de Davie Fulton.

Les termes de référence, tels qu'ils sont énoncés par l'arrêté en conseil, ne lui plaisent pas parce qu'ils sont trop vagues. D'après lui, certaines accusations ou allégations, faites en Chambre par le premier ministre, devraient y être ajoutées.

Le chef du gouvernement, a-t-il déclaré, a déjà dit que la sécurité de l'état avait certainement été menacée dans cette affaire. Or l'arrêté ministériel devrait la préciser.

Deux sons; deux violons

Mais son collègue, le député du Yukon, a poussé beaucoup plus loin les exigences conservatrices. Il a encore soutenu, hier, que l'arrêté en conseil devrait préciser les accusations portées contre les ministres et donner les noms de ceux qui y sont impliqués.

"En refusant de donner les noms, a-t-il dit, le gouvernement a commis la plus grande trahison qui soit contre les droits des individus."

Le gouvernement, a-t-il conclu, a utilisé la justice à des fins politiques. En soumettant de tels termes de référence, il a créé non une enquête, mais bien une inquisition.

Plus ou moins irréconciliables

Tel qu'on l'avait prévu, le député Davie Fulton a apporté au débat une modération inconnue chez un grand nombre de ses collègues. Il a ainsi entr'ouvert la porte à ce qui pourrait bien être un règlement prochain du conflit. Et c'est lui que les conservateurs avaient chargé de plaider la cause de leur chef, accusé par M. Lucien Cardin, d'avoir balayé sous le tapis, une affaire impliquant la sécurité de l'état.

Mais son collègue Erik Nielsen croit que les conservateurs peuvent venir à bout du gouvernement, décidés, hier soir, à s'en tenir aux termes de référence édictés au cabinet. En 1964, a-t-il dit, ils ont présenté les termes de référence sur l'affaire Rivard. En deux jours nous les avons forcés à les reviser.

Cette attitude de M. Nielsen lui est typique. Cependant, bon nombre de ses collègues ne semblent pas disposés à mener une telle lutte.

D'ailleurs dans cette affaire, le gouvernement peut compter sur l'appui inconditionnel des créditistes qui de nouveau hier, par la voix de Gilles Grégoire, lui ont fait savoir qu'ils le supporteront jusqu'au bout.

Le fond de ce problème, a dit le député de Lapointe, c'est que John Diefenbaker est maintenant l'accusé. Et ça, l'arrêté ministériel l'établit clairement en soutenant qu'il se serait mal conduit en enterrant l'affaire Munsinger.

Quant aux Néo-Démocrates, ils attendent patiemment que la chambre reprenne ses travaux et semblent disposés à tout compromis pour que cet état de choses se réalise.

Hier, ils ont vu une lueur d'espoir. Après les exposés de MM. Davie Fulton et John Diefenbaker, la chambre a repris ses travaux ordinaires mais, à huit heures, le débat a repris de plus belle sur les termes de référence de l'enquête.

Est-ce à dire que les travaux de la chambre reprendront normalement maintenant? Il est difficile d'en venir à une telle conclusion, mais on croit généralement que l'affaire aura été réglée d'ici une couple de jours.

Le gouvernement s'apprêtait, hier, à présenter une motion de subsides. La présentation d'une telle motion permet aux députés de parler de n'importe quel sujet.

Mais la procédure prévoit que de telles motions ne peuvent, généralement, n'être présentées qu'un lundi. D'où un premier dilemme.

Cependant, des conservateurs se sont dits d'avis, après l'ajournement de la chambre hier soir, que si la présentation d'une telle motion était possible, ils permettraient probablement qu'elle soit débattue.

Si telle présentation ne peut se faire, il est probable que le débat reprendra de plus belle sur les termes de référence de l'enquête. Car bien que décidés à ne pas paralyser définitivement le parlement, les conservateurs n'ont pas dit leur dernier mot dans cette affaire.

Les leaders parlementaires pourraient cependant établir un compromis entre-temps.

Enfin il faut noter, comme signe d'encouragement, que le débat a été conduit selon des normes beaucoup plus dignes et raisonnables hier. Peu d'interjections ont entrecoupé les discours, beaucoup moins enflammés que la semaine dernière.

Le seul moyen d'avoir un ami, c'est d'en être un.

R. W. Emerson

R. P. LEVESQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Mis au courant d'une dépêche de la Presse Associée, il a déclaré que "cette nouvelle nous inquiète beaucoup".

A la maison provinciale des dominicains, on n'a pas eu de nouvelles récentes non plus, du Père Lévesque, ni des quatre autres dominicains qui enseignent à l'université nationale du Ruanda.

Un porte-parole du bureau du R. Père provincial a déclaré à LA PRESSE que les premières nouvelles en provenance d'Afrique, au sujet de l'imminence de l'invasion des Watutsis inquiètent les dirigeants de la communauté.

Il a précisé qu'en plus des cinq dominicains et de l'abbé O'Neil, d'autres canadiens, dont un Oblat et plusieurs laïcs, enseignent à l'université.

On se souvient que les autorités du pays avaient confié aux dominicains la création de cette université dont le Père Lévesque est actuellement le recteur.

HEES

SUITE DE LA PAGE 1

péril la sécurité de l'Etat.

Je les défie de se lever et de me contredire.

Si elles ne se rapportent en rien à la sécurité de l'Etat, les relations, les connaissances des membres des Communes n'ont rien à voir avec le public.

L'ancien ministre du Commerce dans le cabinet Diefenbaker a regagné hier soir son lit d'hôpital, dans la Métropole. Il y subit de nombreux examens en rapport avec un trouble de vision à son oeil droit.

Il demeurera sous observation à l'Hôpital Général pendant plusieurs jours.

Hier, au début de la séance de la Chambre, il a lu une déclaration qu'il dit avoir préparée il y a déjà deux jours de cela.

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

Munsinger, mais jamais il n'a été question de référer au dossier en chambre. Il est complètement faux de dire que M. Cardin et moi avions monté un complot. Et la preuve, c'est que lorsque le ministre de la justice a laissé tomber le nom de Munsinger en chambre sous le coup d'une provocation humainement irrésistible, il n'était pas au courant de ma conversation avec M. Fulton."

"Au surplus, a dit M. Favreau, si j'avais voulu user de chantage, je l'aurais fait il y a un an et quatre mois alors que je connaissais aussi bien qu'aujourd'hui l'affaire Munsinger".

C'était une allusion évidente aux incidents qui ont conduit à l'enquête Dorion et au cours desquels, a dit M. Favreau, "Je fus l'objet durant un mois d'une véritable "crucifixion".

Le président du conseil privé a conclu en disant que l'ancien ministre de la justice l'avait "publiquement mal rapporté".

Dans le reste de son discours, M. Davie Fulton s'est appliqué à clarifier le comportement de M. Cardin dans l'affaire Munsinger. Il a dit qu'à la suite de ses déclarations, il se verrait forcé de prouver au moins quatre choses;

— Que les ministres conservateurs étaient liés avec Gerda Munsinger et que ces liaisons mettaient en danger la sécurité de l'état.

— Que le dossier soumis en 1961 contenait bel et bien un cas "bona fide" d'atteinte à la sécurité de l'état.

— Qu'il s'y trouvait matière suffisante pour le soumettre aux conseillers de la Couronne.

— Que Gerda Munsinger avait bel et bien été une espionne avant de venir au Canada.

Il a rappelé qu'il avait demandé au premier ministre de lui laisser voir le dossier qu'il avait étudié en 1961 et a critiqué la décision de M. Pearson de ne pas lui donner cette liberté. Enfin à partir de ses souvenirs sur le dossier, il a déclaré qu'à aucun moment dans cette affaire, il n'y avait eu atteinte à la sécurité de l'état. Selon lui d'ailleurs, le dossier de la Gendarmerie à cette époque n'avait pas été dressé au sujet de l'espionnage, mais au sujet d'une autre affaire sur laquelle il n'a pas élaboré.

Quant aux fameuses photos, il ne les a jamais vues et on ne lui a jamais dit dans le temps qu'elles existaient.

En terminant, M. Fulton a mis au défi M. Cardin de démissionner.

A défaut de cela le premier ministre aurait dû se dissocier de son ministre de la justice et le congédier sur le champ.

A défaut de cela, il a laissé entendre, sans le dire, que c'est le premier ministre lui-même qui devrait partir.

Cambriolage dans un établissement commercial

Vingt magnétophones stéréophoniques, un camion et un lot de meubles divers ont été volés, entre 11 h. et minuit hier soir, dans les locaux des établissements Living Room Furniture Manufacturers Ltd., au 2566 est, rue Ste-Catherine.

Le volumineux butin n'a pas encore été évalué, mais il semble que les voleurs se soient introduits dans le bâtiment par une fenêtre de l'arrière de l'immeuble.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 10
MAXIMUM DEMAIN : 32

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est, du St-Maurice et de Québec : ensoleillé et froid. Mercredi : surtout ensoleillé et moins froid. Minimum cette nuit et maximum demain : à Montréal, 10 et 32 ; à Ottawa, 5 et 30 ; à Québec, —5 et 25 ; à Ste-Agathe et à Sherbrooke, —10 et 25 ; La Tuque, —20 et 20.

Roméo Lorrain quitte la politique

BUCKINGHAM, QUE. (PC) — M. Roméo Lorrain, qui représente le comté de Papineau à l'Assemblée législative de Québec depuis plus de 30 ans, a annoncé aujourd'hui qu'il se retire de la vie politique.



M. Lorrain qui est âgé de 64 ans avait été élu pour la première fois en 1935. Il fut ministre des Travaux publics dans le cabinet Duplessis pendant 16 ans.

M. Lorrain a fait cette déclaration ce matin au cours d'une interview. Il ne sera donc pas candidat lors de la mise en candidature pour le comté de Papineau le 20 mars prochain.

Le voyageur doit se faire vacciner

Les pays lointains ne sont plus qu'à quelques heures de vol et le voyageur peut s'y trouver en contact avec des maladies dont les symptômes peuvent n'apparaître qu'après son retour au foyer. Avant de quitter son pays pour d'autres continents, on consultera son médecin au sujet de la vaccination contre les maladies des régions que l'on va visiter.

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !



Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM :
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

FOURNITURES de MACHINES à ADRESSER
Ne payez plus de prix élevés
EPARGNEZ 40% à 70%



Tout est garanti et retournable
LES EQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTEE
640 rue ST-PAUL OUEST
Tél. 861-7468

TIMBRES PINKY
AVEC TOUS VOS ACHATS
STEINBERG
MIRACLE MART



Pratiques et indispensables !
Venez tôt pour un meilleur choix !
Rideaux de douche et fenêtre
Agrémentez votre salle de bain de ces coquets rideaux de douche et fenêtres fabriqués au Canada.
En plastique de toute première qualité. Motifs modernes ou floraux. Choix varié de coloris : rose, blanc, vert jaune, lilas ou noir. L'ensemble comprend le rideau de douche de 72" et les rideaux à fenêtres 34" x 54".
Accessoires de maison
3.97 l'ensemble

Oreillers moelleux bien rembourrés
Oreiller rembourré de caoutchouc-mousse de première qualité. Contour piqué. Non-allergène. Recouvert d'un tissu français. Dimensions : 18" x 25". En blanc, rose, bleu ou vert. Rég. 1.97
Rayon de la literie
1.47

Pratique enveloppe pour oreiller
En gros coton blanchi et pratique fermeture éclair chromée. Ces enveloppes conviennent à tous les types d'oreillers. Rég. 2 pour 87¢
2 pour 67¢
Rayon de la literie



OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 H.
• Sherbrooke E. • Pont Viau • Greenfield Park • Chomedey • LaSalle • Jean-Talon E.

Fini, la corvée de l'entretien ! Avant d'acheter il vous faut voir ce nouveau clapboard d'aluminium de couleur
LE SEUL
GARANTIE 30 ANS



Fini plastique cuit
Aluminium Tisco très épais
Couche protectrice permanente
Aucun autre CLAPBOARD comme ça
Fini grain de bois profondément incrusté à l'aspect et au toucher du bois naturel !
TISCO
Vous épargnera vraiment beaucoup d'argent
CLAPBOARD D'ALUMINIUM
TISCO
3388 EST, JEAN-TALON
722-1115

En respect à la mémoire de
Maurice Jolicoeur



Vice-Président de
Buanderie Nouvelle Méthode Ltée
et Directeur de
Hector Jolicoeur Inc.
nos bureaux, notre service de livraison et l'atelier seront fermés jeudi avant-midi durant les funérailles.

Cette ville comme cet annuaire... a de tout !



Bons services. Belles boutiques. Citoyens affables. Pour y trouver ce que vous voulez, faites marcher vos doigts dans les Pages Jaunes. Cet annuaire, comme cette ville, a de tout !

MUNSINGER

SUITE DE LA PAGE 1

les partis, pour étudier les dits termes de référence, n'a pas été accepté par le gouvernement.

Mais les discours d'un bon nombre de conservateurs, M. Davie Fulton en tête, ont démontré que l'opposition n'entend pas recourir aux mêmes tactiques que la semaine dernière.

L'opposition avait d'ailleurs réservé une grande surprise au millier de spectateurs massés dans les galeries. Elle avait, en effet, décidé de jouer la carte de la respectabilité et de la noblesse en confiant, à l'ancien ministre de la justice, le rôle normalement réservé au grand John Diefenbaker.

C'est donc M. Davie Fulton qui a livré, aux libéraux, l'essence du message que les leaders conservateurs, réunis avec leur chef hier matin, avaient décidé de livrer.

Le grand et fascinant mono-

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

La FTQ intervient à la Dominion Rubber

Les 600 ouvriers de la Dominion Rubber, à Montréal, ont poursuivi aujourd'hui l'arrêt de travail qu'ils ont déclenché hier pour exiger la démission des deux agents d'affaires. Le premier résultat d'un vote tenu le 27 février favorisait deux nouveaux venus, mais un recomptage effectué en présence d'un juge de la Cour supérieure a donné la victoire à deux ex-agents d'affaires. C'est le résultat de ce recomptage qui a provoqué l'arrêt de travail. Ce matin, le président et le secrétaire de la FTQ, MM. Louis Laberge et Gérard Rancourt, ont tenté de chercher une solution à l'impasse afin que le travail reprenne. Le représentant au Canada du Syndicat international des distilleries, M. Paul Fournier, était également présent. Mais les travailleurs ne voulaient pas entendre parler d'une autre élection, constitutionnelle celle-là. La compagnie soutient pour sa part qu'il s'agit d'une grève illégale, dans laquelle elle n'est en rien concernée.

Laporte menace de fermer le Conservatoire d'Art dramatique

par Yves Leclerc et Gilles Daoust

Le ministre des Affaires culturelles du Québec a menacé de fermer indéfiniment le Conservatoire d'Art dramatique, section de Montréal, dès 2 h. cet après-midi, si les élèves de cette institution entrent en grève pour appuyer les réclamations des étudiants des Beaux-Arts et des Arts appliqués.

Les étudiants des Beaux-Arts et des Arts appliqués sont entrés en grève hier matin pour protester contre le "rétrécissement" imposé par le gouvernement au mandat du Comité d'étude sur l'enseignement des des Arts et malgré un ultimatum des ministres de l'Education et des Affaires culturelles.

MM. Gérin-Lajoie et Laporte avaient affirmé qu'ils ne prêteraient aucune attention aux demandes des étudiants à moins que ceux-ci ne renoncent sans condition à leurs menaces de grève.

Entre-temps, le Comité d'étude, créé le 4 mars dernier, est inactif; son président, M. Marcel Rioux, professeur à l'Université de Montréal, a déclaré que l'organisme ne commencera pas ses travaux tant que les étudiants et le gouvernement ne se seront pas entendus sur son mandat.

Par ailleurs, M. Rioux a déclaré qu'il s'efforcera de trouver un médiateur pour intervenir dans cette affaire, et renouer le dialogue entre les deux parties. Il avait plus tôt admis que lui-même s'attendait à ce que le mandat du Comité soit beaucoup plus étendu.

Aujourd'hui, les étudiants du Conservatoire d'art dramatique, section de Montréal, se sont prononcés, en assemblée générale, contre le déclenchement immédiat d'une grève.

Ils ont clairement établi toutefois que ce vote (19 à 9) peut être revisé à la lumière des événements futurs.

Dans un communiqué publié au début de l'après-midi, les étudiants du conservatoire expliquent que la grève étant un moyen ultime de pression, ils tiennent, avant d'y recourir, à épuiser tous les autres moyens mis à leur disposition.

"Nous allons donc tenter, conclut le communiqué, un premier rapprochement avec notre ministère pour qu'il trouve avec le cabinet des solutions dans le plus bref délai."

Les professeurs respectent les lignes de piquetage

Hier, aucun cours n'a été donné aux Beaux-Arts, ni de jour, ni de soir. Car, même si les élèves des cours du soir avaient décidé de ne pas faire la grève, leurs professeurs, membres du SPEQ, ont respecté les lignes de piquetage des étudiants du jour.

Aux Arts appliqués, les élèves ne se sont pas présentés dans leurs classes, mais aucune ligne de piquetage n'a été établie. Aux Beaux-Arts de Québec, un vote de grève devait être pris hier matin, mais il a été reporté à aujourd'hui.

Plusieurs facteurs d'ordre technique ont empêché que le vote des étudiants de Québec ne soit pris en même temps que celui de Montréal.

Un sondage rapide révèle par ailleurs que les opinions sont beaucoup plus partagées à Québec qu'à Montréal en ce qui concerne le déclenchement d'une grève.

Les étudiants de Québec, tout en appuyant les revendications de leurs confrères de la métropole, ne sont pas tous d'accord avec le moyen de pression que constituerait le boycottage des cours.

La possibilité d'une grève prochaine de leurs professeurs, membres du SPEQ, n'est pas étrangère à l'hésitation manifestée par de nombreux étudiants.

D'autres élèves de l'Ecole des Beaux-Arts croient qu'ils ne peuvent se permettre de manquer d'autres cours sans mettre en danger leur année scolaire.

Il est donc difficile de dire, dès maintenant, quelle sera l'issue du vote qui sera pris ce matin.

La présidente des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts de Québec, Mlle Louise Cloutier, a déclaré qu'elle s'était entretenue, hier matin, avec les dirigeants étudiants de Montréal, déjà en grève.

Hier après-midi et hier soir, le comité exécutif de la "Masse" des étudiants de Québec s'est réuni afin de préparer la réunion générale de ce matin. Il est probable que l'issue du vote étudiant sera connue au début de l'après-midi.

Au Conservatoire d'Art dramatique de Montréal, la situation est beaucoup plus complexe qu'ailleurs, en particulier à cause des interventions d'abord des autorités de l'institution, puis du ministre Laporte lui-même.

Le président des étudiants, M. Raymond Cloutier, a résumé les événements de la façon suivante : "Vendredi dernier, les autorités du Conservatoire m'ont fait venir au bureau du directeur, et m'ont averti que, si la grève était déclenchée, des mesures et des sanctions seraient prises contre les élèves : sanctions académiques, renvois, ou même fermeture de l'école.

"Malgré cela, les étudiants ont voté la grève pour mardi à 2 h. de l'après-midi. Mais aujourd'hui (lundi) au cours d'une assemblée, les dirigeants du Conservatoire ont convaincu M. Laporte de parler lui-même par téléphone avec les élèves.

"Au cours de la conversation qui a suivi, le ministre m'a dit que, si nous faisions la grève, lui faisait fermer l'école.

"Je dois cependant noter que M. Laporte n'a pas employé un ton menaçant, qu'il m'a expliqué carrément sa position, et que la conversation s'est déroulée dans une atmosphère fort sympathique."

A la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, les étudiants doivent prendre ce

Voir LAPORTE en p. 6

Les Russes ont la permission de naviguer dans les Grands Lacs

par Denis MASSE

Les Etats-Unis ont accueilli favorablement la demande de trois capitaines russes de franchir la Voie maritime du St-Laurent et de naviguer dans les Grands Lacs au cours du mois d'avril prochain. La décision du côté canadien a été prise tard hier soir et les Russes, là encore, jouissent du consentement d'Ottawa.

Il faut rappeler à ce sujet que les trois commandants de vaisseaux soviétiques ont demandé il y a déjà quelque temps la permission d'utiliser la voie maritime pour se rendre dans les Grands Lacs. La reponse des autorités s'est fait attendre plus longtemps que de coutume. Ordinairement, les permissions sont accordées sur présentation d'un formulaire attestant le bon état des appareils de navigation et la responsabilité financière des armateurs.

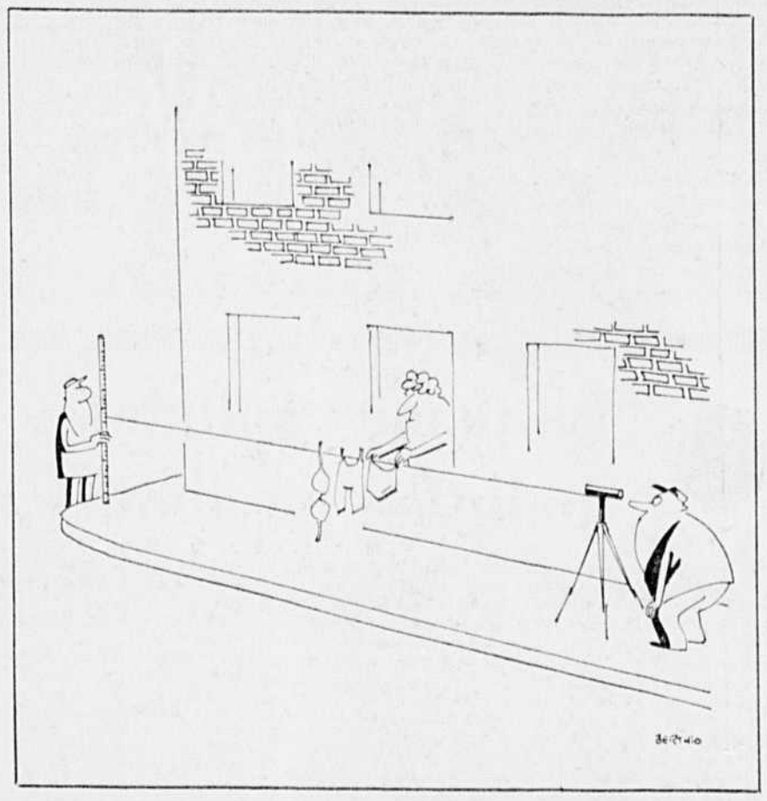
Dans le cas des navires russes, il est indéniable que des points de vue politique sont intervenus et expliquent les délais inhabituels.

L'an dernier, deux navires battant pavillon soviétique ont franchi pour la première fois l'écluse de St-Lambert en direction des Grands Lacs et ont jeté l'ancre à Toronto et Hamilton. Cette fois, l'un des trois navires doit se rendre dans un port en amont du lac Ontario. Aucun des trois cependant ne doit toucher des ports américains.

L'administration de la voie maritime étant conjointe, il faut nécessairement l'assentiment des Américains, même si les navires ne doivent rallier que des ports canadiens. La navigation dans les Grands Lacs relève de l'administration bicéphale.

La demande des Russes a dû être référée au gouvernement canadien mais c'est à l'Administration de la Voie maritime qu'il incombe de donner une réponse. Elle a été communiquée hier soir à Ottawa.

Les permissions sont accordées chaque année aux lignes qui en font la demande, et non pas sur une base permanente.



A Côte-St-Luc, un individu abat un policier qui voulait l'interroger

Un jeune policier de Côte-St-Luc a été grièvement blessé, vers 11 h. hier soir, par un individu qui lui a déchargé un revolver en pleine poitrine. Un suspect a été appréhendé cinq minutes après l'attentat.

L'agent Eugène Tassé, âgé de 24 ans, qui repose dans un état grave à l'hôpital Reine-Elisabeth, a été abattu d'une balle de calibre .22 tirée à bout portant par le conducteur d'une voiture Corvette volée. L'attentat s'est produit à l'intersection de l'avenue Adalbert et du Chemin-de-la-Côte-St-Luc, alors que la victime s'approchait à pied du véhicule suspect et que l'agent George Caldwell, collègue de M. Tasse, était resté dans la voiture utilisée pour la patrouille.

Tandis que le policier blessé s'effondrait sur la chaussée, le bandit démarra à toute vitesse pour tenter de disparaître. Un peu plus loin, croit-on, il aurait décidé d'abandonner la puissante voiture pour continuer à pied. Moins de cinq minutes après l'attentat l'agent Kotiko, de Côte-St-Luc également, arrêta un suspect âgé de 27 ans.

L'agent Eugène Tassé est le second policier de la province qui, en moins de dix jours, est la victime d'un semblable attentat. Lundi dernier, à Russelltown, comté de Châteauguay, le détective Léopold Bergevin, de la Sûreté provinciale, a perdu un doigt sous une rafale de balles tirées par trois suspects qui avaient tenté de forcer un barrage dressé pour intercepter leur voiture également volée. Les trois présumés bandits sont aujourd'hui sous les verrous.



L'agent Eugène Tassé, de la police municipale de Côte-St-Luc

Le président de l'Association des chefs de police et de pompiers démissionne

par Martin Pronovost

Une querelle intestine, qui durait déjà depuis quelques mois, vient d'éclater au grand jour à l'Association des chefs de police et pompiers de la province de Québec par la démission de son président, M. Paul Charron, le directeur du Service de la police de Jacques-Cartier.

Les raisons qui ont motivé cette démission n'apparaissent pas dans la lettre que M. Charron faisait parvenir à l'administrateur, M. Roger Lemire, mais on croit savoir que le conflit interne de cette Association tourne autour du secrétariat permanent qui fonctionne depuis deux ans à Québec.

D'ailleurs, onze membres actifs de cette Association, dans une lettre adressée au président et datée du 4 mars dernier, jour de démission de M. Charron, invoquent l'article 3 de leur constitution pour qu'une assemblée générale extraordinaire de tous les membres soit convoquée dans les 15 jours, afin de discuter des points suivants :

1 — Etude de l'état financier du secrétariat permanent;
2 — Etude des conditions d'emploi du personnel du secrétariat;
3 — Etude des modalités du bail entre la Caisse populaire Notre-Dame du Chemin et l'Association (où sont logés les bureaux présentement);
4 — Etude des termes de l'achat de l'ameublement de ladite Caisse populaire par l'Association;
5 — Etude du contrat d'emprunt d'une somme de $1,500 de cette Caisse populaire par le secrétariat permanent de l'Association;
6 — Etude des déductions à la source à payer par le secrétariat permanent;
7 — Etude de l'achat et paiement de l'équipement de bureau par le secrétariat permanent;
8 — Etude des dépenses passées, présentes et futures du secrétariat permanent.

Nous avons appris que les dirigeants de l'Association des chefs de police prenaient les dispositions nécessaires à la tenue d'une telle assemblée générale extraordinaire. Celle-ci se tiendra probablement le 26 mars prochain, soit à Drummondville, si la chose est possible, soit à Granby.

Les pétitionnaires spécifient que leur demande est basée sur le rapport financier présenté le 30 novembre dernier par M. Paul Doray, c.a., de la firme Doray, Routhier & Cie, auditeurs de l'Association.

Il est donc facile de prévoir que la prochaine assemblée générale du 26 mars réunira la presque totalité des membres (380).

Hier après-midi, deux chefs de police de la partie ouest de l'Ile de Montréal ont présenté une pétition portant 55 signatures de chefs de police au démissionnaire. Les signataires demandent au président Paul Charron de ne pas démissionner immédiatement.

Il semble que le président démissionnaire ait l'appui de la majorité des membres de la section de Montreal.



M. Paul Charron, directeur de police de Jacques-Cartier

Le démissionnaire refuse de parler

M. Paul Charron a refusé hier de rendre publiques les raisons qui motivent son départ. "Pour le moment, a-t-il dit, je démissionne pour des raisons personnelles. Plus tard, en temps et lieu, j'expliquerai mon geste avec force détails".

Par ailleurs, nous avons appris que le coût d'entretien d'un secrétariat permanent à Québec dépassait de beaucoup les prévisions fixées il y a deux ans.

Selon un porte-parole du conseil exécutif, l'Association aurait englouti plus de $10,000 depuis juin 1964 alors que l'ancien système rapportait des bénéfices annuellement.

Smart nie avoir participé au hold-up de St-Hyacinthe

par Maurice Morin

Leonard Smart, âgé de 38 ans, électricien de son état, "domicilié" présentement au pénitencier de Kingston, Ontario, a nié avoir participé, déguisé en prêtre, au vol à main armée de $133,000, perpétré, le 17 janvier 1961, dans les locaux de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins, à St-Hyacinthe.

Mais ce récidiviste invétéré (il a dit que sa première condamnation remontait à 1945) a déclaré avoir commis un hold-up de $65,000 dans une bijouterie du centre de la métropole, mais il n'a pu dire dans quelle rue, quelques semaines avant le vol à St-Hyacinthe.

Et ce vol qu'il avait commis avec un autre individu dont il ne se rappelle pas le nom, non plus, il l'avait perpétré à la demande de Keith (Rocky) Pearson qui lui avait ensuite remis la somme de $18,000.

On sait que Pearson, un roi de la pègre, est mort assassiné dans son bureau du Chemin Chambly, à Jacques-Cartier, en juin 1961. Et, au dire de Smart, Pearson voulait à un certain moment "contrôler le monde de la pègre à Montréal et dans les environs".

Smart, qui a aussi admis s'être servi dans le passé, des noms de Spencer, Patrick, Dingman, Lumumba et Mercier, a été le dernier témoin de la défense, son propre témoin, hier après-midi.

Samedi, il en avait fait entendre une douzaine et, hier il devait en faire déposer une vingtaine d'autres, mais ils n'ont pas été entendus.

Smart, qui purge présentement une peine de huit ans et demi pour un vol à main armée commis à St. Thomas, Ontario, s'est défendu seul. . . ayant refusé l'assistance d'un avocat, depuis le début de son procès aux Assises, le lundi 28 février dernier.

Il a passé la journée d'hier dans la boite aux témoins. Après avoir relaté dans ses moindres détails les différentes phases de sa vie depuis 1960, alors qu'il quittait le pénitencier de St-Vincent-de-Paul. . . jusqu'à hier, Smart n'a fait qu'effleurer, peut-on dire, l'incident du vol de St-Hyacinthe jusqu'à ce que Me Bruno-J. Pateras, procureur de la Couronne, le contre-interroge sur la journée du 17 janvier 1961.

Le procès se déroule sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno, en présence de 12 jurés de langue anglaise.

Un verdict est attendu à la fin de la journée.

C'est en contre-interrogatoire que Smart a admis avoir un casier judiciaire . . . volumineux, avoir fait partie du gang de Pearson à la demande d'Eddie Callaghan.

Voir SMART en p. 6

FAITS divers

Comparution de Karl Kyling

Karl Kyling, l'un des trois individus arrêtés la semaine dernière relativement à la fusillade avec des policiers provinciaux à Russeltown dans le comté de Châteauguay, a comparu peu avant midi au Palais de Justice de Valleyfield afin de répondre à deux accusations de tentatives de meurtre, de possession d'arme à feu et possession d'auto volée.

Le frère de l'accusé, Warner, comparaîtra un peu plus tard. En attendant, il est traité pour une fracture à la mâchoire. Le premier du trio capturé a comparu à Valleyfield la semaine dernière pour répondre des mêmes accusations.

Voir FAITS DIVERS en page 6

DODGE
CHRYSLER
VALIANT
CORONET
SIMCA
CAMIONS
L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT VEND MOINS CHER
AUTOS USAGÉES
Dependable
Vaste terrain d'autos usagées
Longueuil AUTOMOBILE LTÉE
268 O. St. Charles; Longueuil — 674-1571
MEDARD DENIGER, PRES.
Location à court et long termes 674-4921

"CARPORT"
WEATHER VANE
En Fiberglass Décoratif économique
PROTECTION CONTRE le soleil la neige le givre la glace
INSTALLE MAINTENANT PAYABLE PLUS TARD
Auvents Weather-Vane
3055, ave Verdun,
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P. me fournir tous les renseignements et votre offre de paiements différés.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
TEL: .....
☐ "Carport"
☐ Auvents
☐ Portes
☐ Fenêtres
☐ "Clapboard" d'aluminium

NOUVELLE ADRESSE 6741 ST-HUBERT
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

L'achat d'un cadeau n'est plus un problème,
QUAND ON CONNAIT
Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.
la maison par excellence
765 rue BEAUBIEN Tél. 274-6529
(Près St-Hubert)

IMPORTATION d'Allemagne de l'Ouest
L'homme soucieux de son élégance et de son confort sera enchanté en chaussant ce superbe soulier Dorndorf offert en brun derby découpé de noir ou entièrement noir.
$32.00
Nous honorons la carte Credico.
F.X. LA SALLE & FILS INC.
580 est, Ste-Catherine • 6575 rue St-Hubert
844-2642 273-1515

Nouveau mandat aux membres de la Corporation des habitations Jeanne-Mance

Le comité exécutif a résolu hier de recommander au conseil municipal de renouveler le mandat de deux ans des membres de la Corporation des habitations Jeanne-Mance.

C'est ainsi que seront nommés de nouveau: M. Emile Désorcy, président, Mme R.G. Gilbride, vice-présidente, ainsi que M. Paul Côté, Mme E. Letellier de St-Just, MM. Joe Dunne, René Dupont et Bernard Grégoire.

Au moins quatre des sept membres n'habitent pas Montréal.

M. Désorcy et Mme Letellier de St-Just demeurent à Outremont, Mme Gilbride à Montréal-Ouest, et M. Côté à Saint-Laurent.

MM. Grégoire et René Dupont (ce dernier est aussi membre du nouveau comité d'arbitrage du "Code du logement") sont domiciliés à Montréal même.

Quant à M. Dunne, il a un bureau au 760, square Victoria.

Le conseil municipal a récemment exigé que les quatre membres du comité d'arbitrage du code du logement soient des résidents de Montréal.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Famille jetée sur le pavé à Lachine

Plus de trente pompiers ont lutté durant plus d'une heure, hier soir, pour maîtriser un incendie qui a complètement détruit la maison située au 720 de la 38e Avenue, à Lachine.

La violence du brasier a nécessité deux alertes et l'emploi de quatre jets d'eau, mais tous les occupants du logement dévasté, à savoir M. Rémi Beauchamp, sa femme et leurs quatre enfants, en sont sortis indemnes.

Les causes du sinistre n'ont pas été déterminées.

Arrestation de 19 adolescents

Depuis le 1er février dernier les agents du service de sécurité du Canadien Pacific ont effectué l'arrestation de 19 adolescents et d'un adulte relativement aux vols avec effraction commis dans 30 wagons de marchandises qui étaient stationnés dans la cour de triage d'Hochelaga.

Douze de ces jeunes gens ont admis leur culpabilité à ces vols ainsi qu'au dommage à la propriété et ils ont été condamnés à des sentences variées.

Les autres comparaîtront sous peu à la Cour de Bien-Etre social pour répondre aux mêmes accusations.

Vols à main armée

Les policiers du poste no 4 soupçonnent un jeune homme de vingt ans d'être l'auteur de deux vols à main armée commis coup sur coup, hier après-midi, rue Ste-Catherine, à l'est du boul St-Laurent, le premier à 3 h. 25 et le second vingt minutes plus tard.

Dans les deux cas, le suspect a été décrit comme un jeune homme blond, portant pantalon noir et manteau de cuir.

En premier lieu, il a fait irruption au 1346 est de la rue Ste-Catherine, chez Louise et Rachelle Coiffure, où il s'est fait remettre l'argent de la caisse, soit environ $30, par la copropriétaire, Mlle Louise Lanielle. Le bandit a alors fait volte-face, quittant les lieux d'un pas on ne peut plus nonchalant et faisant un peu de "lèche-vitrine" avant de disparaître.

Et, à 3 h. 45, le même voleur entrait au 1666 est de la même rue, soit à la pâtisserie A. St-Georges, où il s'est fait remettre $40 par un employé du nom de Robert Hunter. Cette fois, comme au cours du premier hold-up, le suspect simulait être en possession d'un revolver, mais il n'a pas été établi avec certitude qu'il en avait un.

Ouvrier grièvement blessé dans une chute de 60 pieds

Un jeune homme de 23 ans, M. Raymond Laforge, du 4792 rue Adam, appt 2, a été grièvement blessé, vers 6 h. hier soir, en tombant d'une hauteur de 60 pieds, sur un chantier de la route transcanadienne, dans la cour de triage Turcot, à la hauteur du Chemin St-Paul.

M. Raymond Laforge, un employé de Janin Construction, travaillait au sommet d'un pilier destiné à supporter un viaduc, quand il perdit pied et s'écrasa au sol.

Souffrant de fractures multiples, il a été transporté à l'hôpital Queen Elizabeth dans l'auto-ambulance 13-15 de la police. Sn état est jugé très critique.

Cet accident est survenu à proximité du saut-de-mouton Turcot, où sept ouvriers avaient été tués dans l'effondrement de formes dans lesquelles on était en train de couler du béton.

Vols dans des véhicules

Un photographe de journal, M. Rémi Brissette, 5055, Bellechasse, s'est fait voler tout son équipement de photographie qu'il évalue à $2,470, dans son auto, immobilisée en face de chez lui.

$4,500 de manteaux et d'étoles de fourrure, d'une valeur de $4,500, ont été raflés dans l'auto de M. Frank Neuss, 4550, Bourret, immobilisée en face de cette adresse.

Six ballots de tissu pour complets, d'une valeur de $2,700, sont disparus du camion de la Montrose Worsted Mill, de Granby, immobilisé en face du no 2035, Desjardins.

23 employés de H.-B. La Grenade encore en grève

Les employés de H.-B. La Grenade Ltée qui se sont mis e. grève le 26 avril 1965 poursuivent toujours leur arrêt de travail dans le calme, sans incident, avec l'espoir que les pourparlers pourront bientôt reprendre.

Il reste encore 23 grévistes sur les 64 qui avaient débrayé il y a près d'un an.

Durant cette longue période de piquetage, ces grévistes ont reçu à différentes reprises l'appui d'autres groupes de syndiqués et de divers mouvements.

Il a été révélé que d'autres piquetages massifs auraient lieu sous peu.

Découverte d'une sixième victime du caisson de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES. (PC) — Grace à d'intensives recherches, menées par une équipe à l'emploi de la compagnie McNamara, on a réussi hier en fin d'après-midi à remonter le cadavre d'une des six victimes encore emprisonnées dans le caisson M-2 du futur pont de Trois-Rivières.

Le corps pétrifié n'a pas encore été identifié. Il s'agirait de Laurier Gagnon, de Hull, ou de John Henry Muise, de Montréal.

Les recherches se poursuivent dans le but de retrouver les cinq autres victimes, qui ont perdu la vie à la suite d'une explosion survenue sur les chantiers du pont le 7 septembre 1965.

LAPORTE

SUITE DE LA PAGE 3

soir un vote de grève, mais les opinions sont partagées et le résultat semble douteux. A la Faculté des Lettres, le Conseil a déjà appuyé en principe la position des grévistes, mais il doit maintenant étudier la possibilité de prendre des mesures concrètes.

D'autre part, les leaders étudiants ont lancé une grande campagne d'opinion dans le monde artistique de la province. Ils ont déjà obtenu l'appui de la Société d'éducation par l'art, qui a adressé au ministre de l'Education M. Gérin-Lajoie une lettre de protestation au sujet du mandat du Comité d'étude sur l'enseignement des arts.

Ils ont aussi demandé la collaboration de l'Union des artistes et il semble que son président, M. Pierre Boucher, assistera à une réunion des grévistes cet après-midi.

Divers autres organismes intéressés plus ou moins directement par ce problème ont été pressentis, il est même possible que toute l'affaire rebondisse d'ici peu sur le plancher de l'Assemblée législative.

Car soulignent les étudiants, ce n'est pas une question qui touche seulement les élèves des écoles d'art. Elle doit aussi occuper tous ceux qui se préoccupent de l'avancement des arts au Québec.

SMART

SUITE DE LA PAGE 3

Callaghan, actuellement détenu dans une prison du Vermont, aux Etats-Unis, est mentionné dans l'acte d'accusation touchant la conspiration en rapport avec le vol de St-Hyacinthe, mais il n'a pas été accusé formellement et l'on ne croit pas qu'il soit appelé à subir son procès . . . mais il a été interrogé par une Commission rogatoire et il a déclaré que Smart avait participé au vol de St-Hyacinthe.

Un autre bagnard, Jean-Louis (Bijou) Piché, condamné, lui, à cinq ans de pénitencier pour sa participation audit vol, témoin-vedette de la Couronne au procès de Smart, avait déclaré que Smart, vêtu d'une soutane de prêtre avait pénétré dans la banque . . . revolver au poing.

Il n'a pas eu la "chance" de participer au vol . . .

A un certain moment, pendant le contre-interrogatoire de Me Pateras, Smart, après avoir affirmé qu'il n'avait pas participé au vol de St-Hyacinthe, a affirmé "qu'il n'avait pas eu la "chance" d'y participer . . . mais que, si cette "chance" lui avait été donnée, il l'aurait "prise".

Il a ensuite déclaré "que Callaghan et Piché étaient des menteurs . . . que les témoins de la Couronne, tout particulièrement les employés de la banque qui l'avaient positivement identifié, étaient dans l'erreur . . . qu'ils s'étaient trompés".

Le témoin-inculpé a aussi parlé de l'achat d'un camion, véhicule qu'il avait acheté toujours à la demande de Pearson . . . sous le nom d'emprunt de Jean Mercier.

Or, la Couronne avait mis en preuve que ce camion avait été utilisé pour masquer l'intérieur de la banque, au moment où le hold-up a été commis.

"J'ai appris après le coup, a ponctué Smart, que ce véhicule avait servi au hold-up".

Smart a parlé de ses "voyages" aux Etats-Unis, au Mexique, de ses démêlés avec la Justice américaine et la Justice canadienne, a raconté comment le vol commis dans la bijouterie de Montréal avait été conçu, perpétré. A un certain moment, il a affirmé avoir été brûlé au visage, mais ne pas se souvenir dans quelle circonstance et avoir été hospitalisé plusieurs jours. Mais, lorsque Me Pateras lui a demandé "si ce n'était pas vrai qu'il s'était brûlé . . . en tentant de mettre le feu à la maison d'un nommé Jasco." Smart a affirmé "qu'il n'avait jamais mis le feu . . . nulle part". Enfin, il a dit que Pearson, de son vivant, s'occupait de construction, d'immeuble . . . et aussi de politique.

Et ses derniers mots ont été : "Moi, je sais que je ne me trouvais pas à St-Hyacinthe le 17 janvier 1961."

ANNONCE

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Comment se fait-il que des millions de gens choisissent La Métropolitaine et qu'aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens?



Vous pouvez obtenir de l'assurance-vie de deux manières fondamentales: par l'entremise d'un *groupe* (à votre lieu de travail, par exemple)—ou par choix *particulier*.

Des millions de Canadiens nous ont choisis—aucune autre compagnie n'assure autant de personnes. En outre, plus de 3,800 entreprises canadiennes se sont adressées à nous pour assurer leurs employés.

Comment cela se fait-il? Il y a une foule de raisons:

Votre assurance-vie de La Métropolitaine pourrait vous rapporter 20p. 100 de plus en espèces, selon la manière dont les paiements sont versés.

Nos représentants expérimentés, travaillant à plein temps —ils sont plus de 2,100—ont reçu une formation leur permettant de s'occuper vraiment de vous.

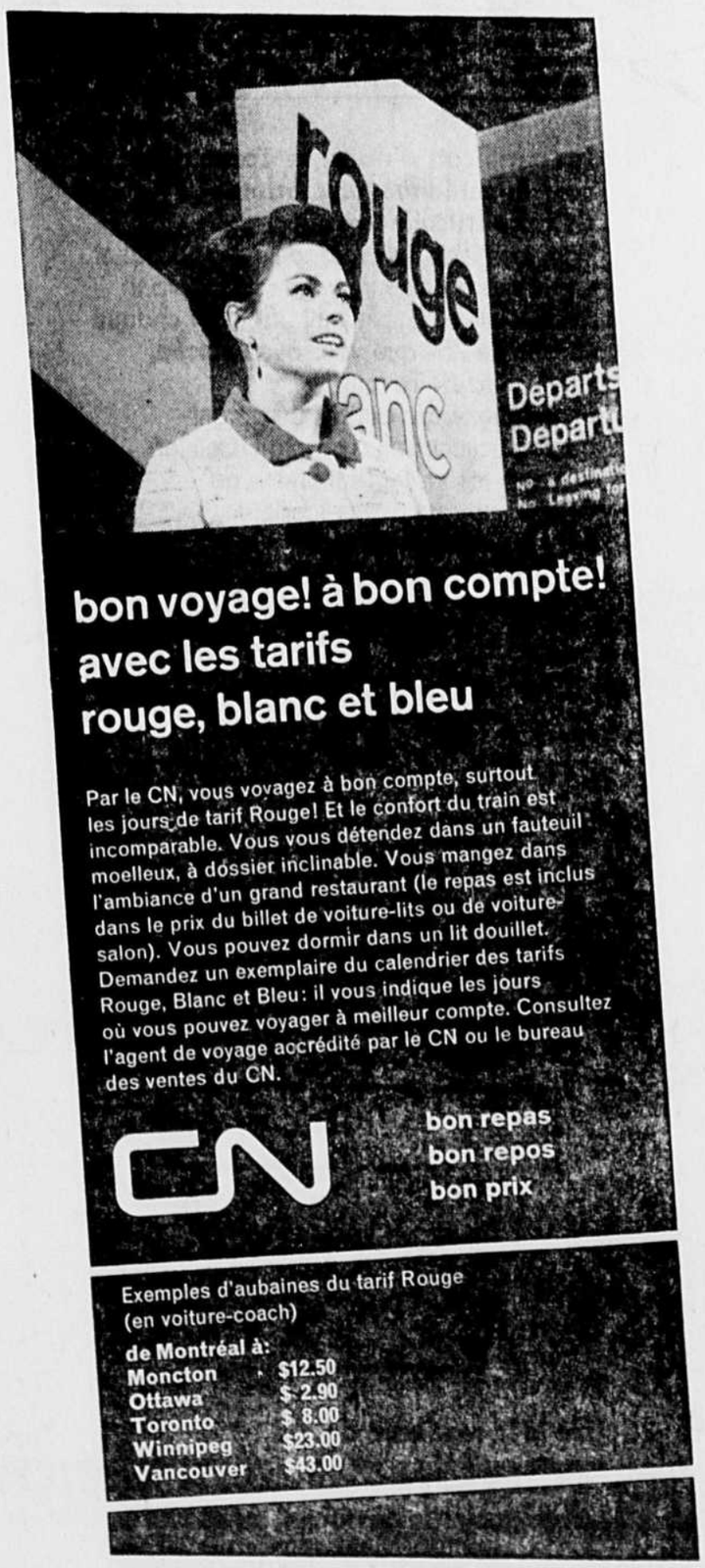
La réputée Vérification de la Sécurité Familiale que pratique La Métropolitaine, et qui consiste en un relevé confidentiel, effectué gratuitement, vous permet d'avoir, au sujet de la sécurité pécuniaire de votre famille, une idée plus précise que vous en ayez jamais eue auparavant. (Cette vérification vous fera peut-être découvrir des biens dont vous ne soupçonniez même pas l'existence.)

Voyez le conseiller de La Métropolitaine. Il n'y a aucune obligation . . . *sauf envers les êtres qui vous sont chers.*

Des millions de gens choisissent La Métropolitaine

—Aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens.





bon voyage! à bon compte! avec les tarifs rouge, blanc et bleu

Par le CN, vous voyagez à bon compte, surtout les jours de tarif Rouge! Et le confort du train est incomparable. Vous vous détendez dans un fauteuil moelleux, à dossier inclinable. Vous mangez dans l'ambiance d'un grand restaurant (le repas est inclus dans le prix du billet de voiture-lits ou de voiture-salon). Vous pouvez dormir dans un lit douillet. Demandez un exemplaire du calendrier des tarifs Rouge, Blanc et Bleu: il vous indique les jours où vous pouvez voyager à meilleur compte. Consultez l'agent de voyage accrédité par le CN ou le bureau des ventes du CN.

CN

bon repas
bon repos
bon prix

Exemples d'aubaines du tarif Rouge (en voiture-coach)

de Montréal à:	
Moncton	$12.50
Ottawa	$ 2.90
Toronto	$ 8.00
Winnipeg	$23.00
Vancouver	$43.00

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes	Haut	Bas	Cgm 3 h.
1350 Abitibi	12⅛	12	12
260 Algoma	67	66	66
3700 Alliance	225	195	200
4725 Alumin	36¾	36½	36½
— Alum 4¼	43	43	—
— Alcan 2 pr	45⅝	45⅝	—
— Anglo CP	9½	9½	—
— An 4½ pr	40⅝	40⅛	—
— An 265 pr	50½	50½	—
— Ang 290 pr	51	51	—
— Argus	19½	19½	—
— Arg 2.50 pr	48	48	—
— Arg C Pr	12¾	12½	—
500 Asbestos	22	22	22
— Atl Sug	27⅛	26⅞	—
100 Bq CN	65¼	65¼	65¼
150 Bq D'Eparg	15⅝	15⅜	15⅝
275 Bq Im C	63½	63	63
270 Bq Mont	60⅝	60	60⅛
25 Bq N E	70⅛	70⅛	70⅛
— Bq PC	48⅛	48	—
250 Bq Roy	73⅝	73⅛	73⅝
— Bq Tor D	62½	62⅜	—
— Bathurst P	22⅛	22⅛	—
— Bath wts	950	950	—
— Bath P A	55	55	—
1457 Bell Phon	56½	56⅛	56⅛
— Bowater	8⅝	8⅝	—
100 Brazil	9¼	9⅛	9⅛
400 BA Oil	30⅛	30	30
— BC Forest	23	23	—
— BC Phone	74½	74½	—
3140 Brinco	5¼	5⅛	5⅛
680 CAE	9¼	9⅛	9¼
1350 Cal Pow	27½	26¾	27⅛
— Can Cem	42½	41½	—
25 C Cem Pr	25½	25½	25½
40 CD Sugar	23¼	22¾	23¼
200 Can Iron	22	22	22
— Can Iron Pr	91⅛	91⅛	—
— Can Malt	23	23	—
— C S L	37¼	37½	—
— C S L	6⅝	6⅝	—
3085 C Brew	7⅝	7½	7½
— C Brew A	43	43	—
— C Brew B	49¼	49¼	—
200 C Br Alu A	18½	18½	18½
— CBAL B w	575	575	—
— C Chem w	650	650	—
— C Conv A	9¼	9¼	—
— C Conv B	21⅝	21⅝	—
— C I L	18½	18½	18½
— C I L Pr	81	81	—
100 CI Pow	28⅜	28⅜	28⅜
— CI Pow Pr	19	18⅜	—
200 C Marconi	6⅜	6⅜	6⅜
1290 CPR	60½	60	60
200 CPR 4% Pr	8⅞	8⅞	8⅞
280 C Pfina	12⅜	12	12
— CPP Sec	19	19	—
— CPP Sec A	22½	22½	—
100 C Refract	17	17	17
— C Vickers	19	19	—
— Central Del	12½	12½	—
220 Chemcell	13¼	13¼	13¼
600 Col Cell	7	7	7
— Col Cell Pr	24	24	—
— Cons Bldg P	5⅜	5⅜	—
755 Cons MS	43⅜	43⅜	43⅜
275 Cons Paper	39	39	39
— Cons Text	21½	21½	—
400 Consu Glass	12	12	12
— Coronation	180	170	—
400 Crain RL	32¾	32⅜	32⅜
— Cr Zell A	23½	25½	—
— Crush Int	14½	14½	—
— Denison	40	39½	—
425 Dist Seag	36⅛	36	36⅛
185 D Bridge	26	25¼	25¼
— D Coal p	7	7	—
225 Do Fasco	25⅛	25½	25½
— Do Fas 4½	98	98	—
300 D Glass	14¾	14⅝	14⅝
— D Lime	290	290	—
25 Dosco	13⅜	13⅜	13⅜
450 D Stores	23½	23	23
690 Domtar	20¼	20¼	20¼
420 D Text	34½	34½	34½
200 Donohue	8⅝	8⅝	8⅝
100 Du Pont	42	42	42
— Du Pont p	81	81	—
100 Dupuis A	8½	8½	8½
— Enamel A	7	7	—
100 Falcon	100½	100½	100½
100 Fam Play	26⅛	26½	26½
200 Fleetwd	28	28	28
35 Fraser	28½	28¼	28½
100 Fr Pete	425	425	425
1650 GL Paper	26¼	25¾	26
500 Hawk Sidd	51½	51½	51½
500 Hollinger	25¼	25¼	25¼
200 Home A	19¾	19¼	19¼
— Home B	21	21	—
— Horne Pf	300	300	—
150 Hud Bay M	80	80	80
200 HBC	14¾	14¾	14¾
— Husky Oil	13⅜	13⅜	—
— Husky B p	11	11	—
720 Imp Oil	52½	52½	52½
225 Imp Tob	14¾	14⅝	14⅝
— I Tob Pr	5⅜	5⅜	—
840 Ind Accep	21⅛	21	21
— I Ac 4.50 Pr	92½	92½	—
100 Inglis	9⅜	9⅜	9⅜
360 Int Nickel	97½	97⅛	97¾
— Int Pap	33½	32¾	—
50 Int Util	30	30	30
50 Inter PL	82½	82½	82½
— Invest Gr A	14¼	14¼	—
100 Int Util	32	32	32
— Labatt	17	16⅜	—
1225 Laur Fin	8½	8⅜	8⅜
— Laur F 2.00	28¾	28¼	—
— Loblaw A	11⅜	11	—
100 Loblaw B	11	11	11
100 Loeb M	15½	15½	15½
— McLaren A	26	24⅞	—
— McLaren B	26	25½	—
670 MB and PR	27½	27¼	27½
M Marit Elec	24	24	—
950 Marit Tel	21½	21¼	21½
1900 Massey F	32	30	30
— McAllister	8¼	8	—
161190 Massey F	105	84	84
— Miron 6%	10½	10½	—
— MitchR A	13	13	—
250 Molson A	30⅝	30½	30½
— Molson B	32	32	—
125 Mtl Loco	14½	14½	14½
200 Mtl Trust	19	19	19
25 Moore Corp	79	79	79
— MorseR A	19	18	—
— MorseR B	18¼	18¼	—
— Mussens	9½	9¼	—
— NFLD Light	11	11	—
750 Noranda	50½	50¼	50½
800 Nort n CGs	32	31¾	31⅝
180 NS LP	37½	37	37
— Ocean Fish	12⅝	12⅜	—
350 Ogilvie	14⅞	14½	14½
— Oshawa A	28	28	—
150 Pac Pete	12¼	12	12
25 Phillips C	34	34	34
345 Pow Cor	12¼	12	12
1131 Price Br	45⅞	45¼	45½
— Price Pr	83⅝	83⅜	—
1453 QN Gas	13	12⅞	12⅞
— QNG P 5.40	96½	96½	—
1050 Que Pho	26½	25⅞	25⅞
— Reitman's	12½	12½	—
525 Rio Algom	20	20	20
100 Rockwell	38½	38½	38½
— Rolland A	12½	12½	—
— Rolland B	13½	12⅜	—
— Rolland P	91	91	—
— Rothmans	27¼	27	—
— Royal T P	19¾	19½	—
— St-L C A	34	34	—
— St-L Corp	22¾	22¼	—
— St-L C A	99¾	99¼	—
400 Salada F	9¾	9¾	9¾
580 Shell Can	20⅜	20	20⅛
— Shell I P	26½	25¾	—
200 Shop Save	15	15	15
300 Sicard	5¾	5¾	5¾
4125 Simpsons	27	27	27
— Soc GF	8½	8½	—
270 Sogemines	12¼	12¼	12¼
— Southam	39¼	39¼	—
— SS Steel	13	13	—
775 Steel Can	24½	24⅜	24½
— Steinbg A	24½	24¼	—
— Steinbg P	100	100	—
— Texaco Can	57¼	57	—
1000 T Fin (A)	10⅜	10¼	10⅛
150 Tr-C Corp	9⅜	8¾	8¾
1150 Tr-C PL	35	34¾	34¾
100 Tr Mt PL	17¾	17¾	17¾
100 U Auto 'A'	17	17	17
25 U Carbide	25	25	25
— Viau	12	12	—
— Wajax	13	13	—
835 Walk GW	34¼	34⅛	34¼
— Weldwood	10	10	—
370 WCoast Tr	25¼	24½	24¾
— Wstn Pac	17	17	—
100 Weston (A)	21	21	21
— Wstn (A) w	12	12	—
— Weston (B)	23½	23¼	—
200 Zeller's	26	26	26

Bourse Canadienne

Ventes	Haut	Bas	Cgm 3 h.
3500 Ajax	11	10½	10½
1500 Alscope	160	160	160
— Alsof	10	10	—
6500 Amc B Bel	24	24	24
— Ameranium	5	5	—
— Anthonian	14½	14½	—
— Arno	5	5	—
— Atlanta	28	28	—
— Augustus	46	46	—
8500 Agassiz	31½	31	31½
— Baker Talc	7	7	—
5500 Banr Oil	21	21	21
500 Bateman	7½	7½	7½
— Beauce PI	6½	6	—
200 Beld-Cort	12¼	12¼	12¼
— Beld-C w	250	250	—
4500 Black Hk	120	100	100
5000 Black River	23	21	21
— Blue Bon	340	335	—
1000 Bluewater	22	22	22
— Bmic	6	6	—
— B Carpets	38	38	—
4000 Bruce-Pres	12	12	12
— Bruneau	22½	22	—
2500 Burnt Hill	40	40	40
— CI InvTr pr	92	92	—
— C Interurb	280	280	—
— C Magnesite	68	68	—
200 C Securi A	295	285	285
4000 Carbec	11	11	11
1000 Cartier-Que	10	10	10
— Casavant	425	425	—
— Cassiar	13½	13	—
— Cassidy's	440	440	—
— Castle Oil	31	31	—
800 Cessland	520	495	495
1100 Chemalloy	130	130	130
— Charter O	420	410	—
— Chib Copper	6	6	—
16000 Chipman	20	18½	18½
1000 Coastal M	22	21½	22
— Com H&M	60	58	—
— Com O&G	33	33	—
— Commodor	150	135	—
200 Commod w	28	28	28
500 Cominga	16½	15½	15½
1000 C Canorama	24½	24½	24½
200 C Manitoba	39	39	39
— C Mogador	25	24	—
1000 C New Pac	64	64	64
— C Persh	13	13	—
— CQ Smelt	56	56	—
— CQ Yell	5	4½	—
— C Virginia	38	35	—
1500 Copstream	9½	9½	9½
— Couvrette A	6	6	—
475 Cr MG A	6	6	6
— Cr StL A	7⅞	7⅞	—
— Crownbridg	36	34½	—
— Crusade	25	24	—
— Dauphin	18	17	—
— Delta Elec	200	195	—
1000 Delta Min	16	16	16
— Denault A	9¼	9¼	—
5700 Dolsan	38	35½	36
1000 Devil's Elb	29	29	29
— Dom Exp	16	16	—
500 Dom Lease	27	27	27
250 D Oileloth	24½	24	24

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 14 mars	162.66	148.21	120.83	155.94	123.45
Clôture — 11 mars	164.29	149.53	120.55	157.33	125.60
Sem. dernière	165.10	149.91	122.65	158.19	129.44
Mois dernier	167.78	151.27	126.36	160.73	121.03
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	163.59	147.24	120.55	157.25	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95¾
3¼ 1 juin	1970	81½	82
4¼ 1 sept.	1972	91⅜	92¼
5½ 1 oct.	1975	98¼	99
4½ 1 sept.	1983	86	86½
5¼ 1 mai	1990	93¾	94¼
5½ 1 oct.	1969	99¾	100¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	99¼	100
CNR 5¾ 1 jan.	1985	99¾	100¼
CNR 4½ 1 avril	1967	99¼	99¾
CNR 4 1 fev.	1981	81¼	82½
CNR 5 1 oct.	1987	90½	91¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C 5¼	1987	91¾	92¾
BC Elect 3¼	1967	98	98½
BC Elect 5½	1989	94	95
BC Elect 5¼	1977	93	99
Mon Hyd 4¼	1988	91	92
N B 5½	1979	97½	93½
NFLD 5¼	1985	90	91
N S 5¼	1985	91½	92½
Ont 5	1970	99	91
Ont 5½	1965	95¼	96¼
Ont. Hyd. 2¾	1968	94	95
Ont. Hyd. 5¼	1983	92½	93½
Que. 5½	1990	91¼	92¼
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	89	90
Que. Hyd. 3¼	1974	81¼	82¼
Que. Hyd. 5½	1988	91½	92½
Que. Hyd. 5	1993	84¼	85¼
Saskat. 5½	1985	94	95

MUNICIPALITES

Montreal 5¼ juin	1989	91¾	92¾
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	92½	93¼
Vanc 5¼ 15 juin	1977	93¾	94¾
Hamilt 5¼ 15	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	107	110
TC Pipeline 5	1988	140	145
Triad 4¾	1971	92	95
Uted Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	100	102
Algoma 5¼	1978	92	94
Aluminium 4½	1973	91	92½
Bell Telephone 6¾	1985	99	100
BA Oil 5½	1977	92	94
Can Cement 3½	1975	85	87
Cdn Br Alum 5¼	1980	95	97
CIL 5¼	1977	97	98½
CPR 5	1983	88¾	89¼
Cr Foncier 5¾	1985	96	97
Dosco 6	1985	92	—
Dom Stores 5½	1985	96	97
Domtar 5¾	1993	92	94
Eaton Acc 5¼	1985	95½	96½
Imp Oil 5	1989	92	93
I A C 6½	1983	98	99
Roy Tr Mtg 6	1975	97	99
Raynat 6¼	1981	97½	98½
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1985	87	89
Woodward's 5¼	1985	95	97
Westons 5½	1983	92	94

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	97	—
Alta G Tk 5¾	1985	95	97
Bell 5½	1982	94	96
Bell 3¾	1979	79	81
Bell Tel 5¾	1984	95½	97½
Bell Tel 6¼	1978	99¼	101¼
Bow Pow 3¾	1980	79½	81½
Braz Tr 4¾	1970	90	—
BC Phone 5¼	1986	96	98
Calgary P 5¾	1982	96¼	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	94½	96½
Cons Gas 5¾	1984	95	97
Cons Gas 5	1978	89	91
Gt Lakes 5¾	1977	95½	97½
Lakeland NG 6	1982	95½	97½
Marit El 5¼	1963	95	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 5¾	1982	95	97
Northw Tel 5¼	1948	95	97
Northrn Tel 5¾	1988	95	—
Que Nat Gas 5¾	1985	91½	93½
Que Nat G 6	1988	95	—
Que Tel 5¾	1983	94	—
TC Pipe 5.85	1987	94½	96½
Union G 5½	1977	93½	95½

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	95	97
Eaton 5	1978	89½	91½
Steinbg 6	1984	97	99
Loblaw's 5½	1983	92	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Belgium Standard (5% cum. priv.)	$0.25	tr.	4- 4-66	24- 3-66
Dickenson Mines	$0.05	tr.	29- 4-66	31- 3-66
Dominion Dairies (5% priv)	$0.44	tr.	12- 4-66	25- 3-66
id. id.	$0.44	tr.	11- 7-66	24- 6-66
id. id.	$0.44	tr.	11-10-66	25- 9-66
Hand Chemical "A"	$0.15	tr.	2- 5-66	8- 4-66
Labatt (John)	$0.15	tr.	13- 4-66	25- 3-66
Alfred Lambert Inc. "A" .... (X)	$0.25	tr.	31- 3-66	15- 3-66
id.	$0.25	tr.	30- 6-66	15- 6-66
id.	$0.25	tr.	30- 9-66	15- 9-66
id.	$0.25	tr.	31-12-66	15-12-66
Ponder Oils	$0.01½	—	30- 6-66	1- 6-66
Quebec Natural Gas (5.40 priv)	$1.35	tr.	31- 3-66	15- 3-66

(X) Plus un boni de 20 cents.

La faiblesse des marchés s'accentue

MONTREAL — Avec les industrielles en tête, tous les secteurs du marché sont plus faibles cet après-midi sur les Bourses de Montréal.

Massey-Ferguson, dont les droits permettent à ses actionnaires d'acheter une action à $26 contre chaque lot de 5 actions, est déprimé de 1¾ à 30½. Les droits, inscrits ce matin en Bourse ont débuté à $1.05 et se transigent actuellement à 90 cents.

Parmi les autres fluctuations importantes, Alliance Credit perd 30 cents à $2.00, Moore Corp. baisse de 1¼ à 79, Fleetwood de 1 à 28, et Algoma Steel de 1½ à 66.

Imperial Oil fléchit de ¾. Interprovincial Pipe Line, Aluminium, Hollinger, Dominion Textile, Shell, Pacific Pete et la banque Royale fléchissent de ½ respectivement. CPR, la banque de Commerce, Abitibi et MacMillan Bloedel perdent ¼ respectivement.

Aux minières et pétrolières, Midepsa continue de fléchir et perd 45 cents à $4.75 et Peace River Mines en perd 35 à 7.55.

* * *

TORONTO. — Les industrielles se transigent activement et sont également en baisse à Toronto.

Massey perd 1¼ à 31. Westcoast Transmission fléchit de ¾ et la banque Toronto-Dominion et Jefferson Lake perdent ½ chacune.

Les métaux non ferreux sont mixtes; Hudson Bay Mining fléchit de ¾ et Pine Point de ½ tandis que Denison gagne ¼ et Steep Rock 20 cents.

Husky Oil, aux pétroles de l'ouest, perd ⅜, Banff ¼ mais Asamera gagne 23 cents à 4.35. Parmi les mines spéculatives, Tribag gagne 4 cents à 1.69 et Consolidated Halliwell fléchit de 3 cents à 1.55.

* * *

NEW YORK — Dans une ambiance assez active, la faiblesse du marché new yorkais s'accentue. Le nombre de titres en



baisse l'emporte sur les gagnants dans la proportion de 4 contre 1.

Les cours étaient mixtes en début de séance mais dès la fin de la première heure, leur faiblesse prit plus d'ampleur.

Les électroniques, les avionneries et les compagnies aériennes sont passablement déprimés. Les aciers sont mixtes. Les automobiles sont plus ou moins solides. Les chimiques sont plus faibles et les chemins de fer, particulièrement Pennsylvania et NY Central sont passablement déprimés.

Le secteur des cigarettes, à l'encontre de la tendance, continue de progresser en raison de l'augmentation de leurs prix mais quelques-uns de ces titres perdent subséquemment un peu de terrain.

L'indice industriel Dow Jones baisse de 4.85 à 912.24. Et la moyenne des 60 valeurs établie par la PA, recule de 1.8 à 340.7.

* * *

PARIS (AFP) — Légère amélioration de la tendance générale. La prépondérance des offres est encore fréquente. Mais la liste des valeurs qui défendent mieux leur position ou s'inscrivent même en reprise modérée s'allonge quelque peu. On remarque surtout un relèvement appréciable du crédit foncier en tout début de séance. La décision d'abaisser le coefficient de trésorerie des banques pour les mois de mars et avril, sans provoquer une véritable révolution de l'orientation, fait néanmoins bonne impression en bourse dans la mesure où les échéances de fin de mois et de trimestre nécessiteront un moindre recours au marché des valeurs.

On commence à se soucier aussi de la prochaine liquidation qui s'avère quant à présent assez onéreuse pour les acheteurs. Sur la base des cours actuels, la baisse moyenne des valeurs françaises par rapport au règlement de février avoisine 5%.

* * *

LONDRES (Reuter) — Le marché a été terne aujourd'hui à Londres, à cause de la situation économique de la Grande-Bretagne, des incertitudes relatives aux élections prochaines et du relèvement des taux d'intérêt aux Etats-Unis.

Suivant l'allure d'hier à Wall Street, les valeurs internationales et celles transigées en dollars ont subi des pertes.

cote des grains

MARCHE A TERME
LE 14 MARS 1966
WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	93¼	93¼	92⅝	93¼
Juil.	90	90½	90	90¾
Oct.	88¾	88⅝	88¼	88⅞
Déc.	———	———	———	86⅜
ORGE :				
Mai	1.35½	1.35¾	1.35	1.35¼
Juil.	1.31⅝	1.32⅛	1.31⅝	1.32⅛
Oct.	———	———	———	1.29⅛
Déc.	———	———	———	1.28⅜
LIN :				
Mai	3.00⅜	3.01⅜	3.00⅜	3.00½
Juil.	3.00½	3.00⅞	3.00⅜	3.00⅜
Oct.	3.02⅛	3.02½	3.00⅜	3.00⅜
SEIGLE :				
Mai	1.31	1.31⅜	1.31	1.31
Juil.	1.32¼	1.32¼	1.31⅝	1.31⅝
Oct.	———	———	———	1.34⅝
Déc.	———	———	———	1.34⅞
GRAINE DE COLZA :				
Mars	2.67¼	2.68	2.66¼	2.66½
Mai	2.69¾	2.70½	2.68¼	2.69
Juil.	2.68¼	2.69½	2.67½	2.67¾
Nov.	2.61	2.61½	2.60½	2.60½

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE — 2 cw 91⅜ ; ex 3 cw 90⅛ ; 3 cw et ex 1 fourragère 88⅜ ; 1 fourragère 88½ ; 2 fourragère 85⅛ ; 3 fourragère 82⅛ ; fourragère mélangée 84.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang 1.35⅛ ; 1 cw 2-rang 1.34⅛ ; 2 cw 2-rang 1.32⅛ ; 3 cw 6-rang 1.33⅛ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.30½ ; 2-fourragère 1.29 ; 3 fourragère 1.26.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.28⅛ ; 3 cw 1.23⅛ ; 4 cw 1.12⅛ ; ergoté 1.06⅛ ; sur voie 1.28⅜.

LIN — 1 et 2 cw 1.96½ ; 2 cw 2.91¼ ; 3 cw 2.56⅛ ; sur voie 2.96¾.

GRAINE DE COLZA — No 1 cdn 2.66¼ ; No 2 cdn 2.51¼.

MARCHE DU LIN — Prix comptant : $2.84¼.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Mars	1.60	1.61	1.60	1.60¼
Mai	1.62⅜	1.63¼	1.62¼	1.62⅜
Juil.	1.56⅜	1.57	1.57¼	1.56¼
Sept.	1.58⅜	1.69	1.58¼	1.58¼
Déc.	1.62⅛	1.63¼	1.62¼	1.62⅛
MAIS :				
Mars	1.22¼	1.22⅜	1.22¼	1.22¼
Mai	1.25	1.25⅛	1.24⅝	1.24⅞
Juil.	1.26⅜	1.26⅜	1.26⅛	1.24⅛
Sept.	1.23⅞	1.24⅛	1.23¼	1.23¼
Déc.	1.19½	1.19½	1.18⅝	1.18⅝
AVOINE :				
Mars	72¼	72⅜	72¼	72¼
Mai	69¾	70	69¾	69⅞
Juil.	68⅛	68⅛	67⅝	67⅞
Sept.	———	———	———	68⅜
Déc.	———	———	———	70⅝
SEIGLE :				
Mars	1.22	1.22½	1.21⅝	1.21⅞
Mai	1.25⅝	1.25½	1.24¼	1.24¼
Juil.	1.26⅜	1.27¼	1.26	1.26
Sept.	1.29	1.29¼	1.28	1.28¼
FEVES SOYA :				
Mars	2.83¼	2.84⅜	2.82½	2.82⅝
Mai	2.86⅛	2.88⅛	2.86⅜	2.86⅜
Juil.	2.87⅜	2.89¼	2.87⅜	2.87⅜
Août	2.84⅜	2.85⅜	2.84¼	2.84¼
Sept.	2.74⅜	2.74⅜	2.73¼	2.74
Oct.	2.69⅛	2.70¼	2.69½	2.69¾
Jan.	2.72¼	2.73⅛	2.72¾	2.73

NEWyork STOCKS

par la PRESSE ASSOCIEE

NEW YORK	NOON	STOCKS
ACF Ind	2700	47	45⅞	46¾ + ⅝
Address	6300	63¼	62¼	62¼ —1¼
Allegany	3000	13¼	13¼	13¼
Allis Ch	9900	35½	34⅞	35 — ⅛
Alum Ltd	7200	34⅛	33⅞	33⅞ — ⅜
Amerada	1800	73	72⅝	73 — ¼
Am Can	3400	53	52¾	52¾ — ⅞
Am Cyan	2100	84	83½	83½ — 1¼
Am Home	19700	73¾	73⅛	73⅛
Am Mot	46500	11⅞	11½	11⅝ — ⅜
Am Smelt	7300	71⅛	71	71⅛ + ⅛
Am Std	10500	21½	21⅛	21⅛ + ⅛
Am Sugar	1200	30¼	29⅞	29⅞ — ⅜
Am Tel T	25500	58	57¼	57⅞
Am Tob	4400	38¼	37⅞	38 + ⅛
Amstead	200	43⅛	43	43 — ⅛
Ancnda	3800	82½	82⅛	82⅛ — ⅜
Armco Stl	1500	62⅞	62½	62½ — ⅜
Armstg CK	2500	31½	31⅛	31⅛ — ⅜
Avco Corp	8000	25⅛	24⅝	24⅝ — ⅜
Babcock	100	36⅞	36⅞	36⅞ + ⅜
Bell How	7000	40⅛	39¼	39¼ —1
Beth Steel	5400	35½	35¼	35⅜ + ⅛
Borden	1600	39⅜	39¼	39¼ — ⅛
Borg War	3300	45¼	45	45¼
Bos Edison	200	40¾	40¾	40¾
Brunswk	7500	10¼	10	10¼ + ⅛
Bucy Erlexd	300	70¼	69½	69½ — ½
Burl Ind	3700	45⅜	44½	44½ — ⅝
Burrghs	11300	58⅜	57⅜	57½ —2⅛
Calumet	1300	32¼	32⅛	32¼
Campb RL	200	20½	20¼	20¼ — ⅛
Camp Sp	2400	33⅜	33⅛	33

LA PRESSE

MONTREAL, MARDI 15 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 62

Les démissions de MM. Hees et Sévigny sont-elles reliées à l'affaire Munsinger ?

par Philip Deane

TORONTO. — Il y a des tas de questions dans cette affaire Munsinger auxquelles je voudrais bien obtenir des réponses.

Par exemple, est-ce que M. Diefenbaker en a parlé, quand il était premier ministre, à certains de ses ministres qui se soulevaient contre lui ?

En a-t-il parlé à M. Hees et à M. Sévigny ?

Pour des hommes politiques, même une toute innocente relation peut devenir la cause d'un scandale. On n'a pas toujours à être coupable pour être condamné, pour en être embarrassé ou pour que la famille en souffre.

Est-ce l'affaire Munsinger qui amena MM. Hees et Sévigny à se retirer de la vie politique pour éviter d'avoir à prouver leur innocence à leur famille ?

Les autres ministres qui s'opposèrent à M. Diefenbaker ne jugèrent pas devoir quitter la politique.

Autre question. Qui répandait la rumeur que Mme Munsinger était morte ? On ne peut pas être traduit en justice pour avoir médit d'une morte, mais on peut avoir à payer des dommages et intérêts pour avoir détruit la réputation d'une personne en pleine santé.

Encore une question. J'apprends que ce n'est pas la Gendarmerie royale qui a obtenu certains documents et photographies compromettants. (Je ne dis pas, remarquez, que ces documents compromettent qui que ce soit.)

Où est l'oeil qui voit tout ?

Mais, alors, qui faisait de la photographie indiscrète ? Un gangster ? Celui qui, selon le Toronto Star, fait peur à Mme Munsinger ?

Supposez pour l'instant que vous êtes un haut personnage, que vous avez une petite amie et qu'un criminel, sans la coopération de votre petite amie, vous photographie pour vous faire chanter.

Vous refusez de payer. Le malfaiteur fait parvenir les photos à vos supérieurs qui, ensuite, vous demandent des explications.

Vous répondez qu'il s'agit d'une petite indiscrétion privée. Les supérieurs vous recommandent d'être plus prudent à l'avenir. Plus tard, vous créez des embêtements à vos supérieurs qui, à ce moment, peuvent bien vous rappeler vos vieilles escapades.

Entre-temps, votre petite amie a été interrogée. Par qui ? Par le service de sécurité de la boîte pour laquelle vous travaillez.

Qui lui conseillera de quitter la ville ? Le service de sécurité de votre boîte ? Pas nécessairement. Peut-être votre amie avait-elle un autre amant pour lui suggérer de disparaître, de faire la morte.

Tout cela n'est que roman ! Peut-être bien. Mais aussi des rumeurs qui circulent à Toronto et à Ottawa.

Le bonhomme qui a pris les photos en a peut-être gardé des copies. Les a-t-il vendues à un grand journal ? Quelques journalistes canadiens-anglais parlent avec une assurance qui ne saurait être basée que sur des informations "privilégiées".

Et pourquoi les rumeurs sont-elles plus explicites au sujet de certains et beaucoup moins au sujet d'autres ?

Certaines personnes, qui connaissent les faits, pas les journalistes, ont pu faire des arrangements profitables avec certains et échouer avec d'autres. Rumeurs incroyables? Je préfère ne pas y croire.

"C'est un complot des Anglais contre Cardin"

— *Reid Scott, député NPD*

OTTAWA. — Selon M. Scott, député néo-démocrate de Danforth, l'aspect le plus inquiétant de l'affaire Munsinger est l'influence que tout cela peut voir sur les Canadiens français. Il a ajouté qu'il avait prévenu la députation néo-démocrate que les citoyens du Québec considéraient cette histoire comme une lutte raciale, comme un complot monté par les Anglais pour détruire M. Cardin. Il a déclaré que si M. Cardin devait quitter le gouvernement, tous les députés libéraux du Québec pourraient bien abandonner les rangs du parti.

Retrait des néo-démocrates ?

M. Scott a également indiqué que les 21 députés du Nouveau parti démocratique au parlement pourraient bien se retirer de la Chambre des Communes si les deux grands partis continuaient de se chamailler au sujet de l'affaire Munsinger. Il a dit qu'il avait suggéré un tel geste la semaine dernière et qu'il ferait de nouveau sa proposition prochainement à moins d'un règlement et d'un retour au calme.

De son côté, le secrétaire parlementaire du premier ministre, M. Matheson, a indiqué au cours d'une entrevue téléphonique que l'affaire Munsinger est le résultat d'une campagne délibérée de dénigrement entreprise par un petit groupe de progressistes-conservateurs contre les ministres canadiens-français dans le gouvernement libéral. Il a dit que ce qui a fait déborder la mesure, c'est "l'attaque insupportable" du chef de l'Opposition, M. Diefenbaker, contre le ministre de la Justice.

"Ceci tombe dans le domaine des questions de sécurité — a-t-il ajouté — puisque depuis 1963 il y a eu des attaques personnelles et délibérées contre des ministres de langue française. Nous sommes des députés protestants, anglo-saxons, de race blanche et nous avons recueilli suffisamment de matériel pour déclencher une contre-attaque contre ceux qui ont avili nos collègues de langue française".

L'affaire Munsinger

"C'est facile d'entrer au Canada..."

— *Gerda Munsinger*

Peu de temps après son mariage avec le policier Munsinger, en 1952, Gerda lui aurait déclaré qu'il était facile d'entrer au Canada, mais son mari ne savait pas, apparemment, ce qu'elle voulait dire par là. Il avait rencontré sa future épouse à Bad Naugheim, près de Francfort, et trois jours plus tard il l'épousait ! A ce moment, le troupier Munsinger était cantonné à Garmish-Partenkirchen. Puis, quelques semaines plus tard, il était démobilisé et entrait aux Etats-Unis pour attendre son épouse. Le mariage est annulé depuis 14 ans, n'ayant duré que quelques mois.

Par la suite, Gerda s'est rendue au Canada. Avant de s'embarquer pour Montréal, elle a toutefois fait un court séjour à Paris.

A partir de là, sa vie a été des plus mouvementées. Elle a souvent été vue à l'ancien restaurant El Morocco et dans des bars de la rue Stanley. Et son étoile a grimpé : Gerda ne devait plus porter son attention que vers des gens influents et riches. Il a été dit qu'un homme d'affaires de Montréal lui aurait même fait cadeau d'une luxueuse voiture, mais qu'il l'a reprise à la suite d'une brouille.

Gerda est même tombée amoureuse d'un joueur de baseball des Royaux de Montréal à l'époque du stade De Lorimier et elle l'aurait même suivi au camp d'entraînement de Vero Beach, en Floride.

Quelques jours seulement avant de quitter le Canada, au mois de février 1961, la Munsinger se retrouvait au quartier général de la Sûreté municipale de Montréal... pour un bref séjour.

La police l'interrogeait à la suite d'une plainte pour fraude qui avait été portée contre elle par un magasin à rayons de la rue Ste-Catherine.

La plainte ayant été retirée par les propriétaires du magasin, la blonde Allemande fut libérée sur-le champ et retourna aussitôt dans son pays d'origine.

L'inculpée avait alors fourni comme adresse le 1420, de la rue Tower, app. 512, et comme date de naissance, le 10 septembre 1929.

Gerda a quitté Munich

MUNICH. — C'est en vain que depuis hier les journalistes et les curieux tentent d'entrer en contact avec Gerda Munsinger car, selon son agent personnel, Josef von Ferenczy, la blonde Allemande a quitté son appartement de Munich pour se réfugier chez des amis quelque part en Bavière.

Avant son départ, Gerda a signé un document dans lequel elle déclare notamment : "Je certifie par la présente que je me nomme bien Gerda Munsinger, que je suis née le 10 septembre 1929 à Koenigsberg, en Prusse orientale, et que, contrairement à ce que disent les journaux, je n'ai jamais souffert de leucémie. J'ai séjourné au Canada de 1955 à 1961 et je suis bien la personne citée présentement devant le gouvernement du Canada."

En attendant, tous ceux qui veulent approcher Gerda doivent passer par M. Ferenczy. Ce dernier a offert l'histoire de sa cliente à l'enchère et il avoue que, jusqu'ici il a reçu des offres allant jusqu'à $10,000 de la part de certains journaux nord-américains ou allemands.

Plusieurs journaux européens ont publié différentes versions de l'histoire, mais M. Ferenczy déclare qu'elles sont fausses et que, jusqu'ici, seul un journal du Canada, le "Toronto Star" possède une partie de la version authentique des faits.

Radio-Canada a finalement obtenu son entrevue avec Gerda Munsigner

La Société Radio-Canada a enfin pu obtenir une interview de 20 minutes avec la blonde Allemande, Gerda Munsinger. Cette interview constituera l'élément principal d'une émission spéciale qui sera présentée, ce soir à 10 h., au réseau anglais de Radio-Canada. La belle Gerda sera interrogée par deux reporters de la société d'Etat : MM. Norman Depoe et David Halton.

Le réseau français de Radio-Canada présentera pour sa part, tant à la radio qu'à la télévision (canal 2), une interview exclusive réalisée à Munich par un journaliste de langue française.

Cette émission spéciale sera présentée de 10 h. à 10 h. 30.

Le réseau français a craint pendant un long moment se trouver devant l'obligation de servir à sa clientèle francophone une simple traduction simultanée de l'émission réalisée par le réseau anglais de la Société.

Des événements, visiblement survenus en dernière heure, ont permis de remédier à la situation.

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

Etes-vous un "security risk" ?

Qu'est-ce au juste qu'un "security risk" ? Ce terme, généralement interprété de la façon la plus générale possible, qualifie toute personne qui, volontairement ou involontairement, peut être utile à une puissance ennemie.

Par exemple, un Allemand qui veut entrer aux Etats-Unis et qui a des parents en Allemagne de l'Est pourrait se voir refuser le visa, étant donné que les communistes pourraient menacer la vie de ses parents et ainsi le forcer à agir en espion. Il constitue donc un "security risk".

Un employé du gouvernement qui a un enfant faisant usage de drogue devient un "security risk"; si la femme de cet employé est cleptomane, il devient un double "security risk", parce que son épouse pourrait succomber au chantage pour cacher ses méfaits.

Une étrangère qui a une liaison amoureuse avec un Américain haut placé peut très bien être considérée comme un "security risk", même si elle n'a aucune intention de pratiquer le chantage.

Des situations gênantes pourraient en résulter. Sans lui demander son avis, des agents soviétiques pourraient, par exemple, prendre des photos compromettantes de cette femme avec l'Américain haut placé et le faire chanter, lui.

Pour le Federal Bureau of Investigation, l'amour est un "security risk".

D'autres représentent des risques plus directs encore. Un proxénète, une prostituée, une lesbienne, tous sont des "security risk" parce que même si elles se réforment, il est toujours possible de faire chanter ces personnes.

Mais les dangers ne se limitent toutefois pas aux questions sexuelles. Un joueur est tout aussi "menaçant" parce qu'il s'expose continuellement à perdre de fortes sommes qu'il ne peut toujours payer, d'où possibilité de chantage.

Vous me direz que des joueurs de cartes ou des dames galantes sont bien parvenus à obtenir un visa d'immigration pour les Etats-Unis.

Certes. Mais tout dépend du bonhomme qui accorde le visa. Supposons que vous êtes une jolie fille plutôt généreuse, que vous ayez connu dans l'intimité un vice-consul ou un autre haut personnage américain.

Supposons que son épouse, sa fiancée ou une autre amie vit aux Etats-Unis ou que, plus simplement, il veut vous plaquer. Il n'a qu'à laisser entendre que, selon des informations confidentielles, vous êtes un "security risk". Le tour est joué et il n'y a pas de cour d'appel.

Mais il y a d'autres "security risk". Le savant qui se saoule, qui ne prend pas la guerre froide assez au sérieux; un fonctionnaire qui n'aime pas être surveillé ou sa petite amie étrangère qui n'aime pas répondre aux questions des flics. Ça touche à tout. Pas besoin d'être espion pour devenir "security risk".

Les autorités américaines n'expliquent d'ailleurs jamais pourquoi elles refusent un visa. Le refus peut très bien être basé sur un tuyau voulant que vos moeurs ne soient pas conformes à la moralité conventionnelle, que vous ayez eu des relations homosexuelles. Il faut bien protéger la pureté de moeurs des Etats-Unis.

On peut même se voir refuser un visa parce que grand-père était fou. Ça peut toujours devenir un "security risk".

Le juge Spence est un diplômé en sciences politiques

OTTAWA. (DNC) — C'est un diplômé en droit et en sciences politiques et le fils d'un sénateur qui a été chargé de présider l'enquête créée pour étudier l'affaire Munsinger.

Le juge Wishart Spence, qui est le fils du sénateur James H. Spence de Toronto, a été nommé à la Cour suprême par les libéraux peu après leur prise du pouvoir en 1963. Le juge Spence avait étudié le droit et les sciences politiques à Toronto avant de prendre la roue de Harvard qu'il quitta en 1929. Il avait alors 25 ans.

Le juge Spence est marié à Elizabeth Potvin ; il semble que ce soit une Canadienne française bien qu'on n'ait pu le vérifier. Il a été nommé juge de la Cour suprême de l'Ontario en 1950 et par la suite, soit en 1955, il présida une Commission d'enquête sur le commerce côtier du Canada. Durant la guerre, il remplit des postes importants au sein de la Commission des prix.

Le juge, qui est originaire de Toronto, réside maintenant à Ottawa où se trouve, comme on le sait, le siège de la Cour suprême du Canada tout près des édifices du Parlement et notamment du ministère de la Justice.

Sévigny ne participe pas aux "Echos du Québec"

Tout était en place. Dès 8 h. hier soir, les quatorze lignes de la station étaient occupées. Les journalistes attendaient patiemment l'arrivée de l'ancien ministre associé de la Défense en face de CJMS, calepin en main. Les photographes avaient chargé leurs appareils. Bref, M. Sévigny était assuré d'une chaude réception...

L'émission "Les échos du Québec" commence à neuf heures. Dès sept heures, l'animateur Claude Bruchési avait téléphoné à son invité et ce dernier lui avait confirmé sa participation à l'émission. Il avait ajouté qu'il était prêt à répondre à toutes les questions des auditeurs, qu'il ne ressentait aucune crainte à s'exprimer sur les ondes et qu'il n'avait rien à cacher.

Neuf heures... l'émission est en ondes. Les appels téléphoniques pleuvent. Des centaines d'auditeurs veulent parler à l'invité de marque de Claude Bruchési, mais justement... l'invité n'est pas là !

Un pasteur pentecôtiste fustige le Parlement

DANFORTH, Ont. — Le pasteur J. H. Faught, du Temple Evangélique de Danforth, en Ontario, s'en est pris hier de façon énergique aux membres du Parlement, tant du côté du gouvernement que de l'opposition. "Si Dieu jetait un regard sur le Parlement, dit-il, il n'y verrait que l'anarchie politique, la corruption et l'inconséquence." Cette affaire Munsinger, selon lui, est une insulte à la nation.

L'homme d'Eglise déclare que la conduite du ministre Lucien Cardin dans cette affaire laisse à désirer et que les indiscrétions d'un ancien membre du cabinet n'auraient jamais dû être étalées aux yeux des Canadiens.

Il va même jusqu'à déclarer que le premier ministre et le chef de l'opposition devraient démissionner s'ils sont incapables de diriger le pays.

"Il y a belle lurette, dit-il, que M. Diefenbaker prouve qu'il n'a aucune influence constructive envers la nation et que le premier ministre manque d'énergie dans l'administration du pays."

Le pasteur a conclu en disant que ce qui se passe à Ottawa présentement jette le discrédit sur le prestige du Canada à l'étranger et que les Canadiens en ont assez.

Les autorités bavaroises ne peuvent pas relier Gerda Munsinger à l'espionnage

Les autorités bavaroises ont déclaré aujourd'hui qu'elles n'ont découvert aucun indice leur permettant de relier Gerda Munsinger à un réseau quelconque d'espionnage.

La déclaration a été faite par le Dr Hans Ziegler, du ministère de l'Intérieur. Interrogé par les journalistes, il a précisé que les autorités ne possèdent aucun dossier qui puisse laisser croire que Mme Munsinger se soit livrée à l'espionnage.

Il a ajouté que le ministère des Affaires extérieures de Bonn ne leur a demandé aucune information à ce sujet.

Au Canada

La question de savoir si Gerda Munsinger pourra venir au Canada est toujours à l'étude au ministère de l'Immigration et la situation n'a pas changé depuis la fin de semaine.

Même si devant les journalistes la belle Allemande a maintes fois signalé son désir de venir "s'expliquer" dans notre pays, elle n'a formulé aucune demande officielle auprès du ministère de l'Immigration. Pour l'instant, seul le juge Spence qui dirigera l'enquête pourrait ordonner la venue de Gerda au Canada.

On a déjà refusé son entrée aux Etats-Unis

A Washington, le secrétariat d'Etat a déclaré qu'une jeune Allemande du nom de Gerda Munsinger, qui serait compromise dans un scandale au Canada, s'était vu refuser un visa pour les Etats-Unis au mois de mai 1953.

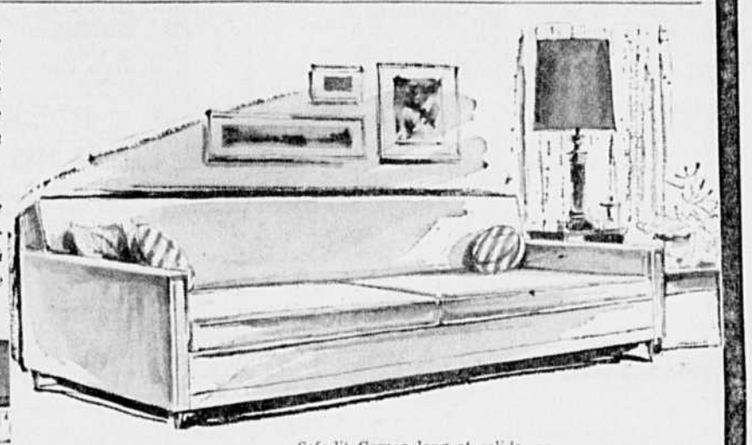
Le porte-parole du secrétariat d'Etat a précisé que la décision de lui refuser ce visa avait été prise par un fonctionnaire au consulat des Etats-Unis à Munich. Il a toutefois décliné de préciser les raisons qui ont motivé cette mesure en faisant valoir qu'en principe le secrétariat d'Etat n'a pas à rendre publiques les causes de refus d'un visa.

Cameo VENTE ANNUELLE DE MARS

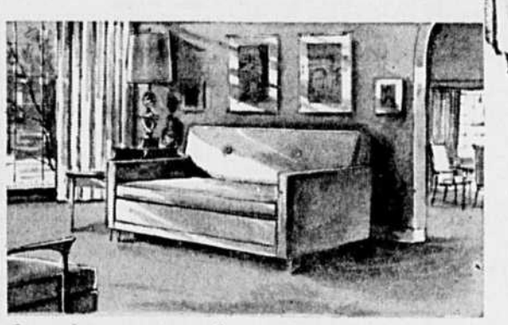
SOFAS-LITS

On ne peut trouver meilleure occasion pour faire l'achat de l'un de ces magnifiques sofas-lits Cameo. Chacun offre confort parfait et apparence luxueuse... tous s'ouvrent facilement pour se transformer en très grands lits, avec matelas à ressorts fermes mais souples.

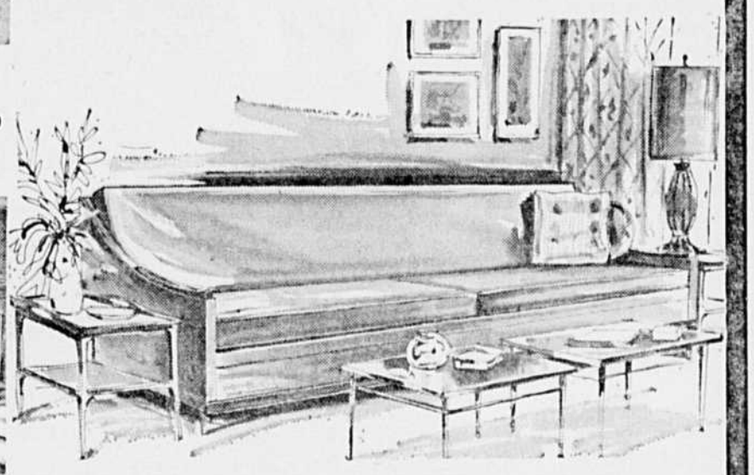
Chez Cameo, on peut trouver des sofas-lits de styles provincial français, espagnol, italien, colonial, danois, contemporain et moderne, offerts à prix de grande économie durant cette grande vente de mars.



Sofa-lit Cameo long et solide, se transformant en un confortable lit double. Grand choix de tissus. Rég. 299.00 Fauteuil s'harmonisant si désiré. $208. chacun



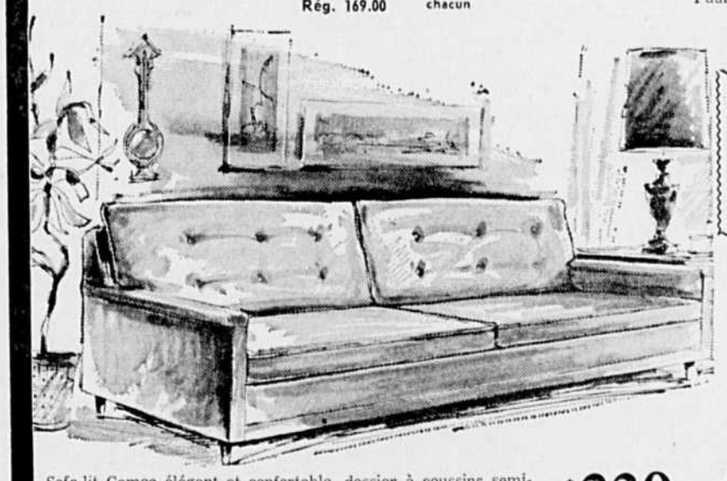
Causeuse Cameo Junior pratique, joli modèle tailleur, se transformant en un confortable lit simple. Grand choix de tissus. Rég. 229.00 $179. chacun



Sofa-lit Cameo long style danois, bois apparent aux appuis-bras et à l'avant. Format lit double. Grand choix de tissus. Rég. 319.00 Fauteuil s'harmonisant si désiré. $239. chacun



Petits lits jumeaux. Modèle Cameo à sections, chacune se transformant en un petit lit. Grand choix de tissus. Existent aussi en plus grandes dimensions. Rég. 169.00 $129. chacun



Sofa-lit Cameo élégant et confortable, dossier à coussins semi-attachés. Format lit double. Grand choix de tissus. Fauteuil s'harmonisant si désiré. $239.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE chez les plus importants spécialistes en sofas-lits du Canada

Les sofas-lits Cameo sont différents

- Ligne élancée
- Toute surface unie
- Hauteur de lit régulier
- Panneau de chevet de construction exclusive protégeant le tissu
- Mécanisme solide
- Matelas à ressorts plus gros et plus fermes
- Angle de sofa assurant tout confort

CHAQUE SOFA-LIT CAMEO EST ENTIEREMENT GARANTI

FACILITES DE PAIEMENT

1425 RUE ST-ALEXANDRE 845-3103

Centre de la ville : une rue à l'ouest de Bleury, au nord de Ste-Catherine

Ouvert le soir les jeudis et vendredis jusqu'à 9 heures, le samedi jusqu'à 5.30 p.m.

Cameo CONVERTIBLES

Naissances Décès Remerciements In memoriam

BOYD (Irène) — A Montréal, le samedi 12 mars 1966, est décédée Irène Gagnon, épouse de Daniel Boyd, mère de Robert, Andree et David. Exposée au salon
Kane & Fetterley
5301 boul. Décarie
Service mercredi 16 mars à 10 hrs 45 à l'église St. Malachy's.

BERGERON (Rachel) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Lionel Bergeron, née Rachel Paradis, demeurant à 2157, Gauthier. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518, rue Rachel est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULVA (René-Marcel) — A Montréal, le 15 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé docteur René-Marcel Boulva, né à Vervins, France, le 31 décembre 1891. Il laisse dans le deuil son épouse, née Hélène Gorev, ses fils et belles-filles, MM. et Mmes Charles Boulva (Horatia Legendre), Pierre Boulva (Andrée Lafontaine), Francis Boulva (Claire Massue) et 14 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église de St-Laurent, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRETTSCHNEIDER (Robert) — Lundi 14 mars 1966, est décédé Robert Brettschneider, époux bien-aimé de Bessie Silber et père de Murray, Mosha, Hymie, Mme R. Sitrit (Annabele) et Mme R. Lefave (Joyce), frère d'Osis. Lui survivent aussi trois petits-enfants. Le service funèbre aura lieu à la chapelle de la Côte-des-Neiges de
Paperman & Son
5505, ch. de la Côte-des-Neiges
mercredi 16 mars, à 11 h. 30 du matin. Shiva privé.

CARRIERE (Roméo) — A Montréal, le 15 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Roméo Carrière, époux de Régina Racicot, demeurant à 2157, Gauthier. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse
coin 11ème ave, Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARROLL (Rose) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Joseph Carroll, née Rose Trépanier, demeurant à 4505, Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Bernadette) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de [illegible] ans, est décédée Mme Charles Charbonneau, née Bernadette Drapeau, demeurant au 7934 St-Gérard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
8078 rue Droiet, coin Jarry.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Hormisdas) — A St-Hermas, le 13 mars 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Hormisdas Charbonneau, époux de Mathilda Lafrance. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-P. Filion
St-Hermas
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Simon) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Simon Charbonneau, pensionnaire de la Cité de Montréal, époux de Laurette Ladouceur, demeurant à 370 Cavalier. Père de Réal, Cyrille et Hélène. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, rue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

BOIVIN (Napoléon) — Le 17 mars 1966, à 5 hrs 15, à l'église Ste-Bibiane de Rosemont, sera chantée une grand-messe 3e anniversaire, pour le repos de l'âme de M. Napoléon Boivin. Recommandée par M. et Mme Arthur Boivin.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

Les exécutifs et les employés
DE LA
Compagnie ZIMMCOR
regrettent le décès
DE
M. Raoul Dépatie
père de
M. Marcel Dépatie
UN DIRECTEUR
DE LA COMPAGNIE

CHAUMONT (Alice) — A Ville de Laval, le 14 mars 1966 à l'âge de 91 ans est décédée Alice Marcoux épouse en 1ères noces de Stanislas Provencher et en 2es noces de feu Albert Chaumont demeurant chez sa petite-fille, Mme Roger Ethier, 45, rue St-Luc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse
coin 11ème ave, Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Ernest) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 69 ans est décédé M. Ernest Clement époux de feu Alice Poirier Pere de Ronald, et Mme Bernard Renaud (Estelle) demeurant à 3247 Mousseau. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bonaventure où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Dorothée lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Marie-Jeanne) — A Montreal, le 12 mars 1966, est décédée Mme Octave Cloutier, née Marie-Jeanne Charbonneau, demeurant au 10,825 Verville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Yves) — Accidentellement à Ste-Adèle, le 13 mars 1966, à l'âge de 22 ans, est décédé Yves Comtois, professeur de l'Ecole Arcand, fils de Lucien Comtois et de Mariette David, demeurant à 3605 boul. Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse
coin 11ème ave, Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Louisa) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 81 ans est décédée Mme Napoléon Courtemanche née Louisa Baril demeurant à 7050, Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires
2251 rue Jean-Talon est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Camille) — Subitement, à Berthierville, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Camille Ducharme, époux de Jeanne Champagne. Il était propriétaire de l'hôpital Château de Berthierville et ex-conseiller et ex-maire de la ville de Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Bernard Lanoix Ltée
6, rue de Bienville, Berthierville
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 hrs 30 p.m., et de là au cimetière de St-Cléophas, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (André) — A Montréal-Nord, le 12 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé André Dufour, époux de Denise Legault, demeurant au 3707 boul. Henri-Bourassa, appt 4. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925 rue Monselet,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPATIE (Raoul) — A Verdun, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Raoul Depatie, époux de Germaine Lacombe, demeurant au 4327 Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
4292 rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Vitaline) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Emile Desgroseilliers, née Vitaline Slevan, autrefois de Howick. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Camille) — Subitement, à Berthierville, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Camille Ducharme, époux de Jeanne Champagne. Il était propriétaire de l'hôpital Château de Berthierville et ex-conseiller et ex-maire de la ville de Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Bernard Lanoix Ltée
6, rue de Bienville, Berthierville
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 hrs 30 p.m., et de là au cimetière de St-Cléophas, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (André) — A Montréal-Nord, le 12 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé André Dufour, époux de Denise Legault, demeurant au 3707 boul. Henri-Bourassa, appt 4. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925 rue Monselet,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Camille) — Subitement, à Berthierville, le 13 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Camille Ducharme, époux de Jeanne Champagne. Il était propriétaire de l'hôpital Château de Berthierville et ex-conseiller et ex-maire de la ville de Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Bernard Lanoix Ltée
6, rue de Bienville, Berthierville
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 hrs 30 p.m., et de là au cimetière de St-Cléophas, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (André) — A Montréal-Nord, le 12 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé André Dufour, époux de Denise Legault, demeurant au 3707 boul. Henri-Bourassa, appt 4. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925 rue Monselet,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMERSON (Robert Alton) — Subitement, à Montréal, dans sa 55e année, est décédé, le 13 mars 1966, Robert Alton Emerson, époux bien-aimé de Katherine West, fils de M. et de Mme B. H. Emerson, de Victoria, Colombie-Britannique, et frère de Mme R. F. Bruce, de Camberley, Surrey, Angleterre. La dépouille mortelle est exposée à la maison funéraire
Jos. C. Wray and Bro.,
1234, rue de la Montagne.
Le service aura lieu jeudi à 2 h. p.m., à l'église anglicane St. George's. Au lieu de fleurs, on est prié d'envoyer des dons au Fonds du Coeur de l'hôpital Royal Victoria.

EMOND (Ernest) — A Montréal, le 12 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Ernest Emond, époux de Simonne Girard, demeurant au 1182 Maisonneuve. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
1383 rue Ontario est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ENGLISH (Alfred) — Subitement, à Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Alfred English, époux de Jeanne Brousseau, demeurant 925, Napoleon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
807, rue Roy Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORSTER (George Graham) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé George Graham Forster, époux de feu Hilda Jane Dodd et père de Norman et George. La dépouille mortelle est exposée au salon
Robert M. White and Son
4484 est, rue Ste-Catherine
Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant à 11.30 hrs, et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Jeanne) — A l'Hôtel-Dieu, le 13 mars 1966,, est décédée Soeur Marie-Florine, religieuse Ste-Croix, née Jeanne Fournier, fille de feu Raoul Fournier et d'Evelina Normandeau. La dépouille mortelle est exposée au Pavillon St-Joseph, 1600, Côte-Vertu, St-Laurent. Les funérailles auront lieu le 17 courant à 8 heures 30 a.m., à la
Maison Mère des Soeurs Ste-Croix
815, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent.

GARIEPY (Sylva) — A Montréal, le 14 mars 1966, est décédé Sylva Gariépy, après une courte maladie, ex-employé de Miner Rubber Company, Chambly, époux d'Alice Reed. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier
3682 Avenue du Parc
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Salette, où le service sera célébré à 9 hrs, et de la au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAULT (Gérard) — A l'hôpital du Sacré-Coeur, de Cartierville, le 12 mars 1966, à l'âge de 38 ans, est décédé Gérard Gaudreault, époux de Marie-Jeanne Ouellette, père de Nicole. Il laisse 2 frères : Ludger et Pierre, ainsi que 2 soeurs : Marie-Ange (Mme Aubert Chouinard) et Isabelle (Mme veuve Oscar Cournoyer) et 1 beau-frère, M. Cléophe Ouellette. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée.
790 boul. Ste-Croix, St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bois-Franc, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERASCH (Evelina) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Richard Gérasch, née Evelina (Nina) Leroux. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Lucienne) — Accidentellement, à Tokio, le 4 mars 1966, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Roland Giroux, née Lucienne Beaupré, demeurant au 428 Wakefield, Beaconsfield. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Roland) — Accidentellement, à Tokio, le 4 mars 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé Roland Giroux, époux de Lucienne Beaupré, demeurant au 428 Wakefield, Beaconsfield. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver,, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIGNON (Eugène) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Eugène Grignon, fils de feu Rosario Grignon, et de feu Marie-Louise Dumontier, demeurant 6624, Boul. Monk. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, Boul. Monk
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HACHEY (Malvina) — A Charlemagne, le 13 mars 1966 à l'âge de 70 ans est décédée Mme veuve Liguori Hachey, née Malvina Pitre, demeurant chez son fils, Jean-Paul, 165 rue Sylvie à Charlemagne. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire
Yvon Champagne
222 rue Notre-Dame des Champs
à Repentigny
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Simon et St-Jude de Charlemagne où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Maurice) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 35 ans, est décédé Maurice Jolicoeur, vice-président de la Buanderie Nouvelle-Méthode, époux de Monique Poulin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, faire dons aux Missions Etrangères de Pont Viau.

JOLY (Célenie) — A Ste-Barbe, le 13 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Joseph Joly, née Célenie Leblanc, demeurant chez sa fille Mme Onésime St-Aubin, à Ste-Barbe. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils Inc.,
357 rue Victoria, à Valleyfield,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Barbe, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Irène) — A Châteauguay, le 14 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Pierre Lachapelle, née Irène Lefebvre, demeurant à 502 Salaberry Nord, Châteauguay. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église de la paroisse du Christ-Roi, Châteauguay où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA RUE (Marie-Laurina) A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Marie-Laurina Coulombe, épouse en 1ères noces de Willie Minville et en 2èmes noces de Pierre A. La Rue, demeurant 7970, Drolet. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Droiet, coin Jarry
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Pacifique) — A Ste-Rose, Ville de Laval, le 13 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Pacifique Laverdure, époux de Jeanne Gauthier, demeurant à 5, rue Auriol, Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
167, Boul. Ste-Rose
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laval, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Ovila) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ovila Leduc, époux de feu Rose-Anna Paquette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Angéline) — A Ste-Rose, Ville de Laval, le 13 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Armand Lefebvre, née Angéline Olivier, demeurant à 120, rue Mont-Royal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
249, Boul. Ste-Rose
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation .

LEFORT (Rodolphe) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Rodolphe Lefort. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Très St-Nom de Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEWIS, Eva (Evelyn) — A l'hôpital Général Lakeshore, le 12 mars 1966, est décédée Eva Cloutier, épouse de Charles E. Lewis, mère de Michelle (Mme T. L. Richardson), Diane et Suzanne. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires
D. A. Collins
222, boul. Métropolitain,
Pointe-Claire
Service funèbre à l'église St. Edmund of Canterbury, Beaconsfield, Que., mardi matin à 10 h. Inhumation au cimetière catholique de Pointe-Claire.

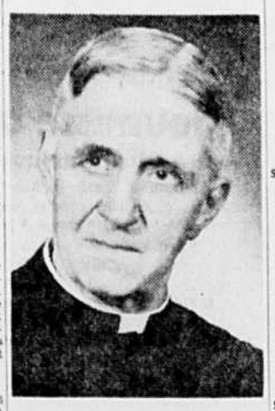
LORTIE (Albina) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Edmond Lortie, née Albina Lanthier, mère de Mme Roger Lachapelle (Annette), Mme Johnny Mitchell (Marcelle), Mme A. Paquin (Rollande), Mme Joe Epaule (Claire), Mme Jean Desrochers (Simone), Mme Jacques Sawyer (Jacqueline). Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Sts-Martyrs-Canadiens, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSON (Laurette) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Derby Masson, née Laurette Allard, mère de Jean-Paul, Jean-Guy, Marcel, Mme Raymond Paulet (Thérèse), et Maryse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Napoléon) — A Plattsburg, New York, le 13 mars 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Napoléon Ménard époux de Bertha Labelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (Claude) — A St-Roch l'Achigan, le 12 mars 1966, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Claude Mercier, époux de Julienne Brien, demeurant à St-Roch l'Achigan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
St-Roch l'Achigan
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décès de M. l'abbé Paul Gagnon



Gagnon, abbé Paul, est décédé le 12 mars 1966, à l'hôpital de la Providence, High Prairie, Alberta, âgé de 77 ans.
Service à la cathédrale de McDennan, Alberta, mardi à 10 heures a.m. Inhumation à Girouxville, Alberta.
Il laisse dans le deuil ses frères, Henri, notaire, Emile, avocat, Dr Charles et l'abbé Maurice Gagnon, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les témoignages de sympathie ou messes peuvent être envoyés à M. H. Gagnon, 815 est, Duluth, LA. 4-5576.

MONDOR (Ferdinand) — A Montréal, à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'un accident, le 13 mars 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Ferdinand Mondor, époux de Fernande Giguère, demeurant au 564 Sylvain, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, père de Réal, Suzanne et Gilbert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils inc.,
200 rue St-Louis, Le Moyne,
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREAU (Georgine) — A Montréal, le 14 mars 1966 à l'âge de 85 ans est décédée Mme veuve Joseph Moreau née Georgine Pouliot demeurant à 7230 Musset. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAINCHAUD (Joseph-Emile) — A Verdun, le 13 mars 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Joseph-Emile Painchaud, fils de feu Alexandre Painchaud et de feu Marie-Anne Berzeron, demeurant à 5763, boul. Gouin, Cartierville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue De l'Eglise
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE (Cécile) — Subitement, à Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Cécile Page, fille de feu Auguste Page et de feu Maria Larivière. Elle laisse deux soeurs : Mme L.-J. Dionne (Gabrielle), Mme Maurice Thompson (Madeleine) et deux frères, Paul et Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Nicolet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (J.-Amédée) — A Ville Chambly, le 13 mars 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé M. J.-Amédée Paré, époux de feu Odile Bourbonnais, et père de Georges, et de Mme Roland Mongeau (Hélène). Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
6662, rue St-Denis
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Yvonne) — A Montréal, le 13 mars 1966 à l'âge de 79 ans est décédée Mlle Yvonne Pelletier fille de feu Henri Pelletier et de feu Tellerise Gervais. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

PRIMEAU (Madeleine) — A Montréal, le 13 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Maurice Primeau, née Madeleine Lapierre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3563 rue Papineau,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Arthur) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Arthur Robert, fils de feu Albert Robert et de Emma Buschini, demeurant à 3204 Hochelaga. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
302 est, rue Ste-Catherine
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAURIOL (Adhémar) — A Jacques-Cartier, le 13 mars 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé Adhémar Sauriol, époux de feu Marie-Louise Gervais, demeurant au 2434 Lincourt. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEERS (Ghislain) — A Montréal, le 14 mars 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Ghislain Seers, époux d'Alberte Robert, demeurant à 6647, Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEVIGNY (Paulette) — A Laval-des-Rapides, le 12 mars 1966, à l'âge de 24 ans, est décédée Mme Paulin Sévigny, née Paulette Bérard, demeurant à 153, 6e Avenue, appt 3. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
90, Boul. Lévesque
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SHAW (Robert) — A Montréal, le 14 mars 1966 à l'âge de 35 ans est décédé Robert Shaw époux de Jacqueline Dufort demeurant à 2920 Granby. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant, le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Lt